



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753072 5

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

*DM

Mercury

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

- * DM

Mercure

**LE
NOUVEAU
MERCURE**

JANVIER 1721.

Le prix est de vingt-cinq sols,



A PARIS.

Chez **GUILLAUME CAVELIER**, au Palais,
La Veuve de **PIERRE RIBOU**, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
Et **GUILLAUME CAVELIER**, Fils, rue
S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

M DCC. XXI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

AVIS.

On prie ceux qui adresseront des Paquets ou Lettres à l'Auteur du *Mercur*, d'en affranchir le port, sans quoy ils resteront au rebut.

L'Adresse de l'Auteur, est.

*A Monsieur BUCHET, Cloître
S. Germain l'Auxerrois.*

On donne avis, qu'on trouve chez les Libraires ci-dessus nommez, tous les *Mercur*s de l'année 1718, 1719, & 1720, de même que l'*Abregé de la Vie du CZAR.*

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST,
Place de Cambray.



LE
NOUVEAU
MERCURE.

MERCURE REVEILLE
PAR APOLLON.

CEs jours passés, pour charmer sa disgrâce,
Phœbus cherchant un vers qui le faisoit,
Sur le chemin qui conduit au Parnasse,
Trouva, dit-on, Mercure qui ronfloit,
Un Livre en main. Le tirant par l'oreille,
Avec ces mots, doucement il l'éveille.
Ah ! pour le coup, frere, te voilà pris ;
Un Dieu ronfler ! cela n'est point honnête ;
Tu dois rongir du sommeil qui t'arrête.
Ami, pardon, dit Mercure surpris ;
Ou bien plutôt, plains mon malheur extrême ;
Car je m'endors en me lisant moi-même.
Pour reformer cet écrit de mon nom

A ij

LE MERCURE

*J'ai bien suer, & quodique Dieu fripon,
J'étais en vain un mortel honnête-homme,
Digne d'ailleurs de travailler sous moi.
Tu le connois, sans qu'ici je le nomme :
Avec regret il exerce l'emploi.
Il a voulu de maussade écriture
Purifier mon Journal pollué,
Et me voyant indignement hûé,
Du fier Lecteur appaiser le murmure.
Prose galante, agréable entretien,
Vers enjoués alloient prendre leur place ;
Mais alte-là, réprimés votre audace,
Monsieur l'Auteur, l'Ecrit n'est pas Chrétien :
Il a beau dire, Eh j'ennuierai ! de grace !
Ennuiez, soit, maints autres le font bien.
On veut qu'enfin de la littérature
Monteulement je ramasse l'ordure,
Et pour jamais profanant mon métier,
De ton Parnasse on me fait chifonier.*





L E T T R E

du R. P. CASTEL, de la Compagnie
de J E S U S.

*A Monsieur de * * **

MONSIEUR,

Vous êtes scandalisé, de ce que dans ma dernière Lettre, je semble traiter de phénomène peu difficile, ce qu'on appelle chés *Copernic* le parallélisme de la terre, ou plutôt l'inclinaison constante, & toujours la même de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique: & vous vous plaignés sérieusement que j'ôte à la Religion le secours qu'elle pourroit tirer de ce phénomène tout miraculeux, selon vous, pour établir l'existence de Dieu; car il n'y a, dites-vous, qu'un Dieu, qui puisse ainsi roidir constamment l'axe de la terre contre le courant qui l'entraîne elle-même toute entière dans le plan de l'écliptique. J'avouë, MONSIEUR, que je ne m'attendois pas à une objection aussi sérieuse sur une pareille matière, ni à voir la Religion s'alarmer

A iij

de la facilité qu'on pourroit trouver à expliquer le parallelisme de la terre : je sçai bien, ou du moins je crois l'avoir lû quelque part, qu'un Philosophe Anglois avoit porté son admiration pour ce parallelisme, ou pour cette inclinaison de l'axe, jusqu'à l'ériger en miracle relevé au dessus de toute intelligence humaine, & en argument special de la Divinité : je louë fort son intention ; mais de bonne foy, MONSIEUR, voudriez-vous bien recourir à un pouvoir surnaturel pour un phenomene qui est tout du ressort de la Nature ? Qu'est-ce à dire ? & en est-il moins du ressort de Dieu, pour être tout du ressort de la Nature ? car voila ce qui trompe certaines gens ; on diroit qu'ils font de la Nature une Divinité à part, ou qu'ils la regardent comme quelque chose d'indépendant de Dieu : sans cesse ils affectent de la decrier, de la borner, de l'aneantir, pour enrichir Dieu en quelque sorte de ses dépouilles, comme si c'étoit glorifier l'ouvrier que d'avilir son ouvrage. La Nature c'est l'ouvrage de Dieu, l'action de Dieu sur la matiere, c'est selon la belle expression de Platon, l'art de Dieu ; plus elle est parfaite, plus elle est digne de son Auteur, & propre à le faire connoître. N'est-ce que par les miracles que la Divinité se revele à nous ? Est-il de phenomene naturel auquel elle

DE JANVIER,

n'ait confié le soin de publier sa gloire ? Et un phénomène perd-il de sa force à cet égard , parce qu'on l'entend & qu'on l'explique ? Laissons le Peuple admirer ce qu'il n'entend pas : il y a de vrais miracles , je le sçai , & je ferai toujours gloire d'être peuple en ce point , si c'est être peuple que d'en reconnoître ; mais souffrés que je vous dise ma pensée ; les miracles sont proprement le symbole de la toute-puissance de Dieu : la Nature je la regarde comme la propre expression de la Sagesse , le Peuple ne connoît gueres de Dieu que sa puissance , qui l'étonne par des coups bruyants & inespérés , c'est pour lui sur tout que sont les miracles , je dis pour lui peuple , sans exclure ces prétendus esprits forts , qui fermant les yeux , & les oreilles aux spectacles , & à la voix de la Nature , fidele interprete de la Divinité , ont besoin pour la reconnoître de quelque coup éclarant de sa puissance , & rentrent par-là honteusement dans la foule , de qui ils prétendent vainement se distinguer. Mais le Sage , mais le vray Philosophe plein de respect pour cette puissance , plein de soumission & de docilité pour ces miracles , fait discerner dans la Nature une sagesse toute divine , qui s'y dépeint jusques dans les moindres traits , & adorer une Verité qui l'éclaire ; Dieu est es-

A iijj

LE MERCURE

prit, & ce n'est que par des esprits qu'il est adoré avec vérité. Quelle bizarrerie, mais quelle foiblesse de ne vouloir, ou de ne pouvoir reconnoître l'Auteur de la Nature que dans l'infraction de ses Loix, & de ne flechir le genouïl que lorsqu'il tonne !

Un Horloger habile a fait une horloge, (c'est ici un apologue) les poids jouent, les rouës vont leur train, le ressort se débände, la détente saute, & l'heure sonne : c'est que l'Horloger est là, dit le peuple, c'est sa main qui leve le marteau, & qui frappe les cloches ; c'est, dit le Philosophe connoisseur & intelligent, c'est le concert des rouës, l'action des poids, le balancement des contrepoids, c'est en un mot l'adresse & le génie de l'Ouvrier, qui amènent la sonnerie au point précis, sans qu'il y soit besoin de sa main, ou de sa présence : quelle machine que celle qui auroit sans cesse besoin de la main du Machiniste ! quelle nature que celle qui n'auroit point de cause pour la production d'un phenomene aussi ordinaire que le parallelisme de la terre ! Dieu ne perd rien à tout cela, dit-on, il a toujours la gloire de ce parallelisme : mais outre qu'il ne l'a pas moins lorsqu'il en charge la Nature, il a celle d'avoir fait une Nature, c'est-à-dire, une machine, un concert de

DE JANVIER.

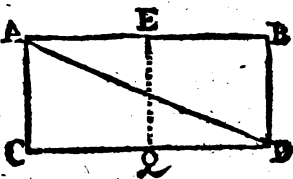
causes , une harmonie de loix capable d'un effet aussi merveilleux ; ce n'est rien que de sonner les heures , mais c'est beaucoup que de faire une machine capable de les sonner : après cela ne prenons point le change , Dieu ne perd rien à tout cela , dit-on , mais je croi que la vanité en peut faire son profit aussi : n'est-ce point elle en effet , qui nous porte ici à consacrer notre ignorance à la Religion ? Un phénomène de la Nature étonne notre raison , le parti le plus convenable seroit alors d'avouer bonnement notre ignorance ; non , nous ne voulons pas en avoir le démenti , voici le comble de l'artifice , & notre raisonnement secret ; si ce phénomène est naturel , disons-nous , nous ne le comprenons donc pas , & notre amour propre est bien humilié , érigeons-le donc en miracle , dès-là nous en voyons la cause précise , c'est la main de Dieu qui l'a enfanté , c'est l'horloger qui a sonné l'heure ; & nous voilà intelligens à notre gré , même bien Religieux en un point , où quelqu'un plus simple que nous n'eût été qu'ignorant : c'est l'entendre : raillerie à part , Monsieur , à quoy bon tant raffiner ! pour démontrer une vérité qui se rend assez sensible aux esprits les plus grossiers.

Après cela il pourroit être dangereux

d'user de pareilles armes contre un Athée, qui seroit un peu Phisicien : quoi donc ! ne tiendrait-il qu'à montrer que le parallélisme de la terre est un effet tout naturel ; pour se croire bien fondé à s'obstiner dans l'Athéisme ! usons bien, Monsieur, usons bien des armes que la Religion, que la Nature elle-même nous fournit contre les ennemis de son divin Auteur : toutes ces demonstrations subtiles & recherchées sont bien plus souvent le fruit sec & décharné d'une Meraphisique outrée, que les traits vifs, sensibles & naïfs auxquels la Divinité a voulu qu'on la reconnût : venons maintenant à ce qui regarde la Phisique dans la question présente.

Vous pretendez qu'on n'a jamais expliqué, & qu'on n'expliquera jamais ce phenomene merveilleux, & vous osés défier tous les siecles à venir, & tous les sistêmes nouveaux, ce n'est pas un sistême nouveau, ni même un sistême particulier que j'ai dessein de vous proposer, car mon idée est que la Nature n'est déjà que trop surchargée des sistêmes que la Phisique lui prête, & que pour expliquer la plupart des phenomenes il y a bien plus à retrancher qu'à ajouter : vous conviendrez peut-être que c'en est ici un bel exemple.

Supposons que vous marchés de A, vers B. n'est-il pas vrai que dans cette marche vous tournés naturelle-



ment & sans effort votre corps , votre visage vers B. & qu'il vous en coûteroit même de le tourner autrement ? Or supposons encore , que pendant ce tems-là le plan sur lequel vous marchés est transporté de AB, en CD. comme il arrive souvent , par-exemple , lorsqu'on marche dans un Vaisseau en route ; n'est-il pas vrai encore , que votre visage sera toujours tourné vers B. ou BD. toujours parallèlement à lui-même , & à la même ligne AC. ou BD. Supposons maintenant qu'il y a quelque part dans la Lune , par exemple, ou dans les airs quelque Astronome , ou Philosophe occupé à vous contempler au bout d'une lunette , & sur tout à travers une imagination un peu portée au merveilleux : quel phenomene , mais quel miracle pour lui de vous voir toujours de la sorte parallele à vous-même ; & cependant toujours incliné , & incliné de la même maniere , sous le même angle à la ligne de votre mouvement ; car j'avois oublié de vous en avertir , c'est dans la ligne AD. que vous marchés , ou qu'il vous voit

marcher en effet : est-ce la peine de faire l'aplication ?

Chez tous les Astronomes , même souvent chez les Philosophes , c'est-à-dire , chez tous ceux qui parlent bonnement des choses telles qu'elles sont , & sans s'embarasser de sistêmes , la terre passe pour avoir deux mouvemens , l'un en longitude dans l'équateur EQ. l'autre en latitude d'un tropique A. à l'autre B. Que faut-il de plus , & à quoi bon feindre des causes , & forger des sistêmes ? La Nature n'a besoin de rien de plus pour produire le parallelisme ; peut-on même appeller cela une production : la Nature , ou plutôt son sage Auteur a ses raisons pour transporter la Terre autour du Soleil , & pour la transporter d'un Tropicque à l'autre , elle a donc ses causes apropiées pour cela , quelles qu'elles soient ; or de-là & sans autre cause , sans nouveau sistême , il en résulte un parallelisme dans la terre , & il nous plaît de nous recrier comme à une merveille étonnante , comme à un miracle inintelligible , & voilà que la Nature ne s'en mêle presque pas , elle en a pourtant toute la gloire , & n'en est que plus admirable de déconcerter à si peu de frais notre raison.

Car enfin imaginés la Terre placée immobile dans le plan de l'équateur en E. comme

c'est un globe , elle aura de quelque maniere qu'on la place un diametre perpendiculaire à cet équateur, & parallele à l'axe du monde. Ce globe venant ensuite à être transporté tout d'une piece dans le plan de l'équateur , autour de cet axe du monde, ce diametre conserve son parallelisme à cet axe , & à lui-même , sans autre raison , ni cause , ni système , si ce n'est que rien ne l'incline : à ce mouvement de revolution , la Nature en ajoute un autre , qui transporte la Terre , encore tout d'une piece , & dans la direction du diametre susdit ; pourquoi feindre des causes surnumeraires , des directions forcées , des magnetismes arbitraires , qui redressent ce diametre que rien n'incline ? la Nature ne fait rien de superflu : or ce diametre ainsi parallele , c'est ce qu'on appelle l'axe de la terre , lequel n'a d'autre vertu , ni d'autre privilege que celui de s'être trouvé dès le commencement perpendiculaire à l'équateur , tout autre diametre eût fort bien porté ce nom , & en eût rempli les fonctions , car comme l'a fort bien remarqué Mr Newton, la Terre est indifferente à tous les axes , c'est-à-dire , à avoir pour axe tel ou tel diametre : chose admirable ! la Terre est en proye à divers mouvemens , car outre les deux dont je viens de parler , elle se meut journellement au-

tour de son axe , lequel est le seul immobile dans ce mouvement , elle se meut en hauteur du perihelie à l'aphelie , de l'aphelie au perihelie, mais c'est perpendiculairement à son axe : on cherche des causes qui redressent l'axe de la Terre , & la Nature met tous les Philosophes à même d'en trouver qui l'inclinent.

Toute la difficulté peut venir ici de ce qu'on s'obstine toujours à regarder la Terre comme entraînée d'un mouvement simple dans le plan de l'écliptique , & dans la direction de ce plan , & j'avouë qu'on doit alors la regarder comme fort gênée dans son allure naturelle , mais ce n'est pas par-là qu'il faut envisager la question , c'en est le côté difficile , on s'est pourtant obstiné à la regarder par ce côté ; le simple, le facile , le naturel étant toujours notre dernier point de vuë , & l'objet d'un dernier coup d'œil : le côté facile , le vrai côté c'étoit l'inclinaison non pas de l'axe de la Terre sur l'écliptique , mais de l'écliptique sur l'axe de la Terre , ce qui est fort different , car c'est proprement l'écliptique que la Nature ; c'est-à-dire , le concert des causes mecaniques , la complication des mouvemens incline positivement sur l'axe de la Terre , cet axe étant dans le sein de ces mouvemens parfaitement immuable en lui-même.

On me dira que je suppose ici gratuitement cette complication de mouvemens : mais , 1°. On ne sçauroit la regarder comme une fiction de mon esprit , puisque je ne parle en cela que le langage des Astronomes , même des Philosophes tant anciens que modernes , qui n'ont en ce point qu'un même langage , je dis lorsqu'ils parlent en Astronomes , en Mathématiciens , c'est-à-dire , en gens qui aiment & qui disent la vérité. 2°. C'est à *posteriori* , comme on dit , que je démontre cette complication ; si la Terre est emportée d'un mouvement simple dans l'écliptique , disent les Philosophes , il faut un miracle , ou enfin des causes tout à fait intelligibles pour la rendre ainsi parallèle , & moi je dis simplement , la Terre n'est donc pas emportée d'un mouvement simple dans l'écliptique : car enfin il n'y a pas de miracle dans un phénomène journalier , & il n'y a pas d'apparence de renoncer à ce que l'on entend pour recourir à ce que l'on n'entend pas ; un Vaisseau qui dérive , un homme qui marche dans un vaisseau , une boule , tout corps qui a deux mouvemens garde son parallélisme , tout cela se comprend.

Jusqu'icy je n'ai parlé que de la Terre , & selon le système de Copernic , mais il est bon d'étendre ses idées , & je ne crains pas , en multipliant les parallélismes , de

multiplier les parties ; mais bien plutôt j'espère de multiplier les preuves. Lorsque Copernic proposa au monde sçavant le parallélisme de la Terre , on eût dit que tous les esprits étoient concertés , Astronomes , Philosophes , tous se recrierent à la merveille , au miracle , les Philosophes sur tout se mirent à la torture pour atteindre au système difficile qu'ils prétendoient à la Nature , & tel ne fut point Copernicien , ou même tel Copernicien renonça au nom de Philosophe en recourant à des miracles sans raison , pour cette raison seule qu'il ne concevoit pas ce parallélisme : mais il n'y a pas à fuir , la Nature ne relâche point de ses droits ; on peut bien renoncer au nom de Philosophe , la Nature en quitte quiconque , mais elle ne quitte du parallélisme ni Philosophe ni Astronome : si Tycho élude le parallélisme de la Terre , comment éludera-t'il celui du Soleil ? C'est bien ici que l'on peut dire *incidit in Scyllam* , &c. Il y a plus¹ car le parallélisme est un phénomène fort universel , Jupiter , Saturne , Mars , & sans doute toutes les Planètes en ont un , car les balancemens de la Lune , (supposé qu'ils soient bien réels ,) n'y sont pas plus d'exception que celui que Copernic attribué à la Terre : que si on me demande la cause de tous ces parallélismes , je réponds
sans

sans balancer que toutes les Planettes ont un mouvement en latitude comme la Terre, ou comme le Soleil : la Nature est infiniment simple dans ses principes, mais elle est infiniment riche dans ses effets, & c'est par-là, bien plus que par son impuissance prétendue à produire le parallélisme, qu'elle devient un grand argument de son divin Auteur, qui de rien a fait toutes choses. J'ay l'honneur d'être votre très-humble, &c.

CASTEL, J'esuite.



*Lettre à M *** sur la maniere dont on croit que l'Amerique a pû être habitée.*

J'Eus l'honneur de vous dire, MONSIEUR, dans notre dernière conversation, que j'avois eu occasion dans les Pais étrangers de faire quelques reflexions sur la maniere dont on croit que l'Amerique a pû être habitée; vous m'engageâtes même à les communiquer à quelques amis, qui m'ont fourni depuis les leurs, & qui n'ont pas peu contribué à éclaircir cette matiere : j'attens celles que vous aurez la bonté de faire sur ce petit Ecrit; vous voudrez bien m'aider de votre sçavoir & de votre sincerité sur

B

les choses que vous ne trouverez pas assez éclaircies , ou que mon insuffisance n'aura pu examiner assez exactement.

Je crois , MONSIEUR , qu'il faut convenir d'abord que lorsque les Espagnols firent la découverte de l'Amerique ,

1°. On ne trouva aucun vestige du Judaïsme , du Christianisme , ni du Mahometisme dans tout le país ; il est bien vrai cependant que la Circoncision étoit en usage parmi les Peuples du Yucatan ; mais plusieurs autres Nations , qui ne descendoient pas d'Abraham , & qui ne faisoient pas profession de la Religion des Juifs , ont eu le même usage ; tels étoient les habitans de la Colchide , les Egyptiens , les Abyssins , les Troglodites , les Arabes , les Phœniciens , & les Anziquains qui demeuroient à l'Occident du Nil , au delà de la Nubie. L'on trouve aussi quelques Auteurs , qui rapportent que ces mêmes Habitans du Yucatan mettoient des croix de letton & de bois sur leurs tombeaux , ce qui paroît peu probable , puisque *Herrera* soutient qu'on ne trouve point de letton dans le Yucatan , ni même dans toute l'Amerique , quoique l'on en ait pu découvrir depuis que les Européens y sont entrez. Il y en a d'autres aussi qui prétendent que ces mêmes Peuples se servoient du Batême en quantité de Places le long

de la Côte, long-tems avant JESUS-CHRIST, mais tous les Ecrivains Espagnols modernes, qui ont fait des recherches très exactes de ce qui se pouvoit trouver chez les Ameriquains, par rapport à ce sujet, nient absolument que l'on ait jamais découvert parmi ces Peuples aucune chose qui eût même rapport à quelques Rites Chrétiens.

2°. Que les Ameriquains n'avoient pas l'usage des Lettres.

3°. Qu'ils ignoroient entierement l'usage du fer.

4°. Que les sacrifices humains & l'usage de manger de la chair humaine étoient, universellement reçûs dans toute l'Amerique.

5°. Que l'on ne trouva point de Nègres dans toute l'Amerique, sinon quelque petit nombre dans un pais appelé *Quarequa*, aux environs de la Riviere de Sainte Marthe dans le Brésil, que l'on croit y avoir été jetté de la Guinée ou du Congo, par quelque tempête.

6°. Que les Ameriquains ont généralement les cheveux longs & noirs, avec peu ou point de barbe.

7°. Que ces Peuples n'avoient point de blé d'Europe, ni chevaux, ni vaches.

Si l'on considere bien tout ceci, il est très probable que l'Amerique n'a point été

peuplée par les dix Tribus d'Israël, que Salmanassar emmena captives, ainsi que quelques-uns le veulent; ni par les Phœniciens, peuple éclairé, instruit dans les beaux Arts, & qui passe pour l'inventeur des Lettres : y fera-t'on passer les Habitans de la côte Occidentale de l'Afrique? Mais ne sçait-on pas que ces derniers Peuples sont tout noirs; la même raison suffit pour la Guinée : sera-ce par la Norvège, à la faveur de l'Islande? mais les Norvégiens sont blonds, & d'ailleurs ils ne peuplerent l'Islande que dans le neuvième siècle. Enfin aura-t'on recours à quelque Colonie de l'Europe, de la Chine, ou des Indes Orientales, la chose est aussi peu vrai-semblable, puisque les Amériquains n'avoient aucune teinture des Arts & des Métiers qui y sont en usage.

Certainement si ce grand País avoit été peuplé par les Européens, on y eût vu du blé, des chevaux & des vaches; & si c'eût été par les Chinois ou les Indiens, on y eut trouvé du ris.

Ce qui reste de plus probable à croire, c'est que l'Amerique a été peuplée par les parties du Nord-Est de l'Asie, que l'on appelloit autrefois la Scythie, & qui porte aujourd'hui le nom de Tartarie : si ces Parties ne sont pas contiguës à celles du Nord-Ouest de l'Amerique, elles n'en

sont apparemment séparées que par quelques canaux étroits de l'Océan. C'est le sentiment de *Brerevood*, dans ses Recherches curieuses ; je vais donner un extrait de ses conjectures, auxquelles j'en ajouterai quelques autres, qui sont appuyées par les Histoires Mexiquaines ; suivant *Gemelli* on trouve quelques traditions qui nous font connoître que les ancêtres de ces Peuples ont scû qu'il y avoit eu un déluge, & en même-tems qu'ils tiroient leur origine du même endroit que nous autres ; ce qui fait voir le ridicule du sentiment de la *Pereire*, touchant les Pré-Adamites. Quant aux conjectures, voici ce qu'il faut observer.

1^o. Que les parties de l'Amerique du côté de l'Asie étoient les plus peuplées, lorsque les Espagnols en firent la découverte.

2^o. Que ces Parties abondoient en Lions, Tigres, Loups, Ours, & autres animaux sauvages, dont plusieurs especes ne se rencontroient nullement dans les Parties Meridionales vers la Terre Magellanique ; outre que l'on n'apperçut dans les Isles de Cuba, de Saint Domingue, &c. aucun de ces animaux, ni de ces oiseaux qui ne peuvent pas voler loin, ce qui fait voir que ces creatures sont venues en Amerique par un trajet plus court que celui

qu'il y a de l'Amerique à ces Isles, n'étant pas fort naturel que des hommes transportassent par mer des animaux qui leur auroient été si préjudiciables ; & si l'on fait attention à cela , on verra qu'ils n'avoient pas de plus court passage que celui de la Tartarie.

L'on peut ajouter à ceci ce que les Missionnaires de Pekin , Macao & Quanton ont rapporté à *Gemelli* , à qui ils ont dit que lors que le Pere *Martin Martinez* étoit Missionnaire à Pekin , on lui amena une Esclave Mexiquaine Chretienne , qui étant allée se confesser à lui , & étant interrogée touchant son esclavage , lui dit , qu'elle avoit été faite esclave très jeune au Mexique , & que de là on la conduisit par terre dans la grande Tartarie , & enfin dans la Chine. De plus , que dans ce long voyage elle avoit été quelquefois en bateau , mais seulement pour passer quelque canal ou quelque détroit de deux jours au plus de traverse.

3°. Le *Maiz* , qui est l'unique grain que les Espagnols découvrirent en Amerique , est la principale production de ces Parties du Nord-Est de l'Asie , & l'unique endroit connu , où il en croissoit avant la découverte de l'Amerique.

4°. Il y a une grande ressemblance entre les Scythes ou Tartares , & les Ame-

riquains; ces deux Peuples ayant généralement peu ou point de barbe, la couleur brune, le nez plat, le visage large, les levres épaisses, & des cheveux longs & noirs; étant ignorans des Lettres; mangeants & sacrifiant des hommes; admettants la polygamie; peignant leurs corps, &c. *Herodote* dit que les Scythes avoient coutume de porter sur eux un morceau de la peau de leurs ennemis, ce que faisoient les Hurons & les Habitans de la Floride en Amérique. Les Massagètes, Peuple Scythe, avoient coutume de tuer ceux dont la maladie étoit incurable, ce que faisoient aussi les Amériquains du Canada. Les Parthes exposoient les personnes mourantes aux bêtes sauvages pour en être dévorées; coutume qu'avoient les Habitans de Terre Ferme en Amérique. Les Massagètes & les Derbices mangeoient leurs parens, lorsqu'ils étoient morts, en quoi les Caribuanes & ceux de Venezuela en Amérique les imitoient. Les Scythes & les Amériquains posoient des vivres, des armes & de l'argent auprès des tombeaux de leurs morts. Les Scythes avoient coutume de se tirer un peu de sang, lorsqu'ils faisoient des alliances, & quand ils vouloient recevoir en pompe leurs amis, en quoy se conformoient aussi ceux de ~~Juca~~ ~~ma~~ & de la Nouvelle Albion. Les Scythes

des environs du Thibet faisoient déflorer leurs nouvelles épouses par d'autres personnes, coutume qui étoit en usage parmi les Habitans de Nicaragua. Les Princes du Perou avoient des diadèmes ou turbans formez d'une toile de plusieurs couleurs, faisant plusieurs circuits autour de la tête; ils se faisoient voir rarement à leurs Sujets, les obligeoient de se prosterner devant eux, en quoi ils suivoient entièrement les coutumes des Scythes. Lorsque quelque Prince du Mexique, du Perou, de la Floride, du Canada, de Darien, &c. mouroit, on tuoit ses Esclaves, ses Domestiques, ses Prisonniers & autres pour l'accompagner dans l'autre monde; coutume des Tartares: on n'y brûloit pas non plus les corps, mais on les enterroit; coutume qu'observent les Américains. Ils s'accordent fort aussi sur l'usage de porter des plumes, & de s'en parer. Ceux du Bresil observoient trois sortes de coutumes des anciens Tartares; la première, de se razer le haut de la tête; la seconde, de tuer leurs Prisonniers solennellement en présence des voisins, & de donner à chacun en morceau de la chair de ces victimes; la troisième, qu'aussi-tôt que la femme étoit accouchée, elle alloit à ses affaires, & le mary alors, sous prétexte d'être foible, de sentir des douleurs, se mettoit au
lit,

lit, & recouvroit ses forces par degrez : Herodote attribué cette coutume aux anciens Turcs, Tartares, Garamantes & Ly-ciens.

Par rapport à la connoissance que les Ameriquains ont eüe du deluge, Ferdinand Colomb dit que ceux du Perou croient qu'il y en a eu un qui a fait périr la plus grande partie des Habitans de leur pays, excepté ceux qui s'étoient retirez dans des grottes au sommet des plus hautes montagnes, dont les enfans ont servi dans la suite à repeupler la terre. Quant à de pareilles grottes, les Habitans de l'Isle Hispaniole, autrement de Saint Domingue, conviennent du même fait ; mais les Histoires Mexiquaines rapportent qu'il y a eu un deluge qui a fait périr tous les hommes & les animaux, excepté un homme & une femme qui se sauverent dans une barque. Que ce Couple engendra beaucoup d'enfans qui vinrent tous au monde muets, & qu'après avoir beaucoup multiplié, il parut une colombe qui leur donna la liberté de parler ; mais que l'un n'entendant pas l'autre, cela fut cause qu'ils se disperserent. Gemelli ajoute que ces premiers Habitans de la Nouvelle Espagne ont été des Sauvages qui demeuroient dans les montagnes les plus rudes, vivans comme des bêtes : on trouve encore aujourd'hui

dans le Parral & le Nouveau Mexique, de cette race d'hommes, que les Espagnols ne peuvent subjuguier, ce qui contribue à faire croire que ces Peuples sont venus des Parties du Nord-Ouest de l'Amerique dans les Terres Meridionales.

Quoi qu'il soit probable, comme on vient de le voir, que l'Amerique ait été peuplée par la Tartarie, il est cependant vrai-semblable que ce Continent n'a pas été entièrement inconnu aux Anciens, surtout aux Phœniciens, qui certainement ont peuplé les Isles Canaries. *Strabon* dit qu'ils bâtirent des Villes à l'entrée de l'Océan Atlantique, au sortir du Détroit d'Hercule, & qu'ils avoient quantité de grands Vaisseaux dans notre Océan, & dans celui qui est le plus éloigné. Suivant *Erasothene*, *Strabon* & *Diodore*, les Phœniciens étant infectez de guerres chez eux, chercherent de nouveaux établissemens dans l'Océan Atlantique. *Elie*n rapporte que Silene dit à Midas qu'outre l'Europe, l'Asie & l'Afrique, il y avoit un autre Continent infiniment grand, où l'on trouvoit de grandes Villes & des Peuples qui avoient des Loix & des Coutumes différentes des nôtres; qu'il abondoit en or & en argent, qui y étoit aussi peu estimé que le fer parmi nous. *Ammian-Marcellin* assure qu'il y avoit dans l'Océan Atlan-

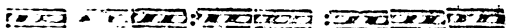
tique une Isle plus grande que l'Europe, dont *Platon* fait mention dans son *Timée* & *Critias*, sous le nom de l'Isle Atlantide, disant en même tems que ce qu'il écrit, n'est pas une Fable, mais une Histoire véritable. *Prælus* cite un certain *Marcellus* Historien Ethiopien, qui est conforme à ce sentiment qu'il regarde comme une vérité. C'est aussi celui de *Crantor*, le premier Interprete de *Platon*. On lit dans *Diodore* de Sicile, que les Phœniciens naviguoient autrefois le long de la Côte d'Afrique: qu'alors forcés par des tempêtes & des orages, ils étoient emportez dans les Parties de l'Océan les plus éloignées, & qu'après plusieurs jours de navigation ils arrivoient à une Isle très grande, qui étoit distante de plusieurs journées de la Lybie, & fort éloignée vers l'Occident. Que cet endroit avoit un terroir fertile, des Rivières navigables, & des Bâtimens magnifiques, & que de cette maniere les Carthaginois vinrent à la connoissance de ces nouvelles terres. Dans un autre endroit il dit, que les Carthaginois trouvant qu'ils étoient souvent incommodés par les guerres que leur faisoient ceux de Tyr & de la Mauritanie, ils s'embarquerent; passerent à Cadix, & firent voile vers ce nouveau país dans l'Océan Atlantique, y planterent une Colonie,

mais qu'ils tintent long-tems cette découverte secrète, afin qu'en cas qu'ils fussent encore chassés de leur pais natal, ils pussent avoir un lieu pour se retirer,

Powel dans son Histoire du pais de Galles, dit qu'en l'année 1170 les enfans d'*Owen Guinneth* s'étant broüillez ensemble après la mort de leur pere, un d'eux nommé *Madoc*, chercha de nouveaux pais dans l'Océan Occidental, en laissant l'Espagne derriere lui, & découvrit ainsi un nouveau monde. Lorsqu'il fut de retour, il vanta beaucoup ce pais aux gens de son quartier, mais il leur declara qu'il n'étoit point du tout habité. Il y retourna une seconde fois avec une Colonie, & y en tran porta une troisième avec dix Vaisseaux, ainsi que le rapporte *Hackluit*. Pour confirmer ceci, on trouve dans *Pierre Martyr* que ceux de la Virginie & de Guatimala célébroient la memoire d'un *Madoc*,

Voilà, à peu près, ce que l'on peut dire sur ce sujet, car de vous parler de l'année composée de 365 jours, des Hieroglyphes, & des Pyramides sepulchrales que les Ameriquains avoient de commun avec les anciens Egyptiens, ce n'est que de vous que j'attends ces lumieres; il paroît bien par ce que dit *Platon* de son Isle Atlantide, que les Egyptiens y ont pû porter ces connoissances, ce qui s'accorde

avec les traditions des Mexiquains; qui portent qu'une nouvelle Colonie est venue de l'Orient habiter les Côtes Occidentales de leur Continent. Je suis, MONSIEUR, Votre &c.



RELATION SUCCINTE

Touchant les accidens de la Peste de Marseille, son prognostic & sa curation.

POUR satisfaire au juste empressement de plusieurs personnes, tant du Royaume que des Pays Etrangers, qui craignant les funestes effets de la Contagion, nous font l'honneur de nous demander des éclaircissemens sur la nature du mal qui a desolé Marseille, & le succès des remèdes que nous avons employez pour le combattre, nous avons jugé à propos de dresser cette Relation, qui contient en abrégé ce que cette matiere renferme de plus essentiel, & qui peut suffire aux personnes éclairées de la Profession, pour se déterminer sur la conduite qu'elles doivent garder, ou sur ce qu'il faut prédire en pareil cas, en attendant que nous ayons les moyens & le loisir convenables pour donner au Public un détail plus exact de tout ce que nous avons observé sur le même sujet.

Tous les malades que nous avons vus ou traités de ce terrible mal, qu'on nomme communément Peste, peuvent se réduire à cinq Classes principales, qui renferment généralement tous les cas que nous avons observés, si l'on en excepte quelques Partiliers qui ne sauroient servir de regle.

Premiere Classe.

La premiere Classe observée sur tout dans le premier periode, & dans la plus grande fougue du mal, renferme ceux qui étoient atteints des symptomes que nous allons rapporter, suivis constamment d'une mort prompte.

Ces symptomes étoient pour l'ordinaire, des frissons irreguliers, un petit poulx, mol, lent, frequent, inégal, concentré, une pesanteur de tête si considerable, que le malade avoit beaucoup de peine à la soutenir, paroissant saisi d'un étourdissement, & d'un trouble semblable à celui d'une personne yvre, la vûe fixe, ternie, égarée, marquant l'épouvante & le desespoir, la voix tardive, entrecoupée, plaintive, la langue presque toujours blanche, sur la fin seche, rougeâtre, noire, raboteuse, la face pâle, plombée, éteinte, cadavereuse; des maux de cœur très-frequens, des inquietudes mortelles, un abattement & un affaissement general, des absences d'esprit, des assoupissemens, des envies de vomir, des vomissemens, &c.

Ces personnes ainsi attaquées, peris-

soient ordinairement dans l'espace de quelques heures, d'une nuit, d'un jour, ou tout au plus de deux ou trois, comme par épuisement ou extinction, quelquefois mais rarement dans les motivermens convulsifs, & des especes de tremblemens, sans qu'il parût au dehors aucune éruption, tumeur, ou tache.

Il est aisé de juger par ces accidens, que ces sortes de malades n'étoient pas en état de soutenir la saignée, ceux même qu'on a tenté de saigner, sont morts peu de tems après.

Les Emetiques & les Purgatifs leur étoient également inutiles, & souvent nuisibles, en les épuisant par des superpurgations funestes.

Les Cordiaux & Sudorifiques étoient les seuls Remedes auxquels on avoit recours, mais qui pourtant ne servoient de rien, ou tout au plus qu'à éloigner de quelques heures les derniers momens.

Seconde Classe.

La seconde Classe des Malades que nous avons traités pendant tout le cours de ce funeste mal, renferme ceux qui d'abord avoient des frissons comme les précédens, & la même espece d'étourdissemens, & la douleur de tête gravative, mais les frissons étoient suivis d'un pouls vif, ouvert, animé, qui néanmoins se perdoit

pour peu qu'on pressât l'artere. Ces malades sentoient interieurement une ardeur brûlante , tandis qu'au dehors la chaleur étoit mediocre & tempérée : la soif étoit ardente , & pour ainsi dire inextinguible ; la langue blanche , ou d'un rouge obscur , la parole précipitée , begayante , impetueuse , les yeux rougeâtres , fixes , étincelans , la couleur de la face d'un rouge assez vif , & quelquefois tirant sur le livide , des maux de cœur assez frequens , quoique beaucoup moins que dans ceux de la Classe precedente : la respiration frequente , laborieuse , ou grande & rare , sans toux ni douleur ; des nausées , des vomissemens bilieux , verdâtres , noirâtres , sanglans , des tours de ventre de la même espece , sans néanmoins aucune tension ni douleur au bas ventre , des rêveries ou delires phrenetiques , des urines assez souvent naturelles , quelquefois troubles , noirâtres , blanchâtres , ou sanglantes ; des sueurs ou moiteurs qui rarement sentoient mauvais , & qui bien loin de soulager le malade , ne faisoient que l'affoiblir : Dans certains cas des Hemorragies , qui quoique mediocres , ont toujours été funestes , un grand abatement des forces , & sur tout une apprehension si forte de perir , que ces pauvres malades ne pouvoient être rassurez , & se regardoient dès le premier instant de l'attaque , comme des-

rierez à une mort certaine. Mais ce qui merite bien d'être remarqué, & qui a toujours paru caracteriser & distinguer ce mal de tout autre, est que presque tous avoient dès le commencement ou dans le progres, des bubons tres-douloureux, situés communément au-dessous de l'aîne, quelquefois dans l'aîne ou aux aisselles, ou aux glandes parotides, maxillaires, jugulaires, comme aussi des charbons, sur tout aux bras, aux jambes ou aux cuisses, des petites pustules blanches, livides, noires, charboneuses, répandues par toute l'habitude du corps.

Il étoit très-rare de voir échaper les malades de cette seconde Classe, quoiqu'ils se soutinssent un peu plus que les precedens; ils ont péri presque tous avec les marques d'une inflammation gangreneuse, sur tout au cerveau & à la poitrine; & ce qui paroîtra singulier, est que plus ils étoient robustes, gras, pleins & vigoureux, moins il y avoit à esperer.

Quant aux Remedes, ils ne supportoient gueres mieux les saignées que ceux de la premiere Classe, à moins qu'on ne les saignât dès les premiers instans de la maladie: elles leur étoient évidemment nuisibles, ils pâlissoient & tomboient même dans le tems d'une premiere saignée, ou-bien-tôt après, dans des défaillances qui ne pouvoient dans la plupart

être imputées à aucune crainte , repugnance , ou méfiance , puisqu'ils demandoient avec empressement qu'on leur ouvrit la veine.

Tous les Emetiques , si l'on en excepte l'Ipecacuanha , leur étoient très-souvent plus nuisibles qu'utiles , causant des irritations & superpurgations funestes , qu'on ne pouvoit calmer ni arrêter.

Les purgatifs un peu forts & actifs , entraînoient après soi les mêmes maux.

Ceux que nous avons prescrits sous la forme de Tisane laxative , aussi-bien que les boissons copieuses , délaïantes , nitreuses , rafraichissantes & légèrement alexiteres , donnoient quelque soulagement , mais n'empêchoient pas le retour des accidens.

Tous les Cordiaux & Sudorifiques , s'ils n'étoient doux , légers , benins , ne faisoient qu'accélérer le progres des inflammations interieures.

Enfin s'il en échapoit quelqu'un , ce qui étoit très-rare , ils ne paroissent être redevables de leur guerison , qu'aux éruptions exterieures , lorsqu'elles s'élevoient notablement , ou par les seules forces de la nature , ou à la faveur des Remedes , tant interieurs qu'exterieurs , qui déterminoient le sang à se décharger sur l'habitude du corps du mauvais levain dont il étoit infecté.

Troisième Classe.

La troisième Classe renferme les deux précédentes , puisque nous avons traité pendant tout le cours de ce terrible mal , un grand nombre de personnes qui ont été attaquées successivement des differens symptomes rapportez dans les deux premières Classes , de maniere que la plupart des signes énoncez dans la seconde , étoient ordinairement les avant-coureurs de ceux dont nous avons fait mention dans la première , & que ces derniers survenans annonçoient une mort prochaine.

Dans ces sortes de cas notre methode a varié suivant la diversité des indications, ou des symptomes les plus pressans ; en sorte qu'on peut sans que nous soyons obligez d'entrer dans un plus grand détail, juger des événemens de la maladie , & du succès des Remedes , par tout ce qui vient d'être observé au sujet des malades des deux Classes précédentes.

Avant que de passer à la quatrième Classe , nous croyons qu'il est à propos de faire observer qu'un très-grand nombre des différentes espèces des malades renfermez dans les précédentes, n'avoient que des accidens très-médiocres , dont la force & la malignité paroissoient beaucoup moindres , que ne le sont celles des mêmes

symptomes qu'on remarque journellement dans les fievres inflammatoires , ou putrides les plus communes , ou dans celles qu'on nomme communément malignes , si l'on en excepte les signes de la crainte ou du desespoir qui étoient extrêmes , ou dans le plus haut degré ; en sorte que de ce grand nombre de malades qui ont péri , il en est très-peu qui dès le premier instant de l'attaque , ne se soient crus perdus sans ressource , quoi que nous pussions faire pour les rassurer , & que plusieurs d'entr'eux nous eussent paru avant le premier accès du mal , être d'un caractère d'esprit ferme , courageux & déterminé à tout événement ; cependant à peine en ressentoient-ils les premières atteintes , qu'il étoit aisé de connoître par leurs regards , & leurs discours , qu'ils étoient convaincus que le mal étoit irremédiable & mortel , dans le tems même que ni le pouls , ni la langue , ni le mal de tête , ni la couleur de la face , ni l'affaiblissement de l'esprit , ni enfin la lésion de routes les autres fonctions ci devant rapportées , n'indiquoient rien de funeste , ou dont il y eût lieu de s'alarmer ?

Quatrième Classe.

La quatrième Classe renferme les malades attaqués des mêmes accidens que

ceux de la seconde, mais ces sortes d'accidens diminuoient ou dispa-roissoient le second ou le troisiéme jour d'eux-mêmes, ou en conséquence des effets des Remedes interieurs, & en même tems à raison de l'éruption notable des Bubons & des Charbons dans lesquels le mauvais levain qui s'étoit répandu dans toute la masse, sembloit pour ainsi dire se cantonner; de sorte que ces tumeurs s'élevant de jour en jour, étant ensuite ouvertes, & venant à supurer, les malades échapoient du danger dont ils avoient été menacez, pour peu qu'ils fussent secourus.

Ces heureux événemens nous ont déterminés à redoubler nos attentions pendant tout le cours de cette maladie, pour accélérer, autant que l'état du malade pouvoit le permettre, l'éruption, l'élevation, l'ouverture & supuration des bubons & charbons, dans l'intention de débarasser au plutôt par cette voye la masse du sang, du funeste levain qui la corrompoit, aidant la Nature par un bon regime, & par des Remedes purgatifs, cordiaux & sudorifiques, convenables à l'état présent du temperament des malades.

Cinquième & dernière Classe.

Cette cinquième & dernière Classe renferme tous les malades qui, sans sentir au-

cune émotion , & sans qu'il parût aucun trouble ni lésion dans les fonctions , avoient des bubons & des charbons qui s'élevoient peu à peu , & tournoient aisément en suppuration , devenant quelquefois skirreux , ou ce qui étoit plus rare , se dissipant insensiblement sans laisser aucune suite fâcheuse ; de manière que sans aucun abatement des forces , & sans changer de façon de vivre , ces malades alloient & venoient dans les rues & places publiques , se pensant eux mêmes avec un simple emplâtre , ou demandant aux Medecins & Chirurgiens les Remèdes dont ils avoient besoin pour ces sortes de tumeurs suppurées ou skirreuses.

Le nombre des malades renfermez dans ces deux dernières Classes a été si considérable , qu'on croit pouvoir avancer sans aucune exagération que plus de quinze à vingt mille personnes se sont trouvées dans ces sortes de cas , & que si le mal n'eût pris très-souvent cette tournure , il ne resteroit pas dans cette Ville la quatrième partie de ses Habitans.

Nous pourrions bien encore admettre une sixième Classe de ceux que nous avons vus périr sans presque aucun avant-coureur , ou autre lésion manifeste , qu'un simple abbattement des forces , & qui interrogés sur leur état , répondoient qu'ils ne sentoient aucun mal , ce qui marquoit

pour l'ordinaire un cas desespéré , & une mort très-prochaine , mais le nombre de ceux-ci est très-petit en comparaison de ceux qui forment les Classes precedentes.

Outre toutes ces observations generales, il nous est arrivé de voir parmi un si grand nombre de malades, bien des cas particuliers , dans lesquels contre notre attente & toute apparence de raison , les malades pe-
rissoient ou se relevoient ; mais nous avons crû qu'il étoit inutile de les rapporter pour ne pas entrer dans un long & penible détail , persuadez d'ailleurs que ces sortes d'évenemens singuliers ne scauroient servir de regle sûre pour le prognostic & le traitement d'un pareil mal. Il est donc plus à propos de s'en tenir aux observations rapportées, d'autant mieux qu'elles se trouvent conformes à celles de nos Collegues qui ont travaillé de concert avec nous dans une si penible & si dangereuse carrière , & qui ont toujours fait profession de dire ce qu'ils ont vû & observé par eux mêmes, sans se laisser prevenir par tous les rapports qu'une vaine crédulité , que la superstition populaire, que la jactance des Empiriques & l'envie de profiter du malheur public , ont fait répandre dans cette Ville.

Enfin , les remedes que nous avons employez , sont ceux dont l'efficace & la maniere d'agir , sont generalement reconnues par une longue experience , propres

40 L E M E R C U R E

à satisfaire à toutes les indications rapportées cy-dessus , n'ayant pas d'ailleurs négligé certains prétendus spécifiques , tels que sont la poudre Solaire , le Kermes minéral , les Elixirs & autres préparations alexiteres qui nous ont été communiquées par des personnes charitables & attentives au bien public ; mais la même expérience nous a convaincus que tous ces remèdes particuliers , n'étoient tout au plus utiles qu'à remédier à certains accidens , tandis qu'ils étoient souvent contraires à beaucoup d'autres , & par conséquent incapables de guerir un mal caractarilé par nombre de divers symptomes essentiels.

ABRÉGE' DES DIFFÉRENTES

Methodes qui ont été employées pour traiter les Malades , renfermez dans les cinq Classes rapportées cy-devant.

Ayant achevé de mettre au net la Relation précédente le dix du mois de Novembre , & nous étant ensuite adressés à Messieurs les Echevins pour avoir des Ecrivains propres à en tirer le nombre des copies nécessaires , pour satisfaire à l'empressement de toutes les personnes qui nous faisoient l'honneur de nous consulter sur cette matiere , ces Messieurs nous

nous répondirent que manquant de Copistes , ils se chargeroient volontiers du soin de la faire imprimer ; de sorte que nous avons accepté leur offre , persuadés que c'étoit l'expedient le plus court & le plus commode pour répondre à toutes les consultations que nous recevions de tous côtez sur le même sujet ; mais ayant fait reflexion que cette même Relation ne pouvoit être de quelque utilité qu'aux personnes de la Profession qui sont éclairées & expérimentées dans la connoissance & la cure des Maladies , nous avons jugé qu'il étoit à propos d'y ajoûter un abrégé des différentes methodes dont nous avons usé pour traiter les divers genres des Malades , renfermez dans les cinq Classes rapportées cy-dessus , présumant qu'elles pourroient servir aux jeunes Medécins & Chirurgiens qui sont actuellement engagez à traiter les Pestiferez en divers lieux de cette Province ; Et nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à donner au Public cette petite Instruction , que Monsieur LEBRET , premier President du Parlement & Intendant de cette Province , très-zélé pour sa conservation , & très-attentif à la secourir dans ce tems de calamité , nous a fait l'honneur de nous demander plusieurs fois un Memoire un peu exact sur le traitement de cette Maladie.

*Methode employée pour traiter les Malades
de la premiere Classe.*

POur peu qu'on fasse attention à la nature des accidens raportez dans cette premiere Classe, c'est-à-dire, au pouls petit, inégal, concentré, aux frissons & au froid universel, sur tout des extremités, & aux maux de cœur presque continuels, à ces faces plombées, éteintes, cadaverreuses, & à l'abattement general de toutes les forces, il sera très-aisé de juger que nous n'avions pas d'autre parti à prendre que celui d'employer les Cordiaux les plus actifs & les plus spiritueux, tels que sont la Theriaque, le Diascordium, l'extrait de Genièvre, le Liliū, les confections d'Hyacinthe, d'Alkermes, les élixirs tirez des mixtes qui abondent le plus en sel volatil, les eaux Theriacales, de Genièvre, des Carmes, les sels volatils de Vipere, d'Armoniac, de corne de cerf, les Baumes les plus spiritueux, en un mot, tout ce qui est capable d'animer, d'exciter, de fortifier, augmentant, doublant & triplant même leur dose ordinaire suivant que le cas étoit plus ou moins pressant.

Tous ces remedes & autres de même nature, étoient sans doute très-propres à ranimer & ressusciter, pour ainsi dire, les forces presque éteintes de ces pauvres Ma-

lades ; cependant nous avons eu la douleur de les voir perir presque tous affés subitement, ce qui nous confirmoit d'abord dans le sentiment généralement reçu, que la malignité du levain pestilentiel est d'une force supérieure à celle de tous les remèdes ; mais comme nous les avons aussi vû réussir dans quelques cas particuliers , il y a lieu de presumer , & on n'est que trop convaincu par une fatale experience, que la desertion & l'inaction de la plupart des personnes qui pouvoient donner du secours , que le défaut de nourriture , des remèdes & du service , que le funeste préjugé d'être atteint d'un mal incurable, que le desespoir de se voir abandonné sans aucune ressource , on est , dis-je , très-convaincu que toutes ces causes n'ont pas moins contribué que la violence du mal , à faire perir si subitement un si grand nombre de Malades , non-seulement de la premiere Classe , mais encore des suivantes , puisqu'à mesure que cette mortelle crainte de la Contagion a diminué , & qu'on s'est mutuellement secouru , que la confiance & le courage sont revenus , qu'en un mot , le bon ordre s'est rétabli dans cette Ville par l'autorité , la fermeté & la vigilance de Monsieur le Chevalier de LANGERON , par les grandes attentions de Monsieur le Gouverneur & par

Dij

les soins assidus & infatigables de Messieurs les Echevins ; on a aussi vû diminuer insensiblement le progrès & la violence de ce terrible Fleau, & nous avons été plus heureux dans le traitement des malades qui en étoient frappés.

Revenant donc à la methode proposée pour traiter les maladies de cette premiere Classe, supposé que par les Remedes énoncés, nous puissions ranimer leurs forces mourantes, & les dégager du triste état décrit ci-dessus, il ne s'agissoit plus que d'examiner avec attention les nouveaux changemens & accidens qui survenoient, lesquels suivant nos observations, se réduisoient à quelqu'un de ceux qui ont été rapportez dans les Classes suivantes, & devoient par consequent être traitez par quelqu'une des methodes que nous allons exposer.

Methode employée pour traiter les Malades de la seconde Classe.

LE traitement des malades de cette seconde Classe nous a beaucoup plus occupés que les precedens, par rapport à la multiplicité & variété des accidens, qui offroient en même tems plusieurs indications à remplir.

Toutes ces indications pouvoient pour-

DE JANVIER.

tant se reduire à deux principales , qui demandoient d'autant plus d'attention & de prudence , qu'elles étoient opposées , puisque nous observions dans le même malade un mélange prodigieux de tension & de relâchement , de frissons & de chaleur , d'agitation & d'affaïssement : De sorte que nous étions obligés d'être sans cesse attentifs à chasser les mauvais levains renfermez dans les premieres voyes , ou répandus dans toute la masse du sang , sans pourtant les effaroucher , ou à les corriger & en émousser l'action sans affoiblir. Il falloit , par exemple , faire vomir ou purger , sans irriter ni épuiser , procurer une libre transpiration , ou la sueur , sans trop animer ni enflammer , fortifier sans augmenter la chaleur contre nature , délayer enfin & temperer sans surcharger , ni relâcher , & c'est ce que nous avons tâché d'exécuter par la methode suivante.

Supposé que nous fussions appelez dès le commencement , & que le malade ne nous parut pas épuisé , nous donnions d'abord un remede propre à débarasser l'estomach , c'est-à-dire , un leger vomitif , tel qu'est l'Ipecacuanha , ayant égard pour la dose , à l'âge & au temperament , le faisant prendre dans un peu de bouillon ou d'eau commune , rarement nous avons usé du Tartre ou du vin Emetique pour

éviter de trop grandes irritations, excepté que nous n'eussions à faire à des corps robustes & pletoriques, ou que quelque accident particulier parût le demander, nous soutenions ensuite l'action du Remède par quantité d'eau tiède, de thé ou de décoction de chardon benî.

L'effet de ce premier remède étant ordinairement suivi d'un plus grand abatement des forces, nous tâchions de fortifier par quelque léger cordial, sur tout par la Theriaque, & le Diascordium, parce qu'ils sont propres à prévenir ou arrêter les superpurgations.

A ces deux remèdes succédoient les purgatifs mediocres & delayans pour nettoyer sans irritation, les boyaux des grosses matieres qui pouvoient s'opposer à l'action des autres remèdes, ou à leur libre passage dans les vaisseaux; ces purgatifs étoient des tisannes laxatives, faites avec le Sené & le Crystal mineral, ordonnées par verrées, les décoctions des Tamarins, ou les infusions des vulneraires dans lesquelles on dissolvoit la Manne & le Sel prunelle, les Diluta-cassia, les Syrops de chicorée avec la Rhubarbe, auxquels succédoient encore les cordiaux, & doux alexiteres par les raisons alleguées cy-dessus, c'est-à-dire, pour fortifier & arrêter les superpurgations qui auroient in-

failliblement causé quelque funeste abbattement , & supposé que la Theriaque & le Diascordium fussent insuffisans pour remplir cette dernière indication , nous ajoutons la terre sigillée , les Coraux , le Bol d'Armenie , que nous rendions encore plus efficaces en cas de nécessité , par le mélange de quelques gouttes de Baume tranquille ou de Laudanum liquide , ce qui nous a réussi dans plusieurs cas , non seulement pour arrêter les évacuations immodérées ; mais encore pour les insomnies , pour les délires phrénétiques , pour les hemorrhagies & autres symptômes de cette espece.

La poudre Solaire d'Hambourg , le Kermes Mineral & autres remèdes qui nous avoient été communiquez & fort recommandez , ont été aussi employez en qualité d'Emetique & de purgatifs , & ont rempli quelquefois avec succès ces deux indications , observant même que dans certains cas ils ont fait suer & transpirer ; mais , comme nous l'avons déjà remarqué , ils nous ont toujours paru insuffisans pour operer la guérison radicale d'un mal caractérisé par divers symptômes essentiels.

Pour ce qui concerne les Sudorifiques , dès que nous appercevions la moindre disposition pour une transpiration libre , ou pour la sueur , en quelque tems de la

maladie que ce pût être , nous avons beaucoup d'attention pour les mettre en usage , d'autant mieux que quelques malades ont échappé par cette voye , & que nous n'ignorions pas que cette espece de crise est recommandée comme très-salutaire par tous les Auteurs qui traitent de la peste ; nous avons donc recours à quelque'un des cordiaux rapportez cy-dessus , sur tout à la Theriaque & au Diascordium , auxquels on ajoutoit la poudre de Vipere , l'Antimoine diaphoretique , le Safran Oriental , le Camfre , &c. soutenant l'effet de ces remèdes par la boisson réitérée du Thé , les infusions des vulneraires de Suisse , les eaux de Scabieuse , de Chardon benin , de Genièvre , de Scordium , de Rhue , d'Angelique & autres recommandez pour pousser du centre à la circonférence , c'est-à-dire , pour dépurer la masse des humeurs , par la voye de l'insensible transpiration sans trop émouvoir , observant toujours que les malades ne fussent pas d'un temperament trop sec & ardent , ou qu'en poussant trop cette espece de crise , ils ne tombassent dans quelque épuisement funeste.

On remedioit aux grandes chaleurs , à l'alteration ou soif ardente , par la boisson abondante , & réitérée d'eau panée , de tisanne d'Orge , d'eau de Ris , d'eau de Poulet ,

Poulet , dans lesquelles on faisoit dissoudre le sel Prunelle ou le Nître purifié , y mêlant par intervalle quelques gouttes d'esprit de Souffre ou de Nître dulcifié , ou de Vitriol , comme aussi les confectious d'Hyacinthe , d'Alkermes , les sirops de Limon , d'Oeillet , ou quelque'autre léger cordial , pour éviter la surcharge & le relâchement.

Tous ces remèdes employés à propos , & menagés avec la prudence requise , suffisoient pour satisfaire aux diverses indications de cette seconde Classe , pourvu que le terrible préjugé d'incurabilité , la consternation & le desespoir , n'en suspendissent pas l'action , & nous pourrions , si le tems nous le permettoit , citer plusieurs exemples de ceux qui soutenus par beaucoup de confiance , de courage & de fermeté , en ont ressenti les bons & salutaires effets ; de maniere que la nature étant par leur secours fortifiée , soulagée & débarrassée en partie des mauvais Levains qui l'opprimoient , & sur tout délivrée du danger des inflammations intérieures par la voie des éruptions externes , je veux dire des Charbons , des Bubons , des Parotides , &c. il ne s'agissoit plus que de traiter méthodiquement ces sortes de tumeurs , ce à quoi nous nous attachions depuis le commencement du mal jusqu'à

la fin, avec d'autant plus d'application, que, comme nous l'avons déjà remarqué, la destinée des Malades dépendoit presque toujours du succès de ces sortes d'éruptions dont nous donnerons le traitement un peu plus bas, suivant leur variété.

Methode employée pour traiter les Malades de la troisième Classe.

IL seroit sans doute inutile d'entrer dans le détail de la methode dont nous avons usé pour traiter les Malades de cette troisième classe; parce que les accidens dont ils étoient atteints, étant les mêmes que ceux dont il est fait mention dans les deux précédentes, de maniere qu'ils se succédoient mutuellement, & que les Symptomes rapportez dans la seconde Classe, étoient les avant-coureurs de ceux qui sont énoncez dans la Première, il est aisé de juger qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que d'employer successivement les Remedes mentionnez cy-devant. L'observation que nous avons crû devoir inserer entre la troisième & la quatrième Classe, & dans laquelle il est exposé que plusieurs malades périssoient en très peu de tems, avec des accidens fort médiocres, ou beaucoup moindres que ceux qu'on remarque dans

les fièvres malignes ou putrides ordinaires ; cette observation, dis-je, doit faire juger que cette espèce de malades dans lesquels il ne paroissoit assez souvent qu'un peu d'abattement & beaucoup de consternation, demandoit une aussi grande attention que ceux dont les accidens étoient fort considérables ; & qu'à la moindre apparence du mal , il falloit employer au plutôt, outre les Remedes generaux, tout ce qui étoit propre à soutenir les forces & à les encourager.

Méthode employée pour le traitement des Malades de la quatrième Classe.

IL n'y a qu'à jeter les yeux sur ce que nous avons dit cy-devant, touchant les accidens qui caractérisoient, & terminoient la Peste, pour juger que cette méthode doit rouler principalement sur la manière de traiter les bubons & les charbons : il est vrai que les symptomes qui se manifestoient dès le commencement dans les malades de cette quatrième Classe, étoient à peu près les mêmes que ceux des malades de la Seconde, aussi avons-nous d'abord employé les Remedes propres à les combattre, tels que sont les doux Emetiques, les Purgatifs delayans & les

sudorifiques de même espece, suivant les indications qui se presentoient, faisant d'ailleurs observer un regime fort exact; mais la destinée du malade dépendant principalement, comme il a été déjà remarqué, de l'éruption notable & de la loüable suppuration des bubons & des charbons, ces sortes de tumeurs ont toujours été l'objet de nos soins & de notre grande attention; de maniere que ces tumeurs ayant paru constamment aux malades de cette quatrième Classe, & à ceux des precedentes, la Methode que nous allons proposer pour leur traitement, doit être considerée comme commune à toutes les Classes.

*Methode employée pour le traitement des
Bubons.*

Ces tumeurs étoient ordinairement situées aux aînes, & souvent au dessous, faisant sur tout gonfler les glandes lymphatiques qui sont placées à l'endroit de la gaine des Vaisseaux Cruraux; il en a paru aussi assez frequemment aux aisselles, sur tout sous le muscle pectoral, comme encore aux glandes du derriere & du dessous des oreilles, aux jugulaires, & sous le menton.

Les Bubons dont les malades des premières Classes étoient attaquez , se manifestoient souvent dès l'entrée du mal , surtout aux aînes, & aux aisselles , petits dans le commencement , profonds & très douloureux : à peine pouvoit-on les toucher & manier sans causer des sensations très vives , ne causant d'ailleurs dans la plupart aucun changement à la peau , qu'ils faisoient ensuite enfler à mesure qu'ils grossissoient , devenant sur la fin indolents.

En quelque temps de la maladie que ces sortes de tumeurs aient paru , nous les attaquions sans aucun delay , excepté qu'il n'y eût lieu de présumer par les autres accidens que les malades étoient sur le point de périr.

Si la tumeur étoit petite , profonde , douloureuse , & qu'on eût le temps de travailler à la ramolir , on commençoit par l'application des Cataplasmes emolliens & anodins ; & comme la misere & la desertion ne permettoient pas d'avoir recours à des drogues choisies , on faisoit préparer & appliquer sur le champ & chaudement une espece de bouillie avec la mie de pain , l'eau commune , l'huile d'olive , & quelques jaunes d'œufs ou un gros oignon cuit sous la cendre , qu'on avoit auparavant creusé , & rempli de

54 LE MERCURE

Theriaque , de Savon & d'huile de Scorpion ou d'olive , employant d'ailleurs pour les personnes commodes, les Cataplasmes faits avec le lait , la mie de pain , les jaunes d'œufs, ou avec les pulpes des herbes & racines émollientes.

Maïs comme les malades des premières Classes périssoient assez souvent subitement dans le temps même qu'on y pensoit le moins , nous ne nous avisons gueres en pareil cas de prescrire ces sortes d'applications ; il falloit incessamment pour les garantir du dernier danger , travailler à l'ouverture de la tumeur , & pour cet effet nous faisons appliquer, sans différer , une trainée de pierres à cauter dans toute son étendue , les y laissant pendant quelques heures plus ou moins , suivant la profondeur , la situation , le volume des parties , & la constitution grasse ou maigre des malades : l'escarre faite , on l'incisoit & ouvroit sans aucun délai , pour se donner tout le jour convenable à l'examen des glandes tumescées , qu'il falloit mettre en fonte par les digestifs , après les avoir un peu tailladées , ou bien même les extirper si elles étoient mobiles , & qu'on pût les détacher sans attirer des hemorragies , qui suivant nos observations , ont toujours été funestes , quoique mediocres ; & par cette même raison nous avons crû devoir re-

jetter la méthode d'extirper ces tumeurs qui étoit en usage avant que nous entrassions dans cette Ville : celle de les ouvrir sur le champ par la lancette, quoi que plus prompte que celle des cauterés, nous a paru dans bien des cas insuffisante, & moins sûre, comme donnant très peu de jour, & laissant assez souvent après soi des abcès, des fistules ou des tumeurs Skirrheuses. Quant aux ventouses & vésicatoires, leur effet nous a paru tardif, inutile & quelquefois celui de ces derniers dangereux, dans certains sujets leur application étant suivie d'inflammations intérieures, sur tout de la Vessie.

Revenant donc aux pierres à Cautere, l'escarre étant formée, & les incisions faites avec la précaution de bien découvrir les glandes tumefiées, dans toute leur étendue, pour ne pas laisser des mauvais reliquats, il n'étoit plus question que de mettre en fonte ces mêmes glandes, par le moyen des bons digestifs qu'on faisoit avec parties égales de Baume d'Arcæus, d'onguent d'Althæa, de Basilicum, y ajoutant la Terebenthine & l'huile d'Hypericum qu'on méloit exactement ; & supposé qu'il y eût une corruption notable dans la partie, on joignoit à la Terebenthine & à l'huile d'Hypericum, les teintures de Myrthe, d'Aloës, l'eau-de-vie camfrée & le

E iiij

sel Armoniac , détergeant ensuite & nettoyant le pus & la sanie , lorsqu'il étoit épais & trop corrosif , avec des lavages faits avec l'eau d'orge , le miel rosat , le camfre , ou avec des décoctions vulnéraires de scordium , d'absinthe , de petit chêne , de petite centauree & d'aristoloche : dès que l'ulcere étoit bien détergé , & les glandes tumefiées entièrement consommées par la suppuration , il ne s'agissoit plus que d'appliquer une simple emplâtre pour conduire la playe à parfaite cicatrice.

Voici présentement , en peu de mots , la methode dont nous avons usé pour la guerison des charbons , qui en plusieurs circonstances a beaucoup de rapport avec la precedente.

Méthode employée pour traiter les Charbons.

Nous avons observé ces fortes de tumeurs pendant tout le cours du mal , dans un très-grand nombre de malades de toutes les classes , quoique moins frequemment que les Bubons , remarquant très-souvent dans les mêmes sujets ces deux fortes d'éruptions.

Ces Charbons se presentoient en différents endroits de l'habitude du corps , sur

tout aux cuisses, aux jambes, aux bras, à la poitrine, au dos, plus rarement à la face, au col, au bas ventre.

Ils paroissent d'abord sous la forme d'une pustule ou tumeur blanchâtre, jaunâtre, ou rougeâtre, pâle dans son milieu ou tirant sur le rouge obscur, qui devenoit insensiblement noirâtre, cristacée, & sur tout vers les bords, d'ailleurs bigarrée souvent de diverses couleurs, de maniere que selon celle qui prédominoit, & l'excès ou le défaut de sensibilité & d'élevation, on pouvoit lui donner le nom ou de Charbon phlegmoneux, ou de Charbon érysipelateux ou de gangreneux.

Nous attaquions d'abord toutes ces especes de Charbons par des scarifications, faisant des taillades à droit & à gauche, dans le milieu, & sur les bords, jusqu'au vif, & supposé que l'escarre fut épaisse & calleuse, on la cernoit, emportant toute l'épaisseur & callosité, autant que la situation des parties pouvoit le permettre.

Nous n'avons pas trouvé à propos d'user dans ce traitement des cauterés actuels ou potentiels, que nous mettons en usage dans notre Province pour les Charbons ordinaires, parce que les ayant employez dans le commencement, nous avons observé qu'ils attiroient des inflammations si considerables, que la gangrene s'y mettoit

58 LE MERCURE

bien-tôt après, & que les bords se racornissoient : la pierre à cautere ne réussissoit gueres que pour les petits Charbons qui guerissoient presque sans aucun secours.

Après avoir scarifié ces tumeurs, on appliquoit par dessus des plumaceaux chargez d'un bon digestif, comme pour les Bubons, avec cette différence, que nous en faisons retrancher les pourrissans, employant seulement la theriaque, la terebenthine, le baume d'Arcæus & l'huile de terebenthine; & supposé qu'il y eût beaucoup de corruption, on ajoûtoit les teintures d'aloës, de myrrhe, de Camfre, &c.

On mettoit par dessus les plumaceaux, ces cataplasmes émolliens & anodins, ou spiritueux & résolutifs, comme sur les Bubons suivant la diversité des indications; dans la suite des pansemens, les lavages & injections étoient aussi employez de même que pour les Bubons, suivant l'exigence des cas; & si dans le cours de la suppuration, les nouvelles chairs étoient d'une si grande sensibilité, que les digestifs appliquez causassent une douleur très-vive, comme nous l'avons vû souvent arriver, on substituoit les plumaceaux chargez de nutritum, avec tout le succès possible.



*Méthode concernant les Malades de la
cinquième Classe.*

Nous croyons qu'il est inutile d'entrer dans le détail de cette methode, qui a été employée & qu'on employe encore actuellement pour la guerison des malades de la cinquième Classe, dont les Hôpitaux sont remplis, parce que n'étant atteints d'aucun autre accident, que des Bubons & des Charbons mal pansez ou negligez, & par conséquent n'étant plus question que des abscess, des ulcères, des fistules, des skires & des callositez, que cette negligence & ces mauvais pansemens ont laissés après soy, il ne s'agit plus aussi que de mettre en usage la methode exposée cy-dessus, ou de se servir des moyens usitez en pareil cas, suivant les regles de l'Art.

Nous remarquerons, en finissant, que toutes les methodes proposées ne sont pas si générales & si constantes, qu'elles ne puissent souffrir des exceptions par rapport à certains cas particuliers que nous avons observés pendant le cours de ce terrible mal, & qui serviront de matiere pour un Memoire plus exact, mais elles pourront toujours suffire pour l'instruction des jeu-

nes Medecins & Chirurgiens engagez à
traiter les Pestiferez ; & en même tems ,
pour que le Public sçache ce qu'il faut
penser de toutes ces méthodes singulieres ,
& de ces prétendus Specifiques si vantez
par le Peuple & par les Empiriques.

COMPLIMENT FAIT AU ROY

le premier jour de l'année , par
Mr de la Motte de l'Academie
Françoise.

T Andis que sur l'aile du Temps
La jeunesse se hâte & s'enleve à l'enfance,
Mieux instruit par le cours des ans
La vertu dans son cœur se joint à l'innocence
Et la ferme raison aux plus heureux penchans
A chaque instant en Toi le Roi se développe ;
Déjà notre destin sourit à tes progrès ,
Déjà se préparant à celebrer tes faits ,
J'entens au Mont Sacré préluder Calliope :
Mais, Prince, ce n'est point pour chanter des combats
Des Heros égarés sanguinaires ébats ,
Que la Muse a monté sa lire :
Elle attend un sujet plus doux ,
Plus digne d'un bon Roi, plus précieux pour nous,
C'est le bonheur de ton Empire.

*Efface , s'il se peut , les plus celebres noms ;
Que ton Regne soit tel que tes Maîtres l'avoient ;
Que longtems ta Bonté , ta Justice les louent ,
Et fai de tes Vertus le prix de leurs leçons.*

*Cher Prince , si dans mes hommages ,
Je ne fais que des vœux repetés mille fois ,
Pardonne-moi ; c'est que les Sages
N'ont qu'un souhait à faire aux Rois.*



ACTE D'APPEL

De toutes les momeries du premier
jour de l'An.

*Du jour de l'an les embrassades ,
Les courbettes , les bonnetades ,
Etant pures pantalonades ,
Abregeons , mes chers Camarades ,
Ces Bons jours à longues tirades ,
Ces complimens , communs & fades ,
Qui valent moins que des gambades ,
Sur tout faisons des baricades ,
Pour prevenir les embuscades
Des fâcheux donneurs d'accolades ;
Laissons-les courir par brigades ,
Presenter Sonnets & Ballades ,
Et par tout donnant des Aubades ,*

*S'agiter comme des Ménades ,
Loin de nous ces fanfaronades.*

*Or quant à nous , chers Camarades ,
Fêtons ce jour par des grillades
Qu'arroseront les bigarades ,
Avec grand renfort de salades ,
Et perennité de razades.
Puis coulera l'eau des Barbades ,
D'où s'ensuivront maintes bravades ,
A qui fera plus d'escapades
Et de nocturnes esclades.
Or s'il avient que nos bourades
Choquent certains cerveaux malades ,
Nous les enverront aux Orcades
Manger loups marins ou dorades ;
Sur ce , bon soir , chers Camarades.*



LE TRIOMPHE DE DAMON dans l'Empire de la Parresse.

*F*ais un peu trêve au sommeil qui te presse ,
Reveille-toi , mon confrere en paresse ,
Et lis ces Vers du haut de ton chevet.
Pas n'est besoin de quitter le duvet.
Pour aujourd'hui ma Muse te fait grace ,

DE JANVIER.

Et comme au lit son unique Parnasse
De ce Poëme elle vient d'accoucher ;
Tu peux aussi dans ce temps de froidure
Entre deux draps en faire la lecture ,
Tu vas , ami , frotter tes yeux , cracher ,
Baïller sur tout , cet écrit m'en assure.
Quoiqu'il en soit , mon Apollon t'écrit ,
Ce qu'en un songe a cru voir mon esprit.

B'un doux sommeil' je gaisois les premices.
Et comme toi je faisois mes delices
De reposer jusqu'au milieu du jour ,
Quand tout à coup j'appergois la Paresse
Qui rassembloit nonchalamment sa Cour.
Là se rendoit auprès de la Déesse
Plus d'une Iris , n'ayant pour tout atour
Qu'une cornette , où se nichoit l'Amour.
De Dignités , Charges , & Benefices
Loin de priver ce sexe plein d'appas ,
Paresse veut qu'il tienne en ses Etats
Le premier rang , & preside aux Offices.
Belles partant avoient l'honneur du pas.
J'entens par-là Marquises & Princesses ,
Nonains en foule & sur tout des Abbesses.
A leurs côtés s'avançoient les Prélats ,
Moines , Abbés , puis venoient les Alteses ,
Princes & Rois suivis des Magistrats.
Pour la canaille au travail condamnée ,
Vils Roturiers livrés à l'interêt ,

64 LE MERCURE

Veillant la nuit, travaillant la journée,
 Loin de sa Cour Paresse par Arrêt
 Bannit jadis leur race infortunée.
 Mais revenons à la fête ordonnée,
 Si te dirai qu'entre les Sectateurs
 De la Paresse, on voyoit les Auteurs
 Faire florés. Leur troupe est destinée
 A bien dormir. Rien faire est leur emploi.
 Mais quel de nous le remplit mieux que toi ?
 Non, il n'est point de Cardinal à Rome
 Qui pour ce point ne te cedât la pomme.
 Aussi j'ai vû, sans en être jaloux,
 J'ai vû ta gloire, éclatant parmi nous,
 Sur un beau lit où voltigeoit le somme,
 Tu paroissais de pavaas couronné,
 Et par des bœufs negligemment traîné,
 Et cependant mille voix languissantes
 Chantoient d'Atis ces paroles charmantes :

Dormons tous, dormons tous,

Ah ! que le sommeil est doux.

Lors devant toi, d'une main nonchalante,
 Je répandois mainte rose naissante,
 Quand un Héraut crioit à haute voix,
 Sainte Paresse, honore ainsi le zèle
 De ceux qui sont attachés à ses Loix.
 De ses enfans voicy le plus fidelle.
 Que tout l'imite & l'exalte aujourd'hui,
 Jamais mortel ne dort comme lui.

A

A Mademoiselle de V....
Sur une conversation que l'Auteur
eut avec elle.

Où , vous triompheriez du plus opiniâtre
 Et l'on croit tout , Philis , si-tôt que vous parlez,
 On est Chrétien ou Turc, ainsi que vous voulez.
 Que dirai-je ! pour vous on seroit idolâtre,
 Enchanté des discours que vous nous étalés.

Ah ! qu'une bouche aimable
 Sur les esprits a de charmes puissans !
 Que l'éloquence est redoutable
 Quand elle emprunte ses accents.
 L'incroyable par vous est rendu vraisemblable.

Je vous le jure désormais.
 Je vais croire aux esprits, larves & farfadets.

Comme je crois au Diable.
 Je dirai qu'aux Heros un démon favorable
 Les suit par tout jusques dans les combats,
 Et qu'un des plus lutins accompagne vos pas.
 Ah ! sans doute en mourant la Nimphe Vaubanie

Avec tous ses appas.
 Vous laissa son génie.
 Vous entendre, ô Dieux , que ne croiroit-on pas ?

De la raison trop charmante ennemie
 Vous pouvez abolir son culte à votre gré.

E

*L'amour en tous lieux adoré,
L'Amour est le Dieu seul que ne sauroit détruire
Cette bouche si propre à chanter votre Empire.*

*Elle voudroit l'essayer vainement
Vos yeux qui font naître ses flammes
La démentiroient au moment
Qu'elle voudroit nier ce Maître de nos amours.*



VERS PRESENTEZ A MADAME,

Qui ont pour titre

ORDONNANCE DE LA REINE, *

Favorite de Son Altesse Royale

MADAME.

Aux Eslopes François, qui sont & qui seront
Salut, Comme à tous ceux qui ces rimes ver-
ront.

*D*Ans l'Italie & dans la Grece,
L'on dépeignit chaque Déesse,
Avec un attribut, un symbole affecté,
Le Colombe au le Cygne au plumage argenté,
D'un vol prompt & léger sur un tendre nuage,
Conduisoit de Venus le galant équipage.
L'Aurore, qui du jour annonce la clarté,

* Espagnole que Madame aime beaucoup.

Partageant les honneurs de la Divinité,
 Avoit de deux Consiers un brillant attelage.
 On voyoit de Theris sur l'humide élément,
 Le Char, par des dauphins, tiré pompeusement,
 Que de Tritons flotans une troupe environne.
 Le Paon, jadis Argus & fidele espion,
 Accompagnoit toujours la jalouse Junon.
 Cerès, qui pour sa fille, en faisant la dragonne,
 Courut tout l'Univers & par sauts & par bonds,
 Eut en partage des Dragons.

Folle du jeune Atys, pire qu'une Lionne,
 Cybele, dont le cœur à l'amour s'abandonne,
 Pour symbole avoit des Lions.

Et Pallas Déesse guerrière,

De Méduse en courroux la tête meurtrière.
 Mais la chaste Diane eut pour son attribut,
 Le Cerf au pied léger, ou l'agile Levrete,
 Et la docte Minerve adopta la Chèvrete.
 Et tout considéré, voicy quel est mon but.

De mon espece je suis Reine,

Et je veux sur l'antiquité

Etablir mon autorité.

J'ordonne comme Souveraine,

Que tout Peintre, que tout Sculpteur,

Fondeur, Dessinateur, Emailleur & Graveur,

Qui voudra de son Art employer la finesse,

A signer par tout, pour acquérir honneur,

L'Image ou le Portrait de ma grande Princesse,

R ij

68 LE MERCURE

*Soit tenu désormais , par serment solennel
De me représenter avec ma gentillesse ,
Toujours à ses côtés , & tout au naturel.*

Fait au Palais Royal , où reside ma Cour.

Signé par moy , LA REINE , Et plus bas ::
De Manton.



L' A M A N T ,

*qui croit se justifier en exposant les
motifs qui l'ont déterminé à rompre
avec sa Maîtresse.*



VANT que d'expliquer les véritables motifs de la rupture en question , il est à propos d'examiner quelles peuvent être les raisons les plus ordinaires qui déterminent à de pareilles separations.

Elles consistent le plus souvent en des disproportions trop considerables entre les parties interessées , soit par rapport à leurs inclinations , à leurs biens , à leur figure , à leur âge , à leur esprit , à leur reputation , à leur naissance , à leur famille ; soit enfin par rapport à leur caractère.

Il est rare que la rupture d'un mariage ne soit fondée sur quelque'une de

toutes ces considérations ; c'est aussi sur une des principales, & même sur la plus intéressante, que le mariage dont il s'agit, a été rompu entre *Leandre* & *Celimene*.

Lorsque ces deux Amans se sont connus, il a paru effectivement assez de convenance entre eux sur les premières considérations dont on vient de parler, & l'on est même persuadé qu'ils pourroient encore les concilier, si le succès de leur mariage en dépendoit uniquement ; mais malheureusement, la dernière & la plus importante, qui concerne le caractère, paroît si difficile à accorder entre les parties intéressées, que la différence & la contrariété qui s'y trouvent, deviennent plus que suffisantes pour rebuter celui des deux Amans qui s'en apperçoit le mieux.

Pour en être convaincu, il faut convenir, que *Celimene* est naturellement défiante, ambitieuse, fière, entière dans ses volontés, violente dans ses vivacités, aigre dans les reproches, inexorable sur les excuses ; & sur-tout hautaine & impérieuse, jusqu'au point de ne pouvoir souffrir qu'on la contrarie.

Mais on ne peut disconvenir en même temps, que si on découvre en la jeune *Celimene* les caractères dont on vient de parler, elle les gouverne avec tant de prudence & d'esprit, qu'elle donne lieu de

douter si ces mêmes caractères, qui passeroient certainement pour des défauts dans une autre, ne sont point en elle des vertus de courage & de fermeté, dont elle ne fait qu'un usage & une application convenable aux circonstances & aux personnes qui le méritent. D'ailleurs elle possède tant d'autres bonnes qualités qui lui attirent l'estime de ceux qui la connoissent, qu'elles pourroient rassurer tout autre qu'un Amant bien délicat.

On n'entreprend point icy le détail de ses appas ; le nombre & l'état malheureux de leurs victimes apprend qu'ils sont capables de faire perdre la raison que l'on choisit pour guide dans les réflexions qui produisent ce petit Ouvrage ; mais on veut lui rendre justice dans la dernière rigueur sur la véritable idée qu'on doit s'en faire ; & ce témoignage doit être d'autant moins suspect, qu'il est sincère & détaché de la complaisance & de la flatterie.

Après avoir traité la partie la plus délicate du caractère de Celimene, on ne peut sans injustice lui refuser l'aveu des perfections qu'on lui connoît.

La jeune Celimene est sage, vertueuse, prudente, vraie, généreuse, sensible aux bonnes manières, prévenante, adroite, amusante, & toute charmante dans les conversations, fine & subtile, jusqu'au

point de deviner la pensée des personnes les plus dissimulées.

Elle a le talent d'étudier avec succès le foible de chaque personne, elle est insinuante, & flatte si finement chacun dans son opinion, que l'on croit toujours trouver en elle la conformité de ses sentimens.

Tant d'aimables qualités jointes à la force de ses charmes, lui donnent l'avantage de prévenir facilement ceux qui la voyent en sa faveur.

Il n'est pas surprenant que Leandre n'ait pû résister à tant d'attraits : c'est ce qui lui inspira un desir si violent de plaire à sa chère Celimene, & c'est aussi ce qui l'a engagé dans des chaînes qu'il cherissoit autant que sa vie.

Mais dans le cours des tendres vœux qu'il adressoit chaque jour à un si bel objet, il a eu la douleur d'apercevoir ce caractère de disconvenance qui fait aujourd'hui son malheur. Cet Amant convaincu par lui-même que la confiance & la douleur sont inséparables d'un véritable amour, a reconnu par la défiance & la fierté de Celimene qu'il se flatoit mal-à-propos du doux espoir de la toucher. Il a commencé dès lors à sentir que sa manière de penser ne pouvoit s'accorder avec sa Maîtresse. Il a souhaité, il a cherché, mais

en vain , une simpatique conformité dans les sentimens & dans les humeurs. Il a éprouvé des hauteurs & des duretés, quand il a voulu déclarer sa pensée. Leandre de son côté a reconnu en lui une malheureuse indocilité , & une secrète résistance qui détruisoient à tout moment les essais de complaisance que sa tendresse lui inspiroit sur cette opposition d'humeurs. Quelquefois le cœur amoureux de cet Amant s'efforce de détruire en lui les conseils de sa raison. Dans une si cruelle agitation , dont Leandre se sent combattu , il est incertain , inquiet , rêveur , il espere , il craint , il soupire : enfin il succombe sous le poids d'un dernier desespoir , & l'idée qu'il se forme d'une femme imperieuse , l'emporte sur le doux penchant qui l'entraînoit vers une Maîtresse adorable.

Des contrariétés & des différences essentielles dans le caractère de deux personnes que l'on vouloit unir , sont les véritables motifs d'une rupture raisonnable , qui fait connoître aux parties intéressées qu'elles ne seroient jamais heureuses ensemble : & c'est le véritable sujet de la retraite de Leandre.

Mais l'inclination de cet Amant n'étoit donc gueres , dira-t-on , violente , puisqu'il a pu se résoudre si subitement à la détruire. Il est difficile , quand

on

on aime, d'accorder une raison bien saine avec un amour bien tendre.

Il faut prendre garde de confondre-ici le véritable amour avec la passion aveugle ; l'inclination fondée sur l'estime avec la simple galanterie ; l'Amour effrené avec l'Amant délicat. Il faut distinguer celui qui aime uniquement pour son plaisir, & celui qui joint à son inclination des vûes plus serieuses & plus raisonnables. En un mot, il faut faire une grande difference entre un homme passionné qui ne cultive une Maîtresse que pour en faire sa Maîtresse, & un tendre Amant qui estime assez la sienne pour partager avec elle son nom, son état, & sa fortune.

L'Amant prévenu par une passion aveugle, a cela de commun avec le Galant voluptueux, que la violence de leurs feux ôte tout leur discernement, & les empêche de distinguer les défauts & les perfections de l'objet qui les occupe. Enivrés sans cesse de leur passion, ils ne songent qu'aux moyens de la satisfaire ; & pour y parvenir ils employent sans se rebuter les soins les plus pressans, & se livrent sans délicatesse à la fureur qui les agite pour une Maîtresse, en laquelle ils ne connoissent le plus souvent d'autre mérite que celui de leur plaire & de les séduire. C'est ce, qui fait qu'un homme

en cet état ne voit ni n'entend rien que ce qui peut le conduire à son but. Les mépris, les caprices, les contretiens, les difficultés, les disproportions, les contrariétés, les mauvaises humeurs, rien ne le rebute. Toujours esclave de ses desirs, il se flatte de les accomplir à quelque prix que ce soit ; il revient à tout moment à la charge ; mais enfin s'il réussit après bien des peines & des tourmens, en est-il plus heureux ? Non : Cet amour si violent qui n'est point soutenu d'une estime suffisante pour l'entretenir, s'éteint peu à peu par le succès, & ne lui laisse qu'un dégoût insupportable qui lui fait connoître qu'il aimoit véritablement son plaisir plutôt que sa Maîtresse.

Une personne un peu sensée doit-elle être satisfaite ? peut-elle se glorifier d'avoir inspiré un pareil amour dont elle doit tout à ses charmes, & rien à son mérite ? Non certainement, & il faut convenir qu'elle doit préférer l'Amant délicat qui cherche du mérite en sa Maîtresse, pour joindre à l'inclination qu'il sent pour elle une tendre estime qui l'entretienne toujours, & qui en soit continuellement l'objet & le fondement. Ce caractère d'amour est encore bien plus desirable dans la personne d'un Amant, que des vûes légitimes & raisonnables assujettissent à

des démarches différentes de celles qu'un Amant coquet hazarde sans conséquence pour parvenir à sa conquête.

C'est dans cette situation que Leandre a recherché la jeune Celimene ; il s'est fait une félicité charmante de lui plaire, & ce seroit faire tort au mérite de cette Belle, que de penser que Leandre n'ait eu pour elle qu'une passion aveugle : il l'a aimée avec discernement & délicatesse ; le mérite de Celimene l'a prevenu , l'a touché, ses beaux yeux l'ont engagé.

Comme Leandre ne presentoit des vœux à sa Maîtresse que pour obtenir sa main, il se formoit, en la voyant, l'idée d'une chère épouse, dont il étudioit l'esprit, pour y trouver de la convenance avec le sien, dans la seule vûe de vivre ensemble dans une union tranquille & dans une heureuse intelligencer & il ne craint point d'avouer qu'après avoir consulté mille fois son cœur, il a pour cet effet consulté quelquefois sa raison ; il a cru que de pareilles reflexions qui paroîtroient hors d'œuvre dans un Conteur de fleurettes, pourroient être excusables dans une personne qui touche au moment d'une alliance & de son établissement.

Il est certain que si Leandre avoit regardé Celimene comme une Maîtresse uniquement de plaisir, il n'auroit jamais

pû résister au penchant naturel de son cœur; il l'auroit suivi sans rien examiner, & il seroit tombé dans le caractère de l'Amant enivré d'une passion aveugle, dont on a vu le portrait. C'est en ce cas que son ardeur le feroit repentir d'avoir consulté sa raison. Mais par rapport à Celimene, il l'estime & la respecte trop, pour n'avoir pas pour elle des vûes plus honorables & plus avantageuses; la violence qu'il s'est faite pour se résoudre à sa retraite, les cruels combats qu'il a essuyés à cette occasion, la playe encore toute recente dont son cœur ne guerit point, sont autant de preuves bien certaines de son estime & de son amour, qui est encore si vif, que, s'il ne sentoît pas jusqu'où va l'opposition qui se trouve entre le caractère de Celimene & le sien, il mettroit tout en usage pour parvenir à un hymen si desirable.

On voit qu'il n'y a pas lieu de croire que la retraite de Leandre soit l'effet du caprice, ou de l'inconstance, mais bien de la seule raison, & même de la considération qu'il a pour Celimene qu'il ne veut point exposer à être malheureuse, elle qui merite le sort le plus doux & le plus avantageux: il gémit, il est à plaindre véritablement; & il a certainement besoin en cette occasion de la résolution

la plus ferme, pour pouvoir résister aux secrets reproches & au penchant de son cœur.

Il est vrai que le parti qu'il a pris, est subit & violent; mais il est convenable dans cette occasion. On sçait que dans de pareilles circonstances qui intéressent même des familles, il ne conviendrait point de s'embarasser l'esprit dans des incertitudes & des irresolutions qui ne causent souvent que de fausses démarches; & on ne doit point regarder comme un défaut d'inclination, une retraite dont l'objet est d'éviter de rendre malheureux ce qu'on aime.



ARRESTS, EDITS & *Declarations.*

EDIT du Roy donné à Paris au mois de Novembre 1720, Registré en la Cour des Aydes le 31 Decembre 1720, par lequel S. M. éteint & supprime la Charge d'Empeseur du corps de Monsieur le Duc d'Orleans, dont est à present pourvû le Sieur du Bournal de Selle; & par ces mêmes presentes, crée, érige & établit, la Charge d'Ayde-Major de ses Gardes du Corps François, pour en être par lui pourvû qui bon lui semblera, &

G iij.

jouir par celui qu'il en aura gratifié, des honneurs, autoritez, prérogatives, privilèges, franchises, libertez, gages & droits qui lui seront attribuez, suivant les Etats de Monsieur le Duc d'Orleans, desquels en consequence voulons que ladite Charge d'Empeseur soit rayée, & que celle d'Ayde-Major des Gardes y soit employée.

ARREST du Conseil du 30 Novembre 1720, par lequel S. M. ordonne qu'à commencer du premier Octobre dernier, jusqu'au premier Octobre 1721, les Droits qui se perçoivent tant sur les Beures & Fromages venant des Pays Etrangers, que sur les Beurres & Fromages venant du crû du Royaume, qui se transportent d'une Province dans une autre, seront & demeureront reduits au tiers seulement, à l'exception des Peages ordinaires qui continueront d'être levez en la maniere accoutumée.

ARREST du Conseil du 26 Decembre 1720, par lequel S. M. ordonne que les Droits d'Entrée du Royaume, reglez par le Tarif du 18 Avril 1667. à sept livres le cent pesant, sur le Savon de toutes fortes venant des Pays Etrangers, sera reduit & moderé, à compter du jour de la publication du present Arrêt, jusqu'au premier Juin de l'année 1721. à Trois livres dix sols le Quintal, suivant le Tarif du 18 Septembre 1664. Fait défenses à Armand Pillavoine, Adjudicataire General des Fermes Unies de Sa Majesté, ses Procureurs & Commis, de lever de plus grands Droits sur lesdits Savons pendant ledit temps.

ARREST du Conseil du 26 Decembre 1720, par lequel S. M. ordonne que toutes les Diminutions indiquées par les Arrêts des 24 Octobre & 24 Novembre derniers sur les Especes courantes,

ainsi que sur les anciennes Especes & Matieres d'or & d'argent, n'auront point de lieu au premier Janvier prochain, mais seulement du jour de la publication de l'Arrêt qu'il plaira à S. M. de faire rendre dans peu pour ce sujet. Veut S. M. qu'à commencer du premier jour de Février de l'année prochaine 1721, les anciennes Especes cessent d'avoir cours dans le Commerce, même d'être prises en Payement des Droits & Impositions de S. M. Et qu'elles soient sujettes aux confiscations ordonnées par l'Edit du mois de Septembre dernier, dans tous les cas y mentionnez.

ARREST du Conseil du 29 Decembre 1720, par lequel S. Majesté permet aux Porteurs des Billers de Banque de Cent, de Cinquante & de Dix livres, de les placer pendant le courant du mois de Janvier prochain inclusivement, En acquisition de Rentes sur les Tailles & autres Impositions, tant des Pays d'Elections que des Pays d'Etats, créées par ledit Edit du mois d'Août dernier, Prorogeant à cet effet S. M. pour l'acquisition desdites Rentes, pendant ledit temps & sans esperance d'autre, le delay porté par l'Arrêt du 24 Novembre dernier.

ARREST du Conseil du 29 Decembre 1720, par lequel S. M. proroge le delay accordé aux Actionnaires de la Compagnie des Indes par l'Arrêt du 15 du present mois de Decembre, pour payer les Cent cinquante livres par Action, à eux demandées par celui du 27 Novembre dernier, jusqu'au 31 du mois de Janvier prochain inclusivement : Permettant aux Directeurs de ladite Compagnie, de recevoir pendant ledit temps des Actionnaires, pour raison de cet Em-

prunt, les Louis d'argent & les Louis d'or de la nouvelle fabrication, sur le pied porté par ledit Arrêt du 15 du present mois.

ARREST du Conseil du 29 Decembre 1720, par lequel S. M. proroge pendant le mois de Janvier prochain inclusivement, le delay porté par l'Arrêt du Conseil du 3 du present mois de Decembre, pour la Conversion de tous les Billets de Banque de Mille livres & de Dix mille livres, en Actions ou Dixièmes d'Actions Rénovables de la Compagnie des Indes; après l'expiration duquel delay, sans qu'il puisse en être accordé aucun autre, S. M. ordonne que lesdits Billets de Mille livres & de Dix mille livres, dont la Conversion n'aura pas été faite, seront & demeureront nuls & de nulle valeur: N'entendant néanmoins S. M. rien innover à l'exception portée par l'Arrêt du Conseil du 8 de Novembre dernier, en faveur de ceux desdits Billets qui ont été déposez par autorité de Justice.

ARREST du Conseil du 30 Decembre 1720, par lequel S. M. ordonne que l'Arrêt dudit jour 10 Octobre dernier sera executé selon la forme & teneur; Et en consequence que toutes les Parties de Gages, & autres de quelque nature qu'elles soient, qui restent dûes de l'année 1720, seront acquittées en Espèces d'or ou d'argent par les Tresoriers & Payeurs, suivant les États qui en ont été ou seront arrêtez au Conseil, Et que les sommes qui restent dûes pour les années antérieures à ladite année 1720, seront payées & acquittées en Billets de Banque de Cent livres, Cinquante livres & Dix livres, conformément au même Arrêt. Fait S. M. défenses à tous Tresoriers & Payeurs d'acquitter les Gages & autres Parties dûes pour ladite année 1720, que les

Particuliers assignez & Parties prenantes , ne rapportent des Certificats qu'elles auront reçu les sommes employées sous leurs noms dans les Etats des années antérieures , lesquelles sommes elles seront tenues de recevoir dans le premier Avril prochain , pour les Parties employées dans les Etats qui sont actuellement arrêtez ; Et dans le premier Juillet aussi prochain à l'égard des Parties à employer dans les Etats qui ne sont pas encore arrêtez ; Et faute par les Particuliers assignez , de recevoir dans lesdits delais le Payement desdites sommes antérieures à ladite année 1720. Veut S. M. que les fonds en soient portez par les Tresoriers & Payeurs au Tresor Royal , & qu'il en soit expedie des Quittances à leur décharge , dans lesquelles lesdites Parties seront singulierement libellées & détaillées , lesquelles Quittances seront passées dans les Etats & Comptes desdits Tresoriers & Payeurs sans difficulté : Et le fonds desdites Parties demeurera en Billets de Banque , par forme de dépôt , entre les mains du Garde du Tresor Royal , pour en être le Payement fait dans les mêmes Billets de Banque aux Parties prenantes lorsqu'elles les reclameront ; à l'effet de quoy le Garde du Tresor Royal sera tenu de se charger en recette desdits fonds qui lui auront été remis par chacun desdits Tresoriers & Payeurs , conformément aux Quittances qu'il en aura expediees à leur décharge ; Et employera en dépense les Payemens qui en auront été par lui faits aux Assignez & Parties prenantes , lesquels lui seront aussi passez & allouez dans la dépense de ses Etats & Comptes sur leurs simples Quittances , sans difficulté.



*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.
du 31 Decembre 1720.*

L E R O Y s'étant fait représenter en son Conseil les trois Mandemens uniformes donnez par le Sieur Evêque de Senes le 18 Octobre de la presente année ; par le Sieur Evêque de Montpellier le 26 ; & par le Sieur Evêque de Boulogne le 30 du même mois ; auxquels Mandemens sont joints trois Actes pareillement uniformes du 10 Septembre dernier , portant Renouvellement par les mêmes Prelats , & par le feu Sieur Evêque de Mirepoix , de l'Appel par eux cy-devant interjetté au futur Concile General de la Constitution de N. S. P. le Pape qui commence par ces mots , *Unigenitus Dei Filius* , Sa Majesté auroit reconnu par l'examen qu'Elle a fait faire desdits Mandemens & Actes de renouvellement d'Appel , que ceux qui en sont les Auteurs , y ont entrepris de s'élever hautement contre ladite Constitution , & contre les voyes de conciliation qui ont été prises pour appaiser les troubles qui s'étoient élevez à l'occasion de cette Bulle ; Que c'est dans cet esprit , que bien loin d'entrer dans des vûes si convenables à leur caractère , ils attaquent ouvertement des Explications qui sont devenues le lien de la paix , & qui ont été approuvées par plus de cent Evêques de France , même par un des quatre Prelats , dont le nom paroît à la tête du nouvel Acte d'appel , joint à ce Mandement ; Qu'on n'y respecte pas plus l'autorité Royale que les suffrages unanimes & le concert parfait de presque tous les Evêques de l'Eglise Gallicane ; Qu'au lieu des actions de grâces qui sont dûes au Roy & à Mr le Regent , pour avoir pré-

venu un ~~Séisme~~ funeste, & affermi l'union des Evêques, la Discipline & la subordination Canonique, par une Declaration pacifique, qui, en conservant les regles de l'Eglise, & les maximes de l'Etat, empêche que des esprits inquiets & indociles n'en abusent pour rallumer le feu des divisions passées; on ne trouve dans ces Mandemens que de nouvelles semences de discorde, & des prétextes recherchez avec soin pour éluder l'exécution d'une Loy si nécessaire, en s'efforçant de persuader aux Fideles, contre l'autorité des exemples anciens & recens, de ce qui s'est passé dans l'Eglise en de semblables occasions, que les disputes qui se sont élevées au sujet de la Bulle *Unigenitus*, ne pouvoient se terminer que par la Décision d'un Concile General; Que par une suite d'un principe si dangereux, il semble que les Auteurs de ces Mandemens veulent inviter toute sorte de personnes à rompre le silence & à renouveler leurs Appels, au préjudice des dispositions d'une Declaration qui n'a été rendue que pour protéger l'unanimité des Evêques, & dont on prouve la nécessité par les efforts mêmes que l'on fait pour l'attaquer; Qu'enfin ces Ecrits sont remplis d'expressions capables d'inspirer aux peuples des sentimens injurieux au souverain Pontife, de les soulever contre leurs Evêques, de troubler au moins, & d'allarmer les consciences timides & les esprits peu éclairés, en leur faisant entendre que la vérité est attaquée, que la foy est en peril, & que par des *nouveautés* suspectes on affoiblit les *maximes saintes de la vénérable antiquité*, pendant que les Evêques agissant dans un esprit d'union avec leur Chef, ne travaillent qu'à rejeter toutes les expressions capables de favoriser l'erreur, ou d'obscurcir la vérité. En sorte que si l'on suivoit l'impression qui résulte de ces Man-

demens , il sembleroit que l'Eglise ~~est~~ reduite à un état si déplorable , qu'il ne resteroit plus que trois Evêques qui eussent conservé le dépôt de la saine Doctrine dans toute son intégrité : Et comme le premier devoir des Souverains , en qualité de Protecteur de l'Eglise , est de prévenir avec soin tout ce qui peut en troubler la tranquillité , S. M. se porte d'autant plus volontiers à interposer son autorité en cette occasion , qu'Elle montrera par là combien l'union des Evêques avec leur Chef , & la paix de l'Eglise Gallicane luy sont précieuses , & avec quelle fermeté Elle est résolue de soutenir la Declaration qui a mis le Sceau à une paix si desirable : A quoy étant nécessaire de pourvoir , selon la qualité & l'importance de la matiere le demande. Sa Majesté étant en son Conseil , de l'avis de M. le Duc d'Orleans Regent , a ordonné & ordonne , que lesdits trois Mandemens & Actes qui y sont joints , seront & demeureront supprimés , comme injurieux à N. S. P. le Pape , & aux Evêques de France , & comme contraires à la paix de l'Eglise , & à l'autorité Royale : Voulant S. M. que conformément à ladite Declaration du 4. Août dernier lesdits Actes de renouvellement d'Appel , joints ausdits Mandemens , soient regardez comme nuls & abusifs. Fait S. M. très expresse inhibitions & défenses à tous Imprimeurs , Libraires , Colporteurs , & autres d'imprimer , vendre , debiter ou autrement distribuer lesdits Mandemens & Actes , à peine de trois mille livres d'amende , & de privation de leur maîtrise ou vacation , même de punition corporelle s'il y échet.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.
du 5 Janvier 1721.*

LE ROY ayant jugé qu'il convient à l'ordre de ses Finances, & à l'utilité de la Compagnie des Indes, de résilier les Traitez des Monnoyes faits en faveur de ladite Compagnie ; Et le Bail des Fermes Generales & autres Fermes, à l'exception de celle du Tabac, de décharger la même Compagnie de la Regie & Administration des Recettes Generales des Finances ; Et de luy laisser les autres attributions dont elle jouit ; En sorte qu'étant particulièrement occupée aux opérations de son Commerce, elle puisse au moyen des Privilèges que S. M. luy a accordez, & de ceux qu'Elle pourra luy accorder dans la suite, travailler efficacement pour le bien de l'Etat, & l'avantage de ses Actionnaires : Et S. M. voulant y pourvoir : Ouy le Rapport du sieur le Pelletier de la Houssaye, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence pour les Finances, Contrôleur General des Finances. Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de M. le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne ce qui ensuit.

Art. I. Sa Majesté a résilié & annullé, à commencer du 30 Septembre dernier, le Traité fait avec la Compagnie des Indes, pour raison des profits & benefices sur la fabrication des Monnoyes, suivant l'Arrêt du 25 Juillet 1719.

II. Sa Majesté a déchargé & décharge ladite Compagnie des offres par elle faites par l'Arrêt du 24 Octobre 1720, du don gratuit de la somme de vingt Millions, pour être confirmée dans la jouissance du benefice de la reformation & fabrication des Monnoyes, ordonnée par l'Edit du mois de Septembre 1720, lesquelles offres demeureront nulles & de nul effet ; Et en con-

sequence ladite Compagnie sera remboursée par S. M. de ce qu'elle justifiera avoir payé sur lesdits vingt Millions , au moyen de quoy le benefice provenant de ladite reformation & fabrication ordonnées par ledit Edit , appartiendra en entier à Sa Majesté.

III. Sa Majesté a pareillement résilié & annullé les Baux de ses Fermes , faits à ladite Compagnie , sous le nom d'*Armand Pillarvoine* , Sçavoir , à compter du premier Octobre dernier , pour les grandes & petites Gabelles , Gabelles de Franche-Comté , & Trois Evêchez , Cinq Grosses Fermes , Aydes & Droits y joints & Formules ; Et à compter du premier du present mois pour les Domaines de France , Domaine d'Alsace , & Domaine d'Occident , Contrôle des Actes , petits Scels & Insinuations Laïques , Greffes , Amortissemens , Franes-Fiefs , & nouveaux Acquêts , & generalement ceux de toutes les Fermes réunies à ladite Compagnie , à l'exception de la Ferme du Tabac seulement.

IV. Ordonne S. M. qu'à commencer du premier du present mois , ladite Compagnie cessera d'avoir l'Administration & Regie des Recouvrements dépendans des Recettes Generales de ses Finances.

V. Veut néanmoins S. M. que les Receveurs , Commis & Préposez au Recouvrement desdits Droits & Deniers , continuent d'en faire la perception , & d'en tenir des Registres Journaux , ainsi qu'il a été cy-devant ordonné , pour en remettre les fonds , & en compter du jour de la résiliation des Baux , à qui & ainsi qu'il leur sera enjoint par S. M.

VI. Ordonne S. M. que les Directeurs de ladite Compagnie des Indes compteront , pour & au nom de ladite Compagnie , par bref Etat devant les Commissaires du Conseil , qui seront nommez

à cet effet , du prix du Traité fait avec ladite Compagnie , par Arrêt du 25 Juillet 1719 , par proportion au temps dont elle a joui ou dû jouir , au moyen de quoy les benefices des Monnoyes appartiendront à ladite Compagnie pendant ladite portion de temps , pour le montant desquels benefices , il sera expedie au profit de ladite Compagnie des Ordonnances de comptant , suivant les Etats qui en seront certifiez par le Directeur General des Monnoyes , au moyen de quoy il en sera compté à S. M. en la maniere accoutumée.

VII. Compteront aussi lesdits Directeurs de la Compagnie des Indes , audit nom par bref Etat , du prix des Baux des Fermes Unies , du montant des Impositions des Recettes Generales , & des Dépenses faites sur icelles , sauf à employer en reprises les restes qui se trouveront dús desdites Impositions , lesquelles reprises seront allouées , suivant les Etats certifiez par les Receveurs des Tailles ; Et ce jusqu'au temps porté par le present Arrêt , pour être ensuite compté par lesdits Directeurs , en ladite qualité , en la forme & maniere qui sera prescrite par les Arrêts ou Declarations qui seront rendus à cet effet , sans que pour raison du Recouvrement des deniers des Recettes generales , lesdits Directeurs audit nom , puissent être tenus de compter ailleurs que devant lesdits Sieurs Commissaires du Conseil.

VIII. Vaut S. M. qu'à commencer dudit jour premier du present mois , les Recouremens des profits & benefices des Monnoyes , la Regie & l'Exploitation des Fermes Generales , & autres Fermes particulieres , à l'exception de celle du Tabac ; Et l'Administration & les Recouremens des deniers provenans & dépendans des Recettes Generales des Finances , soient faits par des Officiers, Fermiers , Regisseurs , Receveurs ou Com-

mis , ainsi qu'il sera jugé le plus convenable pour le bien du service de S. M. dont ils compteront en la maniere accoutumée , dérogeant S. M. à tous Arrêts & Reglemens rendus , en ce qu'ils peuvent être contraires au present Arrêt , pour l'exécution duquel toutes Lettres nécessaires seront expédiées.

ARREST du Conseil du 8 Janvier 1721 , par lequel S. M. ordonne qu'à compter du jour de la publication du present Arrêt , les Billets qui seront délivrez pour l'Emprunt de Cent cinquante livres par Action , ordonné par l'Arrêt du 27 Novembre dernier , seront signez de deux Directeurs seulement ; Et que lesdits Billets auront le même effet que ceux précédemment délivrez , signez de trois desdits Directeurs.

ARREST du Conseil du 8 Janvier 1721 , par lequel S. M. ordonne ce qui suit.

Art. I. Qu'à commencer du jour & date du present mois , les Pourvûs des Offices de Receveurs Generaux des Finances ; tant des Vingt Generalitez des Pays d'Electiions , que des Provinces d'Alsace , Metz , Franche-Comté , Flandres , Haynaut & Roussillon , rentreront en possession & jouissance des fonctions de leurs Charges , pour en faire & continuer à l'avenir l'exercice , à commencer par celuy de la presente année 1721 , aux mêmes Gages , Droits , Remises & Taxations , attribuées auparavant à leurs Offices , & en rendre compte au Conseil & aux Chambres des Comptes , ainsi qu'ils avoient accoutumé de faire avant lesdits Arrêts des 12 & 26 Octobre 1719 , & 10 Septembre 1720 , suivant & conformément aux Etats de S. M. qui seront arrêtez à l'ordinaire pour chaque Generalité.

II. Ordonne S. M. que les Receveurs des Tailles remettront aux Receveurs Generaux tous les deniers qui proviendront du Recouvrement des Tailles, Capitation, & autres Impositions, ainsi & de la maniere qu'ils étoient tenus de faire avant les susdits Arrêts; Et rendront compte à l'ordinaire sur les Quittances Comptables desdits Receveurs Generaux, conformément aux Etats de Sa Majesté.

III. Quant aux sommes qui restent dûes sur les Impositions des années 1719 & 1720, Veut S. M. que le Recouvrement en soit fait par les Receveurs des Tailles; Et les deniers également par eux remis aux Receveurs Generaux, chacun dans leur Exercice, sauf à en compter entr'eux & la Compagnie des Indes, ainsi qu'il sera ordonné par S. M. Et pour l'exécution du présent Arrêt seront toutes Lettres nécessaires expédiées.

ARREST du Conseil du 9 Janvier 1721. par lequel S. M. ordonne que les differens & contestations mûs & à mouvoir sur l'exécution de l'Arrêt du 26 Decembre dernier, portant suppression des Comptes en Banque & Virements de Parties, seront décidées & jugées en premiere instance par les Juges-Consuls, établis tant à Paris que dans les autres Villes du Royaume; & en cas qu'il y ait des appellations interjetées des Sentences & Jugemens, qui ont été ou pourront estre rendus à ce sujet par lesdits Juges-Consuls, Sa Majesté a renvoyé & renvoie lesdites appellations, même les Requêtes qui pourroient estre présentées au Conseil au sujet dudit Arrêt du 26 Decembre dernier, pardevant les sieurs Amelot, le Pelletier Desforts, de Saint Contest, Ferrand & de Machault Conseillers d'Etat; Roujault, de Landiviseau, de Baudry, de Beauflan, Bidé de la Grandville,

H.

Angrand & Le Pellerier de Signy Maîtres des Requestes , pour estre par eux jugées & décidées en dernier Ressort , au nombre de cinq au moins , Sa Majesté leur attribuant à cet effet toute Cour , Jurisdiction & connoissance , & icelles interdisant à toutes ses Cours & autres Juges. Ordonne Sa Majesté que toutes les demandes & instances d'appel en cette matiere seront instruites sommairement par Requestes , qui seront communiquées aux Parties par Ordonnance de l'un desdits sieurs Commissaires , avec une simple sommation de fournir de réponse dans la huitaine , après laquelle il sera procédé au Jugement desdites instances d'appel & demandes par Requestes , sans autre sommation ni interpellation..

ARREST du Conseil du 9 Janvier 1721. par lequel S. M. ordonne ce qui suit.

ART. I. Il ne sera plus reçu par la Compagnie des Indes , à compter du jour de la publication du present Arrest , aucun Billet de Banque dans le payement de l'emprunt par Action , ordonné par l'Arrest du 27 Novembre dernier , & au lieu de Cent cinquante livres , ledit Emprunt ne sera plus fait qu'à raison de Cent cinq livres en Especes par chaque Action.

II. Lesdites Especes ne seront reçues en Payement dudit Emprunt , sçavoir , les Louis d'or de la nouvelle fabrication sur le pied de Cinquante-quatre livres , & les Louis d'argent sur le pied de Trois livres-piece , que jusqu'au 15 du present mois inclusivement ; & ledit tems passé , le payement sera fait sur le pied du cours qu'auront alors lesdites Especes.

III. Les Actions de la Compagnie qui ont été timbrées du troisième Sceau , seront rapportées dans quinzaine du jour de la publication.

du present Arrest, à peine de nullité desdites Actions. & au lieu & place d'icelles il en fera sur le champ delivré aux Porteurs, qui auront été visées par les sieurs Postel, Guyard & Dupont, & Contrôlées par les sieurs Desroches, Sigonneau & Couterot, nommez par la Compagnie & Commis à cet effet par Sa Majesté; du Numero desquelles Actions sera tenu un Registre par chacun des Contrôleurs pour les parties qu'ils contrôleront.

IV. Il sera pareillement delivré sur le champ, à commencer du jour de la publication du present Arrest, des Actions visées & contrôlées de la même maniere, au lieu & place de celles pour lesquelles le prest ordonné par l'Arrest du 27 Novembre dernier n'a pas encore été fait, en fournissant par les Porteurs ladite somme de Cent cinq livres, ordonnée par le present Arrest.

V. Il sera fait & delivré pour ladite somme de Cent cinq livres par Action, un Billet de trente-six Louis & demi d'argent, payable au Porteur, ainsi & dans le même tems que ceux faits en consequence dudit Arrest du 27 Novembre dernier, Et seront lesdits Billets signez de deux Directeurs seulement, conformément à l'Arrest du Conseil du 8 du present mois.

EXTRAIT DES REGISTRES du Conseil d'Etat.

Du 11. Janvier 1721.

LE ROY ayant par Arrest de son Conseil du 5 du present mois, Resilié les Baux de ses Fermes, faits à la Compagnie des Indes, sous le nom d'Armand Pillavoine, à compter du premier Octobre dernier, à l'égard des Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Aydes, Papiers & Par-

chemins timbrez ; & du premier du présent mois de Janvier pour les Domaines , Contrôle des Actes des Notaires , Greffes , Amortissemens & Droits y joints , & generalement ceux de toutes les Fermes réunies à ladite Compagnie , à l'exception de la Ferme du Tabac seulement : Et par Resultat de son Conseil du 10 du présent mois , Sa Majesté ayant jugé qu'il convenoit au bien de ses Fermes de les faire regir , & chargé Maître Charles Cordier Bourgeois de Paris , de la Regie , Recette & Perception des Droits , dépendans de sesdites Fermes Generales Unies , ensemble des Quatre sols pour livre desdits Droits pendant l'année commencée au premier Octobre mil sept cent vingt , pour les Grandes & Petites Gabelles , les Gabelles de Franche Comté , & des trois Evêchez ; les Cinq Grosses Fermes , Aydes , Papiers & Parchemens timbrez , & Droits y joints ; Et au premier du présent mois de Janvier pour les Domaines de France , Domaines d'Alsace & Domaines d'Occident , Contrôle des Actes des Notaires , Petits Seels , Insinuations Laïques , Centième Denier , Greffe , Amortissemens , Francs-Fiefs & Nouveaux Acquets , & generalement pour toutes les Fermes qui avoient été réunies à la Compagnie des Indes , à l'exception de ladite Ferme du Tabac. Et Sa Majesté desirant que ledit Resultat soit executé , & qu'il soit incessamment pourvû à la Regie desdites Fermes. Ouy le Rapport du Sieur le Pelletier de la Houssaye Conseiller d'Etat ordinaire , & au Conseil de Regence pour les Finances , Contrôleur General des Finances : SA MAJESTE' EN SON CONSEIL , de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent , a Ordonné & Ordonne que la Regie des Droits desdites Fermes , ensemble des Quatre sols pour livre d'iceux sera faite par Maî-

Charles Cordier Bourgeois de Paris, pendant une Année commencée au premier Octobre 1720. pour les Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Aydes, Papiers & Parchemins timbrez ; Et au premier du present mois de Janvier pour les Domaines de France, Domaines d'Alsace & d'Occident, Contrôle des Actes des Notaires, & Droits y joints, pour les faire percevoir par ledit Cordier, ainsi qu'ils ont été levez & perçus par Armand Pillavoine, & autres precedens Fermiers desdites Fermes, par les mêmes Employez ou autres qui seront à cet effet commis par ledit Cordier, sans que ceux des Commis qui sont actuellement employez à la levée & perception desdits Droits, soient tenus de prendre de nouvelles Commissions, à la charge par ledit Cordier de compter par bref Etat au Conseil de ladite Regie, conformément au lit Resultat.

Ordonne Sa Majesté que l'Enregistrement dudit Resultat, & du present Arrest sera fait sans frais, au moyen de l'Enregistrement qui avoit été fait du Bail d'Aymard Lambert, pour six années, qui ont commencé au premier Octobre 1718 & premier Janvier 1719.

Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & deffenses aux Procureurs, Commis & Préposez par ledit Pillavoine, d'abandonner la Regie des Droits desdites Fermes, qu'après que ledit Cordier, ses Commis & Préposez en auront pris possession, à peine de payer lesdits Droits pour le tems qu'ils les auront abandonnez, à raison du plus haut Quartier de l'Année precedente.

Veut Sa Majesté que les Commis desdites Fermes puissent continuer l'exercice & fonctions de leurs Emplois, en consequence des Commissions dudit Pillavoine & autres precedens Fermiers, sans estre obligez de prester nouveau Serment.

Seront tenus ledit Pillavoine, ses Commis & Préposez, de remettre audit Cordier, ses Procureurs & Commis, tous les Timbres servans à Timbrer lesdits Papiers & Parchemins, ensemble tous les Papiers & Parchemins, tant Blancs que timbrez étant dans les Magasins & Bureaux de distribution, dont il sera fait Inventaire par les Subdeleguez, Officiers des Elections, ou autres Juges, pour estre la valeur desdits Papiers & Parchemins, ensemble de ceux qui ont été distribuez depuis ledit jour premier Octobre 1720, payée audit Pillavoine par ledit Cordier, sur le pied du prix du Marchand, comme Papiers & Parchemins blancs seulement; à la reduction néanmoins de ceux qui se trouveront de rebut & mal conditionnez.

Permet Sa Majesté audit Cordier de continuer de se servir des Timbres d'Aymard Lambert & de ses Sous-Fermiers, non-seulement jusqu'au premier Avril 1721, qu'il avoit été permis audit Pillavoine de se servir desdits Timbres par l'Arrest du Conseil du 17 Septembre 1720, mais encore jusqu'au dernier Septembre prochain.

Ordonne Sa Majesté que ledit Pillavoine, ses Receveurs, Commis & Préposez, seront tenus de rendre Compte, chacun à leur égard, de toutes les sommes provenantes du produit des Droits desdites Fermes, à compter dudit jour premier Octobre 1720 pour les Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Aydes, Papiers & Parchemins Timbrez, & du premier du present mois de Janvier 1721 pour les Domaines, Contrôle des Actes des Notaires, Greffes, Amortissemens & Droits y joints, & d'en remettre les fonds en deniers, ou décharges valables audit Cordier, ses Procureurs & Commis, à leur premiere requisition, à peine d'y estre contraints comme pour les propres deniers & affaires de Sa Majesté.



DEPARTEMENT

POUR LE SERVICE DE LA REGIE
*des Fermes Generales Unies, sous
 le nom de Charles Cordier, à com-
 mencer du premier Octobre mil sept-
 cent vingt.*

PARIS.

I.

LE soin de faire faire
 la Remise des De-
 niers des Caisses de Paris
 & des Provinces à la
 Recette Generale à Paris,
 d'examiner les Borde-
 reaux de la Recette &
 Dépense actuelle du Re-
 ceveur General de Paris;
 & des Receveurs Gene-
 raux des Provinces, de
 suivre les payemens qui
 doivent être faits, &
 l'acquiescement des char-
 ges des Etats du Roy;
 de verifier les Etats de
 produit, envoyer tous les
 mois par les Directeurs,
 & le Contrôle de la Dé-
 pense generale des Caisses
 & des Dépenses extraor-
 dinaires.

MESSIEURS,

De la Porte,
 Lallemand de Betz,
 La Live de Bellegarde,
 Desvieux,
 De Roissy,
 De la Haye,
 Bonnevie,
 Malo,
 Savalette,
 Bergeret,
 Mazade,
 La Reyniere,

II.

MESSIEURS,

*La Gardè des Papiers
de la Ferme, les Registres
pour les Cautionnemens,
& autres Actes déposés
aux Armoires de la
Compagnie, & le dé-
pôt des Saïfies.*

{ Malo ,
Duvaucel ,
De July ,
Savaletc.

III.

*L'assistance au Conseil
de la Ferme & sollicita-
tions des affaires de
Procédures.*

{ De la Haye ,
De Salins ,
Tessier ,
Bonnevie ,
July ,
Malo ,
Caze ,
Toinard ,
Hocquart.

IV.

*Le soin de faire dresser
les Etats au vray des
Comptes de Chambres ,
& ceux d'Appuremens
& Correction.*

{ De la Porte ,
Lallemant ,
Bonnevie ,
De Roissy ,
Daugny ,
Micault.

V.

*L'examen des Comptes
generaux & particuliers
des Gabelles de France.*

{ De la Porte ,
Lallemant de Betz ,
De Saint-Valery ,
De Beaufort ,
Desvieux ,
De Roissy ,
Lantage.

MESSIEURS,

VI.

*L'examen des Comptes
generaux & particuliers
des Cinq Grosses Fermes;
& la Verification des
Pass-ports & Etats des
Marchandises, Entrées
& Sorties en franchise.*

Lallemant,
Lalive,
Duché,
De Salins,
Malo,
Daumay,
Duvaucel,
Heron,
Thiroux de Lailly.

VII.

*L'examen des Comptes
generaux & particuliers
des Gabelles de Lyon-
nois, Provence, Dau-
phiné, Languedoc &
Roussillon, & le soin de
faire rendre les Comptes
aux Chambres de Gre-
noble, d'Aix & de
Montpellier.*

De la Porte,
De Roissy,
Lantage,
Desvieux,
Bergeret,
Grimod du Fort,
Lallemant,
Le Riche.

VIII.

*Les Fournissemens des
Gabelles, les Achats de
Sels, Voitures, Empla-
cemens & Comptes des
Entrepreneurs.*

De la Porte,
Lallemant,
Bonnevie,
Dejean,
Lalive,
De Salins,
Salavete,
Olivier de Mont-
luçon,
De Roissy,
Bergeret,
Villemur.

IX.

*La Regie des Grandes
Gabelles & Cinq Grosses
Fermes, des Gabelles de
Lyonnois, Provence,
Dauphiné, Languedoc
& Roussillon, celles de
Franche Comté, Trois
Evêchez & Domaine
d'Alsace, & l'examen
des Comptes.*

De la Porte,
Lallemant de Betz,
Lalive,
Desvieux,
De Roissy,
Heron,
Daugny,
Le Riche,
Bergetier,
De Beaufort,
Malo,
Du Vaucel,
De Salins,
Le Mosnier,
Caze.

X.

*La Regie des Aydes,
Papiers & Parchemins
Timbrez, Marque d'Or,
d'Argent & des Fers,
Domaines, Contrôle des
Actes des Notaires,
Greffes, Amortissemens
& Droits y joints, &
l'examen des Comptes.*

Adine,
De la Haye,
Savalette,
Villemur,
Perrinet,
Jury,
Bonnevie,
Masson,
Tessier,
Toinard,
Le Mercier,
De la Moisiere,

XI.

*La Regie du Domaine
d'Occident & l'examen
des Comptes.*

Bonnevie,
Lalive,
De Salins,
Daumay,
Duché,
Bergeret,

DE JANVIER.

SERVICE DES PROVINCES.

DEPARTEMENS.

Pour partir.

Paris,

{ Toisnard.

Rouen,

Caen,

Alençon,

{ Mazade.

Amiens,

Saint-Quentin,

Lille,

{ Hocquart.

Soissons,

Châlons,

Langres,

Charleville,

{ Saint-Walery.

Dijon,

Lyon,

{ Grimod de la Rey,
niere.

Franche-Comté,

Alsace,

Trois-Évêchez,

{ Marneau.

Valence,

Grenoble,

Marseille,

{ Micaule.

Montpellier,

Narbonne,

{ Duché des Tou-
nelles.

LE MERCURE CORRESPONDANCES.

GABELLES
& *Fermes.*

Aydes, Domaines,
Contrôle.

{ De Salins,
Caze,
Daugny,

{ Perrinet,
De la Haye,
Bonnevie,
Le Mercycr,

{ Des Vieux,
Heron,
Malo,

{ Adine,
Savalere,
Tessier,

{ Lalive,
Le Moïnier,

{ De la Haye,
Villemur,

{ Heron,
Bergeret,

{ De la Haye,
Tessier,

{ De la Porte,
De Salins,

{ De Villemur,
Jully,
La Moisiere,

{ De Beaufort,
Daugny,

{ Jully,
Maffon,

{ Lallemand,
Bergeret,

{ Jully,
Maffon,
Le Mercycr,
Caze,

{ De Roissy,
Du Vaucel,

{ Bonnevie,
Perrinet,
La Moisiere,

DE JANVIER. 104

SERVICE DES PROVINCES.

DEPARTEMENTS.

Pour partir.

**Toulouse ,
Montauban ,
Haute-Auvergne ,**

} **Grimod du Fort ,**

**Bordeaux ,
Dax ,
Auch ,**

} **Daumay.**

**La Rochelle ,
Poitiers ,
Limoges ,**

} **Lantage de Selicourt.**

**Angers ,
Nantes ,
Rennes .**

} **Thiroux de Lailly.**

**Tours ,
Le Mans ,
Laval ,**

} **Dejean.**

**Orleans ,
Bourges ,
Moulins ,**

} **Olivier de Mont-
luçon.**

LE MERCURE

CORRESPONDANCES.

GABELLES
& Fermes.

Aides, Domaines,
Contrôle.

{ De Roissy,
Du Vaucel,

{ De Villemur,
Perrinet.

{ Lallernant,
Caze,

{ July,
Bonnevie.

{ La Live,
Le Molnier,

{ Savalette,
Villemur,
Le Mercyea.

{ De Salins,
Malo,

{ Adine,
Savalette,
July,

{ Du Vaucel,
Le Riche,

{ Savalette,
Tessier.

{ De Beaufort,
Le Riche,

{ Villemur,
Perrinet,
Mallon.

*Fait & arrêté à Paris le quatorze Janvier mil
sept cent vingt-un.*

Signé, **LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE**

DE JANVIER. 103

ARREST du Conseil du 15 Janvier 1721, par lequel S. M. a prorogé jusqu'au premier Fevrier prochain exclusivement, la liberté accordée à la Compagnie des Indes par l'Arrêt du 9 du present mois, de recevoir de ses Actionnaires jusqu'au 15 seulement le Prêt de Cent cinq livres par Action, en especes de la nouvelle fabrication; sur le pied de cinquante-quatre livres le Louis d'or, & de trois livres le Louis d'argent: Ordonne au surplus S. M. que l'Arrêt du Conseil du 27 Novembre dernier concernant ledit Prêt, sera executé selon sa forme & teneur.

ARREST du Conseil du 15 Janvier 1721, par lequel S. M. proroge jusqu'au premier Juillet 1721, la surseance accordée par lesdits Arrêts du Conseil aux Vassaux de S. M. pour raison des nouvelles Foy & Hommage qu'ils sont tenus de luy rendre, à cause de son heureux Avenement à la Couronne: En consequence fait S. M. mainlevée des saisies féodales qui pourroient avoir été faites pour raison de ce, contre aucuns dedit Vassaux, sans néanmoins que sous prétexte du present Arrêt, les Vassaux de S. M. qui doivent la Foy & Hommage pour mutation de leur Chef, indépendamment de l'heureux Avenement de S. M. à la Couronne, puissent se dispenser de satisfaire à ce devoir dans les delais ordinaires.

ARREST du Conseil du 10 Janvier 1721, par lequel S. M. ordonne qu'il sera incessamment arrêté des Rolles de reformation & moderation des sommes payées en entier ou à compte de la Finance des Offices, Droits, Gages, Augmentations de Gages, Taxations & Rentes, de quelque nature qu'elles soient, supprimez par les Edits & Arrêts rendus à ce sujet, sur lesquels il sera expédié des Quittances de Finance au nom des

Acquereurs, pour par eux jouir en attendant leur remboursement, de l'interêt au denier cinquante, des Finances principales par eux payées, pour lesquelles il a été originairement attribué des droits, gages, augmentations de gages, taxations ou rentes, desquels interêts sera fait fonds annuellement dans les mêmes Etats où ils devoient être employez avant leur suppression ; & à l'égard des Offices dont les droits n'étoient employez dans aucuns Etats des Finances : Ordonne S. M. que le fonds en sera fait dans les Etats des Pays d'Electiions ou Pays d'Etats, au choix de ceux au nom desquels les Quitances de Finances seront expédiées, dérogeant à cet effet à tout ce qui peut être contraire au present Arrêt, sur lequel toutes Lettres nécessaires seront expédiées.

ARREST du Conseil du 21 Janvier 1721, par lequel S. M. ordonne que les Especes à reformer continueront pendant le mois de Eévrier prochain, d'être prises en payement des Droits du Roy seulement, sur le même pied qu'elles se recevront dans les Hôtels des Monnoyes ; Qu'à l'égard des anciennes Especes à convertir, elles ne seront plus reçues par les Receveurs desdits Droits que jusqu'à la diminution prochaine ; en attendant laquelle elles seront encore prises par lesdits Receveurs sur le pied qu'elles le sont actuellement, sur l'Arrêt du 18 Novembre 1720. Veut S. M. qu'à commencer au premier jour dudit mois de Février prochain, les anciennes Especes, tant à reformer qu'à convertir, soient décriées de tout cours & mise dans le public, & n'y puissent être exposées en aucun payement, à peine de confiscation & de trois mille livres d'amende, tant contre ceux qui auront reçu lesdites Especes, que contre ceux

qui les auront exposées. Entend S. M. qu'à commencer audit jour premier Février 1721, les Articles VIII. IX, X. & XI. de l'Edit du mois de Septembre dernier, concernant la confiscation des anciennes especes trouvées parmi les effets des parties saisies, ou des personnes décédées, soient executez selon leur forme & teneur.

DECLARATION du Roy, donnée à Paris le 21 Janvier 1721. Registrée en Parlement le 25 du même mois : par laquelle S. M. ordonne qu'en tous commerces & negociations que pourront faire ses Sujets pour prêt d'argent, ventes de marchandises, ou autrement, ils puissent & qu'il leur soit loisible d'en stipuler par Lettres ou Billets le paiement au Porteur sans dénomination de personnes certaines ; à l'effet de quoy S. M. a rétabli l'usage des Lettres ou Billets de Change, ou autres Billets payables au Porteur, revokant à cet égard les défenses portées par son Edit du mois de May 1716. Veut que l'Article premier du Titre VII. de l'Ordonnance du mois de Mars 1673, ensemble la Declaration du 26. Février 1692, soient executez suivant leur forme & teneur ; ce faisant, que tous Négocians & Marchands, comme aussi tous ceux qui sont chargez du maniement ou recouvrement de ses deniers, & qui auront signé des Billets payables au Porteur, pour valeur reçûe comptant, ou en marchandises, puissent être contraints par corps au paiement desdits Billets, & que les demandes & contestations qui pourront être formées à cet égard, ne puissent être portées que pardevant les Juges & Consuls des Marchands, auxquels S. M. attribué à cet effet toute Cour de Jurisdiction & connoissance, sauf l'appel en ses Cours de Parlemens,

A R R E S T du Conseil du 23 Janvier 1721 par lequel S. M. ordonne que dans le dernier Fevrier prochain, les Recepissés des Directeurs des Monnoyes faits avant la publication de l'Edit du mois de Septembre dernier, même ceux delivrez pour Billers de Banque, ou dixièmes de Compté en Banque, seront convertis avant le premier jour de Mars prochain en acquisition de Rentes perpetuelles sur les Aydes & Gabelles créées par Edit du mois de Juin dernier; passé lequel tems lesdits Recepissés seront & demeureront nuls & de nulle valeur. Veut Sa Majesté que lesdits Directeurs des Monnoyes fassent Recette dans les Comptes qu'ils rendront pour leur Regie de l'année 1720 du montant desdits Recepissés au profit du Roy, lesquelles Recettes seront admises sur un simple Etat desdits Billers, certifié desdits Directeurs & de leurs Contrôleurs, par tout où besoin sera en vertu du present Arrest, sur lequel toutes Lettres necessaires seront expédiées.

A R R E S T du Conseil du 23 Janvier 1721, par lequel S. M. ordonne ce qui suit:

ART. I. Les Comptes en Banque & Viremens de Parties demeureront supprimez & n'auront plus de cours, ainsi qu'il est porté par ledit Arrest, du jour de sa publication, Et ne pourront plus estre donnez en payement, même de gré à gré, encore qu'il fust question d'acquiescer des Lettres de Change, Billers de Commerce, & vente de Marchandises en gros-entre Marchands & Negocians, si lesdits Comptes en Banque n'ont été avant l'adite publication valablement offerts en Justice; Sur quoi en cas de contestation il sera fait droit ainsi qu'il appartiendra, par les Juges auxquels la connoissance en a été attribuée par les Arrests des 13 Juillet, 16 Decembre 1720, & 9 du present mois de Janvier 1721.

II. Si les offres de Payement en Compte en Banque & Viremens des Parties sont jugées valables, & que les Creanciers refusent de recevoir leur Payement en Compte en Banque, il sera permis aux Debiteurs de consigner des Certificats des Directeurs des Comptes en Banque, pour le compte & au risque des Creanciers; au moyen duquel dépôt lesdites Lettres & Billers seront censez bien & dûement acquittez, Et demeureront nuls & de nulle valeur.

III. Veut & ordonne Sa Majesté que les Lettres de Change qui ont été tirées, Et que les Billers de Commerce, & les ventes de Marchandises en gros qui ont été faits & passez entre Marchands & Negocians pour la somme de Cinq cens livres & au dessus, payables en Ecritures en Banque, anciennes ou nouvelles, & dont les termes de Payemens sont échûs, avant, ou depuis ladite publication, ou qui écherront à l'avenir, soient payez en Espèces d'or & d'argent, sur le pied seulement de la valeur effective qui aura été fournie pour avoir lesdites Lettres de Change & Billers de Commerce, & pour le prix desdites Marchandises.

IV. Pour parvenir plus facilement à l'exécution du precedent Article, & établir, autant qu'il est possible, une juste égalité entre le Debiteur & le Creancier; Ordonne Sa Majesté qu'en cas de difficulté pour reconnoître la valeur effective sur le pied de laquelle seulement lesdites Lettres de Change, Billers de Commerce & ventes de Marchandises en gros devront estre payées & acquittées suivant l'Article precedent, il en sera fait évaluation est regard à ce que perdoient les Comptes en Banque dans le tems que lesdites Lettres de Change ont été tirées, & lesdits Billers de Commerce & ventes de Marchandises en gros faits & passez,

& ce par rapport aux Espèces d'or & d'argent du cours d'alors , à l'effet de quoy il sera nommé deux Negocians Banquiers ou Agens de Change, l'un de la part du Debitteur , l'autre de la part du Creancier , ou faute par l'un d'eux d'en nommer , il en sera par le Juge nommé d'office , lesquels conviendront entre eux de ladite évaluation , ou s'ils ne peuvent convenir il sera nommé un tiers par le Juge , & le Debitteur sera tenu de payer au Creancier en Espèces d'or ou d'argent ayant cours , la somme à laquelle la valeur desdits Comptes en Banque reduite en argent , aura été fixée par ladite évaluation.

V. Les Emplois indiquez aux Porteurs & Propriétaires des Comptes en Banque par l'Article IV. de l'Arrest du 26 Decembre dernier , seront faits & reçus en la maniere portée par ledit Article , en acquisition de Rentes Viageres sur les Aydes & Gabelles , de Rentes sur les Tailles & autres impositions , tant des Pays d'Elections que des Pays d'Etats , créées par Edit du mois d'Aoust dernier , ou d'Actions Rén tieres sur la Compagnie des Indes , dont Sa Majesté fera & demeurera garante. Seront au surplus les Articles III. IV. & V. dudit Arrest du 26 Decembre dernier executez selon leur forme & teneur. Et sera le present Arrest lu , publié & affiché par tout où besoin sera , & sur iceluy toutes Lettres necessaires expedées.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Du 18. Janvier 1721.

L E R O Y s'étant fait représenter en son Conseil l'Arrêt rendu en iceluy le 21 Avril 1720 , par lequel S. M. auroit commis Maître Louis-Denys Longuet , cy-devant Payeur de la

rente-deuxième Partie des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, pour faire le paiement des Rentes, dont les arrerages n'avoient point encore été reçus par les Rentiers, & ce jusqu'au premier Juillet suivant : Et ordonné par le même Arrêt que les trois Payeurs auxquels les rentes viagères, dites *Tontines*, les Rentes purement viagères, & les Rentes perpétuelles assignées sur les Tailles & Recettes générales des Finances étoient distribuées, en continueroient le paiement jusqu'au dernier Juin de ladite année ; Autre Arrêt du Conseil du premier Juillet de ladite année 1720, par lequel S. M. a prorogé jusqu'au dernier Decembre, suivant le delay porté par l'Arrêt dudit jour 21 Avril précédent, pour recevoir le paiement des arrerages qui restoient dûs de toutes les Rentes dudit Hôtel de Ville, tant pour l'année 1719, que pour les années antérieures, en la forme & maniere prescrite par l'Arrêt dudit jour 21 Avril 1720, ainsi qu'il est plus au long porté par lesdits Arrêts ; Et Sa Majesté étant informée qu'il reste encore à payer une partie considerable desdites Rentes, soit par rapport aux saisies, & autres empêchemens qui se sont trouvez sur quelques unes d'icelles, soit parce qu'aucuns des Rentiers qui demeurent dans des Provinces éloignées, ou même hors du Royaume, n'ont pas été instruits à temps des dispositions de ces Arrêts : A quoy S. M. voulant pourvoir & accorder encore un nouveau & dernier delay, suffisant ausdits Rentiers pour recevoir les arrerages qui leur restent dûs, tant pour l'année 1719 que pour les années antérieures, dont tous les fonds ont été faits. Ouy le Rapport du Sieur le Pelleliier de la Houssaye, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil de Regence pour les Finances, Contrôleur Général des Finances, Sa Majesté étant en son Con-

seil, de l'avis de M. le Duc d'Orleans Regent, a prorogé & proroge encore jusqu'au premier jour de Juillet prochain les delays portez par les précédens Arrêts, pour recevoir le payement des arrerages qui restent dûs de toutes les rentes sur l'Hôtel de Ville, Tailles & Recettes Generales des Finances, tant pour l'année 1719 que pour les années antérieures, en la forme & maniere prescrite par l'Arrêt du Conseil dudit jour 21 Avril 1720, qui sera au surplus executé selon sa forme & teneur : Veut & entend S. M. qu'après ledit jour premier Juillet prochain, ceux des Rentiers qui auront negligé de recevoir, soient & demeurent déchus du payement desdits arrerages.

ARREST du Conseil du 23 Janvier 1721, par lequel S. M. ordonne que les Propriétaires des Offices & Droits supprimez ; & les Creanciers des Communautéz cy-devant établies sur les Ports, Quays, Halles & Marchez de la Ville de Paris, qui restent à rembourser, seront tenus de faire leurs diligences, pour obtenir dans le premier Mars prochain, les Quitances de Finance du montant de leurs remboursemens, moyennant quoy ils jouiront ; sçavoir, les Propriétaires desdits Offices & Droits supprimez, des interêts desdites Quitances de Finance sur le pied du denier Cinquante, à compter du premier Janvier 1720. Et les Creanciers desdites Communautéz de Paris, des arrerages des rentes qui leur seront constituées sur le pied du denier Quarante, à compter du premier Juillet de la dite année 1720, le tout suivant & conformément audit Arrêt du 12 Octobre dernier ; passé lequel jour premier Mars prochain, & jusqu'au premier Avril suivant, les Propriétaires desdits Offices & Droits, & Creanciers des Commu-

hutez de Paris , dont les Quittances de Finance se trouveront expédiées dans le courant dudit mois de Mars inclusivement , seront seulement payez desdits intérêts & arrages , à compter du premier Janvier de la presente année ; & après lesdits delais expirez , Veur & ordonne S. M. que lesdits Propriétaires d'Offices & Droits supprimez ; & Creanciers desdites Communautéz ne jouissent desdits intérêts ou arrages que du jour des Quittances de Finance qui leur seront expédiées ; Et sera le present Arrêt lû , publié & affiché par tout où besoin sera , à ce que personne n'en ignore.

MORTS DE PARIS.

Messire Esprit Juvénel de Harville des Ursins , Marquis de Traisnel , Lieutenant General des Armées du Roy , mourut le 9 Novembre 1720 , laissant pour fils Esprit Juvénel de Harville des Ursins , Marquis de Traisnel , Enseigne des Gardes de la Garde du Roy , qui a épousé en May 1717 Louise-Magdelaine le Blanc , fille unique de Messire Claude le Blanc , Ministre & Secrétaire d'Etat , &c. & de Dame Magdelaine Petit de Passy.

Dame Magdelaine Pauline Gardemer , Epouse de Messire Philippe de Voluire , Comte de Ruffec , mourut en couches le 25 Décembre , âgée de 19 ans.

Mr. Buisson , Colonel d'un Regiment Suisse , l'un des plus anciens Brigadiers des

Armées du Roy, & d'une des premières & des plus considérables familles de la République de Geneve, est mort d'apoplexie à son Regiment à Avesnes le premier de ce mois; il est généralement regretté à cause de son mérite, ayant donné en plusieurs occasions des marques de sa valeur & de son expérience dans la Guerre; s'étant acquitté avec beaucoup d'honneur & de distinction des différens commandemens importans dont il avoit été chargé.

Dame Therese Fontaine, Epouse de Messire Felix Aubery, Marquis de Vatan, Maître des Requêtes, mourut en couches le 2 Janvier 1721. âgée de 19 ans.

Messire Laurent Claude Huer, Seigneur d'Arlon, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, ancien Capitaine de Cavalerie, & Maître des Comptes de Normandie, mourut le 2 Janvier.

Messire Jean Hervieu - Bazan de Flammenville, Evêque de Perpignan, y mourut le 5 de ce mois.

Dame Louise Leontine Jacqueline de Bourbon, Princesse de Neuchastel & de Vallengin en Suisse, Comtesse de Dunois, de Chaumont & de Noyers, Baronne de Lucheux, de Bonnétable & de Baugé, Dame de Coulomiers, Bonneüil, Beauquesne, Ayraines, &c. Epouse de Messire Charles Philippe d'Albret, Duc de Luynes
&c

& de Chevreule, Pair de France, Comte de Monfort & de Tours, Baron de la Rochecourbon, Samblancey, Saint Michel, &c. mourut le 11 Janvier, âgée de 24 ans, laissant posterité. Elle étoit fille unique de Louis Henry de Bourbon, connu sous le nom du Chevalier de Soissons, & d'Angelique Cunegonde de Montmorency-Luxembourg.

Messire Pierre Bouchart, Ecuyer Sieur de Contremoulins, Blossville, & autres lieux, est mort à Rouen le 12 Janvier 1721, âgé de 77 ans, avec de grands sentimens de pieté qui ont édifié toutes les personnes qui l'ont vû dans sa maladie. Il est mort garçon, & avoit passé la plus grande partie de sa vie au service du Roy dans le Regiment de Normandie : Il y avoit déjà du tems qu'il y étoit Capitaine des Grenadiers, lorsque ses infirmités l'obligèrent de s'en retirer. C'étoit une des personnes du monde la plus exacte sur les loix de l'honneur & de la justice, qui n'a jamais souffert que ses Soldats ni ses Domestiques fissent le moindre tort aux Habitans des lieux par où ils passaient. Comme il avoit toujours aimé l'étude, & qu'il étoit doué d'une prodigieuse memoire, il avoit fait de si grands progrès dans les Sciences, qu'il a donné des avis fort utiles aux plus sçavans Ecrivains de notre

K.

siècle, qui lui en ont marqué leur reconnaissance par leurs Lettres.

Messire Jean François Paul Péan, Seigneur de Rouvre, Tresorier de France à Paris, mourut le 22 Janvier.

Messire Pierre-Daniel Huet, ancien Evêque d'Avranches, sous-Precepteur de Monseigneur le Dauphin, & Doyen de l'Académie Française, mourut le 25 Janvier 1721, dans la Maison Professe des Jesuites de Paris, âgé de 87 ans.

Madelaine-Armande du Cambout & Coislin, Veuve de Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Bethune Duc de Sully, Pair de France, Prince d'Enrichemont, mourut le 30 Janvier, âgée de 47 ans.

MORTS ETRANGERES.

MAgdelaine Julienne, fille de Jean-Charles de Baviere, Prince de Birkenfeld, née le 21 Fevrier 1686, qui avoit épousé le 26 Novembre 1704 Joachim Frederic Prince de Holstein Plaen, mourut le 5 Novembre 1720, âgée de 34 ans, laissant posterité.

Michel Pons & Mendoza, Lieutenant General des Armées du Roy d'Espagne, mourut le Decembre.

Marcel Sacheti, Commandeur de Monfiascone, & Ambassadeur de la Religion

DE JANVIER. 115

de Malthe à Rome, y mourut le 8 Decembre, âgé de 78 ans.

Dominique Comte d'Arco, mourut à Vienne le 10 Decembre, âgé de 60 ans.

Comte de Volckra, Evêque de Veszprim dans la Basse Hongrie, mourut le 10 Decembre.

Dom André de Medtano, Comte de Torrubia, du Conseil & Chambre de Castille, mourut à Madrid le 10 Decembre, âgé de 66 ans.

N A I S S A N C E.

La Princesse épouse du Duc Ernest Auguste Duc de Saxe Weymar, accoucha le 5 Decembre d'une Princesse.

M A R I A G E S.

Charles de Fairfax, fils unique du Vicomte de ce nom, épousa le 5 Novembre la Vicomtesse douairiere de Dumbar, fille aînée du Lord Clifford.

Maximilien Prince de Hesse-Cassel, épousa le 30 Novembre N. Princesse de Hesse d'Armstad.

CHARGES ET DIGNITEZ.

Le Decembre le Roy d'Espagne nomma Lieutenant General de ses Armées

N. ij,

Dom Dominique Luquesi, Maréchal de Camp.

Dom Juan de Carvajal-Lancastre, Colonel, fut nommé Brigadier.

Sa Majesté donna le Regiment d'Infanterie de Milan à Dom Godefroy Caëtan, Lieutenant Colonel.

La Lieutenance-Colonelle du Regiment de Cavalerie d'Alcantara, à Dom Joseph de Bay de Boufécourt, Lieutenant-Colonel.

Celui de Cavalerie de Bravante, au Capitaine Dom Diego de Alcega.

Celui d'Infanterie des Asturies, à Dom Michel-Augustin Carreno, Lieutenant-Colonel.

La Lieutenance de Roy de Cartagene à Dom Joseph Louis de Guzman, Major de la même Place.

Et le degré de Lieutenant-Colonel de Dragons, au Capitaine François Vizconde de Erenaus.

Sa Majesté nomma aussi à l'Evêché de Cadix Dom Philippe de los Tucros.

Et à celui de Ciudad-Rodrigo, le Pere Gregoire Tellez, Religieux de l'Ordre de Saint François.

Le Decembre le Pape donna la Comanderie de Montefalcone, à Dom Alexandre Albani, son neveu.

Nomma Auditeur de Rote, à la place du feu Sieur Anfaldi, le Sieur Crispoldo, Clerc de Chambre.

Et nomma Clerc de Chambre le Sieur Hierôme Viendetto.

Le Decembre l'Empereur nomma Conseiller d'Etat N. Comte de Collonitz Evêque & Prince de Vienne, qui en prêta serment le 17 du même mois.

Donna à Frederic Comte de Lantieri, Sergent General qui servoit depuis 34 ans en Hongrie, dans l'Empire, & en Sicile, le Regiment de Cuirassiers, vacant par la mort de N. Stella, Comte de Sainte Croix.

Et à N. Comte d'Aversberg le Gouvernement de Manfredonia, place du Royaume de Naples, avec le titre de General de Bataille.

Le Decembre le Roy de Dannemarck donna au contre-Amiral Schindel, la Charge de Vice-Amiral, vacante par la mort du Sieur Tordenschild.

Le Decembre le Roy de Pologne donna la Charge de Châtelain de Pologne au Sieur Poninski, Echançon.

Et celle d'Echançon, au Sieur Koyanicki.

NOMINATION AUX EVECHES.

Le 8 Janvier 1771 le Roy nomma à l'Archevêché de Vienne, vacant par la mort de M. François de Bignon de Crillon, M. Henry Oswald de la Tour d'Auvergne,

LE MERCURE

Abbé de Conches, de Redon, & de Cluny, qui avoit été nommé à l'Archevêché de Tours en Novembre 1719.

Sa Majesté donna sur cet Archevêché une pension de 1200 livres à M. Louis Cherubin le Bel, Evêque de Bethléem.

Et une de 600 à l'Abbé de Maupertuis.

A l'Archevêché de Tours, vacant par la promotion de M. de la Tour d'Auvergne à l'Archevêché de Vienne, M. François Bloüet de Camilly, Evêque de Toul depuis 1704, Abbé de Valricher & de Saint Pierre sur Dive.

A l'Evêché de Châlons sur Marne, vacant par la mort de M. Jean-Baptiste Louis Gaston de Noailles, Messire Nicolas Charles de Saux de Tavannes, Abbé de Montbenoist, & Grand Vicaire de Pontoise.

A l'Evêché de Grenoble, vacant par la mort de M. Ennemond Alleman de Montmartin, M. Paul de Chaulnes, Evêque de Sarlat depuis 1701, & Abbé de Pessan.

Sa Majesté donna sur cet Evêché une pension de 3000 livres au Chevalier de Kermoisan.

Et une de 2000 au Chevalier de Marcieux.

A l'Evêché de Verdun, vacant par la mort de M. Hippolyte de Bethune, M.

DE JANVIER. 1719

Charles-François de Hallencourt de Dromesnil, Evêque d'Autun depuis 1710, Abbé de la Charité & de Homblières.

Sa Majesté donna sur cet Evêché une pension de 4000 livres au Chevalier de Lorraine.

Une de 3000 au Chevalier de Conflans.

Une de 3000 au Sieur Gendron.

Une de 1500 à l'Abbé de la Grand-cour.

Une de 1000 à l'Abbé de Machault.

Une de 600 à l'Abbé Soulet.

Et une de 400 à N. de l'Epine.

A l'Evêché de Couances, vacant par la mort de M. Charles-François de Lomenie de Brienne, M. Leonor de Matignon.

A l'Evêché de Perigueux, vacant par la mort de M. Pierre Clement, M. Michel Pierre d'Argouges, Abbé de Jouy.

Sa Majesté donna sur cet Evêché une pension de 3000 livres au Chevalier de Lauzieres.

Et une de 1000 à l'Abbé d'Epimay.

A l'Evêché de Laitoure, vacant par la mort de M. Louis d'Illiers d'Entraques, Messire Paul Robert Hertault de Beaufort.

Sa Majesté donna sur cet Evêché une pension de 1200 livres à l'Abbé Bauhin.

Une de 1200 à l'Abbé Gallet.

Une de 1000 à M. André de Lestang.

220 LE MERCURE

Docteur de Sorbonne.

Une de 600 au P. Lardy, Religieux de la Mercy.

Et une de 1000 au P. Miramont, Feuillant.

A l'Evêché de Mirepoix, vacant par la mort de M. Pierre de la Broûe, M. de Maniban, Abbé de Cendras, & grand Vicaire de Tolosé.

A l'Evêché du Puy, vacant par la mort de M. Claude de la Roche-Aymon, M. de Conflans.

A l'Evêché de Saint Brieux, vacant par la mort de M. Louis de Fretat de Boissieu, M. Pierre Guillaume de la Vieuxville, Grand Vicaire de Nantes.

A l'Evêché d'Autun, vacant par la promotion de M. Charles de Hallencourt de Drosmeux à l'Evêché de Verdun, M. de Moncley, Grand Vicaire de Besançon.

A l'Evêché de Sarlat, vacant par la promotion de M. Paul de Chaulnes à l'Evêché de Grenoble, M. Joseph Alphonse de Valebelle, Aumonier du Roy.

A l'Evêché de Toul, vacant par la promotion de M. François Blouet de Camilly, à l'Archevêché de Tours, M. Scipion Jérôme Begon, Abbé de Saint Germer de Flaix, & Grand Vicaire de Beauvais.

A l'Evêché d'Alaix, vacant par la promotion

motion de M. Louis François Gabriel de Menin-Lietard à l'Archevêché d'Ambrun, M. Charles de Bannes d'Avejan.

Et à l'Evêché de Glandeves, vacant par la mort de M. Cefar de Sabran, M. Dominique Laurens de Berton de Crillon.

ABBAYES DONNEES.

Le Roy donna l'Abbaye de Hautvilliers, Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Reims, vacante par la mort de M. de Noailles, Evêque de Châlons, à M. Jean-Philippe d'Orleans, Grand Prieur de France, & General des Galeres.

Celle de Saint Evroult, Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Lizieux, vacante par la mort de M. d'Aspremont, Comte de Reckem, Chanoine de Strasbourg, à M. N. de Saint Albin, Abbé de S. Ouën de Roüen, & Coadjuteur du Prieuré de Saint Martin des Champs.

Sa Majesté donna sur cette Abbaye une pension de 1200 livres à M. de Buat, Conseiller au Parlement de Metz.

Et une de 1500 à M. N. de la Broize, Docteur de Sorbonne.

Celle de Savigny, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Avranches, vacante par la mort de M. Gaultier, à M. Jean-Baptiste Massillon, Evêque de Clermont.

L

Celle de Montmorel, Ordre de S. Augustin, Diocèse d'Avranches, vacante par la mort de M. N. de Beauvais, Doyen des Conseillers-Clercs du Parlement de Rouën, à M. Henry Xavier de Bellunce, Evêque de Marseille.

Celle de Belleperche, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Montauban, vacante par la mort de M. David Nicolas Berthier, Evêque de Blois, à M. Charles-Gaspard Guillaume de Vintimille du Luc, Archevêque d'Aix.

Celle de S. Gilles, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Nîmes, vacante par la mort de M. le Goulx de la Berchere, Archevêque de Narbonne, à M. Jacques-Antoine Pheypeaux, Evêque de Lodeve.

Sa Majesté donna sur cette Abbaye une pension de 1000 livres à M. N. le Clerc.

Et une de 800 à M. N. Piquelée.

Celle de Noaillé, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Poitiers, vacante par la démission de M. le Cardinal de Bissy, Evêque de Meaux, à M. Poncet de la Riviere, Evêque d'Angers.

Sa Majesté donna sur cette Abbaye une pension de 2000 livres à M. N. de Thyard, Comte de Bissy.

Celle de Saint Pierre de Châlons sur Saone, Ordre de Saint Benoist, vacante

DE JANVIER. 123
par la mort de M. Charles Andrault de
Maulevrier de Langeron, à M. Charles
Alexandre Filleul de la Chapelle, Evêque
de Vabres.

Celle du Mont Saint Michel, Ordre de
S. Benoît, Diocèse d'Avranches, vacante
par la mort de M. N. Karg, Chancelier
de l'Electeur de Cologne, à M. N. de
Broglie, Agent du Clergé, Abbé des
Vaux de Cernay & de Baulme.

Sa Majesté donna sur cette Abbaye
une pension de 1500 livres à M. N.
Huver.

Et une de 6000 à M. N. de Rottem-
bourg, Envoyé de Sa Majesté près le
Roy de Prusse.

Celle de Saint Florent de Saumur, Ordre
de Saint Benoît, Diocèse d'Angers, va-
cante par la mort de M. Berton de Cril-
lon, Archevêque de Vienne, à M. N.
de Thyard de Bissy, frere du Cardinal.

Sa Majesté donna sur cette Abbaye
une pension de 2000 livres à M. N.
Chevalier de Bissy, neveu de ce Cardi-
nal.

Et une de pareille somme de 2000 à
M. N. Babin, Chanoine de l'Eglise d'An-
gers.

Celle de S. Crespin le Grand, Ordre de
Saint Benoît, Diocèse de Soissons, va-
cante par la mort de M. Joseph Brunet,

L ij

Docteur de Sorbonne, à M. N. Comte de Poitiers, Prevost de l'Eglise de Liege.

Celle de Barbeaux, Ordre de Cîteaux, Diocese de Sens, vacante par la mort de M. N. d'Aspremont, Comte de Rekem, Chanoine de Strasbourg & Abbé de Saint Evroult, à M. N. de Canillac, Comte de Lyon.

Celle de Bonnevaux, Ordre de Cîteaux, Diocese de Vienne, vacante par la mort de M. N. Carpinel, à M. N. de Montmorin de Saint Herem.

Celle d'Oliver, Ordre de Cîteaux, Diocese de Bourges, vacante par la mort de M. N. Gaultier, qui étoit aussi Abbé de Savigny, à M. N. de Fiennes.

Celle de Saint Maur sur Loire, Ordre de Saint Benoist, Diocese d'Angers, vacante par la mort de M. N. Martineau, à M. Charles-Louis de Froullay, Comte de Lyon, Aumônier du Roy.

Celle de Beaupré, Ordre de Cîteaux, Diocese de Beauvais, vacante par la mort de M. de Bethune, Evêque de Verdun, à M. N. Courtaruel de Pezé.

Celle de Lagny, Ordre de Saint Benoist, Diocese de Paris, vacante par la mort de M. le Cardinal de la Tremoille, à M. Jacques Alain de Gontaut, Doyen de l'Eglise de Paris, & Abbé de Saint Ambroise de Bourges,

Celle de Ham , Ordre de Saint Augustin ,
Diocèse de Noyon , vacante par la mort
de M. Humbert Ancelin , ancien Evêque
de Tullés , au Commandeur de Chasteau-
rhiers.

Celle de Bolbonne , Ordre de Citeaux ,
Diocèse de Mirepoix , vacante par la

à M. le Chevalier de Langeron.

Celle de Manlieu , Ordre S. Benoist
Diocèse de Clermont , vacante par la mort
de Messire N. de Beauverger de Montgon ,
Comte de Brioude & Abbé d'Issoire , à
M. le Chevalier de Laval.

Celle de S. Germain d'Auxerre , Ordre
S. Benoist , vacante par la mort de M. de
Lomenie de Brienne , Evêque de Cou-
rances , à M. N. Charpin des Halles ,
Abbé de la Seauve-majeur.

Celle de Marillac , Ordre S. Benoist ,
Diocèse de Cahors , vacante par la mort
de M. N. d'Escorbiac , à M. N. de Simiane.

Celle de la Reau , Ordre S. Augustin ,
Diocèse de Poitiers , vacante par la mort
de M. N. le Bourg de Montmorel , à M. N.
de Saveuse.

Le Roy donna sur cette Abbaye une
pension de 1000 liv. à M. N. le Bourg
de Montmorel.

Celle de Veermand , Ordre de Premontré ,
Diocèse de Noyon , vacante par la mort

de M. N. de Lignieres , à M. de Segur.

Celle de Mortemer, Ordre de Cîteaux ,
Diocèse de Rouen , vacante par la demis-
sion de M. Bouthillier de Chavigny Ar-
chevêque de Sens , à M. de la Fare.

Celle de l'Abbaye, Ordre S. Benoist , Dio-
cèse de la Rochelle , vacante par la mort de
M. N. Moreau , à M. Charles Emanuel
de la Vieuville , Aumônier du Roy.

Sa Majesté donna sur cette Abbaye
une pension de 800 liv. à M. N. Mous-
sard.

Et une pension de 700 liv. à M. N.
Corel du Clos , Chanoine de S. Merry.

Celle de Blanche, Ordre de Cîteaux ,
Diocèse de Luçon , & le Prieuré de Saint
Philbert de Noirmoutier , vacans par la
mort du Cardinal de la Tremoille , à M.
N. Lanti.

Celle de Chatrices, Ordre S. Augustin,
Diocèse de Chaalons sur-Marne , vacante
par la mort de M. N. du Rosel , à M. N.
de Caulet , Aumônier du Roy , fils de M.
N. de Caulet President à Mortier au Parle-
ment de Toulouse.

S. M. donna sur cette Abbaye une
pension de 1500 liv. à M. N. de Saint-
Gery.

Celle de Montfort , Ordre S. Benoist ,
Diocèse de Saint-Malo , vacante par la
mort de M. d'Obeilh Evêque d'Orange ,
à M. N. de Marbeuf.

Celle de S. Liguairé , Ordre S. Benoist ,
Diocèse de Saintes , vacante par la mort
de M. N. de Berton de Crillon Archevê-
que de Vienne , à M. N. de la Fare Lapis.

S. M. donna sur cette Abbaye une
pension de 2000 liv. au Chevalier de
Fourbin.

Celle de Soreze , Ordre S. Benoist ,
Diocèse de Lavaur ; vacante par la mort
du Cardinal de la Tremoille , à M. N.
de Ceilles de Rocezel.

Celle Duvieil , Ordre de Premontré ,
Diocèse d'Acqs , vacante par la mort de
M. N. d'Esquille , à M. N. de Navailles.

Celle de S. Wilmer , Ordre de S. Au-
gustin , Diocèse de Bologne , vacante par
la mort de M. N. Genest , à M. N. de
Chastenet.

Celle de Tourtoirac , Ordre S. Augustin ,
Diocèse de Périgueux , vacante par la mort
de M. N. Vincenot , à M. N. de Brusac.

Celle de S. Cyprien de Poitiers , Ordre
S. Benoist , vacante par la mort de M. de
Lomenie de Brienne , Evêque de Cou-
rances , à M. N. de Garembourg.

Celle de S. Vincent du Bourg , Ordre
S. Augustin , Diocèse de Bordeaux , va-
cante par la mort de M. N. Essifagaray ,
à M. N. Boulanger.

Celle de Blasimont , Ordre S. Benoist ,
Diocèse de Bazas , vacante par la mort de

M. Jean Binet, Docteur de Sorbonne, à M. N. de Villefroy.

. Celle de la Clarté Dieu, Ordre de Citeaux, Diocèse de Tours, vacante par la mort de M. N. Aymar du Parron, à M. N. de la Harteloire.

Celle de S. Cyran, Ordre S. Benoist, Diocèse de Bourges, vacante par la mort de M. de Bargede, Evêque de Nevers, à M. N. Perrot, Instituteur du Roy, & Prieur du Mont-aux-Malades de Rouen.

Celle de Saramond, Ordre S. Benoist, Diocèse d'Auch, vacante par la mort de M. N. du Val, à M. N. Boivin de Vaurouy.

Celle de la Victoire, Ordre S. Augustin, Diocèse de Senlis, vacante par la mort de M. d'Aubigny, Archevêque de Roüen, à M. Jean-Baptiste du Moutier, Prieur d'Huriel, Aumônier de M. le Duc de Bourbon, & cy-devant son Instituteur, qui remit l'Abbaye de S. Sauveur de Blaye.

S. M. donna sur cette Abbaye une pension de 3000 liv. au Chevalier de Dampierre.

Celle de Bellefontaine, Ordre S. Benoist, Diocèse de la Rochelle, vacante par la mort de M. d'Illiers d'Entraques, Evêque de Clermont, à M. N. Maréchal, Conseiller au Parlement.

Celle de S. Sauveur de Blaye, Ordre

S. Augustin, Diocese de Bordeaux, vacante par la démission dudit sieur du Mou-
nier, à M. N. de Tilly.

Celle de Charon, Ordre Citeaux, Diocese de la Rochelle, vacante par la mort de M. N. Ferries, à M. N. Raguer.

Celle de Masdion, Ordre S. Benoist, Diocese de Saintes, vacante par la mort de M. Bernard Belot d'Arche, à M. N. Bridel.

Celle de Fontmerigny, Ordre Citeaux, Diocese de Bourges, vacante par la mort de M. Gilbert Flaman, à M. N. de Viantais.

Celle de Morigny, Ordre S. Benoist, Diocese de Sens, vacante par la mort de M. Philippe Maler, à M. N. le Besgue de Majainville, Chanoine de Chartres.

Celle de la Nouë, Ordre de Citeaux, Diocese d'Evreux, vacante par la mort de M. l'Abbé Antoine, à M. N. Desnotz.

Celle de Lannoy, Ordre de C. Diocese de Beauvais, vacante par la mort de M. Charles le Bourg de Montmorel, à M. N. de Favancourt.

Celle de Bonlieu, Ordre de C. Diocese de Bordeaux, vacante par la mort de M. Bernard Belot d'Arche, à M. Gilles Gouault, ancien Chapelain du Roy.

Celle de Valence, Ordre de C. Diocese de Poitiers, vacante par la mort de M. N. le Sage, à M. N. Nerot.

Et celle de Moul-tier-Saint-Jean, Ordre S. Benoist, Diocèse de Langres, vacante par la mort de M. l'Abbé de Langeron, à M. Louis de Thesü, Abbé de S. Pere en Vallée, & de S. Martin de Pontoise, Secrétaire des Commandemens de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans.

Quelques jours après le Roy donna l'Abbaye d'Issoire, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Clermont, vacante par la mort de M. N. de Beauverger de Montgon, à M. N. de Lair, Doyen & Grand Vicaire de Clermont.

Celle de la Nouvelle Notre-Dame de Gourdon, Ordre de C. Diocèse de Cahors, vacante par la mort de M. N. Henault, à M. N. Baillet, Curé de S. Michel de Limoges.

Celle de S. Georges des Bois, Ordre S. Augustin, Diocèse du Mans, vacante par la mort de M. N. le Bossu de Charenton, à M. Dominique-François Hamon des Roches.

Celle de Sauve, Ordre S. Benoist, Diocèse de Nîmes, vacante par la mort de M. N. de Merez, à M. N. de Vallory.

Et celle de Fontenay, Ordre S. Benoist, Diocèse de Bayeux, vacante par la démission de M. Huet Ancien Evêque d'Avranches, à M. N... son neveu.

LE Lundy vingt-neuvième Decembre la Musique du Roy jointe à l'Academie Royale de Musique & les Comediens du Roy representèrent pour la premiere fois sur le grand Theatre des Tuilleries, la Comedie intitulée Cardenio, ornée d'un Prologue & de trois Intermedes de Danses & de Musique. Le Samedi quatrième Janvier la seconde representation de la même Comedie & du Ballet fut executée, ainsi que le Mercredi huitième, & le Samedi onzième, le Lundy treizième les Comediens François jouerent la Comedie de Dom Japhet d'Armenie de Scaron, le precedent Ballet que l'on avoit ajusté dans les Intermedes de cette Piece, y fut dansé, ce qui fut continué le Samedi dix huitième ; & le Lundy vingtième les Comediens Italiens representèrent pour la premiere fois une Piece nouvelle, intitulée Endimion, ou l'Amour vangé, dans laquelle on avoit incorporé les Entrées du Ballet, & le Lundy suivant vingt-sept on en fit une seconde representation. Le Roy a dansé dans toutes ces Representations, & a fait l'admiration & l'empressement de toute la Cour & de la Ville, la grande Salle ayant toujours été remplie de tout ce qu'il y a de personnes distinguées, & tout s'y étant passé avec beaucoup d'ordre & de magnificence :

L'on continuera encore tout le reste du Carnaval à ajuster ce Ballet à différentes Pièces, tant Françoises qu'Italiennes. Comme Endimion est une Pastorale Italienne, on nous sçaura peut-être gré de donner l'Argument des Scenes de cette Pièce en faveur de ceux qui n'entendent pas l'Italien.



ARGUMENT

DES SCENES

DE LA PIECE.

ACTE PREMIER.

Lé Theatre représente un Bois.

L'AMOUR piequé des mépris que Diane a pour lui, témoigne son ressentiment, & dit qu'il vient exprès dans ce lieu pour se vanger de la Déesse; & la voyant venir, il se retire à l'écart pour entendre ses discours. -- Diane accompagnée de la Nymphe Aurille, de Violette, d'Arlequin & de sa suite, prescrit une loi rigoureuse contre l'Amour, & impose pour punition, la perte de la vie à ceux ou celles qui donneront un asile à

ce Dieu. Tous promettent authentiquement d'exécuter les ordres de la Déesse; Arlequin sur tout paroît ferme dans sa résolution, insulte l'Amour par des brocards injurieux, & promet à Diane d'être toujours soumis à ses loix. Après cette Scene, Diane se retire avec sa suite. -- Arlequin reste seul avec Violette qu'il a aimée, & lui dit avec fermeté qu'il faut oublier le passé, & obéir présentement aux ordres de Diane, qui est l'ennemie déclarée de l'Amour. Violette qui ne peut souffrir à cet arrêt, fait ses efforts pour attendrir Arlequin, qui la rebute comiquement: Violette ajoûte qu'ils peuvent s'aimer en secret & tromper la Déesse. Arlequin à cette proposition paroît épouvanté, & fait plusieurs jeux de Théâtre pour marquer sa frayeur. Violette rentre, après lui avoir reproché sa cruauté. -- Arlequin reste, menace l'Amour qui s'approche de lui, & qui sans être vu répond à ses injures. Arlequin ne l'écoute plus, & dit qu'il meurt de faim, & qu'il est au désespoir de n'avoir pas de quoi manger. L'amour lui répond que bien-tôt il aura de quoi manger, mais qu'il ne lui sera pas permis de contenter son appétit, & qu'il sera battu. Arlequin dit qu'il ne craint point un si mauvais sort. Sur ces entrefaites -- arrive un Valet tenant un

pâté & une bouteille ; il prie Arlequin de lui enseigner la maison de Monsieur le Docteur Lanternoni Medecin du Païs, auquel il porte ce present de la part de son Maître : Arlequin pour avoir le pâté & la bouteille, dit qu'il est le Docteur ; à quoi le Valet répond qu'il n'en croit rien, & qu'il sçait fort bien que le Docteur est habillé de noir, l'ayant entendu dire à son Maître. *Vous avez raison*, repart Arlequin, *j'ai voulu me divertir*, & il entre pour faire venir le Docteur. Le Valet pendant ce tems-là boit un verre de vin : Arlequin revient avec la robe & le chapeau du Docteur ; & dans le tems qu'il veut lui donner le pâté & la bouteille, -- Scaramouche aîrive, & demande au Valet s'il connoît le Docteur : le Valet répond, *le voici*, en montrant Arlequin. Scaramouche le prenant pour le Docteur le maltraite, pour avoir, à ce qu'il dit, donné un remede à sa Maîtresse, qui ne l'aime plus depuis qu'elle l'a pris. Arlequin embarrassé, ne sçait s'il doit se découvrir ; la crainte qu'il a de perdre le pâté, l'engage à soutenir la fourberie : Scaramouche lui donne des coups de bâton, & s'en va. Arlequin paroît tout joyeux d'avoir été battu, & s'applaudit des coups de bâton qu'il a reçus, en faisant reflexion qu'ils lui valent un pâté :

le Valet le lui donne, & s'en va. Arlequin met le pâté sur une table, comptant de faire bonne chere : lorsqu'il veut boire, il ne trouve que de l'eau ; quand il veut manger, il ne peut : ce qui l'oblige à se desesperer, & à jeter la table & tout ce qui est dessus, & s'en va. -- Endimion avec son chien, tenant un dard rompu, fait un monologue ; & se trouvant fatigué de la chasse, s'abandonne au sommeil, & commet à son chien le soin de le garder. A peine le Berger est-il endormi, que son chien profite de la liberté qu'il lui a laissée, & qu'il quitte son Maître. -- Diane aperçoit ce Berger endormi. -- L'Amour caché lance un trait, & blesse la Déesse qui devient tout à coup amoureuse d'Endimion : elle voit son dard rompu, substituë le sien à la place de l'autre qu'elle emporte. -- Arlequin survient ; & voyant Endimion endormi, il lui prend envie de visiter la pannetiere du Berger : ce qu'il execute aussi-tôt, & vole tout ce qu'il y trouve. Après un grand jeu de Théâtre de la part d'Arlequin, qui s'empare aussi du dard que Diane a laissé, -- Aurille paroît, qui charmée de la beauté du dard qu'Arlequin tient entre ses mains, l'oblige de lui en faire un present. Arlequin pressé par la Nymphé lui donne le dard, & la fait ensuite jurer par le nom de Diane,

qu'elle ne dira jamais l'avoir reçu de lui ; afin , à ce qu'il ajoute , qu'on ne puisse l'accuser d'avoir fait ce larcin : la Nymphe jure par le nom de Diane , qu'elle gardera le secret : Arlequin se retire tout joyeux. -- Aurille reste , & appercevant l'Amour , elle le reconnoît : l'Amour lui dit d'un air d'assurance , que puisqu'elle s'est vantée de combattre contre lui , il est temps d'accomplir sa promesse : il se cache derriere Endimion endormi , blesse la Nymphe , & se retire tout glorieux de sa nouvelle conquête. Aurille éprise d'Endimion , déplore la perte de sa précieuse liberté. Endimion se réveille ; & après avoir inutilement cherché son chien & son dard , il apperçoit la Nymphe qui lui donne celui qu'elle a reçu d'Arlequin , & qui rentre en laissant échaper un soupir. -- Arlequin vient dire à Endimion que Diane a fait avertir toutes les Nymphes & les Bergers des Campagnes voisines de se rassembler dans son Palais , où elle doit recevoir les hommages de diverses Nations qui viennent pour obéir à ses Loix , & promettre authentiquement de se soumettre à ses ordres. Endimion & Arlequin partent pour se rendre au lieu assigné.

La Scene représente le Palais de DIANE.

DIANE, AURILLE, NYMPHES, BERGERS : ensuite arrivent ENDIMION & ARLEQUIN. Diane se sied & ordonne que l'on ouvre, & qu'on laisse entrer les Nations Etrangères : les QUADRILLES entrent, & saluent Diane. On danse, & le premier Acte finit.

ACTE SECOND.

SATYRE outré de la résistance d'Aurille, qu'il aime sans espoir, jure de la punir de sa cruauté, & de se venger des mépris rigoureux de cette Nymphe, qui s'est plusieurs fois échappée de ses mains. -- Aurille, sans appercevoir cet Amant outragé, s'entretient de sa nouvelle passion : Satyre s'approche, il la saisit aussi-tôt par la tresse de ses cheveux, & veut la forcer à le suivre. Aurille après l'avoir inutilement prié de ne point user de violence, fait éclater contre lui ses transports furieux. Satyre, que les injures de la Nymphe animent davantage, veut à toute force l'emmener : elle se défend. Satyre perseverant toujours dans sa résolution, tire de toute sa force les

M.

cheveux de la Nymphé qui trouve le moyen de se dérober à sa poursuite , & de fuir. Satyre tombe , & la coëffure d'Aurille luy reste entre les mains. Satyre , que cette chute a presque estropié , appelle les Bergers à son secours , pour l'aider à se relever. --Arlequin accourt au bruit ; & voyant le Satyre qui se plaint , il le relève , & le laisse tomber de temps en temps : ce qui fait un jeu de Théâtre fort divertissant ; après quoy Arlequin l'emporte. --Diane & Endimion arrivent sur la Scene. La Déesse qui reconnoît son dard , demande à Endimion par quelle aventure un si beau dard se trouve entre ses mains ; à quoy Endimion répond qu'une Nymphé charmante luy en a fait présent. Diane pour se flater , se persuade qu'Endimion ne dormoit point dans le temps qu'elle l'a laissé , & que ce Berger s'est sans doute apperçu du changement : elle lui demande encore s'il aime la personne à qui ce dard appartenoit : Endimion répond qu'elle lui est fort indifférente , & en parle même avec mépris. Diane irritée reprend le dard d'Endimion , lui fait des reproches , & lui ordonne de s'éloigner : ensuite elle le rappelle , & dit qu'elle veut absolument sçavoir le nom de la Nymphé qui luy a donné ce dard. Endimion lui avoue qu'il l'a reçu d'Au-

rille , & se retire sans oser poursuivre davantage , dans la crainte que lui inspire la fureur de la Déesse. -- Aurille paroît , & Diane lui demande comment elle a eu le dard qu'elle a donné à Endimion. Aurille la conjure de lui permettre de luy en faire un mystere , ayant (à ce qu'elle dit) juré par son nom de ne point reveler ce secret. -- Arlequin survient : Aurille dit à Diane que si elle veut absolument en être éclaircie , Arlequin peut aisément l'en instruire. Diane interroge Arlequin , qui craignant d'être puni comme un voleur , reproche à Aurille de l'avoir trahi malgré son serment. Enfin après plusieurs plaisanteries d'Arlequin , il se jette aux pieds de la Déesse , lui demande pardon , & avoue ingenuement qu'il a volé ce dard à Endimion , dans le temps qu'il dormoit. Diane rassurée sur ses soupçons jaloux , & contente de l'aveu sincere d'Arlequin , lui pardonne son larcin , & rentre. -- Arlequin reproche à Aurille son indiscretion , & se repent de sa trop grande facilité , qui l'a engagé à confier un secret important à une femme qui ne peut s'empêcher de parler , lorsqu'on la prie de se taire : il s'en va. -- Aurille toute occupée de sa nouvelle passion , se livre à ses pensées amoureuses ; & après avoir parlé du triste état où elle se voit reduite depuis qu'elle aime Endimion ,

M ij

elle va se reposer sur un gazon , & cherche par les douceurs du sommeil de calmer pour quelque instant l'excès de ses peines. --L'Amour pour se divertir aux dépens de la Nymphe , & pour interrompre son repos , contrefait la voix du Coucou , & imite ensuite le chant du Rossignol : L'Amour s'offre à ses yeux ; Aurille en proie aux tourmens qui l'agitent , s'approche de l'Amour , & le conjure de terminer par une prompte mort tous les maux qu'elle souffre. L'Amour saisit le dard de la Nymphe : elle le prend par une de ses aîles ; ils font une espee de lutte ; l'Amour se plaint ; & lui propose de faire la paix ; Aurille y consent , & l'Amour promet de la rendre heureuse : après cette Scene , l'Amour & la Nymphe rentrent ensemble. --Arlequin vient avec Violette , & les Chasseurs ; ils veulent tendre des filets pour prendre des Oiseaux : aussi-tôt il s'éleve une tempête. Arlequin en est épouvanté , & fait un jeu de Théâtre pour se cacher , & pour prendre la fuite ; ensuite il veut se couvrir avec les filets , aussi-bien que Violette , qui est toute tremblante , pour se mettre , disent-ils , à l'abri de la pluye ; enfin la tempête cesse , le tems devient serein , Violette s'en va. Arlequin reste avec les Chasseurs : ils tendent les filets. Arlequin veut être le pre-

mier à les tirer , & à prendre des oiseaux. -- L'Amour arrive, & s'embarrasse lui-même dans les filets , qu'il n'apperçoit point. Arlequin le couvre , & croyant avoir pris un Oiseau , il appelle les Chasseurs , auxquels il fait voir la prise qu'il a faite. L'Amour rit de la simplicité d'Arlequin , qui paroît tout étonné de l'entendre parler ; il le prend pour un perroquet , & dit qu'il veut qu'il chante. L'Amour , pour se divertir chante une Chanson , dans laquelle il traite Arlequin de gourmand & de poltron. Arlequin s'emporte contre cet impertinent Oiseau , & ordonne à ses Camarades de l'emporter , & de le mettre dans une Cage. Arlequin reste , s'applaudit de sa victoire , & dit aux Bergers de former des Danses , pour se réjouir de la prise qu'il vient de faire. Les Bergers & les Nymphes dansent , & le second Acte finit.

A C T E T R O I S I E M E.

DIANE presse Aurille de lui dire si elle aime Endimion ; Aurille laisse échapper un soupir , & ne peut retenir ses larmes. La Déesse ne doutant plus de sa passion pour ce Berger , appelle les Nymphes : Aurille prend la fuite. -- Les Nymphes courent après elle. -- Diane reste seule.

en proie à sa jalousie , & dit que puisque Arille aime Endimion , il faut qu'elle périsse ; & dans l'incertitude où elle est , si cette Nymphé est aimée d'Endimion , elle ne sçait que résoudre. -- Arlequin voyant Diane , lui raconte comiquement qu'il a trouvé un Pigeon qui baisoit amoureusement une Colombe , & qu'il vient lui demander ce qu'on en doit faire , puisqu'il a transgressé ses Loix. Diane , sans faire attention au recit d'Arlequin , parle de la rémerité de la Nymphé , & dit que puisqu'elle aime , il faut qu'elle meure ; à quoi Arlequin répond , qu'il se doutoit bien que son intention étoit telle , & que déjà il l'a plumé , fait rôtir , & mangé , parlant toujours du Pigeon : il ajoute encore , qu'il étoit que son âne est amoureux ; car il s'est aperçu que pendant le mois de May , il ne fait que soupirer nuit & jour : il lui demande ce qu'il en doit faire ; Diane sans l'écouter parle d'Endimion , & dit que s'il est amoureux , elle ne prétend point qu'il subisse la peine imposée par la Loy , après quoi elle se retire. -- Arlequin témoigne sa joye , & dit en sautant : *Que je suis content ; mon âne n'est point compris dans la Loy , il ne mourra point.* Il appelle les Bergers , & leur ordonne de lui apporter son Oiseau. -- Les Bergers portent l'Amour dans une cage. Arlequin lui dit de chanter : l'A-

Amour répond que toutes les chansons qu'il sçait sont du même stile que celles qu'il a déjà chantées ; Arlequin le menace de le faire mourir de faim , & outré de colere , s'approche de la cage où est l'Amour , & veut le battre. L'Amour le pique d'un de ses dards ; Arlequin crie , & dit que l'Oiseau l'a mordu ; & se sentant brûler , il demande à boire pour éteindre le feu qui le dévore. L'Amour trouve sa précaution fort inutile , & dit à Arlequin que le Vin n'est point un antidote contre le poison qu'il a glissé dans ses veines. Arlequin au désespoir , croit être empoisonné , & demande du secours à --Diane qui survient ; il lui raconte que l'oiseau qu'il a pris , lui a donné un coup de son bec , & qu'il sent déjà les effets d'un poison mortel : il promet de lui en faire présent , pourvu qu'elle le guerisse. Arlequin lui montre le prétendu Oiseau : Diane en le voyant , s'écrie : *Que vois-je , c'est l'Amour ?* Arlequin à ce mot est encore plus effrayé : *Je suis amoureux* , dit-il , *& je ne sçai pas de qui.* Diane fait mettre l'Amour en liberté : l'Amour fait sa paix avec la Déesse , & la dispose à recevoir Endimion pour son époux. --Les Nymphes conduisent avec elles Aurille & Endimion : l'Amour blesse Endimion , le présente à Diane , guérit Aurille de l'Amour qu'il lui avoit inspiré

244 LE MERCURE .

pour Endimion , & oblige Diane à pardonner genereusement à cette Nymphé. Arlequin fait ses excuses à l'Amour, l'assurant que s'il avoit eu l'honneur de le connoître , il l'auroit traité plus humainement. Diane appelle les Nymphes de sa suite , revoque la Loy qu'elle leur avoit prescrite ; & l'Amour appelle ses Suivans : aussi-tôt les Amours, l'Hymen, & la Suite s'avancent ; l'Amour les invite à celebraz les Nôces de Diane & d'Endimion : on chante , on danse , & la Pastorale finit.



EXTRAIT DU BALET DU ROY.

LE Balet est composé d'un Prologue & de trois entrées. Dans le Prologue, le Théâtre représente le Palais du Roi. Le Chagrin y entre sous la figure de la Raison , & veut y établir son Empire. Il veut en exiler le Plaisir & les Jeux. Le Plaisir lui répond :

*Je ne suis pas Raison severe ,
Ce Plaisir rebelle à vos Loix ,
Dont les transports ont tant fois
Causé votre juste colere ,
Je suis ce Plaisir innocent ,
Dont le monde naissant*

Gohier.

Solûtoit si bien les charmes :
Bannissés d'injustes allarmes ;
Et pour combler mes vœux,
Daignez regler mes Jeux.

La vraie Raison paroît. Le Plaisir est surpris de voir deux Raisons en même tems. Minerve arrive & démasque le Chagrin. Le Plaisir & les Jeux le chassent en dansant. Cette Déesse appelle le Roi. Le fond du Théâtre s'ouvre ; & l'on voit le Roi sur un Trône avec sa Cour. Les plaisirs finissent le Prologue en dansant avec Sa Majesté.

La première Entrée est le Bal. Le Théâtre représente une Salle ornée pour le Bal, Cette Entrée est composée de quatre Quadrilles, la première d'Espagnols, la seconde de Maures, la troisième d'Indiens, & la quatrième de Chinois : le Bal finit par une entrée de Combattans.

La deuxième Entrée est une fête Pastorale. Le Théâtre représente un Bois, & dans le fond on voit la Mer & des cabanes de Bergers. Une troupe de Bergers & de Bergeres forment différentes danses.

La troisième Entrée est l'union de l'Hymen & de l'Amour. Le Théâtre ne change point.

Dans la nouvelle fête le Roi danse en

N

Amour avec la suite. Une Bergere chante :

*Ah ! que cet Amour a de charmes ,
 Tout doit céder à ses attraits vainqueurs .
 Les Graces & les Ris sont ses plus fortes armes ,
 Qu'il regne à jamais sur les cœurs .
 Le devoir ne veut pas qu'on se laisse charmer ,
 Si tous les Amours sont de même ,
 Hélas ! peut-on se défendre d'aimer ?*

Des Matelots échappés du naufrage viennent se joindre aux Bergers, ce qui finit le divertissement.

La Piece intitulée *Cardenio* est de M. Coipel, la Musique de M. Lalande Sur-Intendant de la Musique du Roy, & le Ballet de M. Balon Maître de Danse de Sa Majesté, & Compositeur des Ballets.

ACTEURS DU PROLOGUE.

Minerve—Mlle. Antier. — *La Raison*
 — Mlle. Bury. — *Le Chagrin* sous la
 figure de *la Raison*—Le Sr Murer. —
Le Plaisir—Le Sr Boutelou.

Divertissement du Prologue.

PREMIERE ENTRE'E.

Plaisirs—Les sieurs Dumoulin, Mlle. Prevôt, — Laval, Mlle. Guyot. —
 Marcel, Mlle. Menés, — Blondi, Mlle. Dupré. —

Suite du divertissement du Prologue.

SECONDE ENTRÉE.

Seigneurs Gaslois.

LE ROY, M. le Duc de Chartres,
M. le Marquis de Villeroy, M. de Coigny,
M. de Mirepoix, M. de Cossé, M. de
Francine, M. de Bezons, M. de Croissy,
M. de Rénel, M. de Langeron, M. de
Tonnerre, M. Balon fils.

Suite de cette Entrée.

M. le Duc de la Tremoille, M. le Duc
de Boufflers, M. de Crussol, M. de Ligny,
M. de Brancas, M. le Chevalier de Mau-
levrier, M. de Gondrin, M. de S. Flo-
rentin, M. de Rupermonde, M. de La-
fuse.

LE BAL.

PREMIERE ENTRÉE.

*Le Théâtre représente une Salle ornée pour
un Bal.*

Quadrille d'Espagnols.

M. de Coigny, Mlle. Leroy — M. de
Mirepoix, Mlle. le Maire, — M. de
Villars, Mlle. Duval; — M. de Lorges,
Mlle. Mangot.

Quadrille de Maures.

M. le Prince de Turenne, Mlle. De-
lisle, — M. de Bezons, Mlle. Corail, —

N ij

M. de Chambonas , Mlle. Labatte , —
M. de Maulevrier, Mlle La Ferriere. —

Quadrille d'Indiens.

M. le Grand Prieur , Mlle. Guyot, —
M. le Marquis de Villeroy, Mlle. Menés, —
M. le Duc de Montmorency , Mlle. Prevôt , — M. le Marquis d'Alincourt ,
Mlle. Dupré.

Quadrille de Chinois.

M. Balon , — Les sieurs Blondy &
Marcel , — Les sieurs Ferrand , Dupré,
Dumirail & Mion.

La Pagode , Le sieur Dumoulin , 2^e

Petites Pagodes , Paris , Boiseau , la
Motte & Alin.

Combattans , Les sieurs Laval , Malterre
cadet , Deshayes , Javilliers , Malterre
l'aîné , Duval , Marcel cadet , Pierret.

Personnages chantans de la Feste Pastorale,

SECONDE ENTRE'E.

Trois Bergers. Les sieurs Boutelou ,
Murer , & Mœuret.

Deux Bergeres. Mlles Bury & Antier,

Personnages dansans.

Bergers. Les sieurs Dumoulin 4^e , Laval,
Marcel l'aîné , Dumirail , Dangeville ,
Pecourt , Dumoulin 2^e , Dumoulin 3^e.

Bergeres. Mlles Prevôt, Guyot, Menés-
Dupré, Delisle, Corail, la Ferrière, La-
batte.

Personnages chantans de l'union de
l'Hymen & de l'Amour.

TROISIÈME ENTRÉE.

Une Bergère. Mlle. Lifarde, — *Deux*
Bergers, Les sieurs Mouret & Murer.

Chœur de Bergers.

L'Hymen, M. Legrand, — *L'Amour*,
le sieur Dangeville, — *Une Compagnie*
de Lucinde, — Mlle. Antier.

Personnages dansans.

Les Bergers & les Bergeres de la seconde
Entrée rentrent sur le Théâtre. *L'Hymen*
& *l'Amour* y recitent un Dialogue. Le
ROY avec toute sa Cour, forme une
nouvelle Fête.

NOUVELLE FÊTE.

Le ROY danse en Amour.

Amours de la suite du Roy.

M. le Duc de la Tremoille, M. le Duc
de Boufflers, M. de Crussol, M. de Ligny,
M. de Brancas, M. le Chevalier de Mau-
leyrier, M. de Gondrin, M. de S. Flo-

N iij

rentin , M. de Rupermonde , M. de Lafuse.

Monsieur le Duc de Chartres représente l'Hymen.

Suite de l'Hymen.

M. le Grand Prieur , M. de Langeron , M. de Lorges , M. de Coigny , M. le Prince de Turenne , M. de Bezons , M. le Duc de Montmorency , M. de Mircepoix , M. de Villars , M. d'Alincourt , M. le Marquis de Villeroy , M. de Croissy.

Entrée des Matelots.

M. de Tonnerre , M. d'Hostager , M. de Francine , M. Balon fils , — M^{les} Lemaire , Leroy , Duval , Mangot , — M. Balon , Mile Prevôt , — Le sieur Dumoulin 4^e , les sieurs Blondi & Dupré.



DEPIT

CONTRE LE QUADRILLE.

*M*audis soit mille fois le mal-avisé Drille ,
Qui par quelque démon suscitè contre moy ,
Pour me faire damner, inventa la Quadrille.
Ah traître jeu ! si j'étois Roy.

• DE JANVIER. 151

Pour quelques cinquante ans seulement , sur ma foy
Je te ferois bien-tôt rentrer dans ta coquille.

Ouy je t'interdirois par une bonne loy

Sous peine au moins de la Bastille.

Comment ! je n'en sors pas d'effroy.

On a trois mille devant soy ;

Avec trois mille à l'ombre on brille :

Au Quadrille en trois coups, sans dire qui , ni quoi,

On est réduit à la mandille.

Tant pour les Matadors & leur longue famille ,

Qui quelque fois bien loin s'étend ,

Et puis pour le sans-prendre , tant :

A la vole Dieu sçait comme l'on vous estrille !

Et toujours des fiches d'autant ;

Car pour les j rons ! sy , ce n'est qu'une guenille ,

En moins de rien votre petit comptant

A droite , à gauche s'éparpille ,

Chacun vous rançonne & vous pille ,

Si bien que l'on se trouve à sec en un instant.

Quand je dis, on, c'est moy qui n'en suis pas content,

Je m'agite , je me tortille ,

Je dis , peste du jeu , tant bas en grommelants

J'y suis sur les charbons ainsi qu'un boudin blanc ,

Que l'on rissole & que l'on grille.

Tout y vient à rebours , tout à contre-saison.

Vous trouvez vous premier ? rien n'est à la maison ,

Pas un Roy . pas une Manille.

Le jeu pour une fois vous vient-il à foison ?

N iiij

Ah ! voyez comme en trahison
 Un beau sans-prendre vous requille,
 Et vous rend sot comme un oison.

Mais je vas jouer : bon ; mais je perds codille,
 Tant pis : il faut payer vite & sans barguigner
 Une fiche de plus qu'on ne pouvoit gagner :

Autre nouvelle beatille

Que pour amende il a plu d'assigner.
 Je crie à l'injustice ! en vain je m'égosille :
 Sans-égard à mon plaidoyer

On rit & l'on me fait payer.

Que chez vous & d'atous & de Rois tout fourmille,

N'ayez pas peur d'être appelé,

Mais n'avez-vous qu'un Roy, pauvre, seul, isolé ?

On vous iroit chercher au fond de la Castille.

Vous serez de moitié, mais de perte, s'entend ;

Et fiches de sauter. Consolerez-vous pourtant,

Car en deux ou trois coups, dit-on, tout se r'habille.

Pour surcroît d'agrément c'est un très grand hazard,

Lorsque l'Appel ant d'une part.

Et l'Appellé de l'autre, entre eux n'ont point castille.

On n'en est pas, au moins quitte en payant sa part,

On s'entend reprocher la moindre peccadille :

Ah ! s'écrie en grondant l'un des deux tout en feu,

Pourquoy redoubler trefle ? étoit-ce là le jeu ?

L'autre lui renvoyant la bille,

Eh que jouer ? je suis sans Rois & sans atous,

Aussi pourquoi m'appellez-vous ?

• DE JANVIER. 157

C'est un charme de voir comment on se houspille.

O le beau jeu ! jamais il n'aura son égal.

Mais pourtant, tel qu'il est, n'en disons point de mal,

Le sexe s'y plaît fort ; & la mere & la fille

Et jusques à la mere grand

Chacune à le jouer trouve un plaisir très-grand.

Pourquoy ? c'est que l'on y babille.

Il durera , ce jeu , le sexe en est garant,

L'invention en est trop belle & trop gentille.

Mais pour moy , si l'on m'y reprend ,

Que je puisse jamais ne marcher sans bequille ,

Qu'avant l'âge mon corps en lui-même rentrant

Se courbe comme une faucille ;

Que sans voir dans mon jeu ni baste ni spadille ,

Je sois toujours en perdant ,

Et qu'au sortir je n'aye à mettre sous la dent

Pas un petit morceau , pas la moindre creusille.

Non je n'en veux jamais tâter ni peu ni prou ,

Et quand j'aurois à moy tout l'argent du Perou ,

Je n'y risquerois pas le manche d'une estrille.

Par la mort ! , . . il alloit jurer Sire Robin ;

Mais il eut , dans l'instant , peur de jurer en vain ,

Car malgré le courroux qui dans ses yeux pétille ,

Malgré tout ce qu'il dit dans un dépit soudain ,

Et contre le Quadrille & contre le destin

Sçachez que le pauvre homme grille ;

D'y rejouer encore demain.



L'AVANTAGE DES ANNEES.

Par Mr DE BOISSY.

*J'*ouvre les yeux, & l'âge qui m'éclaire,
 M'offre à la fin son secours salutaire.
 De mes écarts je demeure éfrayé.
 Dans quel chemin me suis-je fourvoyé ?
 Filles du temps, desfrables Années,
 Par qui nous sont les Vertus amenées.
 Si les mortels connoissoient votre prix,
 D'aimer pour vous ils seroient tous épris.
 Guido trompeur, le feu de la jeunesse
 Comte un Ardent nous égare sans cesse,
 Fausse lueur qui brille dans la nuit,
 Et qui toujours dans l'abîme conduit.
 C'est une fîture, aux accès redoutables,
 Dont je ressens les effets deplorables.
 Son soufîle impur infectant nos desirs,
 Nous fait chercher de dangereux plaisirs,
 Et dans l'ardeur dont elle nous agite,
 Notre ame arvide au mal se précipite.
 Fleur de mes Ans, quel-que soit ton attrait,
 Fuy, chaque jour je te pers sans regret.
 Pour être encore enyvré de tes charmes,
 Ton souvenir me coûte trop de larmes.

Ah ! que ne puis-je , au défaut de mes pleurs ,
 De mon sang même effacer mes erreurs ?
 Dans mes excès j'ay fait , sans le cannoître ,
 Insolemment la leçon à mon Maître , (a)
 Osant juger par mes foibles clartés ,
 Bifant des vers du public respectés ;
 Et me livrant à ma fougue indiscreta ,
 J'ai fait asséoir Phœbus sur la selette ,
 Hardi , sans choix , dégradant les Auteurs ,
 J'ay condamné mes propres (b) bienfaicteurs ,
 Et n'ay point vu qu'en cette yvresse extrême ,
 Je me faisais le procès à moi-même.
 Aveugle ardeur de consacrer son nom ,
 Sois qu'avec peine écarte la Raison !
 Tu m'as perdu. Ma jeunesse legere
 Rougie trop tard de ta folle chimere ,
 Et seul Auteur de mes justes ennuis ,
 Tu m'as plongé dans l'abîme où je suis.
 Jeunes esprits qu'un sang bouillant anime ,
 Votre fureur , abusant de la rime ,
 Croit qu'il est beau de s'attirer les cris
 Et le courroux d'un peuple d'ennemis.
 Détrompés-vous. Que votre œil me contemple ,
 A vos pareils je dois servir d'exemple :
 Et vous que j'ai sans raison offensés ,

a Mr de la Mothe.

b Messieurs de l'Academie des Jeux Floraux,
 qui avoient couronné l'Auteur en 1718.

*Pardonnés-moi tous mes crimes passés.
 Dans mon esprit est ma grande malice,
 De ses forfaits mon cœur n'est point complice.
 Il est trop bon. Ne l'accusés en rien.
 Vous auriez tort. Il vous vange trop bien.
 Si vous lisiés dans mon ame abbatuë,
 Le repentir dont elle est combatuë,
 Elle sçauroit toucher votre pitié,
 Et j'obtiendrois même votre amitié.*



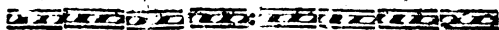
V E R S

Sur la Statuë Equestre
 De LOUIS LE GRAND ;

Elevée à la Place Royale de Dijon.

*Q*uel superbe Coursier se présente à nos yeux !
 Fier du Heros qu'il porte, il semble qu'il agisse,
 Sous le plus favorable auspice :
 Recevés, Habitans, un don si précieux.
 Ce n'est point l'offrande nuisible
 Qui jadis des Troyens renversa les remparts ;
 C'est l'Art qui dans ce bronze expose à vos regards
 Les traits nobles & doux d'un Monarque invincibles
 Aux siècles à venir ce Monument apprend
 Les soins, la ten tresse & le zèle,
 Que toujours pour LOUIS LE GRAND
 Conserua ce Peuple fidele.

Le mot de la premiere Enigme du mois passé,
étoit la Fièvre ; & celui de la seconde le Cacah-
otier, ou l'arbre du Cacaho.



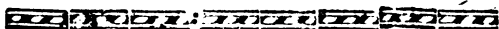
E N I G M E.

Nous sommes deux sœurs très-jumelles,
Toutes deux ou laides ou belles ;
Une parfaite égalité
Pour la laideur ou la beauté,
Regne entre nous, ainsi de vaine jalousie
Jamais notre ame n'est saisie ;
Et le malade, & le savant
Se servent de nous fort souvent ;
Nous hebergeons par fois des hôtes très-aimables,
Et quelquesfois aussi de très-desagréables ;
Car nous servons tous les Etats
Et les plus hauts & des plus bas ;
Tantôt nous paroissions gentilles & propettes,
Tantôt maussades & malfaites ;
Très-rarement nous quittons la maison ;
Mais le beau sexe en la belle saison
Nous trouve d'un usage utile
Dans la maison ou dans la Ville,
Et nous suivons ses pas incessamment
Ainsi que feroit un Anant ;
Nous avons plusieurs noms, & suivant les contrées,

*Sommes diversement parées ;
 On ne nous fait point de quartier ,
 Nous sommes sans yeux , sans oreille ,
 Aussi-bien pour notre métier
 Nous nous en passons à merveille ;
 Mais pour finir ce portrait & ces Vers
 Par un grand trait sincère & véritable ,
 Une seule de nous est dans cet Univers
 Pour les humains très respectable.*

A U T R E .

*O N me méprise , hélas ! si-tôt que je suis née.
 On m'insulte , on me bat ; mais malgré ces tour-
 mens ,
 La Caquette voudroit avoir ma destinée.
 Plus je suis vieille , & plus je plais à mes Amans . !*



C H A N S O N .

*U Nefaveur , Lisette ,
 M'a prouvé ton amour ;
 Au son de ma musette ,
 Tu dansois l'autre jour ;
 Sur celle de Sylvandre
 Tu ne danserois pas ;
 Mais tu daignes l'en'endre ,
 Non , tu ne m'aimes pas.*

Pour toi dans la prairie
 Je faisais un bouquet ,
 Je l'offrois à Silvie
 D'un air assés coquet ;
 Je feins de rendre hommage
 A de nouveaux appas ;
 Tu n'en prends point d'ombrage ,
 Non , tu ne m'aimes pas.

Quand te trouvant seulette
 Je conte ma langueur ,
 Tu parois inquiète ;
 Ton esprit est rêveur ;
 L'absence de Silvandre
 Cause ton embarras ;
 Ton cœur souffre à m'entendre ,
 Non , tu ne m'aimes pas.

Lorsque dessus l'herbette
 Mon chien viens te flater ,
 D'un coup de ta houlette
 On te voit l'écarter ,
 Et quand le sien , cruelle ,
 Par hazard suit tes pas ,
 Par son nom tu l'appelle ,
 Non , tu ne m'aimes pas.

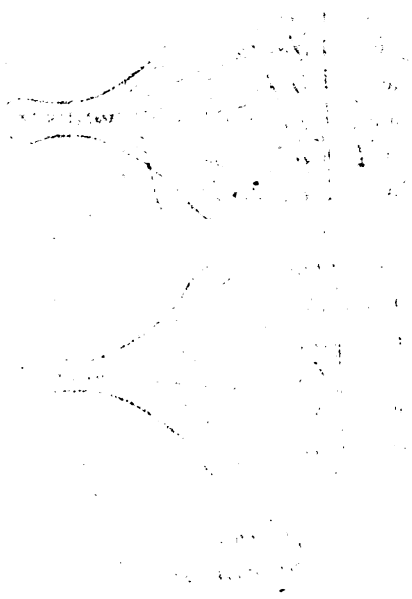
L'autre jour dans la danse
 Avec moi sous l'Ormeau ,

Tu suivois la cadence
 De mon doux chalumeau ;
 De loin tu vis Silvandre ,
 Et tu fis un faux pas ;
 Je sçus bien le comprendre ,
 Non , tu ne m'aimes pas.

Son ame fut ravie ,
 Mon pipeau s'en rompit ,
 Et la danse finie ,
 (J'en rougis de dépit ,)
 Ce Berger d'un air tendre ,
 Te dit un mot tout bas ,
 Et tu daignas l'entendre ,
 Non , tu ne m'aimes pas.

*Avis sur une nouvelle Edition de l'Histoire
 naturelle de Pline, &c. in folio 2. volumes,
 à Paris chez A. URBAIN COUSTELIER,
 Libraire-Imprimeur.*

IL y a près de deux années que l'on tra-
 vaille à donner au Public l'ouvrage inti-
 tulé, *Plinii Historia naturalis ad usum Del-*
phini, cum Notis Joannis Harduini Soc. J.
 en deux volumes in folio ; outre les cor-
 rections & les augmentations qui sont en
 très grand nombre dans cette nouvelle Edi-
 tion ,



tion, elle sera ornée de plus de deux cens medailles, dont la plus grande partie ne se trouve pas dans les Recueils imprimez : Les Tables des matieres & des Noms propres qui sont, pour ainsi dire, l'ame d'un ouvrage tel que celui-ci, y seront plus commodément disposées que dans la précédente.

L'on a ouvert depuis un mois des Souscriptions pour cette entreprise; ceux qui voudront souscrire, s'adresseront à Paris chez Antoine-Urbain Coustelier Libraire-Imprimeur, sur le Quay des Augustins. Le prix des Exemplaires en petit papier, est de la somme de 25 livres comptant, & 25 livres en recevant l'Exemplaire. Quant aux Exemplaires de grand papier, dont il n'y a qu'un petit nombre, le prix est de 50 livres comptant, & 50 livres en recevant l'Exemplaire; mais il est bon d'avertir que le peu qu'il y avoit d'Exemplaires en grand Papier, a été presque tout consommé en moins de quinze jours.

M l'Abbé de Beaumont, Bachelier de Sorbonne, va donner au Public plusieurs Traitez des Arts & des Sciences, qui, suivant l'approbation de M. Courure, ne peuvent être que d'une grande utilité aux jeunes Etudians. Le Lecteur pourra en juger par la Liste des ouvrages qui y sont

contenus. On y a joint des Tables pour plus grand éclaircissement. Cet Ouvrage, qui est dédié au Roy, aura pour titre : *Traité des Arts & des Sciences, ou Assemblage curieux & instructif de plusieurs sujets propres à perfectionner l'esprit.* Il fera composé d'un nouveau Rudiment François... Nouvelle Grammaire Latine... Moyen pour parvenir à la connoissance des Arts & des Sciences, avec un Abregé de Philosophie... Traité des merveilles du Monde... Le Sublime de Longin dans un nouvel ordre, avec quelques principes sur la Rhetorique... Traité de tout ce qu'il y a de plus curieux, de plus utile & de plus nécessaire pour la véritable intelligence de l'Histoire... Traité des sept Sages de la Grece, & de plusieurs autres Grands Hommes... Abregé de Chronologie... Abbregé de Théologie... Histoire nouvelle, curieuse & methodique de toutes les Divinités fabuleuses, où on exposera toute la Théologie des Payens... Traité sur l'élection du Pape, & sur le Sacre des Rois de France... Nouveau Traité de Sphere, &c.

Le R. P. Buffier vient de donner un nouveau Traité de la Sphere, exposé en différentes methodes, pour en faciliter la connoissance, & l'usage aux commençans, avec les réponses aux questions choisies.

sur l'Histoire & la Geographie universelle. On peut assurer que le Lecteur trouvera ce petit Traité beaucoup plus net & plus intelligible, que ceux qui ont paru jusqu'à présent, dans lesquels les commençans ont coutume pour l'ordinaire, de n'y rien comprendre. Ce Livre se vend à Paris chez Nicolas Jombert rue S. Jacques au coin de la rue des Mathurins, Pierre Praule Quay de Gèvres, & la Veuve de Joseph Mongé rue S. Jacques, vis-à-vis le College des Jesuites.



NOUVELLES ETRANGERES.

A Stokholme le 12 Janvier 1721.

M. Dahlman, Auditeur Suedois, accompagne le Prince Mizersky pour se rendre ensemble à la Cour du Czar. Ce Prince remit le 24 du mois passé à S. M. Suedoise la réponse du Czar à la Lettre dont le Roy avoit chargé le Major General Romanzoff, lorsqu'il partit d'ici pour Petersbourg. M. Dahlman a ordre de traiter avec S. M. Czarienne de l'échange de quelques Prisonniers; mais comme il a été cy-devant employé à Copenhague dans une affaire semblable, & que se negotia-

O ij

tions ont été suivies d'une paix avec la Cour de Dannemarck, on se flatte que son voyage à Petersbourg aura aussi un heureux succès. On continuë cependant à travailler à la construction d'un grand nombre de Galeres, dont on veut renforcer la Flote de ce Royaume, & l'on se flatte qu'avec le secours de l'Escadre Angloise, on sera en état de s'opposer aux entreprises des Moscovites : Outre ces forces maritimes, on compte de mettre en campagne une Armée de 60 mille hommes de Troupes nationales, sans compter les 4500 hommes que le Land-Grave de Hesse-Cassel doit faire passer dans la Poméranie Suedoise. Les gelées ont été si fortes dans ce pais, que la navigation en est entierement cessée. Les dommages que les Moscovites avoient causez aux mines de cuivre & de fer, sont entierement reparez; de sorte que l'on est en état d'y travailler comme auparavant. On celebra le 26 du mois passé un jour solennel d'actions de graces pour la conclusion de la Paix entre cette Couronne, les Rois d'Angleterre, de Dannemarck, & de Prusse. La plus grande partie de l'Armée qui bordoit les côtes de la Province qu'on nomme *l'ancienne Suede*, a eu ordre de marcher du côté de Geff, sur la nouvelle que le Prince Galliszin, General de l'Ar-

mée Moscovite, étoit venu joindre l'Armée du Czar qui est en Finlande, avec un gros convoi de munitions de guerre & de bouche, ce qui faisoit craindre qu'il n'eût dessein de former quelque entreprise contre ce Pais. On a pris en même tems la précaution de garnir de Troupes les environs de cette Ville, pour éviter toute surprise de la part des Moscovites. Le Comte de Freitald, Envoyé extraordinaire de l'Empereur en cette Cour, a présenté au Roy de la part de S. M. L. le Memoire circulaire que l'Empereur a fait remettre à toutes les Puissances interessées à la Paix du Nord. Ce Memoire contient que S. M. I. sera obligée de rappeler les Ministres qu'elle a envoyez à Brunswick, si ceux qui doivent s'y rendre, n'y sont pas arrivez avant quatre mois.

A Hambourg, le 25 Janvier 1721.

LE Prince Doloroucki, cy-devant Ambassadeur du Czar à la Cour du Roy de Dannemarck, arriva le 8 en cette Ville, & il en partit le 15 pour se rendre à Paris. Le 31 du mois passé, il s'éleva le long des côtes une tempête mêlée de tonnerre & de grêle, encore plus furieuse que celle qui arriva le jour de Noël 1717. La Marée fut si haute, que l'eau passa par-dessus.

les Diguës , & fit brèche dans plusieurs endroits. La Digue de Hartbourg fut emportée , & les eaux monterent jusqu'au Château. Une de celles de la Ville de Stade a été aussi percée en sept endroits différens , & l'Ecluse a été emportée par le torrent des eaux. Les maisons de Ristbitel , à l'embouchure de l'Elbe , furent submergées , de même que celles de la Ville de Buxetead dans le Pays de Lühë. Les Bailliages de Offenowender - Finck - Henowender , Billeoweder , furent entièrement inondés. Cet ouragan a causé pareillement de grands ravages dans le Holstein , ainsi que dans le Territoire de Kobdinger , dans la Ville d'Emden , Capital de la Frise Orientale &c à Ems.

On mande de Petersbourg que le Czar avoit nommé pour ses Plenipotentiaires à l'Assemblée de Brunswick , le Prince Kourakin Ambassadeur de S. M. Cz. auprès des E. G. & le Comte Golofkin son Ministre à la Cour du Roy de Prusse. Dans le Conseil qui a été tenu à Petersbourg sur la proposition faite par le Senat de Suede , de convenir d'une suspension d'armes pour le cotrant de l'année 1721 , on a consenti d'en accorder une jusqu'au 12 du mois de May prochain , pendant lequel tems on travailleroit aux moyens de parvenir à la Paix. Elles ajoutent qu'il

y a eu dans ces Quartiers une gelée si violente le 10 & le 11 du mois dernier, que plusieurs personnes, qui étoient répandues dans la Campagne, avoient eu le nez & le menton gelés, & que beaucoup étoient morts de froid sur le chemin de Croonstot. Les Suedois n'ont pris possession de la Ville de Stralsund & de l'Isle de Rugen, que le 17 de ce mois. Le Roy de Danemark a envoyé ordre de fournir tous les chariots qui seront nécessaires, pour transporter à Frederikstæt en Jutland les familles Vaudoises qui sont actuellement à Altena. Le corps du Vice-Amiral Tordenschild a été transporté à Coppenhague. S. M. Danoise lui doit faire ériger un superbe Mausolée, en considération de ses services. On écrit du Holstein que les Officiers du Duc de ce nom s'étoient déjà mis en possession d'une partie des Terres de ce Duché, & que les troupes Danoises continuoient à en évacuer toutes les Places. On mande de Wisnars que le sieur Stromfeldt, Major General Suedois, y étoit arrivé en qualité de Commandant; les Etats de Suede ne voulant plus donner le titre de Gouverneur à celui qui commandera dans cette Place.

On apprend par les dernières lettres de Dresde, que le Roy de Pologne y étoit arrivé de Warsovie la nuit du 21 au 22.

du mois passé. Ces mêmes lettres ajoutent que tout étoit dans une parfaite tranquillité en Pologne, & que le Major General Mernick avoit été mis en liberté. Le Roy a fait expedier des Lettres Circulaires dans tous les Palatinats, pour y notifier les conditions de l'accommodement, qui termine le differend survenu par rapport au Commandement des Troupes Etrangères.

A Vienne le 18 Janvier 1721.

L'Empereur a envoyé ses ordres aux Inspecteurs Generaux, & aux Commandans de ses Troupes, de reduire les Compagnies de Cavalerie à 40 hommes, & celles d'Infanterie à 60, & de laisser les Carabiniers sur le pied qu'ils sont actuellement. L'Empereur, à la sollicitation du Prince Alexandre de Wirtemberg, a résolu d'ériger à *Belgrade* une Chambre des Finances, dont le Comte de Rozemberg, sera President. S. M. I. a envoyé ses ordres au Cardinal Scrottembach, Viceroy de Naples, de regler incessamment les affaires Ecclesiastiques & Seculieres de ce Royaume, & d'y établir des Loix, qui en assurent la tranquillité. Les deux jeunes Princes Ragotzi, qui ont été élevés dans cette Ville, ont eu l'honneur de baiser la main de l'Empereur. On a donné des ordres

pour

pour faire remplir au plutôt les magasins des Places qui sont sur les frontieres de la Hongrie , où l'Empereur semble avoir dessein de faire passer encore de nouvelles troupes. Il y a apparence que le Cardinal Cienfuegos , qui devoit aller à Rome en qualité d'Ambassadeur de S. M. I. differrera son départ jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée de Cambray. Le Comte de Kinski, que l'Empereur a nommé son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Czar , doit partir dans peu pour Petersbourg. Cependant S. M. I. l'a nommé Plenipotentiaire au Congrès de Brunswik , dont l'ouverture est remise au Printems prochain. L'Assemblée des Deputés de Hongrie , qui avoit été convoquée à Bude le premier Novembre dernier , pour deliberer sur les affaires de ce Royaume , a été transferée à Pesth , & les ordres ont été envoyés d'y tenir des logemens prêts le 3 Fevrier prochain , pour les Commissaires & Deputés qui doivent s'y rendre.

S. M. I. après avoir lû la réponse du Corps Evangelique au Decret Imperial du 12 Avril dernier , l'a remise au Comte de Schonborn Vice-Chancelier de l'Empereur, & à ses autres Ministres , pour l'examiner & en donner leur avis. L'Empereur a accordé à la Princesse Douairiere de Bade 600 mille florins , pour le payement de

•sommes qui étoient dûes par cette Cour au feu Prince son Epoux. Le Pape continuë ses instances pour engager S. M. I. à revoquer l'Edit , par lequel les Religieux sont obligés de se défaire d'une partie des biens en fonds qu'ils ont acquis depuis 1669.

Ala Haye le 31 Janvier 1721.

LE Prince Kourakin , avant que de notifier aux E. G. que le Czar avoit accepté la mediation de l'Empereur , & qu'il l'avoit nommé son premier Plenipotentiaire au Congrès de Brunswick , en avoit fait auparavant part secrettement au Comte de Windisgratz , suivant l'ordre exprès de S. M. Cz. Il paroît que le Roy de Prusse est mécontent de ce que les E. G. font difficulté de nommer à sa recommandation M. de Sallengre le fils , pour leur Envoyé à la Cour de Prusse. On assure qu'Elle est dans le dessein de terminer au plutôt l'affaire de la succession du feu Roy Guillaume , & ce qui concerne les Peages de la Meuse , sur lesquels divers Négocians ont renouvelé leurs plaintes à l'Etat. Les E. G. ont donné des ordres pour lui faire payer le cinquième terme montant 100000 florins , à deduire sur les douze cens mille qu'on est convenu de lui payer .

pour des arrerages qui lui étoient dûs. M. Hop., Ambassadeur de cet Etat à la Cour de France, qui avoit obtenu la permission de revenir dans ce Pays, pour y régler les affaires particulieres, se dispose à retourner incessamment à Paris, pour reprendre ses fonctions ordinaires. On assure que le Placard des Etats de Hollande, qui défend toute autre Lotterie que la leur, excitera de grandes contestations dans l'Assemblée de L. H. P. Cette affaire pourroit avoir des suites fort fâcheuses, si on n'y apportoit un prompt remede, puisque cela pourroit donner lieu à une espece de disunion des Provinces. Il y a beaucoup d'apparence que les E. G. se déclareront contre le Conseil d'Etat, au sujet de l'affaire de Grave. Elle est survenue à l'occasion d'un nouveau Peage que le Conseil d'Etat vouloit y établir. La Bourgeoisie de cette Ville étoit d'autant plus animée contre l'établissement de ce Peage, que la Cour de Justice de Brabant à la Haye, s'y est fortement opposée, soutenant que la Ville de Grave & le Pays de Cuyck, doivent en être exemts. On apprend que l'Electeur de Mayence, à l'exemple de S. A. Electorale Palatine, avoit fait déclarer à l'Empereur qu'il étoit dans la resolution de redresser les Grieffs des Protestans dans ses Etats ; il a fait aussi dresser une Liste des

Griefs des Cath. Rom. contre les Protestans , qu'il doit envoyer à la Cour Imperiale.

Toutes les nouvelles d'Allëmagne conviennent que le Congrès de Brunswick s'ouvrira enfin vers le mois d'Avril prochain : ce qui ne laisse presque aucun lieu d'en douter , c'est que les Puissances interessées à la Paix du Nord , ont consenti d'y envoyer leurs Plenipotentiaires au mois de Mars,

A Londres le 31 Janvier 1721.

LE 24 de ce mois , les Seigneurs firent venir à la Barre de leur Chambre le Sous-Gouverneur , le Deputé-Gouverneur , les Directeurs , le Secretaire & le Caissier de la Mer du Sud , auxquels ils firent prêter serment de dire la verité , & de répondre à routes les questions qui leur seroient faites. Alors les Seigneurs procederent à l'examen desdits Directeurs , auxquels on demanda pourquoi ils n'avoient pas obéi aux ordres de la Chambre , & n'avoient pas remis tous les Comptes & les autres Papiers dont on vouloit prendre communication. Un des Directeurs répondit que le tems ayant été trop court , il n'avoit pû fournir que des Extraits d'une partie de ces Papiers ; mais qu'il satisferoit au plutôt à ce qu'on

exigeoit d'eux. On interrogea ensuite le Secrétaire, au sujet de plusieurs ratures qui étoient dans son Registre, il répondit qu'il ne les avoit faites que par ordre des Directeurs. Ceux-cy ayant nié le fait, le Secrétaire persista, & soutint par de bonnes raisons ce qu'il venoit d'avancer. La Chambre ayant examiné cette affaire, déclara que les Directeurs en prêtant aux Particuliers l'argent de la Compagnie sur leur capital, & sur des Soucriptions, avoient fait perdre par-là toute la confiance que l'on avoit mise en eux; qu'ils étoient responsables de toutes les pertes que l'on avoit souffertes, en prêtant l'argent de la Compagnie; après quoi ils ordonnerent que les Directeurs seroient reprimandés, pour avoir désobéi aux ordres de la Chambre. Ensuite le Chancelier leur parla avec beaucoup de sévérité. Il étoit près de minuit quand la Chambre se leva. Le Roy a donné ordre que ceux des Directeurs, qui ont des Emplois, s'en démettront incessamment. Le 27, la Chambre des Communes agreea le rapport du Bill, pour empêcher la sortie du Royaume aux Directeurs.

On a augmenté la paye des Dragons qui sont dans ce Royaume de trois sols courant par jour, à commencer du 5 de ce mois. La vente des Marchandises appartenantes à la Compagnie des Indes Orient-

tales, est finie : elle se monte à un million dix mille 900 liv. sterlings. Suivant l'Extrait Bâtitaire & Mortuaire de l'année dernière, il a été bâtit en cette Ville dix-sept mille 497 enfans, & il est mort 25 mille 454 personnes. Le nombre des morts de cette année, est de 4893 personnes, moindre que celui de 1719.

A Madrid le 22 Janvier 1721.

ON a reçu ici différentes Relations de *Centa*, des deux signalées Victoires remportées par l'Armée du Roy d'Espagne, sous le Commandement de M. le Marquis de Lède, sur celle du Roy de Maroc. L'une est du 9 Decembre dernier, & l'autre du 21 du même mois. En voici le précis.

Dans celle du 9, les Maures ont perdu la plupart de leurs Officiers avec 5 à 6.000 hommes. Cette action dura depuis 8 heures du matin jusqu'après de midy. Nous n'avons eu de notre côté que fort peu de morts & de blessés. Entre les personnes de distinction, il n'y a eu que D. Francisco d'Eboli, qui commandoit le centre, & D. Vincent de Fonbuena. M. le Marquis de Lède reçut une blessure au bras droit, qui l'incommoda beaucoup pendant l'action ; mais qui ne l'empêcha pas d'agir avec sa valeur.

ordinaire. L'Armée des Maures étoit composée de 12000 Chevaux , & de 24000 hommes d'Infanterie.

A l'égard de celle du 21 , les Maures ont perdu dans cette action au moins 8000 hommes. Leur colonne de Cavalerie s'est toujours tenue cachée pendant le combat dans le fond, derrière l'attaque, avec dessein qu'à la première ouverture que feroit l'Infanterie, de s'y jeter à corps perdu , & d'aller droit à Ceuta couper toute retraite. M. le Marquis de Lède a eu son cheval blessé de deux coups de fusil ; le Lieutenant Général D. Joseph de Chavés , une contusion & son cheval blessé, le Chevalier d'Arragon , qui commandoit le poste attaqué , a été tué ; M. de Pineda Capitaine des Grenadiers des Gardes Espagnoles , qui étoit à la tête de tous les Grenadiers , a été blessé dangereusement avec plusieurs Officiers. M. de Pacheco Porto-Carrero , Colonel du Regiment de Murcie , a été blessé , M. le Comte d'Ytre Brigadier & Colonel du Regiment de Dragons de Belgia , a eu deux contusions , plusieurs autres Officiers ont reçu de légères blessures. Nous n'avons que 4 à 500 hommes tant morts que blessés. On fait état que l'Armée Ennemie passoit 60000 hommes.

Le 3 de ce mois , la plus grande partie

de l'Armée des Maures parut à la vûë du Camp Espagnol ; après avoir fait divers mouvemens durant deux heures, qui sembloient faire croire qu'elle avoit dessein d'en attaquer les retranchemens ; cependant ces Barbares prirent le parti de se retirer dans leur Camp de Castillejos. Comme ils reçoivent frequemment des secours considerables, l'Armée Espagnole est obligée de se tenir toujours sous les armes, dans la crainte de quelque surprise. M. le Marquis de Léde a reçu un renfort de 10 Bataillons.

A Rome le 12 Janvier 1721.

LE 31 du mois dernier, l'heureuse délivrance de la Princesse Clementine Sobieska, Epouse du Chevalier de Saint Georges, fut annoncée sur le soir par plusieurs décharges de canon du Château S. Ange. Le Prince dont elle est accouchée, fut bâtité le jour même sur les 10 heures du soir par l'Evêque de Montefiascone, & il fut nommé *Charles-Stuart*. Le Pape avoit député pour être presents aux Couches de cette Princesse, les Cardinaux Paulucci Secrétaire d'Etat, Barbarino Chef de l'Ordre des Cardinaux Prêtres, Sacripanti Protecteur d'Ecosse, Gualtieri Protecteur d'Angleterre, Acquaviva Ministre

d'Espagne, Pamphilio Chef de l'Ordre des Cardinaux Diacres, Imperiali Protecteur d'Irlande, Orthoboni Vice-Chancelier, & Albani Camerlingue de la Sainte Eglise. Le Senat Romain y avoit envoyé de sa part les Evêques de Segni & de Montefiascone, & les Sieurs Falconieri Gouverneur de Rome, Colligola, & Ruspoli Protonotaires Apostoliques. Les Ambassadeurs de Boulogne & de Ferrare s'y trouverent aussi, de même que les Princesses des Ursins, de Piombino, de Palestrine, & de Giustiniani, & les Duchesses de Fiano & de Salviati, avec M^e Nithsdale, fille du Duc de Powis; il s'y trouva aussi plusieurs Milords Anglois, sçavoir, M. Nithsdale, M. Lilenthgou, M. Kilsyth, M. Southesk, M. Winton, & M. Abbot-Melfort, fils du Duc de ce nom, ainsi que M. Owart Chanoine de S. Pierre, avec plusieurs autres Officiers Anglois, Ecoissois & Irlandois. On compte qu'il y avoit dans l'appartement de la Princesse cent personnes qui ont été présentes à ses Couches. M^e Misset Irlandoise a été nommée Gouvernante du même Prince, & M^e Gitta, qui a reçu l'Enfant, a eu une pension annuelle de 5000 écus. Le Pape a fait un present de dix mille écus à la Princesse Sobieska, & lui a accordé, ainsi qu'au Chevalier de S. Georges son Epoux,

178. LE MERCURE
la jouissance, leur vie durant, du Palais,
Albano.

Le 2 de ce mois, le Pape tint confi-
stoire public, dans lequel S. S. donna le
Chapeau au Cardinal Barbarigo avec les
ceremonies ordinaires.



JOURNAL DE PARIS.

LE premier de ce mois Madame, M. le
Duc d'Orleans, M. le Duc de Char-
tres, tous les Princes & Princesses, &
grands Seigneurs, allerent au Palais des
Tuilleries saluer le Roy. Les Prevôt des
Marchands & Echevins, rendirent leurs
respects à Sa Majesté.

Le soir S. M. accompagnée de M. le
Duc de Bourbon, de M. le Maréchal Duc
de Villeroy, & de M. l'Evêque de Frejus,
alla entendre le Salut à l'Eglise de la Mai-
son Professe des Jesuites, & assista à la
Benediction du Saint Sacrement.

On a dépêché un Exprès à M. l'Arche-
vêque d'Alby, pour tenir les Etats de Lan-
guedoc en l'absence de M. de Beauveau
Archevêque de Narbonne.

Le 7 M. le Comte Hoyin, Envoyé ex-
traordinaire du Roy de Pologne, eut au-
dience publique du Roy, dans laquelle il

Donna part à S. M. de la naissance d'un Prince, fils du Prince Electoral de Saxe.

Le Roy a créé pour le sieur de Brémont, Capitaine au Regiment de Chartres, & Lieutenant de Roy de Riblemont, la Charge d'Aide-Major des Gardes du Corps de S. A. R.

M. de Beaulieu, un des Gentilshommes ordinaires de M. le Duc d'Orleans, a été gratifié par S. A. R. d'une pension d'augmentation de 2000 livres.

Le R. P. Porrée, de la Compagnie de Jesus, & un des Rogens de Rhetorique du College de Louis le Grand, prononça le 13 un discours Latin, dans lequel il examinoit ce *penchant* ou cette *inclination naturelle*, qui porte les hommes à l'amour de la *nouveauté*. Dans le premier point il balança le merite des Anciens avec celui des Modernes, & en porta un jugement fort desinteressé. Le parallele que cet Orateur fit de *Corneille* avec *Racine*, parut très sensé, très équitable & fort ingenieux. Le second point roula sur les nouvelles opinions en fait de Religion. Mrs les Cardinaux de Rohan, de Bissy, & de Polignac, & seize Archevêques ou Evêques, furent ses auditeurs.

Madame la Comtesse de Guise-Harcourt accoucha le Janvier d'un fils.

Le 14 M. le Comte de Nevers fut reçu

Duc & Pair de France, & prit séance en cette qualité au Parlement. Tous les Princes du Sang & Ducs & Pairs qui se trouverent à Paris, assisterent à cette cérémonie.

M. le Comte de Toulouse a envoyé 20000 livres à Rennes, pour secourir les pauvres de cette Ville.

M. le Chevalier d'Argouges a été pourvu d'une Commanderie de 8000 livres de rentes.

Messieurs Durevest, Bourgeois & Fromager, ont été élargis de la Bastille.

Les Livres de la Bibliothèque du Roy, ont été distribuez en sept départemens, dont la direction a été partagée entre sept personnes choisies par M. l'Abbé Bignon.

M. l'Abbé Raguet, aura la Classe des Livres de Théologie : M. Andry Médecin, la Physique : M. Buret de l'Académie des Sciences, la Médecine : M. de Lagny Pensionnaire de la même Académie, les Mathématiques : M. l'Abbé Alaric, l'Histoire : M. Capon, Avocat, celles du Droit : Enfin M. Danchet de l'Académie Française, la Classe des Belles Lettres. Chacun de ces Messieurs aura 1000 livres fixes d'appointemens annuels.

M. de Grillet de Brissac, Enseigne, est monté à la Lieutenance des Gardes du Corps, vacante par la mort de M. Paris-

Fontaine. L'Enseigne & la Brigade de M. de Brissac, a été donnée à M. des Murs, Exempt des Gardes du Corps. Le Gouvernement de Morlaix, qui est de 1200 livres de rentes, a été donné à M. Paris-Fontaine, Lieutenant-Colonel du Regiment Royal de Lorraine, & frere du défunt, qui en étoit Gouverneur.

M. Rochais, Huissier de la Chambre du Roy, a obtenu l'agrément de vendre la survivance de sa Charge à M. Langlois.

Par la mort de M. de Marnay, Lieutenant des Gardes du Corps, M. de la Billarderie Aide-Major general, a obtenu sa Brigade & sa Lieutenance. M. du Planti, Aide-Major de Compagnie a été élevé à l'Aide-Majorité des Gardes du Corps, & M. du Bourdet Exempt, a été fait sous-Aide-Major de Compagnie, à la place de M. du Planti.

Le 21 M. Martine, Envoyé extraordinaire du Landgrave d'Hesse-Cassel, eut audience publique du Roy, dans laquelle il donna part à Sa Majesté du mariage du Prince Maximilien, fils du Landgrave d'Hesse, avec la Princesse de Hesse de Darmstet.

Le Regent a accordé à M. le Curé de Saint Sulpice une Loterie pour trois ans, dont les profits, qui sont à quinze pour cent, seront employez à continuer le Bâ-

amment de cette Eglise. Cette Lotterie se tirera à la fin de chaque mois. L'ouverture doit s'en faire au premier Fevrier 1721.

Dans l'accommodement qui a été fait au sujet de l'Abbaye de Marmoutiers, dont M. l'Abbé de Clermont a obtenu la Coadjutorie, du consentement de M. l'Abbé de Lyonne, il a été convenu que l'on uniroit à cette Abbaye plusieurs Prieurez possédez par des Religieux de la même Maison, jusqu'à 30000 livres de revenus, dont moitié seroit unie à la Manse Abbatiale, & l'autre, à la Manse Monachale: de sorte que M. l'Abbé de Lyonne jouïra dès à present, sa vie durant, de 13000. livres par chaque année, au delà de ce qu'il en a touché depuis qu'il a été nommé à cette Abbaye. Le même Abbé continuera de nommer aux Benefices.

Les Bulles de M. le Duc de Chartres, pour la grande Maîtrise de l'Ordre de Saint Lazare, sont conçûes en termes très honorables & très obligeans.

M. l'Abbé d'Auvergne a donné le Prieuré de Saint Gelais proche Poitiers, à M. l'Abbé de Choisy; il rapporte 2000 livres de rentes.

On a rendu aux Feüillans le privilege d'officier à la Chapelle du Roy.

M. le Maréchal de Bezons a obtenu la

survivance de son Gouvernement de Cambray, pour M. le Marquis de Bezons son fils, ainsi que M. de Chamarante Lieutenant General, celle du Gouvernement de Phalzburg, pour M. de Chalmazel son neveu.

M. Trudaine, ancien Prevôt des Marchands, & M. de Pontcarré, Premier President du Parlement de Rouen, ont acheté chacun une Charge de Conseiller au Parlement pour Messieurs leurs fils.

M. Hocquart a été fait Intendant de la Marine.

Des Lettres d'Orleans du 25, portent que le Tonnire étoit tombé dans l'Abbaye de Saint Benoist sur Loire, à huit lieues de cette Ville, dans la Cellule d'un Religieux: Que le feu s'y étant mis, on avoit heureusement eu le temps de l'éteindre, par le prompt secours qu'on y avoit apporté.

Le Prieuré de Pomier d'Aigre, Ordre de Grammont, a été donné à M. de Beauveau Archevêque de Narbonne. Le Regent a donné un autre Prieuré de son appanage, de 3000 livres de rentes, à M. de Beaulieu, parent de Madame de Fretteville, Religieuse de Chelles.

M. le Chevalier de Camilly, Capitaine de Vaisseau, & frere de M. de Camilly, nommé à l'Archevêché de Tours, doit

reconduire à Constantinople Mehemet-Effendi, Ambassadeur du Grand Seigneur, après que cette Excellence aura rempli les fonctions de son Ambassade à Paris.

Liste des personnes qui composent la suite de Mehemet-Effendi.

Son fils, son Intendant, son Iman ou Ministre, son Tresorier, son Garde-Sceau, son Maître de Garde-robe, son Maître d'Office, son Caffetier, celui qui a le soin de lui remplir & présenter sa Pipe, son Blanchisseur, son Parfumeur, son Barbier, celui qui a soin des chandeliers & de les garnir; celui qui appelle à la Priere; 13 Aga, faisant fonction de Valets de Chambre; son Maître de ceremonies; son Maître d'Hôtel, son Ecuyer, son Chef de Cuisine, son Pourvoyeur; son Medecin avec un Valet; Soliman Capitaine, Esclave qu'il a racheté à Malte; vingt Valets de pied; six Aides de Cuisine; quatre Gardes Tentes, un Jaca ou Porteur d'eau; deux Palfreniers, deux Pelissiers, un Tailleur; cinq Pourvoyeurs de sa Maison, avec deux Valets.

Comme M. l'Abbé Pastel n'a point accepté la Pension de 1500 livres qui lui avoit été donnée sur l'Evêché de Verdun, le Roy en a accordé depuis, 1200 livres

DE JANVIER. 185
livres à M. l'Abbé le Normant, Chanoine de Saint Honoré, & 300 livres à M...

Incendie de Rennes en Bretagne.

LE 22 du mois passé, sur les 9 heures du soir, un Menuisier ayant mis le feu dans sa Boutique, au milieu de la rue *Trichetin*, les flâmes eurent bien-tôt gagné toute la maison & le comble. La rapidité & la violence avec laquelle il prit, ne donnerent pas le tems à la femme de cet Ouvrier de se sauver; de sorte qu'elle perit au milieu de l'embrasement. A l'égard de son mari, la Patrouille l'ayant tiré heureusement, le conduisit en prison. Sur les 10 heures, les deux côtés de la rue *Trichetin* & de la rue Neuve, ne firent bien-tôt qu'une arcade de feu. Et comme il y avoit du vent, & peu de secours, cet Incendie devint bien-tôt presque general. La construction des maisons, qui ne sont bâties que de bois, fut une matiere très-propre pour augmenter la violence du feu; & cet Element continuant ses ravages, sans qu'on pût en arrêter le progrès, cette nuit & le jour suivant, il gagna la charpente du gros Horloge, qui tomba le 23 à 2 heures après minuit avec un bruit ex-

Q

traordinaire, de sorte que toute la haute Ville a été reduire en cendres. Il n'est resté dans la Paroisse de S. Sauveur que cinq maisons ; l'Eglise de ce nom qu'on rebâtissoit à neuf, a été entièrement consumée ; mais on a remarqué que toutes les autres Eglises ont été épargnées par une espece de miracle. On jugera beaucoup mieux du malheur de cette Ville, par la Liste que l'on va donner des Ruës qui ont été incendiées.

Lieux incendiés à Rennes..

La Ruë de la Cordonnerie, jusqu'à la Trinité.

La Ruë S Michel.

La Ruë de la Mitrie.

La Ruë de la Ferronnerie.

La Ruë Trichetin, où le feu a commencé.

La Ruë Dufour du Chapitre, la moitié.

La Ruë de la Poissonnerie.

La Ruë Neuve.

La Ruë de la haute Baudrairie.

La Ruë d'Orleans, plus de la moitié.

La Ruë de la Fannerie.

La Ruë de la basse Baudrairie, tout un côté & un peu de l'autre.

La Ruë de la vieille Laitterie.

La Ruë de la Cigne.

La Ruë de la Charbonnerie.

La Ruë S. George , jusqu'à la Ruë Saint François.

La Grande Ruë S. François , un côté.

La petite Ruë Saint François.

La Ruë aux Foulons , jusqu'à l'Hôtel de Cucé , & jusqu'à M. de Robien.

La Ruë des Presses.

La Ruë de la Fillandrie.

La Ruë des Changes.

La Ruë de la Boucherie.

La Ruë S. Sauveur , jusqu'à M. de Montalembert.

La Ruë de la Grosse Horloge.

La Ruë du Puys du Mesnil.

Le Champ Jaquet , excepté le côté du Mur de la Ville.

Le grand bout de Cohuë.

Le petit bout de Cohuë.

La Grand-Pompe , excepté le Calvaire.

La Place du Palais , excepté le Palais & les Cordeliers.

La Cour de Rennes.

Le Presidial.

La Grosse Orloge.

La Halle.

L'Eglise S. Sauveur.

Total des Maisons..... 850.

Qij -

Le Parlement en general s'est comporté avec beaucoup de zèle & de prudence pendant & après cet Incendie : cependant il n'y a pas actuellement le tiers du Parlement logé ; le reste campe , pour ainsi dire , sans qu'aucun des Membres de ce Corps se soit retiré hors la Ville. Dès que le feu a cessé , on s'est assemblé comme à l'ordinaire. Le premier soin a été de procurer le bon marché des Vivres & des Dentrées : on a ensuite nommé des Commissaires dans tous les Quartiers , pour obliger les personnes riches ou pauvres , dont les Maisons subsistent , de ceder leur logement aux Incendiés. On a trouvé par ce moyen celui de leur procurer au moins le couvert , ainsi qu'aux effets qu'ils ont pu sauver. Les 34000 livres envoyés par la Cour , ont été distribués aux plus misérables. On travaille actuellement à un plan & à un Etat exact des Maisons brûlées , avec le nom des propriétaires ; on y joindra aussi les pertes & dominages que chacun aura reçus ; enfin on prend toutes les precautions imaginables pour remedier peu à peu aux calamités que cette malheureuse Ville a essuyées.



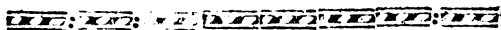
A Rrest du Conseil d'Etat du Roy, du 26 Janvier 1721, qui ordonne que tous les Contracts de Rentes, tant perpétuelles que viageres; tous les Recepissés des Gardes du Tresor Royal, ou des Receveurs des Tailles pour Rentes; toutes les Actions interessées de la Compagnie des Indes, ou Dixièmes desdites Actions; tous les Certificats pour Compte en Banque; toutes les Actions Rentieres & Dixièmes desdites Actions; ensemble tous les Billets de Banque, seront representez dans deux mois pardevant les Commissaires du Conseil qui seront pour ce nommez, pour estre par eux procedé à la verification desdits effets.

L E Sieur Davach de la Riviere, demeurant rue Mauconseil à Paris, Docteur en Medecine, Medecin ordinaire de feu S. A. S. M. le Prince de Condé; Auteur du Miroir des Urines, du Traité des Fièvres pestilentiellles, malignes, & autres, & du Tresor de la Medecine, dedié à S. A. R. M. le Duc d'Orleans, Regent du Royaume; contenant l'Anatomie, les maladies de toutes sortes, & les moyens de les guerir par la vertu des

simples, même les secretes, sans Mercure ni flux de bouche; a des remedes spécifiques pour guerir la Peste & toutes maladies contagieuses, en preserver & purifier l'air, guerir les retentions d'urine, fortifier les vaisseaux & rétablir la virilité offensée; guerir les maladies des yeux, fortifier & conserver la vûë: le tout par des esprits tirez des Plantes, approuvées & contenuës dans les Privileges à lui accordez par le Roy. Tout peut se transporter par mer & par terre sans se gâter ni alterer. Ceux qui ne pourront pas envoyer d'urine, en marqueront le contenu, la couleur & la substance, avec un Memoire du temps & des simptoms de la maladie, & l'âge des malades.

ERRATA en la Piece de M. l'Abbé des Thuilleries.

Page 27 employer, lisez amplifier.
Page 54 ligne 2 ajoutez eu.



Approbation de M. Demontempuys, Avocat en Parlement, Censeur Royal des Livres.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit intitulé, *Le Nouveau Mercure pour le mois de Janvier 1721*, dont j'ay paraphé les feuillets. Fait à Paris ce 7 Fevrier 1721. DEMONTEMPUYS.

T A B L E.

Mercure reveillé par Apollon, 3
Lettres du R. P. Castel, de la C. de
Jésus, à M. de * * 1

Lettre à M. * * sur la maniere dont on
croit que l'Amerique a pû être habi-
tée, 17

Relation succinte touchant les accidens de la
Peste de Marseille, son prognostic & sa
curation, 29

Poësies, 60

L'Amant, qui croit se justifier, en exposant
les motifs qui l'ont déterminé à rompre
avec sa Maîtresse, 68

Arrêts, Edits & Declarations, 77

Morts de Paris, 111

Morts Etrangères, 114

Naissance, Mariages & Dignités, 115

Nomination aux Evêchés, 117

Abbayes données, 121

<i>Endimion, ou, l'Amour vengé,</i>	131
<i>Extrait du Balet du Roy,</i>	144
<i>Poësies,</i>	150
<i>Enigmes,</i>	157
<i>Chanson,</i>	158
<i>Avis sur une nouvelle Edition de l'Histoire</i> <i>de pline,</i>	160
<i>Nouvelles Etrangères,</i>	163
<i>Journal de Paris,</i>	173
<i>Incendie de Rennes en Bretagne.</i>	185
<i>Arrest du Conseil du 26 Janvier.</i>	189
<i>Avis du Sieur Davach.</i>	ibid.



Dans la Promotion de Marine du mois passé.

Page 184, lisez le Chevalier de Gouyon,
Commissaire General d'Artillerie.

Ibid. lisez M. de Villars, Capitaine d'Artillerie.

• L E
NOUVEAU
MERCURE.

F E V R I E R 1721.]

Le prix est de vingt-cinq sols,

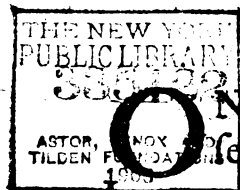


A PARIS.

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais:
La Veuve de PIERRE RIBOU, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
Et GUILLAUME CAVELIER, Fils, rue
S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

M DCC. XXI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



AVIS.

ON prie ceux qui adresseront des Paquets ou Lettres à l'Auteur du *Mercur*, d'en affranchir le port, sans quoy ils resteront au rebut.

L'Adresse de l'Auteur, est.

*A Monsieur BUCHET, Cloître
S. Germain l'Auxerrois.*

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST,
Place de Cambray.



LE
NOUVEAU
MERCURE.

DIALOGUE:
APOLLON, MERCURE.
APOLLON.



H ! bon Dieu , mon frere ,
comme vous voila crotté ?

MERCURE.

Cela n'est pas surprenant ,
je suis sur vos terres , &
puis qu'il faut vous parler net , il n'y a
point de Police dans vos Etats. En arri-
vant, j'ai trouvé sur mon chemin une troupe
de jeunes fous qui m'ont insulté , sans
avoir égard à ma qualité de Dieu & de
fils de Jupiter : les uns m'ont vilainement
éclabouffé , les autres ont crié haro sur
moy.

A ij

4 LE MERCURE
 APOLLON.

Cela ne doit point vous scandaliser, je ne suis pas moi-même à l'abri de leurs brocards; & ils ont souvent l'insolence de m'appeller Menétrier de Village, Racleur de vieie, & de me renvoyer aux Guinguettes. Comme ils sont sans consequence, je les souffre, quand ils ont de l'esprit, & je leur donne permission de tout dire, leurs saillies me réjouissent, & ils sont les Angelis de ma Cour.

MERCURE.

Ce qui me chagrine le plus, c'est que les honnêtes gens me regardent d'un œil de mépris; il faut que je sois le premier à dire du mal de moi-même, si je veux être souffert dans le monde; & pour comble de disgrâce, on me mutile tous les jours; on me coupe bras & jambes; j'ay beau vouloir me relever de ma chute, on rompt toutes les mesures que je prens pour me reconcilier avec le Public: la fièvre même s'oppose à mon dessein, & tourmente celui sur qui je me repose du soin de remplir mon Journal: on me condamne enfin à faire un mauvais Livre, comme je m'en étois plaint le mois passé dans l'Apologie qui porte * votre nom & le mien; mais

* Mercure réveillé par Apollon. On trouvera cette Piece à la fin du Dialogue, avec les Vers établis.

DE FÉVRIER.

on a supprimé l'endroit, peut-être, parce qu'il étoit le meilleur de la Piece.

APOLLON.

J'en parlerai, & l'on vous fera justice.

MERCURE.

Je vous prie en même-tems d'exciter vos Favoris à travailler pour moi, & de m'aider en bon frere à rétablir ma réputation, & à me tirer du neant au dessous duquel on m'a placé.

APOLLON.

J'y songeray, voilà une Elegie que je vous donne pour ce mois-cy; les Vers n'en sont pas méchants.

MERCURE.

Une Elegie! il ne me faut plus qu'une Dissertation, & je suis sûr d'ennuyer à mon ordinaire ceux qui voudront bien me lire.

APOLLON.

Vous devenez trop difficile, Monsieur mon frere, & vous avez tort de refuser l'ouvrage, car il est bon ou mauvais; s'il est bon, il fera honneur à votre Livre; s'il est mauvais, il vous appartient de droit, & personne n'y trouvera à redire.

MERCURE.

Si je donne de mauvaises Pièces au Public, vous n'y contribuez pas peu, & c'est souvent pour vous faire plaisir à vous, & à Messieurs vos Eleves: mais ne nous

A-iiij

6 LE MERCURE

picquons point, nous avons besoin d'être unis pour nous soutenir l'un l'autre. Si je n'avois recours à vous, je manquerois de matiere, & si je n'avois soin de les publier, la plupart de vos Ectits resteroient dans l'oubli.

APOLLON.

Entre nous, votre voie n'est pas la plus sûre pour aller sûrement à l'immortalité, & ceux que j'ay favorisés, ont pris tout un autre chemin.

MERCURE.

Cela est vrai, mais je ferai si bien à l'avenir, qu'on ne sera pas fâché de marcher sous mes auspices, & je vous jure que toutes sortes d'ouvrages n'entreront pas impunément dans ma valise.

APOLLON.

Prétendez-vous mettre au rebut tout Ecrit sérieux, sans examiner s'il vient de bonne ou de mauvaise main, & le condamner sur la simple étiquete?

MERCURE.

Je vous avouërai franchement que j'ay été si long-tems la dupe de pareils Ouvrages, que j'ay bien de la peine à m'en charger : le bon, dès qu'il est sérieux, est une marchandise qui a rarement la vogue, on court plutôt au mediocre, quand il est plaisant.

Croyez-moi, le bon, de quelque genre qu'il soit, prend toujours & n'ennuie jamais; mais je le vois bien, il vous faut des Enigmes, des Chanfonnettes.

M E R C U R E.

Ne méprisez point tant les Chanfonnettes, elles ont leur merite, & il y en a telle qui vaut bien une Elegie.

A P O L L O N.

Je vous entends, l'Elegie est une Pleureuse qu'on ne scauroit plus souffrir.

M E R C U R E.

A vous dire le vrai, le siecle est trop liberriné, & se plaît trop à rire pour estre dans le goût Elegiaque. Comme on n'aime plus d'un véritable amour, la galanterie a pris le dessus, & tout ce qui roule sur la tendresse, paroît fade & ridicule.

A P O L L O N.

C'est justement pour combattre un goût si dépravé, qu'a été faite l'Elegie en question. On y regrette la nature, la constance & la sincerité, qui ont disparu; on y deteste l'artifice & la coquetterie qui ont détruit le pur amour; & on a plutôt suivi Tibule qu'Ovide, qui a le premier corrompu & sophistiqué la tendresse, l'ayant voulu reduire en art, comme le lui a fort bien reproché un digne * Disciple d'Anacréon

* M. l'Abbé de Chaulieu.

LE MERCURE

dans ces Vers , où il prend les intérêts du
cœur , apostrophant ainsi l'esprit.

*Les Pigeons & les Tourterelles
Sçavent se plaire & se charmer :
Vit-on un Ovide pour elles
Qui fit jamais un Art d'aimer ?
C'est dans ce Livre detestable ,
Que paroît la corruption ,
Qui d'une douce passion ,
A fait un Art abominable ;
Art d'où nous vint en sa fureur
Ce monstre de coqueterie ,
Et ce métier faux & trompeur
Qu'on appelle Galanterie.*

Pour être contre Ovide , ces Vers là
n'en sont pas moins beaux , parce qu'ils
parlent pour la nature : quand on s'exprime
avec cette onction & cette chaleur de sen-
timent , on ne manque jamais de plaire au
siècle , en lui faisant même son procès.

MERCURE.

Je reviens , & vous me donnez envie
de lire votre Elegie.

Il lit :

E L E G I E

Contre les Amours du tems.

*L'Amour , le tendre amour , adoré de nos peres ,
Est à peine connu de nos simples Bergeres ,*

Son Empire est détruit, ses Temples sont deserts,
 On méprise ses loix & l'on rit de ses fers ;
 Je ne sçai quels amours, enfans de l'inconstance,
 Ont jusques dans les champs étendu leur puissance.
 Ces indignes rivaux usurpant ses Autels,
 Ont corrompu le cœur des aveugles mortels :
 On se fait, de séduire, une étude funeste,
 On conduit ses regards, on compose son geste ;
 On farde son visage, on farde ses discours,
 Chacun de l'artifice emprunte le secours.
 Que dis-je ! l'on rougit de paroître sincere,
 Et sans l'art de tromper on n'a plus l'art de plaire.
 On brise ses liens, si-tôt qu'ils sont formez,
 Et l'on éteint ses feux dès qu'ils sont allumez.
 On voit peu dans ce temps de mairesses severes,
 Mais on trouve par tout des Amantes legeres :
 Plus on livre son ame à l'infidelité,
 Plus on croit signaler l'éclat de sa beauté.
 La conquête d'un cœur genereux & fidelle
 N'a plus l'heureux pouvoir de fixer une belle.
 Sans cesse nos Iris se piquent follement
 D'attacher à leur char quelque nouvel amant :
 Pareilles au guerrier, qui met toute sa gloire
 A voler chaque jour de victoire en victoire.
 Qui ne tiens-je du Ciel un cœur moins amoureux ?
 Ou que ne suis-je né dans des tems plus heureux ?
 Abelard d'un beau feu jadis eut l'ame éprise,
 Pour aimer, comme lui, que n'ai-je une Heloise ?

Elevé dans le sein des profanes citez,
 J'ay soupiré long temps pour d'ingrates beautéz :
 Mais las d'être abusé par leurs feintes promesses,
 J'ay cherché dans les bois de sinceres maitresses ;
 De la jeune Philis les modestes attraits
 M'embrazerent d'abord de mille feux secrets :
 Mes yeux, bien tôt mes yeux, où se peignoit mon ame,
 Au défaut de ma bouche expliquèrent ma flame,
 Et devenu Berger pour lui faire ma Cour,
 J'appris sur le hautbois à chanter mon amour.
 Mais, hélas ! j'éprouvai que pour estre Bergere
 Une amante aujourd'hui n'en est pas moins legere :
 La perfide oublia nos sermens amoureux,
 Et six mois de constance épuiserent ses feux.
 Un jour que mes transports fatiguoient l'infidelle,
 Plein d'un juste dépit, je rompis avec elle,
 Et j'appris, mais trop tard, en quittant les troupeaux,
 Que l'air de nos Citez infectoient les Hamceaux.
 On ignore le prix d'une flame parfaite,
 Et l'on n'a de Berger que la seule houlette.
 Amour constant, amour dont je ressens l'ardeur,
 Ne regneras-tu plus que dans mon tendre cœur ?
 Et vous objets trompeurs, pour qui couloient mes
 larmes,
 A mes yeux indignez n'étalez plus vos charmes,
 En vain par ces appas vous croyez m'enflammer,
 Pour me paroître aimable il faut sçavoir aimer.

Mercure après avoir lu.

J'en suis assez content, elle n'est pas

DE FEVRIER. 11

longue, & je la mets dans mon portefeuille.

APOLLON.

Il faut lire une autre fois avant que de juger.

MERCURE.

J'avoüe mon tort, je vous dirai cependant qu'avec de tels sentimens on peut réussir au Parnasse; mais qu'on ne fait pas fortune à Cithere. Le tendre amour vient d'en estre banni, & le peu d'adorateurs qui lui restent, a été berné d'importance : on peut m'en croire, car je l'ay vû de mes propres yeux.

APOLLON.

Je ne seray pas fâché d'apprendre comme la chose s'est passée, aussi bien je suis desœuvré.

MERCURE.

A peine ce matin j'ay mis le pié dans cette Ile, que j'ay apperçu une troupe de jeunes amours des mieux ajustez & des mieux nourris, qui en poursuivoient un seul qui étoit maigre, negligé, & qui grisonnoit de vieillesse; c'étoit le vrai amour que tous ses freres cadets ont pris & lié d'un cordon de soye à un oranger : les uns l'ont fouetté d'une poignée de mirthe, les autres l'ont croquignolé : ceux-ci ont rompu son carquois & brisé ses fleches : ceux-là ont brûlé ses sourcils & les ailes.

de son propre flambeau , & puis ils l'ont éteint. Plusieurs affectoient de soupiner à ses genoux , & de chanter languissamment quelques lambeaux d'Opera , pour se moquer de lui , tandis que d'autres faisoient un feu de joye de tous les Romans qui ont été composez à sa gloire , & dansoient à l'entour. Une demi-douzaine d'Amans transis sont accourus aux cris qu'il a jettez , & l'ont voulu deffendre , quand les autres Amours ont été secourus de leurs nombreux Favoris , qui ont saisi ces miserables d'une main vigoureuse , & les ont traitez comme on traita autrefois le fidelle Ecuyer de Don Quichote , dans l'Hôtellerie où son maître fut armé Chevalier. Après un bernement de deux grandes heures , on les a chassés de l'Isle avec le pauvre Amour qui ne voloit plus que d'une aîle. Comme j'allois quitter Cithere , un de ces Amours fripons m'a tiré par le bras , & m'a dit qu'il avoit des nouvelles à m'apprendre , dont je pourrois orner mon Journal : je lui ai répondu qu'il me feroit plaisir , mais que je serois bien aise de sçavoir auparavant pourquoi ils avoient eu si peu d'égard pour leur aîné. C'est un nigaut , m'a-t-il repliqué , qui ne rioit jamais , qui ne faisoit que soupiner & se plaindre , ou nous prêcher je ne sçai quelle morale ennuyeuse ; un sot qui vouloit fixer nos desirs & nous

interdire la douceur de changer , & qui condamnoit mal à propos l'agréable penchant que nous avons au plaisir ou à la coquetterie ; je dis au plaisir ou à la coquetterie , car nous ne sommes pas tous de la même secte , quoique nous soyons également ligués contre lui , nous sommes partagés en deux bandes , l'une est composée d'Amours coquets, qu'on appelle papillons ; l'autre d'Amours libertins , qu'on nomme volontaires ; je suis de ces derniers. Les Papillons qui ne songent qu'à plaire , paroissent aimer tout le monde , & ne sont amoureux que d'eux-mêmes. Pour nous autres volontaires , nous sommes ennemis des bien-séances , nous aimons à faire des malices & à nous réjouir aux dépens d'autrui. Nos partisans sacrifient tout au plaisir , & traitent l'Amour cavalierement. Nous n'avons jamais été d'accord avec les Papillons , que quand il a fallu détruire notre frere , pour changer en Republique l'Empire amoureux où regnoit ce tiran des cœurs , & déclarer qu'étant tous égaux , nous serions tous maîtres ; qu'il y auroit liberté de sentimens dans tous nos Etats , & que chacun aimeroit à sa guise. Dans cette occasion , nous avons été si bien d'intelligence , & nous avons si bien fait , soit par nos façons aisées , ou nos airs agaçans , soit par nos faillies ou nos gentilleses , que nous avons

gagné tous les cœurs & tourné notre ennemi en ridicule, jusqu'au point qu'il n'ose plus se montrer, & qu'il n'a présentement que cinq ou six galans pellez qui lui soient attachez ; mais nous en voilà delivrez, & nous n'aurons plus les oreilles étourdies de leur ridicule verbiage, de leurs plaintes impertinentes, & de leurs soupirs gaulois. A ce propos je vais vous tenir ce que je vous ai promis, & vous compter à quelle occasion & de quelle maniere l'affaire des bruns avec les blonds a été agitée & jugée par notre Senat. Comme j'y ai beaucoup de part, & que c'est moi qui ai porté la parole, je serai bien aise de vous en instruire, & vous ne serez pas fâché de m'entendre. Vous avez vû Damon, ce blondin langoureux qui vient d'être berné, & qui est assez connu par quantité de méchans Vers qu'il a répandus dans le Public.

A P O L L O N.

N'est-ce pas lui dont on a dit ?

*Damon cessant d'écrire, au beau sexe veut plaire,
Mais aussi froid galant qu'il étoit froid Auteur,
Il ennuie une belle, encor plus qu'un Lecteur,
Et chassé du Farnasse on le berne-à Cithere.*

M E R C U R E.

C'est lui-même ; plein du Dieu dont il suit l'étendart, il a poursuivi notre volon-

taire. Damon a voulu pousser les beaux sentimens auprès de Dorimene ; mais il s'y est cassé le nez. On peut dire à l'avantage de cette veuve, qu'elle n'est ni coquette, ni précieuse, ni prude, quoi qu'elle soit bientôt d'âge à l'être ; elle a au contraire toute la folie, & même l'étourderie d'une jeune personne de dix-huit ans, malgré l'expérience d'une femme de trente, de son propre aveu, & de quarante, selon tout le monde. Elle ne peut souffrir le jargon amoureux ; & ce qu'il y a de plus singulier, elle veut être grondée. De l'humeur dont je la dépeins, Damon étoit bien éloigné de lui plaire ; je profitai de l'occasion pour me divertir de ce benêt que j'ai toujours haï d'inclination, & je lui opposai un Rival qui convenoit mieux au caractère de Dorimene. Erasme, ce brun réjouï que vous voyez parmi nos sectateurs, & dont je suis l'amour tutelaire, se presenta le premier à mes yeux : Je le menai dans une maison où étoit notre veuve, & je les mis aux prises. La sympathie fit son devoir. Erasme, s'écria Dorimene transportée, après une heure de conversation, vous êtes le plus aimable fou que j'aye encore vû : Si je suis votre fait, vous êtes mon homme. Madame, répondit Erasme, je n'ay jamais entendu extravaguer avec tant d'esprit que vous le faites, & il ne tiendra qu'à vous

que nous ne concluions marché, & que je ne vous aime à la rage. Touchez-là, reprit-elle, votre affaire est faite, & dès à présent commence le bail de notre amitié. Et Damon, Madame, interrompit Erasle : Damon, repliqua-t'elle, si, ne m'en parlez pas, c'est un fat qui me déplaît à la mort; ses douceurs & ses respects continuels m'affadissent le cœur, & depuis que je l'ai vû soupirer à mes genoux comme un Jocrisse, & suivre scrupuleusement toutes les sortes formules qu'on voit dans les Romans, il m'est insupportable. Quelle extravagance de dire à une femme qu'on languit dans ses chaînes, qu'elle ait pitié des maux qu'elle fait souffrir; que sa cruauté égale ses charmes, & que son cœur n'a pas moins de glace que ses yeux ont de flamme ! Ce jargon est pardonnable dans un Opera, mais il est impertinent dans le monde, & sur tout dans un tête à tête : vraiment il est bien question de cela ; j'ay tant d'aversion pour ce qu'on appelle declarations tendres, soupirs, petits soins, & autres fornettes, que j'aimerois cent fois mieux un amant brutal qui me diroit des injures, qu'un amant transi qui m'ennuieroit de son tendre martire. Erasle a profité de l'avis, & instruit par mes soins, il a si bien pris le contrepied de Damon, que la veuve a plein contentement avec lui ; car il va regulierement

régulièrement lui chanter pouille deux fois par jour. Par ce moyen il est parvenu à sen faire adorer, & il la gouverne despotiquement ; vous allez en juger par ce trait. Un jour qu'il la rabrouoit plus qu'à l'ordinaire, elle en fut choquée, & le traita d'extravagant. Il la menaça fort impoliment de la gourmer. Elle l'en défia ; & il lui repartit d'un petit soufflet d'amitié. Il est fort bon sur ce ton là, dit-elle, en se radoucissant : si vous aviez molli, vous auriez perdu toute mon estime. Pour lui, s'il faut l'en croire, il ne s'est attaché à elle que par commodité ; elle est aussi folle que moi, dit-il, & nous sympathisons. Elle est d'ailleurs bonne, & elle arrange mes affaires. J'ai le plaisir d'aller pester chez elle quand je veux. Je suis craint & aimé tout ensemble, & l'on applaudit à toutes mes folies. Ne vaut-il pas mieux être le maître d'une veuve un peu fanée, que d'avoir soi-même une maîtresse quelque jeune & quelque belle qu'elle pût être ? L'amour propre n'y trouve-t'il pas mieux son compte ? Ce sont là ses discours ordinaires ; mais il se dément quelquefois, & je prens plaisir de lui souffler de tems en tems un peu de jalousie pour le punir de sa vanité. Je lui fis cette malice dernièrement qu'il étoit chez Artemise avec Do-

B.

18 LE MERCURE

rimene, & c'est là ce qui a fait naître la dispute qui s'est élevée sur le mérite des blonds & des bruns : Notre veuve dit en passant qu'elle haïssoit furieusement les blondins : Si cela étoit vrai, interrompit Erasme, vous ne verriez pas si souvent Damon. Quand je le vois, reprit-elle, c'est pour me moquer de lui ; & s'il étoit ici, je lui dirois à son nez qu'il n'y a rien de si fade qu'un blond, & que je tiens pour les bruns. Je vous prens au mot, repliqua-t'il, voici Damon qui vient fort à propos ; (c'étoit moi qui l'avois conduit là malicieusement sous la figure de mon aîné que j'avois prise.) Dorimene se tourna vers lui, & poursuivit ainsi : Ouy, je le repete, les blondins sont d'une fadeur insupportable : la mode en est passée. Damon fut si étourdi du coup, qu'il ne scut que répondre ; lors qu'une blonde de la compagnie prit la parole, & dit ; que les gens blonds n'étoient pas si décriez que Dorimene vouloit le faire entendre ; que c'étoit la couleur dont on faisoit le plus de cas dans le monde, & que rien n'étoit comparable à son éclat. Vous avez intérêt à prendre leur parti, repartit notre veuve, mais moi, qui suis brune, je soutiens que les blondins n'ont qu'un faux brillant qui n'éblouit que de loin ; dès qu'on les voit un peu de près, ce n'est plus la même chose, leur beauté

est inanimée, & leur langueur fait bâiller. Parlez-moi d'un brun pour remuer les passions, tout le feu de l'amour paroît dans ses yeux, & les graces assaisonnent tout ce qu'il dit; il a je ne sçai quoi qui vous pique jusques au fond de l'ame, tous les sens trouvent leur compte avec lui, plus on le connoît, plus on l'aime, & pour couper court, il est bon à l'usage. Tout le cetele applaudit par un éclat de rire; Eraste demeura charmé, & Damon ne put s'empêcher d'éclater, en disant à Dorimene :

Cruelle, cet affront se peut-il pardonner ?

Au nom de Dieu, répondit-elle, laissez-là le ton tragique, & ne me faites plus de reproches aux dépens de Racine; vous m'attendrissez trop, je n'aime point à pleurer. Adieu, reprit-il en sortant, je vais mourir de douleur: A ces mots je ne pus me contraindre plus long-tems, & je lui ris au nez; il me reconnut, & je pris l'essor en criant: oh! qu'il est benêt. Cette scene fit du bruit à Cithere, & chacun prit parti, les uns pour les bruns, les autres pour les blonds. Comme je protegeois les premiers, j'agis fortement pour eux, & je portai tous mes freres, les Amours à s'assembler pour terminer ce différent, puis je leur representai qu'il falloit consulter les Dames sur ce point,

& que le fait étoit de leur compétence.
 Mon avis fut goûté, & l'on recueillit leurs
 voix ; le plus grand nombre fut du côté
 des bruns, qui auront désormais l'honneur
 du pas. Notre volontaire a fini, en me
 donnant une Piece qui est à leur gloire.
 Vous êtes blondin, je ne sçai si elle vous
 plaira.

A P O L L O N.

Dites toujours, si les Vers en sont bons,
 elle fera de mon goût.

Mercury lit.

LE REGNE DES BRUNS.

E Ade blondin, votre regne est passé ;
 Par piquant brun vous êtes effacé ;
 Ce n'est point jeu. Le Senat de Cithere
 Ainsi lui-même a décidé l'affaire ;
 Retirez-vous, Galans aux blonds cheveux,
 De tous vos soins le beau sexe vous quitte :
 Lâches Amans, vous trahissez leurs vœux,
 Cédez au brun la place qu'il merite ;
 Dieu le créa pour l'empire amoureux,
 De notre camp il doit faire l'élite.
 Heureux l'amant qui porte noirs sourcis,
 A ce coin seul nous marquons nos amis.
 On nous vena mal & l'envie est extrême.
 S'écrie un blond, le Senat répondit.

*Le fait est sûr, car belles nous l'ont dit.
Singes parfaits de Narcisse qui s'aime,
Passez le tems à vous logner vous-même
Dans vos miroirs; vous estes sans credit :
Si votre éclat rend une ame captive,
Bien-tôt legere, elle brise vos rets ;
Vous n'avez point de solides attraits,
Vous n'êtes beaux que dans la perspective ;
Le brun est fait pour estre vu de près.*

Mercuré après avoir lû.

Eh bien ! Seigneur Apollon, comment trouvez-vous ces Vers là ?

APOLLON.

Assez jolis, quoi - qu'ils soient contre moi.

MERCURE.

Je ne m'étonne pas si la mere des amours a preferé Mars ; il est brun, & elle est connoisseuse.

APOLLON.

Et vous, Seigneur Mercure ; qui jasez si bien, vous êtes brun aussi, & vous avez assez couru le monde ; cependant vous n'avez jamais été un Dieu à bonnes fortunes : mais vous avez assez parlé pour boire un coup.

MERCURE.

Vous n'avez que de l'eau à me donner,

22 LE MERCURE •

& l'eau ne fait pas mon affaire. Je vais passer par la Champagne, où je me rafraîchirai du meilleur vin d'Ahi. Avant que je parte, fouillez un peu vos poches, & voyez si vous n'avez pas quelques bribes de poésie, dont je puisse faire mon profit.

A P O L L O N.

Voilà tout ce que j'ay à present de supportable : c'est la secte des dormeurs.

M E R C U R E.

Je prens la piece sur votre parole, & je crois sur le titre qu'elle pourra trouver des Partisans. Adieu.

LA SECTE DES DORMEURS.

*O ! Des vivans agreable tombeau ,
Temple où je fais mes plus grands sacrifices ,
O ! lit charmant , que j'aime ton rideau !
Et que ta plume a pour moi de delices !
Que je me plais d'y goûter les faveurs
Qu'épand sur nous le sommeil desirable !
Qu'on ne me vante point les charmes de la table ,
Plaisirs usés que chantent les buveurs ;
Tout doit ceder au bien incomparable
Qu'entre deux draps savourent les dormeurs.
N'être qu'assis , est une gêne extrême ,
Estre couché , c'est l'état de repos ;
Qui fait des Dieux tout le bonheur suprême.*

*Nargue du pampre, & vivent les pavots.
De bien dormir la douceur infinie,
Songes legers, doux enfans du duvet,
Sont de l'Olimpe une heureuse copie,
Et gens de bien sont amis du chevet.*

MERCURE REVEILLE par Apollon.

*C*Es jours passez pour charmer sa disgrâce,
Phœbus cherchant un Vers qui le fûit,
Sur le chemin qui conduit au Parnasse,
Trouva, dit on, Mercure qui ronfloit
Un livre en main : le tirant par l'oreille,
Lors qu'Apollon doucement le reveille,
Avec ces mots, Frere, te voilà pris.
Un Dieu ronfler ! cela n'est point honnête ;
Tu dois rougir du sommeil qui t'arrête.
Ainsi, pardon, dit Mercure surpris,
Ou bien plutôt plains mon malheur extrême ;
Car je m'endors en me lisant moy même.
Pour reformer cet Ecrit de mon nom,
J'ay beau suer, & quoi que Dieu fripon,
J'étais en vain un mortel honnête homme,
Digne d'ailleurs de travailler sous moy ;
Tu le connois, sans qu'ici je le nomme.
Avec regret il exerce l'employ :
Il a voulu de maussade écriture
Purifier mon Journal pollué,
Et me voyant indignement huc

Du fier Lecteur appaiser le murmure.
 Prose galante, agreable entretien,
 Vers enjonez alloient prendre leur place ;
 Mais alte là, reprimez votre audace,
 Monsieur l'Auteur, l'Ecrit n'est pas Chretien.
 Il a beau dire, eh j'ennuiray ! de grace.....
 Ennuyez soit, maints autres le font bien :
 Ainsi fermant le chemin qu'il doit suivre,
 On le condamne à faire un mauvais Livre.
 Quand au bon goit il veut en appeller,
 On le contraint d'adopter des sonnettes,
 D'être le singe & l'écho des Gazettes,
 Et je me vois tristement mutiler.
 On veut qu'enfin de la litterature
 Honteusement je ramasse l'ordure ;
 Et pour jamais profanant mon métier,
 De ton Parnasse on me fait Chifonnier.

Lettre de M... sur la longueur & la brieveté
 de la vie des hommes.

VOUS m'avez demandé plusieurs fois,
 Monsieur, si quelqu'un n'avoit pas
 fait quelques reflexions sur la longueur &
 la brieveté de la vie des hommes ; je vous
 dirai que M. Hosley Professeur de Geome-
 trie à Oxford, très-connu dans le monde
 par ses belles découvertes, & sa vaste éru-
 dition,

dition , a travaillé sur ce sujet avec succès, & en a tiré des usages tres-considerables. Je vous en envoie la traduction , les Actes de la Societé Royale de Londres se trouvant entre les mains de peu de personnes en France , & étant écrits en Anglois : voici la maniere dont il s'y est pris , & sur laquelle il a formé les Tables qui donnent le mieux une idée de la condition du genre humain.

Breslaw, Capitale de la Silesie, est située sur la rive Orientale de l'Oder, sur les frontieres de l'Allemagne & de la Pologne , & à peu près à la même latitude que Londres. Elle est fort éloignée de la Mer, & la Place la plus au milieu des terres que l'on puisse souhaiter : peu d'Etrangers y passent : la Manufacture des Toiles employe principalement le pauvre Peuple de la Ville & des environs. C'est pour cela que je croi qu'en cette Ville les degrez de mortalité semblent être d'autant plus propres à servir de fondement , que les naissances y égalent la mortalité. La seule chose qui manque, c'est le nombre des Habitans, à quoi j'ai tâché de suppléer en quelque façon , en comparant la mortalité des gens de toutes sortes d'âges ; ce que je mettrai au jour avec toute l'exactitude possible par le moyen des curieuses Tables des morts & des naissances

C

que M. N. *wman*, qui est de la Ville, dresse tous les mois.

Il paroît donc par ces Tables, qu'en cinq ans, depuis 1687, jusqu'à 1691 inclusive-ment, il y est né 6193 personnes, & qu'on y en a enterré 5869, c'est-à-dire, par année, né 1238, & enterré 1174. D'où l'on peut conclure l'augmentation du peuple par 64 par an, ou environ une vingtième partie; ce qui peut être balancé avec les levées pour le service de l'Empereur pendant cette guerre: mais ceci étant continuant, & les naissances certaines, je veux supposer l'augmentation du peuple de Breslaw de 1238 naissances par année. Il paroît par les mêmes Tables, que 348 meurent par an dans la première année de leur âge, & que 890 seulement arrivent à l'âge d'une année entière; & que 193 meurent dans les 5 années entre 1 & 6 ans complets, l'un portant l'autre, de sorte qu'il n'y a plus que 692 qui survivent 6 années entières. Depuis cet âge les enfans devenant plus fermes, deviennent moins mortels; & il paroît que le peuple de Breslaw meurt annuellement, comme dans la Table suivante, où la ligne d'en haut montre l'âge, & celle d'en bas, le nombre des personnes de cet âge qui meurent par année.

7	8	9	..	14	..	18	..	21	..	27
11	11	6	$5\frac{1}{2}$	2	$3\frac{1}{2}$	5	6	$4\frac{1}{2}$	$6\frac{1}{2}$	9
28	..	35	36	..	42	..	45	..	49	54
8	7	7	8	$9\frac{1}{2}$	8	9	7	7	10	11
55	56	..	63	..	70	71	72	..	77	..
9	9	10	12	$9\frac{1}{2}$	14	9	11	$9\frac{1}{2}$	6	7
81	..	84	..	90	91	98	99	100.		
3	4	2	1	1	1	0	$\frac{1}{2}$	3.		

Aux endroits où il n'y a point de chiffres, on sous entend ceux qui meurent entre l'âge precedent & le suivant.

• Il est évident par cette Table, que depuis l'âge de 9 ans jusqu'à 25, il n'en meurt pas plus de 6 par année de chaque âge, ce qui est environ 1. de 100. de ceux de ces âges-là: & comme aux âges de 14, 15, 16, 17, il paroît en mourir moins, c'est-à-dire, 2. $3\frac{1}{2}$, on peut attribuer cela au hazard, comme les autres irregularitez que l'on trouve dans la suite des âges, ce que l'on rectifieroit si le nombre des années étoit plus considerable comme 20 au lieu de 5. Nous voyons, par experience, que dans l'Hôpital de Christ à Londres, il ne meurt qu'environ 1. de 100 par an, des jeunes garçons des âges dont nous avons parlé ci-devant.

C ij

De l'âge de 25 jusqu'à 50, les hommes paroissent mourir de 7, 8 & 9 de chaque âge par an, & puis de 50 jusqu'à 70, ils deviennent plus caducs: quoique le nombre en soit bien diminué, que la mortalité augmente, on trouve qu'il en meurt 10 ou 11 de chaque âge par an. De là le nombre des vivans étant petit, ils déclinent graduellement jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus à mourir.

De tout cecy j'ai formé la Table suivante, qui donnera une plus juste idée de la condition du genre humain, qu'aucune chose qui ait encore paru. Elle fait voir le nombre du peuple de Breslaw dans tous les âges, depuis la naissance jusqu'à la plus grande vieillesse, & montre ainsi les hazards de mortalité à tous les âges, & comment on peut faire sûrement l'estimation de la valeur des rentes viageres, ce que l'on faisoit auparavant sans consideration; comme aussi le hazard, qu'une personne d'un âge donné, vivra jusqu'à un autre âge proposé, &c... Cette Table fait voir le nombre des personnes qui vivent dans l'âge courant qui est à côté.

Age Personnes. Age Personnes. Age Personnes
courant. courant. courant.

1	1000	8	680	15	618
2	855	9	670	16	612
3	798	10	661	17	616
4	760	11	693	18	610
5	732	12	646	19	604
6	710	13	640	20	598
7	692	14	634	21	592

22	586	29	539	36	481
23	579	30	531	37	472
24	573	31	523	38	463
25	567	32	515	39	454
26	560	33	507	40	445
27	543	34	499	41	436
28	546	35	490	42	427

43	417	50	346	57	272
44	407	51	335	58	262
45	397	52	324	59	252
46	387	53	313	60	242
47	377	54	302	61	232
48	367	55	292	62	222
49	357	56	282	63	212

64	202	71	131	78	58
65	192	72	120	79	49
66	182	73	109	80	41
67	172	74	98	81	34
68	162	75	88	82	28
69	152	76	78	83	23
70	142	77	68	84	20

R E S U L T A T.

Ages. *Personnes.*

7	5547
14	4584
21	4270
28	3964
35	3604
42	3178
49	2709
56	2194
63	1694
70	1204
77	692
84	253
100	107
34000.	

Il paroît par cette Table que le peuple de Breslaw consiste en 34000 âmes, qui est le total des personnes de tous les âges dans la Table.

Le premier usage de cette Table est pour montrer la proportion des hommes capables de porter armes dans quelque multitude que ce soit. Ce sont ceux d'entre 18 & 56; plutôt qu'entre 16 & 60, l'un étant généralement trop foible pour les fatigues de la guerre & le poids des armes, & l'autre trop caduc & trop infirme, quoique l'on voye des exemples du contraire.

Par la Table au-dessous de 18, il y a dans la Ville 11997 personnes, & 3950 au-

dessus de 56, ce qui fait ensemble 15947, lesquelles tirées de 34000, laissent 18053 pour les personnes qui sont entre ces deux âges : la moitié au moins de ces personnes sont mâles, ce qui fait 9027. De sorte que la Ville peut avoir 9000, ou $\frac{2}{34}$ d'hommes portant armes, ou un peu plus que le $\frac{1}{4}$ des ames, ce qui peut servir de regle en quelque façon pour d'autres places.

Le second usage est de faire voir les différens degrez de mortalité dans tous les âges : car si l'on divise le nombre des personnes de quelque âge restant après un an, par la difference entre celui cy & le nombre de l'âge proposé, cela fait voir les differences qu'il y a qu'une personne de cet âge-là ne mourra pas dans un an. Par exemple, une personne de 25 ans a les avantages de 560 à 7, ou 80 contre 1, qu'il ne mourra pas dans un an, parce que de 567 vivans de 25 ans d'âge, il n'en meurt que 7 par an, en laissant 560 âgés de 26 ans. Ainsi de même pour les differences que quelque personne ne mourra pas avant qu'il ait un certain âge proposé. Prenez le nombre des personnes restantes de l'âge proposé, & divisez - le par la difference entrè celui - cy & le nombre de ceux de l'âge du parti proposé, cela montre les differences qu'il y a entre les chances des parties vivantes ou mourantes. Comme, par

exemple ; quelle est la gageure qu'un homme de 40 ans , vivra encore 7 ans ? Prenez le nombre des personnes de 47 ans , que l'on trouve dans la Table être 377 , & soustrayez-le du nombre des personnes de 40 ans , qui est 445 , la difference est 68 ans ; ce qui fait voir que les personnes qui meurent pendant ces 7 années , font le nombre de 68 , & que c'est 377 contre 68 , ou $5\frac{1}{2}$ contre 1 , qu'un homme de 40 ans vivra 7 ans davantage , & ainsi de même pour tout autre nombre d'années.

Le troisième usage , si l'on demande à quel nombre d'année la gageure est au pair , qu'une personne mourra , cette Table le fait voir. Car si le nombre des personnes vivantes de l'âge proposé , est diminué de moitié , ce que l'on trouvera par cette Table , & ce qui sera l'âge auquel la gageure est égale , qu'une personne d'un âge proposé , arrivera avant de mourir. Par exemple , on propose une personne de 30 ans ; le nombre de cet âge est 531 , la moitié de ce nombre est 275 , lequel nombre je trouve entre 57 & 58 ; de sorte qu'un homme de 30 ans peut raisonablement compter de vivre encore 27 ou 28 ans.

Le quatrième usage. On doit régler le prix de l'assurance de la vie , par ce qu'on a dit cy-devant ; & l'on découvre la difference entre le prix de l'assurance de la vie

d'un homme de 20 ans, & d'un de 50, par exemple, y ayant 100 contre 1. qu'un homme de 20 ne mourra pas dans l'année, & seulement 38 contre 1, pour un homme de 50 ans.

Le usage est pour sçavoir la valeur des annuités sur la vie, autrement rentes viagères; parce qu'il est clair que l'Acquereur doit seulement payer telle part de la valeur de l'annuité, qu'il a de chance qu'il vivra, & cela doit être compté par années, & les sommes de toutes ces valeurs par années étant jointes ensemble, monteront jusqu'à la valeur de l'annuité de la personne proposée.

Quant à la presente valeur d'un argent payable après un terme d'années à certain intérêt fixé, on la peut trouver par des Tables déjà calculées, mais mieux & plus promptement par celle des Logarithmes; car le complement arithmetique de l'unité & son intérêt annuel (qui est de 1.06 à 6 pour cent, étant 9.974694) étant multiplié par le nombre des années proposé, donne la presente valeur d'une livre payable après la fin de tant d'années. Alors par la proposition de cy-devant, ce sera: comme le nombre des personnes vivantes après ce terme d'années, est au nombre des morts, ainsi sont les differences qu'une personne est vivante ou morte: & par conséquent comme la somme des deux, ou

le nombre des personnes vivantes de l'âge premierement proposé, est au nombre restant après autant d'années (tous les deux donnez par la Table) ainsi la présente valeur de la somme annuelle payable après le terme proposé, est à la somme qui doit être payée pour la chance que la personne a de jouir d'une telle annuité pendant tant d'années. Ceci étant repeté pour chaque année de la vie de la personne, la somme de toutes les présentes valeurs de ces chances est la veritable valeur de l'annuité. Cela paroîtra sans doute d'un calcul fort penible; mais étant un des principaux usages de cette speculation, & ayant trouvé quelques abrezes pour ce travail, j'ai pris la peine de calculer cette Table, qui est un court resultat d'un nombre non ordinaire d'operations Arithmetiques. Elle fait voir la valeur des annuitez depuis 5 ans jusqu'à 70.

<i>Age. Acquisition d'un an.</i>			<i>Age. Acquisition.</i>		
1	10.	28	40	10.	57
5	13.	40	45	9.	91
10	13.	44	50	9.	21
15	13.	33	55	8.	51
20	12.	78	60	7.	60
25	12.	27	65	6.	54
30	11.	72	70	5.	32
35	11.	12			

Le fixième usage nous apprend comment on peut par la même règle évaluer deux vies : car les nombres des chances de chaque simple vie, trouvés dans la Table, étant multipliés, il en résulte les chances des deux vies ; & après certain nombre d'années le produit des sommes restantes est la chance, que les deux personnes sont vivantes ; le produit des deux différences étant le nombre des morts des deux âges, est la chance que les deux personnes sont mortes ; & les deux produits des sommes restantes d'un âge multiplié par les morts de l'autre, montrent la chance qu'il y a que chaque parti survivra à l'autre ; de-là dérive la règle pour estimer la valeur du reste d'une vie après l'autre. Et comme ce produit des deux nombres dans la Table, pour les deux âges proposez, est à la différence entre ce produit, & le produit des deux nombres des personnes mortes dans quelque espace de tems, ainsi est la valeur de la somme d'argent à payer après tant de tems à la valeur de cela sous la contingence de mortalité ; & comme le produit cy-devant dit des deux nombres répondant aux âges proposez, est au produit des morts d'un âge multiplié par ceux qui restent vivans de l'autre, ainsi la valeur de la somme d'argent, qui doit être payée après le tems proposé, est à la valeur de

la chance , qu'un parti a de survivre à l'autre , duquel nombre de morts vous vous servez dans le second terme de la proposition.

Le septième usage est , si l'on propose trois vies , de trouver la valeur d'une annuité pendant la continuation de quelque-une de ces trois vies. La règle est comme le produit de la multiplication continuelle des trois nombres dans la Table , répondans aux âges proposez , est à la difference de ce produit , & du produit des trois nombres des morts de ces âges dans quelque terme d'années donné , ainsi est la presente valeur de la somme qui doit être payée certainement après tant d'années , à la presente valeur de la somme qui doit être payée , pour un qu'une des trois personnes vive à l'expiration de ce terme. Laquelle proportion étant repetée par années , la somme de toutes ces presentes valeurs , fera la valeur d'une annuité accordée sur trois vies.

On peut objecter que la difference salubrité des Places empêche cette proposition d'être universelle , ce qui ne se peut passer : mais par ce nombre qui meurt , qui est de 1.174 par an dans 34000. il paroît que c'est environ une trentième partie qui meurt par an , comme le Chevalier Péký l'a calculé pour Londres : & le nombre de

ceux qui meurent en enfance, fait voir que son air est d'une salubrité fort indifferente.

Au reste, on peut encore remarquer par ces Tables, combien injustement nous nous plaignons de la brieveté de nos jours; & nous croyons qu'on nous fait grand tort, quand nous ne parvenons pas à un âge fort avancé; quand il est clair que la moitié de ceux qui viennent au monde, meurt en 17 ans de tems, 1238 étant en ce tems-là réduits à 616, & bien loin de murmurer contre ce qu'on appelle à contretems, on doit être satisfait de le voir arriver à un période de vie, où la moitié du genre humain n'arrive pas.

J'observerai aussi que l'accroissement du genre humain n'est pas tant borné & arrêté par quelque chose dans la nature de l'espece, comme par ces difficultez de precaution que beaucoup de gens forment pour s'aventurer dans l'état de mariage, à cause de l'embarras de pourvoir à une famille. Car par le calcul de la Table, je trouve qu'il y a près de 15000 personnes au-dessus de 16 & au dessous de 45, desquelles il y en a au moins 7000 femmes capables d'engendrer. De celles-là pourtant il n'en naît tous les ans que 1238, ce qui est un peu plus que la sixième partie. De sorte qu'une femme de 6 donne un enfant; & si tout étoit marié, il ne seroit pas fort

étrange d'en voir 4 de 6 grosses d'enfant tous les ans. Je suis, Monsieur, &c.



Memoire pour servir de Supplément à la Dissertation inserée dans le Mercure du mois de Septembre dernier, sur les Dignitez hereditaires attachées aux Terres titrées : Par Monsieur D. L. R.

CETTE Dissertation a paru curieuse, & venir de main de maître à tous les Connoisseurs. L'Auteur a voulu sans doute se borner, car il auroit pu porter ses recherches plus loin, sur tout au sujet de la Province de Normandie; Il dit page 110 du Mercure, qu'un Guillaume du Hommet, & deux autres Seigneurs qu'il nomme, ont possédé successivement la Dignité de Connétable de Normandie: quoique les dates soient omises, les faits n'en sont pas moins certains à l'égard des personnes qui ont eu cette Dignité: j'en juge par ce qui regarde le Seigneur du Hommet, sur quoi j'ai une preuve qui merite d'être rapportée, & qui demande aussi quelque reflexion.

Cette preuve est tirée du * Cartulaire de la Terre & Seigneurie de Grippon, l'une des

plus considérables de la Basse-Normandie, près de la ville d'Avranches. Le Baron du Hommet, qui étoit aussi Seigneur du Grippon, en l'année 1440, est qualifié de la manière qui suit dans ce Cartulaire : *Haut & Puissant Seigneur Jehan de Villiers, Chevalier Seigneur du Grippon & de Subligny, Seigneur & Baron du Hommet, de Pacy, de la Berandiere, de Ligny le Bigor, des Esfres en Craaonnois, & de Chatogne, Connétable hereditaire de Normandie, & Fondateur de l'Abbaye de la Perrine, & du Prientré Conventuel de saint Fermont, &c.*

Voilà donc encore un Seigneur du Hommet, autre que celui dont il est parlé dans la Dissertation, auquel on donne le titre de Connétable de Normandie. Cependant je ne voudrois pas garantir que cette Dignité fût singulièrement attachée à la Seigneurie de Hommet. L'Auteur nous dit bien qu'un Guillaume du Hommet l'a possédée,

* Ce Cartulaire que j'ay vû dans les Archives du Grippon, est d'une très belle écriture sur le velin, avec des mignatures & autres ornemens de ce temps-là : il forme un volume in fol. & porte le titre suivant. *Chartrier des Rentes, Revenus, Droitures, Dignitez, Libertez, Franchises, Prééminences & Prerogatives dûes & appartenantes à la Terre & Seigneurie du Grippon, laquelle Terre est un Fief de Haubert, entier franchement & noblement tenu nuement & sans moyen du Roy notre souverain Seigneur à cause de sa Duché de Normandie, &c.*

mais il ne marque ni le tems, ni les autres Terres que ce Seigneur, qui avoit peut-être aussi un autre nom, pouvoit posséder en Normandie. Ce qu'il ajoute que les Seigneurs d'Estrepagny & de Beaumont le Richard, ont possédé successivement cette Dignité après Guillaume du Hommet, peut, ce me semble, faire presumer le contraire; presumption qui est fortifiée par le Cartulaire du Grippon, dans lequel je remarque que le titre de Connétable donné à Jean de Villiers, Baron du Hommet, est à la suite de toutes ses Terres, & ne paroît point affecté particulièrement à celle du Hommet. J'ajouterai à cela ce que des Gens de Lettres du Pays, sçavans dans l'Histoire des bonnes Maisons, & des grandes Terres de la Province, m'ont assuré; sçavoir, que la Dignité de *Connétable hereditaire de Normandie*, a été possédée par les Seigneurs du Grippon, avant & après Jean de Villiers, comme étant attachée à cette Terre; ajoutant d'en avoir vû la preuve dans plusieurs Chartres.

En effet cette Terre, comme nous l'avons déjà dit, est une des plus considérables de la Generalité de Caën, & ornée des plus beaux droits qu'on puisse voir. Elle étoit venue à Jean de Villiers par son mariage avec Catherine » Tesson, laquelle » Haute & Puissante Dame, Madame Catherine

»therine Tesson, suivant les termes du
 »Cartulaire, étoit seule fille & heritiere
 »de Nobles & Puissantes personnes Messire
 »Jehan Tesson, Chevalier Seigneur de
 »ladite Terre du Grippon, & de Madame
 »Marie * Painel son épouse, Dame de
 »Hocquiny, &c.

Jehan Tesson descendoit en ligne directe d'Olivier Tesson, Seigneur de la Roche-Tesson, &c. son trisayeul, qui avoit épousé Anselme de Subligny, fille & seule heritiere de Hacoulz de Subligny, & de Dame Denise Davranches, Seigneurs du Grippon, de Subligny, Davranches, de Marcé, &c. *icelle Denise Davranches fille de Othaire Davranches.*

Ce Cartulaire nous apprend encore en ces termes, que les Seigneurs du Grippon & ses predecesseurs sont fondateurs de l'Eglise Cathedrale Monsieur saint André d'Avranches, &c. & y est la Liste de ses predecesseurs en ladite Eglise, & y sont les Armoiries desdits Seigneurs en la maîtresse vi-

* Les Maisons de Tesson & de Painel étoient des plus illustres de la Province : on disoit comme en Proverbe pour les distinguer, *Tesson le noble, & Painel le riche.* La Maison d'Avranches avoit dans son Domaine au dixième siècle la Ville d'Avranches, & plusieurs grandes Terres aux environs; celle du Grippon étoit de ce nombre. La Maison de Subligny étoit une branche de celle d'Avranches.

tre, &c. Ils sont aussi fondateurs de l'Abbaye de la Sainte Trinité de la * Luyserne, Ordre de Premontres, de l'Abbaye de Montebourg, Ordre de Saint Benoist, & de plusieurs Prieurez-Cures, Chapelles, &c. suivant le même Cartulaire, qui nous apprend au long les privileges, libertez, honneurs, &c. qui appartiennent aux Seigneurs du Grippon, pour raison de toutes ces fondations.

J'ay crû devoir rapporter sommairement ces circonstances, pour faire connoître que la consideration d'une Terre si distinguée & possédée par des personnes d'une si haute naissance, a bien pû porter les Ducs de Normandie à lui attacher dès les premiers temps la Dignité de Connétable de cette Province, & que les successeurs de ces personnes en la même Terre ont pû, & dû se faire honneur de cette Dignité.

Il seroit à souhaiter que dans les Ar-

* Cette Abbaye est de la fondation d'Astulphe de Subligny, Seigneur du Grippon, qui la fit en l'année 1143, du vivant même du fondateur de l'Ordre de Premontres. Ce Seigneur du Grippon avoit un frere nommé Richard, qui fut Evêque d'Avranches. On voit sa figure en marbre sur son tombeau dans l'Eglise de l'Abbaye de la Luzerne, & celle d'un autre Evêque d'Avranches, nommé le bienheureux Achar, & le Chanoine de saint Victor. Cette Abbaye est au voisinage du Château du Grippon.

chives ou Chartriers de toutes les grandes Terres, il y eût un Cartulaire semblable à celui qui donne lieu à ce Memoire, ce feroient autant de sources où l'on puiseroit des Memoires sûrs pour l'Histoire, & sur tout pour le Nobiliaire de chaque Province. Le nom de l'Auteur de ce Cartulaire merite de ne pas rester dans l'oubli par la qualité, le choix & l'arrangement des Titres dont il a formé son Recueil, sans parler de ses Notes & de ses Observations qui sont curieuses & interessantes. Nous le ferons connoître en rapportant seulement les termes qui sont à la fin de la Preface qu'il a mise au commencement de ce Recueil : les voici.

Lequel ce present Chartrier est composé par Estienne de Groncy, Ecuyer, Senéchal, Garde & Gouverneur de ladite Seigneurie, selon ce qu'il a pu sçavoir & reconquer des Lettres-Chartriers, aveus, rolles, papiers, & autres enseignemens de ladite Terre & Seigneurie du Grippon : Hambuye ou Hambie, Terre qui appartenoit alors à la Maison de Painel, de laquelle étoit Dame Marie Painel, mere de Catherine Tesson, seule fille & heritiere de Jean Tesson, Seigneur du Grippon, &c. Il y a à Hambie une Abbaye de l'Ordre de saint Benoist de Hambuye, &c. & qu'il en a eu vraie connoissance, duquel lieu du Grippon & autres

circonvoisins fait mention és Commentaires de Cesar; lesquels Chartriers, Aueus & autres enseignemens signez, scellez & approuvez, &c.

Il paroît que cette compilation fut faite du temps & par l'ordre de Jehan de Feschal, Chevalier Seigneur du Grippon, &c. vers l'année 1492. Ce Seigneur » étoit » fils aîné & heritier de Haut & Puissant » Seigneur Messire René de Feschal, Che- » valier Seigneur de Marbouë, de Poligny, » de la Marcheferrière, de Germe, de la » Motte Dairou, &c. Et de Haute & » Puissante Damoiselle, Mademoiselle » Jehanne de Villiers, sa compaignie & » épouse : Icelle Damoiselle fille seconde » de Hautes & Puissantes personnes Mes- » sire * Jehan de Villiers, en son vivant » Chevalier, &c. & de Haute & Puissante » Dame Madame Catherine Tesson sa com- » paignie & épouse, Seigneur à cause d'elle

* Jehan de Villiers, le même dont il est parlé cy-devant, & qui étoit Connétable de Normandie, ne laissa que quatre filles de son mariage avec Catherine Tesson, Dame du Grippon, &c. dont l'aînée, Marie de Villiers épousa Haut & Puissant Seigneur Messire Gilles Tournemine, Chevalier Seigneur de la Hunaudaye, &c. le Cartulaire parle du mariage des trois autres, & des Terres qui échurent en partage à chacune des quatre. On trouvera peu d'exemples d'une aussi puissante succession.

de ladite Terre du Grippon & de Subligny.

Je ne dis rien de la posterité de Jean Feschal, ni de ses successeurs en la Terre & Seigneurie du Grippon, le dernier desquels; sçavoir Messire Jacques du Grippon, Chevalier &c. deceda en l'année 1647, ne laissant de son mariage avec Dame Suzanne * de Vassy, qu'une fille & seule heritiere, qui fut Dame Elisabeth du Grippon & de Subligny, Dame aussi à cause de sa mere de la Baronie de la Lande d'Aïrou, de Montmartin, Hienville, &c. Cette Dame épousa en l'année 1677. Messire fils d'Hippolyte de Berthune, Comte de Selles, &c. Chevalier des Ordres du

* Suzanne de Vassy, fille de Jacques de Vassy, Marquis de Bressay, de Pirou, & de la Forest; & de Dame Louise de Mongommery. Elle étoit veuve en épousant Jacques du Grippon, de Jacques de Grimonville, Baron de la Lande Dairou, & arriere petit-fils du fameux Pierre de Grimonville, Baron de Larchan, de Saint Quentin, de la Lande Dairou, &c. qui fut favori & Capitaine des Gardes du Corps du Roy Henry III. & le premier des Seigneurs à qui ce Prince donna le collier de l'Ordre du Saint Esprit, le jour de son institution. On voit son mausolée aux grands Angustins de Paris, sur lequel est sa statue en marbre, & celle de Diane de Vivonne la Châtaigneraye son épouse; avec une Epitaphe en Latin d'un stile singulier, de la composition du Roy Henry III. qui se piquoit de cette sorte d'ouvrage.

Roy, & d'honneur de la Reine, & de Dame Marie-Anne de Beauvilliers Saint-Aignan, Louis de Bethune, Marquis de Chabris; &c. Gouverneur d'Ardres & de la Comté de Guines; mariage qui a donné naissance à Hippolyte Marquis de Bethune, &c. leur fils unique & heritier de tous les biens & droits de la Dame du Grippon sa mere, qui deceda au mois de Decembre 1704; étant la derniere personne de la Maison.

En finissant ce Memoire j'ajouterai aux curieuses recherches de l'Auteur de la Dissertation, que ce n'est pas seulement en Normandie & en Bretagne qu'il y a eu des Grands Chambellans & des Amiraux hereditaires & perpetuels; la Provence a eu aussi ses Chambellans & ses Amiraux hereditaires, & ces deux Dignitez ont été quelquefois dans une même Maison, quelquefois même réunies en une seule personne. Jean * de Villages étoit vers le milieu du xv. siecle Grand Chambellan & Amiral de Provence; entre autres Titres qui le

* La Maison de Villages est une des plus anciennes & des plus illustres de Provence. Elle a encore fourni dans le siecle passé de grands hommes de mer, & plusieurs Baillifs & Commandeurs de l'Ordre de Malte. Jean Baptiste de Villages, Seigneur de la Sale, &c. âgé de 95 ans, est aujourd'hui à Marseille le Chef de cette Maison, divisée en plusieurs branches.

prouvent, j'ay vû une Lettre écrite à ce Seigneur de Villages par Christophle Mauro, Doge de Venise, le 19 Mars 1463, par laquelle il est prié en qualité de Capitaine General de la Mer, de donner son attache aux Galeres & aux Vaisseaux de la Republique qui venoient charger des marchandises dans les Ports de Provence & de Languedoc.



L E T T R E

D'ALCIBIADE A PERICLES.

C'EST par vous, grand Péricles, que je fus mis dès mon enfance entre les mains de Socrate; & c'est à vous que je suis redevable des instructions que j'en ai reçues, & de tous les soins qu'il a pris pour me former à la vertu. Je vous parle souvent de cet homme incomparable, parce que tous les momens que je passe avec lui, sont autant de nouvelles occasions qui me font appercevoir de vos bontés, & de la reconnoissance que je vous dois.

Je ne sçai point ce que les Dieux me preparent; mais je sçai bien que depuis le moment de ma naissance jusqu'à ce jour, je n'ai que des graces à leur rendre des fa-

veurs particulieres qu'ils m'ont accordées, en me donnant un tel oncle que vous, & un tel Maître que Socrate.

Dès mes premieres années, la mort me priva de mon pere Clinias; mais j'étois trop jeune encore, pour comprendre la grandeur de cette perte, & je trouvai que vos soins pour moi l'avoient déjà réparée, quand je fus capable de la ressentir.

Aussi, comme l'Etre est le bienfait que j'ai reçu de Clinias, le second, & peut-être le plus considerable que je lui doive, est celui de vous avoir prié en mourant, de présider à ma jeunesse.

Si les Morts pouvoient repasser le Coeythe, je ne doute point que son Ombre reconnoissante ne revînt en ces lieux, & qu'elle ne rompît le silence qu'elle garde aux Champs Elisés, pour vous rendre mille graces d'avoir si dignement répondu à son attente. Si j'étois assez malheureux pour n'avoir pas des inclinations dignes de vous & de lui, ce ne seroit ni vôtre faute ni celle du sage Socrate.

Vous m'instruîtes également l'un & l'autre: je trouve dans ses préceptes ce que je dois apprendre; & dans vos exemples, ce que je dois faire. Soit que je vous considere à la tête des affaires, ou à la tête des Troupes de la Republique, je vois que je n'ai qu'à vous imiter, pour mettre

ca

en usage ce qu'il m'enseigne. Aussi, vos grandes actions font une si forte impression sur son esprit, qu'il ne prend point d'autres exemples que dans ma famille, pour me donner de l'émulation, & pour me rendre un jour recommandable, en me faisant marcher sur vos traces.

C'est à vous, grand Periclès, à qui je dois rendre témoignage de son application; il n'oublie rien pour m'exciter à la véritable gloire; & pour me rendre capable de servir utilement ma Patrie, il se fait une étude singulière de mes inclinations & de mes mœurs, afin de retrancher ce qu'il y a de mauvais, & de perfectionner ce que la nature y a mis d'avantageux.

Loin de me donner du dégoût pour la vertu, en m'y assujettissant avec rudesse, il tâche au contraire de me l'inspirer avec douceur, & me force insensiblement à l'aimer, avant que de m'engager à la suivre.

La Raison & la Sagesse l'éclairent toujours dans les instructions qu'il me donne; il est si scrupuleusement attaché à l'une & à l'autre, que jamais l'humeur ni le caprice n'ont pû l'en separer, ni dans ce qu'il m'a défendu, ni dans ce qu'il m'a ordonné.

Il m'a toujours traité en ami, au lieu de me corriger en Maître, les caresses ont été les seules armes dont il s'est servi pour combattre mes défauts; & tous les loins

que je lui dois, ont été si doux, que pour me retirer de mes foiblesses, il ne m'a jamais donné que des conseils, au lieu de me donner des leçons.

La plupart des jeunes gens attendent avec impatience la fin de leur éducation, pour se voir délivrés de leurs Maîtres : j'envise avec trouble la fin de la mienne, parce qu'elle me doit separer d'un ami : ses entretiens sont si sages, si sublimes, & si dégagés de la matiere, qu'il me semble toutes les fois que je m'éloigne de lui, que je viens de quitter une Intelligence. Aussi n'a-t'il rien d'humain que le corps, & je ne doute point qu'il ne fasse un essai sur la terre, de la maniere dont il doit vivre un jour dans la demeure des Divinités. Je suis si rempli de son idée, qu'elle m'accompagne partout ; & vous verrez, grand Periclés, par le songe que je vous envoie, qu'elle m'est presente jusques dans le sommeil même.

Songe d'Alcibiade.

Le premier jour des Hécatombes. après avoir assisté aux Sacrifices du grand Jupiter ; je sortis seul de la Ville, pour jouir d'un des plus beaux jours qu'Apollon eût jamais donné aux Mortels. A peine avois-je quitté les portes d'un jet de pierre, que je me vis investi d'une troupe de Declama-

reurs. Quoy ! m'écriai-je en moi-même ! Par tout des Rheteurs : ce genre furieux fera-t'il toujours obstiné à me suivre ? Ne lui suffit-t'il pas de troubler tout le monde dans les Theâtres, les Places publiques, & les Portiques d'Athenes, sans étendre encore sa tyrannie sur les grands chemins ? J'allois retourner sur mes pas, quand Lyfandre vint au devant de moy. Que vous arrivez à propos, me dit-il, cher Alcibiade ! Voyez-vous sur vôtre droite cette assemblée de jeunes gens ? C'est pour la déclamation que Pausanias doit faire aujourd'huy ; c'est pour entendre l'Oraison qu'il a composée en l'honneur de nôtre Themistocle, & de la victoire qu'il a remportée sur l'audacieux Xerxés : Venez, venez, vous verrez en lui, & la déclamation persuasive d'Hercules de Gaule, & l'éloquence tonante de vôtre Periclés. Je le suivis, malgré moi, sous des platanes touffus qui formoient naturellement une espece de Portique, au milieu duquel sur une petite élévation parut Pausanias. Après avoir rejeté son manteau derriere ses épaules, & imposé silence à tout le monde, il commença son Oraison. Son Exorde & ses grands mots me rebuterent d'abord, & je profitai heureusement de l'attention que lui donnoit Lyfandre, pour gagner un petit sentier écarté qui me conduisit au bord du Cephize.

52 LE MERCURE

Une herbe tendre , une verte mousse , un ruisseau murmurant , des arbres épais , m'obligèrent de m'asséoir à l'ombre. Je repassois en moi-même , tout ce que Socrate m'avoit dit le jour précédent , sur la vertu & sur la volupté , quand le son flateur des zephirs qui passaient au travers des feuilles , leur fraîcheur , les tendres regrets de Philomele , & le doux bouillonnement de l'onde , me jetterent dans un profond sommeil.

Je me trouvai transporté dans un lieu vaste , qui avoit la figure d'un Théâtre , où je vis une si prodigieuse quantité de toutes sortes de gens , qu'il me parut que tous les habitans de la terre s'y étoient assemblés. Lorsque je considérois ce spectacle avec surprise , & que j'étois incertain de ce que je devois faire , un homme âgé s'offrit à moi ; il avoit les yeux gros & hors de la tête , le nez petit & mal-fait , le visage maigre , le corps velu & semblable en tout à Silene ; son manteau étoit propre & modeste , & sa contenance avoit celle d'un Mortel qui ne desire & ne craint rien. On l'eût pris pour Socrate , & c'étoit lui. Dès qu'il m'eut apperçu , il vint à moi , & m'embrassant tendrement ; qu'heureusement je vous trouve ici , me dit-il ! Je veux vous y faire voir une partie des choses dont je vous ai si souvent entretenu.

Je l'interrompis, pour lui demander en quel lieu de la terre j'étois : je voyois errer devant moy des Grecs en manteau, des Romains en longue robe, des Asiatiques vêtus avec mollesse, des Arabes couverts de parfums, en un mot, autant de différentes sortes d'habits que de Nations.... Cessez de vous étonner, me dit Socrate en riant, c'est le Monde. Ce Théâtre est le lieu où la Nature, nôtre Mere, expose les hommes, pour y jouer chacun leur Rolle, l'un tragique, l'autre comique. Le Spectateur devient Acteur à son tour, & successivement rit & fait rire, pleure & fait pleurer. Ceux que vous voyez élevés sur ce balcon, sur qui brille l'or, la pourpre & les pierreries, qui sont suivis d'une grosse Cour, sont nommés par Dignité, Rois, & sont aussi Acteurs comme les autres, avec cette différence seule, qu'ils jouent les premiers Roles dans les Pieces, & que les Pieces portent ordinairement leurs noms.

J'écoutois ce discours avec une extrême avidité, quand j'apperçûs une femme attachée à mes côtés ; elle avoit le visage triste & sérieux, sa robe étoit relevée, elle paroissoit agile & prête à la course. Je luy demandai ce qu'elle me vouloit, elle me répondit que les Destins me l'envoyoient pour la Compagne de mes voyages, Ce sera pour toute vôtre vie, ajouta Socrate :

elle s'appelle le *Soin*. Chaque Mortel en naissant , reçoit une pareille Compagne , en même temps que son Genie lui est donné pour le conduire & pour le garder ; & cette femme ne vous quittera que lorsque ce qu'il y a d'immortel en vous , s'en separera ; c'est une loy attachée à la mortalité , que d'être tourmenté de soins & d'inquiétudes ; la Sagesse seule peut adoucir leur tyrannie.

N'est-ce pas cette dernière , dont vous me parlez si souvent , lui demandai-je , & qui parle toujours par votre bouche ? Oui , me dit-il. Je l'embrassai , & le priai de m'enseigner quelle étoit sa demeure dans ce Théâtre ? Je lui témoignai si vivement le desir que j'avois de la connoître , qu'il me promit de m'y conduire ; mais il m'avertit que le chemin étoit long & difficile , qu'il ne falloit pas me rebuter , & que je n'avois qu'à le suivre.

Il y avoit vis-à-vis de nous un chemin ; la foule qui le remplissoit , nous donna des difficultés terribles , enfin nous arrivâmes au bout , & je remarquai qu'il se separoit en deux. Après avoir un peu respiré , il me semble , dis-je à Socrate , voit dans la disposition de ces deux voyes , la Lettre que Palamede nous a inventée , & dont le vol figuré des Gruës lui avoit donné l'idée. Cela est vrai , me répondit-il ,

mais Pythagore Samien nous en a donné un bien meilleur usage Pourquoi , m'écriai-je , voyons-nous tant de personnes prendre le chemin de la gauche , & si peu , celui de la droite ? Helas ! me dit Socrate , en soupirant , c'est l'effet de l'aveuglement des hommes ! Ce beau chemin si fréquenté est celui de la volupté qui conduit à des précipices inévitables L'autre que des Rochers suspendus menacent qui est escarpé , couvert de ronces & d'épines aiguës , & si peu fréquenté , mène au Temple de l'éternelle Vertu Par celui-cy ont passé *Thales Milesien* , *Pittacus de Mitilene* , nôtre *Solon* , *Clinias* , & quelques-auxres ; mais peu le suivent maintenant , hors nôtre *Periclès* : il y est déjà fort avancé , & c'est sur ces traces que vous devez marcher . Cependant , mêlons-nous à cette foule , qui se jette dans le chemin de la gauche . Je veux que vous soyez témoin de l'aveuglement des hommes , pour vous défendre de leurs foiblesses .

A peine avions-nous fait quelque pas , que nous découvrîmes une porte magnifique au bout d'une avenue qui perçoit un bois de myrthes & de jasmins . Nous y vîmes en passant mille petits Amours qui folâtroient , & d'autres qui nous prece-
doient avec des corbeilles pleines de fleurs qu'ils semoient sur notre passage : ces pe-

tits Amours étoient servis par une infinité de jeunes zéphirs qui voloient legerement à côté d'eux , & qui remplissoient leurs corbeilles à mesure qu'elles se vuidoient... Nous arrivâmes ensuite à cette superbe porte : elle étoit ouverte ; son frontispice & ses côtés étoient ornés de toutes les figures sous lesquelles les Dieux avoient aimé. A droite on voyoit Jupiter sous la forme d'un Taureau prêt à enlever *Europe* : au-dessous il caressoit *Léda* sous celle d'un Cigne : à gauche il étoit transformé en flamme pour tromper *Egine*. Plus bas il tomboit en pluie d'or dans la Tour d'airain , où le malheureux *Acrise* avoit renfermé *Danaé*. Au dessus de tout étoit représentée l'avanture de Mars & de Venus, surpris par le Soleil & par Vulcain , & envelopés des filers que ce dernier avoit forgés de sa propre main dans l'Isle de *Lemnos*. L'on y voyoit Venus pleurant *Adonis* , *Cybele* , *Athis* , *Cynthia* , *Endimion* ; & au frontail de l'édifice on lisoit ces Vers gravés en lettres d'or sur une pierre de granite.

*La Volupté préside en cet azile heureux ,
Les Dieux suivent sa Cour & lui rendent hommages ;
Mortel, ne rougis point de servir avec eux ;
La Liberté vaut moins qu'un pareil esclavage.
A porter ses liens la Nature s'engage :*

*Paisible joye enchante ses sujets ,
Et qui boit dans sa coupe, est tranquille à jamais.
Enyvré dans le sein d'une aimable indolence ,
Qu'interrupt seulement le doux soin des plaisirs ,
De biens toujours nouveaux il a la jouissance ,
Et ne puisse jamais que de tendres soupirs.*

Je n'eus pas plutôt achevé de lire ces Vers, qu'attiré par les douceurs qu'ils promettoient , & ne voulant pas perdre un instant, je me jettois dans la porte quand Socrate me retira brusquement . . . Où vous précipitez-vous , me dit-il , imprudent que vous êtes ? Avez - vous le rameau d'Entée pour revenir de ce lieu dangereux , comme il revint des Enfers ? & sans le fil de Thésée, croyez-vous pourroit retrouver tous les détours de ce labyrinthe fatal ? Où voulez-vous vous engager ? La pente d'un torrent est aisée à suivre ; mais qui le peut remonter ?

Tous ces discours ne m'ôtoient point le desir d'entrer . . . Que faisons-nous ici seuls, lui disois-je, pendant que tout le monde s'empresse de passer ? Comment peut-on s'arrêter soy-même par la défiance de goûter trop de plaisirs ? Si la volupté étoit si fatale aux hommes , croyez-vous que les Dieux auroient permis qu'elle se fût introduite dans le monde , & que l'on courût avec tant de soin à sa perte ? Ah !

me répondit Socrate, c'est l'illusion commune de tous les hommes de croire qu'on ne peut s'égarer en suivant la multitude ! Si la souveraine Intelligence qui gouverne le monde, a permis à la Volupté d'y entrer, ce n'a été que pour faire briller davantage la Sagesse, & pour relever le mérite de ceux qui s'attachent à elle, par la molesse de ceux qui languissent dans les bras de la Volupté. Il a été nécessaire que l'une & l'autre regnassent sur la terre, afin d'exciter les hommes à la Vertu, & par les récompenses qui la suivent, & par les malheurs qui sont inévitables à ceux qui s'attachent aux vices.

Vous ne sçavés pas que ces plaisirs qui enflamment la jeunesse, sont des Sirenes qui paroissent aimables jusqu'au bord des gouffres où elles veulent vous conduire : elles ne vous y attirent que pour vous y perdre. *Ulysse* a entendu le charme de leur voix sans en être touché, & son salut fut l'ouvrage de la protection de *Minerve*, c'est à-dire, de la Sagesse qui l'accompagnoit : c'est avec elle que de dessus le rocher assuré, vous pouvez voir le naufrage des autres.

Rien ne pouvoit me détourner de mon dessein ; j'écoutois impatiemment les raisons que Socrate m'alléguoit pour me ramener ; j'allois lui reprocher sa dureté,

quand j'aperçûs avec surprise , à l'entrée de la porte , une femme d'une merveilleuse beauté ; elle tenoit un vase d'une pierre précieuse : il étoit rempli de , je ne sçai , quelle liqueur qu'elle presentoit à tous ceux qui entroient... Ah ! Socrate , que j'ay soif , m'écriai-je ! ... Non , non , me répondit-il , ce n'est pas la soif , c'est la fièvre qui vous tourmente : vous ne devez pas attendre plus de soulagement de cette boisson , qu'un hydropique en reçoit de l'eau qu'il prend avidement... Que je mouille seulement mes levres , repris-je , dans cette coupe que cette belle femme presente de si bonne grace ! ... Que les Dieux vous en preservent , repartit Socrate ! Tel étoit le poison que Circé presenta à Ulysse , & qui changea ses soldats en bêtes. Gardes-vous de courir un tel danger , jusqu'à ce que vous ayez reçu des immortels cette fleur dorée qui preserva ce grand Capitaine , ce *Moli* , qu'il avoit mérité par sa vertu , & qui n'est autre chose que la droite raison.

Ah ! cher Alcibiade , quelle est votre illusion ! la beauté qui vous charme dans cette femme , n'est qu'un fard dont elle s'est munie contre la pudeur ; & le rouge dont son visage est couvert , n'est que pour se couvrir son effronterie. Levés , levés son masque , vous reconnoîtrez la Volupté qui ne presente autre chose à ces alterés que

60 LE MERCURE

l'erreur même : elle mêle son poison avec du miel , & ce n'est que pour en cacher la couleur mortelle , que la perfide le présente dans une coupe de pierre précieuse. L'effet de ce breuvage est mille fois plus prompt que tous les philtres du monde ; & la fureur dont l'*hippomane* agit ceux qui le dévorent , cède à celle que cette boisson inspire. Tout l'*ellebore des Anticyres* n'est pas suffisant pour guérir leur fureur : ceux que vous verrez avec de si violens accès , sont ceux qui en boivent le plus.

J'écoutois Socrate avec une telle application , que j'étois comme immobile ; mais tous ses discours ne me persuadoient point. Les raisons qu'il me donnoit , pour m'exhorter à regarder avec compassion la folie de tant de malheureux , étoient combattues par un penchant naturel qui me portoit à envier le bonheur de ceux qui entroient , & il me paroissoit permis d'être fou avec une si douce récompense.

Quel charmant spectacle ! on leur présentait la coupe en entrant. Après mille tendres baisers , on les conduisoit à de jeunes filles qui les conduisoient au centre de ce lieu de plaisirs. Une partie de ces filles accompagnoit en silence les nouveaux hôtes : l'autre avoit des aîles , & les precevoit d'un vol si rapide , qu'on les perdoit

bien tôt de vuë , & revenoit ensuite autour d'eux , comme pour en attendre des ordres. Leur beauté étoit si parfaite , que je ne pû m'empêcher de demander à Socrate si elles étoient les filles ou les sœurs de la Volupté . . . Ce sont ses filles , me dit-il . . . Mais les voyés-vous moins dangereuses que leur mere . . . Non , non , les vices , comme la beauté , sont hereditaires dans les races. La Volupté est également pleine d'inquiétudes & de dégoûts , de fatiétés & de repentirs. Connoissez-donc ces filles ; leur mere n'a pas plutôt fait boire l'erreur , que ceux qui ont été assez inconsiderés pour l'avaller , sont tourmentés des plus affreux supplices Avec de tels Bourreaux , est-il une peine qui ne plaise , dis-je à Socrate ? . . O ! malheureuse innocence , s'écria-t'il ! n'avez-vous jamais ouï dans les Ecoles , les vives déclamations tirées des Fables des Poëtes ? Ignorez-vous le Portrait qu'ils nous ont fait des tourmens que souffre *Titius* , dont les Vautours devorent le foye ? & l'histoire de *Promethée* , enchaîné au sommet du Mont - Caucaſe , pour y servir éternellement de pâture à un Aigle qui lui ronge les entrailles , vous est-elle inconnue ?

Quand vous ſçaurez quels ſont les ſupplices que ces filles ſont ſouffrir aux Mortels , vous ajouterez aisément foy à toutes

ces Fables. Leur nom seul les fait connoître : on les nomme *Cupidités*. Rien n'est capable de remplir leurs desirs ; & ce qu'elles font pour les satisfaire , ne sert qu'à les irriter. Le premier effet inévitable à ceux qui prétendent se desalterer dans la coupe de leur mere , c'est d'avoir toujours soif. Ces autres filles , qui vous paroissent occupées de pensées profondes , font du nombre des *Cupidités* qui nuisent le plus au genre humain : elles marchent les yeux attachés à terre , & la tête baissée ; mais , gardés-vous de prendre leur contenance pour un effet de leur modestie. L'une medite le crime qui la conduira sûrement aux honneurs dont la Vertu lui forme le chemin : l'autre songe au poison qu'elle doit préparer à celui qui possède le trésor qu'elle veut avoir : la troisième rêve à l'injustice qui lui reste encore à faire ; pour conserver le bien qu'elle a acquis aux dépens de son innocence. Celle-là forme le dessein de se prostituer , pour contenter son ambition & sa vanité ; & celle-cy compose déjà dans son esprit le breuvage qu'elle veut donner à celui dont elle a résolu de se faire aimer ; enfin , elles s'abandonnent toutes à des desirs horribles , & leur cœur est sans cesse agité par l'envie , par la crainte & par l'ambition.

Celles que vous voyés voler si legere-

ment , & qui ne se fixent jamais au même lieu , sont les Cupiditez qui nous représentent l'incertitude, l'inconstance & les inquietudes des hommes ; que rien ne sçauroit rendre heureux ; qui haïssent ce qu'ils ont aimé ; qui aiment ce qu'ils ont haï , qui veulent & qui ne veulent pas ; qui s'applaudissent & qui se repentent : elles sont semblables aux tempêtes , qui s'étant calmées un instant , surprennent ceux qui se croyoient en surêté : tout d'un coup elles cessent d'agiter les mortels , & s'emparent ensuite de leur cœur , de même que l'accès de fièvre qui les vient saisir , lorsqu'ils se flatoient d'être guéris.

Après cela , estimerés - vous heureux ceux que l'on confie à la garde de ces charmantes filles , & serés-vous jaloux de leur sort , Alcibiade ? .. Pourquoi donc , répondis-je , offrons-nous des sacrifices aux Dieux ? Pourquoi teignons-nous leurs autels du sang des plus grasses victimes ? Pourquoi leurs cornes dorées & couronnées de fleurs , tombent-elles pendant les *Hecatombes* sous les couteaux des Sacrificateurs ? Et pourquoi les genoux des Dieux sont-ils couverts de nos tablettes votives ? A quoi servent les oraisons que nous leur adressons ? Les vœux sont inutiles, Socrate, si l'homme ne doit point avoir de desirs. Vous errés , mon cher enfant , reprit-il ,

64 LE MERCURE. •

& je vais vous dévoiler les yeux. C'est une des miseres attachées à la condition de l'homme , que le bien & le mal lui soient cachés sous différentes figures. Le malheur nous apparoît souvent sous le masque du bonheur , & la prospérité sous l'image de l'infortune. Ainsi , nous devons être persuadés de la foiblesse de notre discernement pour le choix des choses qui nous sont utiles , & laisser aux Dieux , sans les importuner , la liberté de nous envoyer les graces dont nous avons besoin. Notre naissance est l'ouvrage de leur puissance , & notre conservation celui de leurs soins. Je ne prétends point par-là supprimer les vœux ni les oblations ; il faut faire des prieres ; il faut former des desirs , mais tous doivent être renfermés dans celui-là seul d'une bonne conscience , qui nous rende agréables aux Dieux , & qui nous approche de leur nature , en nous immolant à la justice & à l'équité , à notre gloire & à celle de la Republique. C'est par-là que la Grece a élevé au rang des immortels la plupart des Dieux qui sont adorés par le Peuple , qui n'est pas capable par lui-même de s'élever à la connoissance du premier Etre . . . Je ne prétois qu'une mediocre attention au discours de Socrate. Les regards tendres & languissans, les manieres aimables , & le doux sou-rire de la Volupté

pré qui me promettoit mille plaisirs, m'invitoient à la suivre : Elle occupoit plus mon esprit que tout ce que j'entendois. Je suppliai Socrate de me permettre de l'aborder ; mes prieres furent inutiles , mes larmes ne purent le fléchir ; il les essuyoit avec dureté ; enfin , ne sachant comment le vaincre , j'employai les caresses , & me jettant à son col , ô mon cher Pere , lui dis-je , en l'embrassant ! vous n'aimés donc plus vôtre Alcibiade ; ses pleurs ne vous touchent point. Ah ! mon fils , me repliqua-t'il ! que vous-ai-je fait , pour vous donner lieu d'en douter ? Vous en devez être assuré , par l'obstacle que je mets aux desirs aveugles qui vous agitent. Je veux bien pourtant me rendre à vos empressements ; vous entrerez dans le séjour de la Volupté ; mais à condition que vos lèvres n'approcheront jamais de la Coupe empoisonnée de sa femme. Je n'avois garde de lui refuser , je lui jurai sur la tendresse que j'avois pour lui , une obéissance aveugle , & nous entrâmes ensemble.

La Volupté sourit de plaisir en nous voyant approcher. Une toile legere de l'isle de Cos voloit autour de toutes ses beautés , plutôt comme une ombre , que comme un vêtement. C'étoit un tissu de vents , une neige filée , & non l'ouvrage d'un Mortel , qui sembloit voiler une

taille divine, plutôt pour l'ornement que pour la pudeur. Par-dessus, étoit une robe de pourpre de Tyr, glacée d'or, & semée de mille fleurs au naturel, brodées en Phrygie. Une grosse boucle de pierres l'attachoit sur l'épaule gauche : l'ordonnance de ses plis étoit si naturelle, qu'on ne l'eût jamais prise pour une négligence artificielle. Que d'habillemens entiers dans sa queue ! Que de grâces dans sa coëffure ! Une partie de ses cheveux parsemés de gouttes d'Arabie, étoit abandonnée aux zephirs qui se jouoient de leurs boucles naturelles, & qui ne les dérangeoient que pour en former de nouvelles : l'autre étoit relevée sur son front, & nouée par des tresses à plusieurs étages. Avec une adresse infinie, les ris & les grâces badinoient mollement sur ses lèvres, la tendresse partoît de ses yeux ; enfin, hors Socrate, tout ce que je voyois, me portoit à elle. Elle m'aborda d'un air adorable, & avec un agrément qui la mettoit au dessus d'une Mortelle ; elle me tint ce langage.

Ce n'est point ma coutume, Alcibiade, de contraindre les hommes ; mes charmes les touchent & les attirent, un doux penchant me les soumet. Cette foule qui grossit icy ma Cour, vous doit prouver quel est mon mérite, & le parti que vous avez à prendre. Vous voyez d'ici quel affreux silence regne dans l'Empire de mon Ennemie, & quels deserts entou-

rent sa demeure : Ces Rochers qui semblent se détacher de leurs racines pour tomber sur les Passans ; ces montagnes arides , ces épines , ces précipices , en font les tristes ornemens. Ceux que vous voyez rampans sur cette montagne , sont nés dans le malheur , & conduits par de mauvais Genies. La plupart périssent par leurs chûtes , avant que d'arriver au sommet ; & ceux qui font tant que d'y parvenir , y passent leur vie dans un morne silence , accablés de tristes reflexions , soupirant toujours après les plaisirs qu'ils ont quittés , & offrant à mon Ennemie un encens dont l'odeur les rebute , & que leur cœur desavoue à mesure que leur main le presente.

Les hommes ne naissent-ils pas pour vivre ? & est-ce vivre , cher Alcibiade , que de blanchir dans les veilles à la triste lueur d'une lampe , de se laisser consumer par la pâleur , & d'extravaguer jour & nuit à force de condamner un penchant que l'on aime à suivre , & des inclinations qui sont toujours chères à ceux qui s'efforcent de les combattre ? Mon Ennemie se fiant peu sur les songes & sur les visions qu'elle donne pour unique recompense à ses Sectateurs , crut , pour se les attacher davantage , devoir inventer quelque fiction qui les arrêât sous une apparence specieuse de gloire : elle leur proposa le parti des ar-

mes , dans lequel ils pourroient l'acquiescer. C'est pour cette gloire qu'ils perdent les agrémens de la vie présente , par l'espérance de celle qui leur est promise après leur mort , qui n'est qu'une fable vaine & une pure erreur : elle inventa des hautbois , des fifres , des tambours & des trompettes , pour exciter le courage de ses sujets , & pour leur faire mépriser la mort , en les exposant aux plus grands dangers. Elle publie de ceux qui y perissent , qu'ils ont été couverts de blessures honorables & immortelles , pour abuser encore ceux qu'elle veut faire perir dans la suite.

Que ceux-là seuls suivent le sort des armes , qui étant d'une naissance obscure , ne peuvent briller que par une vie pénible , & par une mort extraordinaire ! Que ceux au contraire sur qui la fortune a répandu ses faveurs à pleines mains , à qui elle a donné des richesses , de la noblesse , une figure aimable , un air plein de charmes ; & qu'elle a traités comme vous , Alcibiade : que ceux-là , dis-je , se servent de ses dons , & qu'ils lui en marquent leur reconnaissance , en s'attachant à moi. C'est pour moi qu'elle les fait naître : ce sont ceux-là que je cherche & que j'arrête , que j'enchaîne par les plaisirs , que je confie aux soins des Jeux & des Ris , & c'est là ma servitude.

Cette vive jeunesse qui éclate dans vos yeux & sur votre front, cette fleur qui brille sur vos joues, cette taille adorable que la gloire & l'amour ont formée, cet air noble & gracieux qui trouble & qui entraîne tous les cœurs ; tout cela ne vous a été donné que pour la Déesse Venus & pour moi.

Dans mon Empire, les roses cueillies par les Amours, formeront votre lit ; vous ne vous endormirez qu'aux sons tendres & flatteurs d'une harmonie qui vous sera préparée par les Plaisirs. Les Songes légers voltigeront autour de vous, sous des images toujours riantes & toujours nouvelles. Vous ne serez éveillé que par l'objet que vous aimerez ; il ne vous résistera que pour vous embrasser, & pour vous combler d'autant de plaisirs, qu'une rigueur adroitement ménagée vous aura inspiré de vivacité. La nature & l'art travailleront à l'en-
vi, pour charmer vos yeux & vos oreilles ; la jeunesse & la beauté précéderont partout vos pas ; les zéphirs répandront devant vous l'odeur des prairies ; les ruisseaux ne couleront que pour vous ; ils se feront un soin nouveau d'étudier votre humeur, pour y conformer leur murmure : les oiseaux oubliant leurs plus tendres intérêts en votre faveur, ne formeront des ramages que pour exprimer les différentes situa-

tions de vos amours & de vos plaisirs: Enfin, le bruit affreux des armes sera banni de votre délicieuse demeure. Ce ne sera qu'avec l'amour que vous livrerez des combats, où vous serez toujours vainqueur & toujours vaincu, par les plaisirs que vous donnerez, & par ceux que vous recevrez à votre tour.

Si vous cherchez des Philosophes dans la foule de ceux qui me servent, je vous donnerai *Aristipe*, le Disciple de votre Socrate; vous verrez par la vie qu'il mène, le profit qu'il a tiré de ses leçons. Je vous donnerai *Talès*, *Solon*, & mille autres, dont les plaisirs, pour être cachés sous le voile d'une sagesse apparente, n'en ont été ni moins voluptueux ni moins délicats. Mais, pourquoi vous citer des hommes, quand je puis vous donner des Dieux pour exemples? Quelle joye, grands Dieux, ne répandez-vous pas dans vos festins! Quelle magnificence dans vos Fêtes! Et qui peut imiter la délicatesse & la variété dont vous relevez vos plaisirs?

Que mon Ennemie vante son Hercule, qu'elle s'attribuë sans raison; n'est-ce pas de moi qu'il tient le jour, & ne sçait-on pas que ce Heros n'a passé sous ses Loix, que lorsque j'ai daigné de le retenir sous les miennes. Il est vrai qu'elle en a fait un demi-Dieu: Mais a-t-elle oublié ceux qui me doivent l'immortalité? C'est à la vo-

lupté que tous les Astres qui brillent la nuit , sont redevables de leur éclat. Les *Athlantes* , qui font pâlir les *Mariniers* , l'*Ourse* , *Castor & Pollux* , qui en font les Guides , ne me doivent-ils pas leur naissance ? *Bacchus* seroit-il au nombre des Dieux , si *Jupiter* n'avoit aimé ? Et la Couronne d'*Ariadne* seroit-elle la marque de la Victoire de *Bacchus* ? Ne suis-je pas victorieuse de toutes ces Divinités ? Sur qui donc de si grandes récompenses ne doivent-elles pas faire impression ? Et qui pourra refuser de faire de douces fautes avec de si grands exemples ? Quoi , *Alcibiade* auroit honte d'imiter les Dieux , ces mêmes Dieux qu'il adore !

Ne differez - donc pas de vous rendre , dans l'âge où les plaisirs ne sont faits que pour vous ; le moment où je vous parle , est déjà perdu sans ressource. L'Empire de la mort engloutit le passé ; l'avenir nous est caché sous d'épaisses tenebres ; le présent seul est à nous ; ce n'est pas vivre aujourd'hui , que de vouloir vivre demain. Tenez , me dit - elle , en approchant la Coupe , buvez , & commencez à vivre dans ce moment.

Socrate me retint & me tirant à l'écart :
O Immortel ! s'écria-t'il ; avec quelle remerité elle se vante d'avoir fait des Dieux !
Comme si l'on ignoroit que ceux dont elle

nous parle, ne sont qu'un effet des audacieuses fictions des Poëtes, qui n'ont attribué des adulteres aux Divinitez, que pour complaire aux hommes, & pour adoucir l'horreur qu'ils en devoient avoir parmi eux. Ils ont voulu que les vols & les autres crimes fussent permis aux Dieux, pour persuader aux Mortels que non seulement leurs forfaits seroient impunis, mais qu'ils en recevroient des loüanges; & ils ont poussé leur audace jusqu'à vouloir nous reduire à être honteux de nôtre innocence, en voyant sacrifier au Crime même.

En portant jusqu'aux Astres les crimes des Dieux, sous le nom de tant de Constellations differentes, ils ont fait du Ciel, comme un parc rempli de bêtes immondes; & dans leurs indignes veilles, ils ont tellement ravallé les Dieux, que ceux qui ne jugeroient de leur nature que par leurs fictions, refuseroient de le devenir.

Voilà cependant les choses qu'elle vous vante, poursuit Socrate. Que vos desirs se calment sur la felicité qu'elle vous a promise: Entrez, nous verrons ensemble toutes les merveilles dont elle vous éblouit, & vous déciderez ou du choix ou du refus.



CEREMONIES ET CÔUTUMES

de tous les Peuples du Monde, représentées par des Figures dessinées de la main de Bernard Picart ; &c. avec une explication historique , & les Dissertations de plusieurs Sçavans qui étoient devenues rares.

L'Ouvrage dont on donne le Titre , & pour lequel les curieux sont invitez de souscrire , sera de huit volumes in 4°. Le Libraire s'engage à prendre pour cette Impression une Lettre toute neuve , un peu plus grosse que celle-ci , & le plus beau Papier qui se puisse trouver ; principalement pour les Figures , dont on aura tout le soin possible.

Ce Livre , dont le plan est nouveau , contiendra environ quatre cens feuilles d'Impression , & six cens figures au moins , sans compter les vignettes , qui seront placées à la tête des Dissertations , & autres pareils ornemens. Les sujets qui en font la composition , seront éclaircis par des Discours d'une étendue raisonnable , où l'Auteur a soin de ne rien avancer qu'il ne puisse garantir par des citations exactes

des Sçavans qui ont écrit sur ces matieres, & des Relations le plus estimées. On y inferera même plusieurs Dissertations entieres; mais on ne s'attachera qu'à celles qui ne seront pas trop longues, & qui seront interessantes; afin de ne pas excéder le plan que l'on se propose. C'est ainsi que l'on fera usage de quelques Ouvrages curieux, devenus rares depuis long-tems.

Le Libraire s'engage aussi de son côté à ne donner au Public rien qui ne puisse lui estre utile, & à ne faire graver que des Figures instructives & necessaires, dont le dessein soit beau & correct: car on se propose d'expliquer, & de donner une idée claire des sujets qu'on traite, autant pour le moins que de satisfaire la vûë, qui ne laissera pas d'y trouver son compte; puisque les figures seront dessinées de la main du Sjeur BERNARD PICART, & autres habiles Maîtres dans le dessein.

Les trois premiers Volumes de cet Ouvrage traiteront des Ceremonies des Religions qu'il y a maintenant dans le monde; des pratiques & des usages introduits à l'occasion de la Religion; des Talismans, Gamahés, Idoles, Statuës, Figures Symboliques, Hieroglyphes, Emblemes: en un mot de tout ce qui fait l'objet de quelque superstition, &c.

On decrira dans le quatriéme les Cere-

monies Nuptiales, de Nativité & Funebres de tous les Peuples du monde; sans oublier divers Monumens de la vanité des hommes en cette occasion.

On traitera dans le cinquième & dans le sixième Volume des Ceremonies qui se pratiquent au Couronnement des Souverains de l'Univers; des Ceremonies Ecclesiastiques; des Jeux & autres Exercices; des Entrées publiques, des Tournois, Ballets, Carroufels, Installations de Chevaliers, Mascarades, &c. des peines & des supplices, & de ce qui concerne divers usages des hommes dans la vie civile, &c.

Dans le septième on donnera les divers habillemens de toutes les Nations du monde, des Femmes, des Enfans, des Prêtres, des Magistrats, des Officiers publics, &c.

Enfin le huitième traitera des Ceremonies anciennes des peuples de l'Europe reputées autrefois Barbares chez les Grecs & chez les Romains.

Comme la lecture de cet Ouvrage sera aussi agreable qu'instructive; l'Auteur se flatte que le Public voudra bien le recevoir favorablement. Des choses, dont très souvent on n'a que des idées confuses, y seront expliquées avec clarté. L'Ecriture & la Peinture se prêtent en cette occasion des secours mutuels & absolument necessaires.

Le Libraire étant résolu de satisfaire le

plus promptement qu'il soit possible à l'impatience des souscrivans, promet de faire une telle diligence, que tout l'Ouvrage puisse être livré complet dans le terme de trois années, c'est-à-dire, à la fin de l'année 1723. Il donnera la moitié de l'Ouvrage au mois de Juin 1722. & l'autre moitié au mois de Décembre 1723.

Le prix de l'Ouvrage complet sera en argent d'Hollande,

Exemplaires souscrits petit Papier, f 50

Grand Papier, dont on tirera un très petit nombre. - - - f 65

Exemplaires non souscrits, petit Papier, - - - f 65

Grand Papier. - - - f 80

Les Souscrivans payeront en trois termes de la manière suivante. En souscrivant, pour le petit Papier. - - f 20

Et pour le grand Papier, - - f 25

En leur délivrant les quatre Premiers Volumes, pour le petit Papier, - - f 15

Pour le grand Papier. - - f 20

En leur délivrant les quatre derniers Volumes, petit Papier, - - - f 15

Grand Papier. - - - f 20

Les Souscrivans jouiront des plus belles épreuves des Figures & Tailles douces, &c, que l'on fera tirer exprès pour satisfaire aux souscriptions, sur tout pour le grand Papier; & si malheureusement il se glissoit

quelque feüille ou figure peu correcte ou negligée, le Libraire s'engage de la changer, pourvû que l'on ait soin de lui représenter l'autre.

Les mesures étant prises pour remplir d'abord un nombre assez considerable de souscriptions; on commencera sans aucun delay l'Impression du susdit Ouvrage, & l'on recevra des souscriptions jusqu'au 15 Mars 1721. Mais après ce tems-là personne ne sera plus admis à souscrire. Et pour favoriser en toutes manieres les Souscrivans, le Libraire s'engage de ne rabattre quoi que ce soit du prix du Livre; sçavoir, de f 65 pour le petit Papier, f 80 pour le grand Papier, à quelque personne que ce puisse estre, après que les souscriptions auront cessé.

Les souscriptions commenceront dès le 15 Novembre courant de cette année 1720. chez Jean Frederic Bernard, Libraire dans le *Calvestraat* à Amsterdam. On pourra souscrire aussi dans les Païs Etrangers chez les principaux Libraires, & pour cet effet on leur enverra les presentes conditions.





ARRESTS, EDITS & Declarations.



DIT du Roy, donné à Paris au mois de Janvier 1721, Registré en Parlement le 5 Fevrier 1721, par lequel Sa Majesté ordonne ce qui suit.

Art. I. Nous avons créé & érigé en titre d'Offices formez & hereditaires, trente nos Conseillers-Tresoriers, Receveurs generaux & Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, Receveurs des Consignations, Depositaires des Debets de Quittances, Commissaires aux Rentes saisies réellement, Greffiers des Feuilles & Immatricules, & principaux Commis y joints, & trente nos Conseillers-Contrôleurs generaux desdits Payeurs, lesquels feront conjointement avec les quatorze autres Payeurs & les quatorze autres Contrôleurs cy-devant créez, la Recette, le Payement & le Controlle de toutes les Rentes constituées sur ledit Hôtel de Ville, à commencer pour ladite année 1720, à l'effet de quoy Nous avons établi par notre present Edit trente nouvelles Parties de Rentes, pour faire avec les quatorze autres le nombre de quarante quatre Parties, dans lesquelles toutes les Rentes constituées sur ledit Hôtel de Ville, tant perpetuelles que viageres, seront partagées; sçavoir, les Rentes perpetuelles en trente-quatre Parties, & les Rentes viageres, tant celles dites *Tontins*, que les autres anciennes & nouvelles, en dix autres Parties.

II. Attribuons à chacun des Payeurs créez

trois mille sept cens cinquante livres de gages effectifs, & pareille somme de trois mille sept cens cinquante livres par forme de taxations, frais & droits d'Exercice, ensemble pour les façons, vacations & frais de reddition de compte; & à chacun des Contrôleurs douze cens cinquante livres de gages effectifs, & sept cens cinquante livres de droits d'Exercice; desquels gages, taxations & droits d'Exercice l'employ sera fait dans les Etats de distribution desdites Rentes. Entendons que l'acquisition des gages desdits Offices de Payeurs & de Contrôleurs soit faite à raison du Denier quarante de la finance, & que les Acquéreurs jouissent desdites taxations & droits d'Exercice, sans payer aucune finance.

III. Lesdits Payeurs & lesdits Contrôleurs créés par notre présent Edit, jouiront du droit de *Committimus* en nos grande & petite Chancelleries, & de tous les autres droits, fonctions, exemptions, privilèges & prérogatives dont jouissent les Payeurs & les Contrôleurs desdites quatorze premières Parties.

IV. Ceux qui acquerront les Offices créés par notre présent Edit, avant le premier Mars prochain, auront la jouissance de leurs gages, à compter du premier jour du présent mois de Janvier, encore que leurs quittances de finance se trouvent dattées & expédiées postérieurement; & ceux qui ne les acquerront qu'après ledit jour premier Mars prochain, ne jouiront desdits gages que du jour de la date de leurs quittances de finance; & attendu que lesdits nouveaux Payeurs & lesdits nouveaux Contrôleurs feront le paiement & le contrôle desdites Rentes pour l'année 1720. Voulons qu'ils jouissent pour ladite année des taxations & droits d'Exercice attribuez à leurs Offices, & que la dépense en soit passée & allouée sans difficulté dans les

comptes qu'ils rendront en notre Chambre des Comptes de Paris.

V. Voulons au surplus que ceux qui prêteront leurs deniers pour l'acquisition des Offices de Payeurs & de Contrôleurs créés par notre présent Edit, ayent un privilege special & preferable sur lesdits Offices, suivant les Declarations qui en seront insérées dans les quittances de Finance.

ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROY,

Qui ordonne que la Compagnie des Indes sera tenue de rendre compte de la Banque qui lui a été unie par Arrest du 23 Février 1720.

Du 26 Janvier 1721.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Sur ce qui a été représenté au Roy étant en son Conseil, par les Directeurs généraux de la Compagnie des Indes, pour & au nom de ladite Compagnie, qu'ils se sont mis en état par les Bordereaux & brefs Etats qu'ils ont dressés de Recette & Dépense des sommes qui ont été remises au sieur Deshayes leur Caissier par le sieur Bourgeois, Tresorier de la Banque, pour estre employées aux différentes operations ordonnées par Sa Majesté, de faire connoître la situation de la Compagnie avec la Banque; mais que pour prévenir les difficultez qui pourroient leur estre faites sur le pretexte de l'Arrest du 23 Février 1720, par lequel Sa Majesté a chargé ladite Compagnie de la Regie & administration de la Banque, au moyen de quoi il sembleroit que la Compagnie dût rendre compte de cette

pretendue Regie, ils ont intereſt de ſupplier Sa Maieſté de vouloir expliquer ſur cela particulierement ſes intentions; Que Sa Maieſté eſt inſtruite que cet Arreſt n'a eu aucune execution; Que ſuivant l'Article III. des propoſitions faites à la Compagnie, au nom de Sa Maieſté, par Monſieur le Duc d'Orleans Regent, dans l'Assemblée generale du 22 Fevrier 1720, & la diſpoſition de l'Article III. de l'Arreſt du 23 du même mois, le Treſorier de la Banque nommé & Commis par Sa Maieſté devoit rendre compte par Bordereaux & bref Etat à la Compagnie en la perſonne de ſes Directeurs, dans le courant du mois de Mars ſuivant, de la ſituation & de l'état de la Banque, dans lequel Compte il ne devoit être paſſé & alloüé autre nature de fonds que les Billers de Banque, l'argent en Caſſe & les Actions depoſées pour ſeûreté des preſts que le Treſorier aura faits; enſorte que ce n'eſt qu'au premier Avril 1720, que la Compagnie devoit prendre poſſeſſion de la Banque, après le compte qui lui en auroit été rendu par le Treſorier dans le courant du mois precedent; mais que Sa Maieſté n'ayant pas jugé à propos de faire rendre ce compte par le Treſorier de la Banque, la Compagnie n'a pû ſ'en mettre en poſſeſſion, ni executer de ſa part cette partie des propoſitions & de l'Arreſt du mois de Fevrier; Qu'en eſſet Sa Maieſté a ſi peu voulu que cette poſſeſſion de la Banque paſſât entre les mains de la Compagnie, que par l'Arreſt rendu de ſon propre mouvement le 5 Mars 1720, Elle a ordonné qu'au 20 du même mois il ſeroit ouvert un Bureau à la Banque pour convertir ſur le pied de neuf mille livres à la volonté des Porteurs, les Actions de la Compagnie en Billers de Banque, & les Billers de Banque en Actions, ce qui n'auroit pû ſe faire pour le compte de la Compagnie, que dans le tems où

elle auroit été en possession de la Banque, c'est-à-dire au premier Avril, après que le Tresorier auroit rendu son compte; & il auroit même fallu que cette conversion eût été deliberée & agréée dans une Assemblée generale de la Compagnie, sur tout ayant été arrêté dans celle du 22 Fevrier que le Bureau d'achat & de vente des Actions seroit fermé; Que s'il pouvoit rester quelque difficulté dans l'établissement du fait de l'inexecution des propositions & de l'Arrest du mois de Fevrier, dans le chef de la Regie & de l'administration de la Banque, elle cesseroit à la vûe d'une multitude de circonstances qui en forment une demonstration: Que par l'Article II. des propositions & par le même Article de l'Arrest, il a été arrêté qu'il ne pourroit estre fait des augmentations de Billers de Banque qu'en vertu d'Arrests du Conseil, qui seroient rendus sur les Deliberations prises en l'Assemblée generale de la Compagnie, & que cependant il en a été fait depuis en vertu de differents Arrests readus du propre mouvement de Sa Majesté pour dix sept cens cinquante-six millions quatre cens mille livres, compris les deux cens soixante millions de Billets de Division: Que par l'Article IV des propositions, & par le même Article de l'Arrest il ne devoit plus estre delivré de Billets de Banque de dix livres, & que cette disposition n'a pas eu plus d'effet que les précédentes, puisque non seulement le cours des Billets de dix livres a été continué, mais que le nombre en a été augmenté d'une somme de dix sept millions par l'Arrest rendu du propre mouvement de Sa Majesté le 19 Avril 1720: Qu'enfin Sa Majesté ayant jugé à propos au mois de May dernier de s'instruire plus particulièrement de l'Etat de sa Banque, Elle auroit nommé des Commissaires pour en faire la verification, à quoi il a été procédé sans que

les Directeurs de la Compagnie y ayant été présents ni appelés : Que tous ces faits particulièrement connus de Sa Majesté, établissent une preuve évidente que la Compagnie des Indes n'a jamais eu la Regie & l'administration de la Banque, & que les propositions qui lui avoient été faites à ce sujet, & qu'elle avoit acceptées, sont demeurées sans effet par le fait & la volonté de Sa Majesté ; Qu'ainsi ladite Compagnie ne peut estre tenue d'aucun compte pour raison de cette Regie, mais seulement de l'employ des sommes qui ont été remises à son Caissier par le Tresorier de la Banque, pour les operations ordonnées par Sa Majesté : Et Sa Majesté voulant sur ce expliquer plus particulièrement ses intentions & assurer l'Etat de ladite Compagnie ; Vû ladite Requête & les Arrêts qui y sont mentionnez, au pied de laquelle Requête est un projet d'Arrêt pour qu'il fût ordonné que les Directeurs de la Compagnie des Indes, pour & au nom de ladite Compagnie, remettront incessamment pardevant les Commissaires nommez à cet effet, un Etat certifié desdits Directeurs audit nom, contenant les sommes reçues du Sieur Bourgeois Tresorier de la Banque, par le sieur Deshayes, Caissier de ladite Compagnie, pour les operations ordonnées par Sa Majesté, & l'employ qui en a été fait, suivant les pièces justificatives qui en seront représentées ausdits sieurs Commissaires, dont sera par eux dressé Procès verbal, pour le tout vû & rapporté au Conseil avec leur avis, estre par Sa Majesté pourvû à ladite Compagnie & aux décharges qui seront nécessaires audit sieur Bourgeois, pour compter, tant au Conseil qu'en la Chambre des Comptes, des Recettes & Dépenses de ladite Banque Royale, en qualité de Tresorier d'icelle, en la forme & maniere prescrites par la Decla-

ration du 4 Decembre 1718, sans que lesdits Directeurs, ausdits noms, puissent estre recherchez ni inquietez en quelque sorte & maniere que ce soit, ou puisse estre, pour raison de l'acceptation des offres faites à ladite Compagnie au nom de Sa Majesté dans l'Assemblée generale du 22 Fevrier 1720, & contenues en l'Arrest du Conseil du 23 du même mois, lesquelles au moyen de leur inexecution demeurent nulles & de nul effet, imposant sur ce silence à ses Procureurs generaux & à tous autres, & pour l'execution du present Arrest, seront toutes Le tres necessaires expedies. Ouy le Rapport du Sieur le Pelletier de la Houssaye, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence pour les Finances, Controleur general des Finances, SA MAJESTE' EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne ce qui suit.

Art. I. L'Arrest du Conseil du 23 Fevrier 1720, portant reunion de la Banque à la Compagnie des Indes, même avec un effet retroactif pour la jouissance de tous les benefices faits depuis son établissement, sera executé selon sa forme & teneur, & en consequence les Directeurs au nom de la Compagnie, seront tenus de se charger en Recette dans le compte qu'ils presenteront & affirmeront veritable devant les sieurs Commissaires du Conseil à ce deputez par l'Arrest du 18 Janvier de la presente année, des Billets de la Banque qui ont été faits.

II. Ordonne Sa Majesté que toutes les negociations qui ont été faites par la Compagnie des Indes depuis le 5 Mars 1720, seront & demeureront pour le compte de ladite Compagnie & à ses risques, de même que les autres negociations qui ont été faites precedemment depuis l'établissement de la Banque.

III. Sa Majesté ne voulant causer aucune interruption dans le cours du Commerce de ladite Compagnie, & se proposant au contraire de le faire fleurir de plus en plus, autant qu'il sera possible, & par les voyes qui seront trouvées les plus convenables, Ordonne aux Directeurs de la Compagnie de s'assembler incessamment pour dresser un projet de Reglement general pour la Regie & administration de ladite Compagnie, auquel projet ils joindront des Etats signez d'eux & certifiez veritables, de tous les effets qui appartiennent à ladite Compagnie, de quelque nature & à quelque titre que ce soit, pour estre sur lesdits Projet & Etats pourvû par Sa Majesté ainsi qu'il appartiendra. Fait au Conseil d'Etat du Roy; Sa Majesté y étant, tenu à Paris le vingt-sixième jour de Janvier mil sept cens vingt-un. *Signé*, PHELYPEAUX.

ARREST du Conseil du 17 Janvier 1721. qui permet à Charles Cordier, chargé de la regie des Fermes generales unies, de resilier les Baux, sous-Baux, Traitez, sous Traitez, Marchez, abonnemens & compositions faits par Armand Pillavoine, ou de les entretenir s'il le juge à propos.

LETTRES patentes sur Arrest du Conseil du 18 Janvier 1721, par lesquelles Sa Majesté ordonne que la perception des quatre sols pour livre des droits de ses Fermes, ainsi qu'elle est presentement établie par les Declarations, Arrests & Lettres patentes, sera continuée pour trois années, à compter du vingtième Mars prochain.

Registrées, oüy ce requerant le Procureur General du Roy, pour estre executées selon leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux

*Bailliages & Senechaussées du Ressort , pour y estre
lues , publiées & registrées : Enjoint aux Substituts
du Procureur General du Roy d'y tenir la main ,
& d'en certifier la Cour dans un mois , suivant
l'Arrest de ce jour. A Paris en Parlement le cinq
Fevrier 1721. Signé, GILBERT.*

ARREST du Conseil du 23 Janvier 1721,
par lequel Sa Majesté ordonne qu'à commencer
du jour de la publication du present Arrest , le
Castor de quelque qualité qu'il soit ne pourra
entrer dans le Royaume que par les Ports de
Calais , Dieppe , le Havre , Rouen , Honfleur ,
Saint Malo , Morlaix , Brest , Nantes , la Ro-
chelle , Bordeaux , Bayonne , Cette & Marseille :
Fait Sa Majesté défenses de le faire entrer par
d'autres Ports que ceux cy-dessus designez , à
peine de confiscation tant du Castor que des
Vaisseaux , Barques , Voitures & Equipages sur
lesquels il se trouvera chargé , & de trois mille
livres d'amende : Sera au surplus ledit Arrest du
Conseil du 16 May 1720 , executé selon sa
forme & teneur.

ARREST du Conseil du 28 Janvier 1721,
qui ordonne que les Rentiers & autres Assignez
sur les Impositions de la Province de Languè-
doc pour les années anterieures à 1720 , seront
payez en Billets de Banque de 100 livres , de
50 livres , & de 10 livres ; & que faute par eux
de les retirer dans un mois , les Billets de Ban-
que seront portez à la Caisse des Rentes Pro-
vinciales , pour en estre expedie des quittances
de finances à leur nom.

Que les sommes dûes à differens Particuliers
sur l'année 1720 , dont les Mandemens sont
assignez sur le premier & second terme des Im-
positions , seront aussi payez en Billets de Banque

Et que les autres sommes qui doivent estre payées au premier Janvier 1721, le seront en Especes.

ARREST du Conseil du 31 Janvier 1721, par lequel Sa Majesté évoque à soy & à son Conseil tous les procès & differens mûs & à mouvoir contre ledit Armand Pillavoine en quelques Cours & Jurisdiccions qu'elles soient portées, à l'occasion des offres judiciaires par lui faites avant le premier, Novembre dernier aux Propriétaires des Maisons servant de Bureaux aux Entrées de la Ville & Fauxbourgs de Paris, pour le payement des loyers à eux dûs par ledit Pillavoine, ensemble les Instances qui ont été ou seront contre lui intentées en restitution de droits qui ont été congneuz ou payez en Billers de Banque.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 31 Janvier 1721, qui maintient l'Université de Poitiers dans le droit & la possession d'avoir la Presidence, la direction & la moderation de toutes les Theses soutenues publiquement dans la même Ville; avec défenses aux Religieux Minimes d'en faire soutenir dans leur Eglise ou autre lieu, qu'elles n'ayent été approuvées, & que le jour & l'heure de l'Acte n'ait été indiqué par le Recteur de l'Université qui y aura la Presidence, la direction & la moderation.

ARREST du Conseil du 9 Fevrier 1721, par lequel Sa Majesté a remis & remet aux Actionnaires de la Compagnie des Indes, qui n'ont pas fourni l'emprunt par Action, ordonné par les Arrests des 7 Novembre & 9 Janvier derniers, la peine de nullité de leurs Actions, portée par lesdits Arrests. Permet Sa Majesté à ladite Com-

pagnie de continuer ledit Emprunt, ainsi & de la maniere qu'elle jugera la plus convenable, & sous peine seulement de la privation d'une ou plusieurs années des Dividendes des Actions, de ceux desdits Actionnaires par lesquels ledit Emprunt n'aura pas été fourni dans le delay qui aura été fixé par ladite Compagnie.

ARREST du Conseil du 11 Fevrier 1721, par lequel Sa Majesté a déclaré & declare le Commerce des Provinces de Languedoc, Lyonois & Dauphiné libre; & en consequence permet Sa Majesté aux Marchands & fabriquans, tant de la Ville de Tours, que des autres Villes du Royaume, de faire venir desdites Provinces les Soyes & autres matières & Marchandises nécessaires à leur Commerce, en rapportant des Lettres de Voiture en bonne forme, visées des Officiers Municipaux des lieux de l'enlèvement, & certifiées par les Intendans desdites Provinces, leurs Subdeleguez ou autres qu'ils commettront à cet effet. Fait Sa Majesté défenses à toutes personnes de leur apporter aucun empêchement.

ARREST du Conseil du 13 Fevrier 1721, par lequel Sa Majesté ordonne qu'il sera delivré à chaque Compagnie de Traitans generaux d'affaires extraordinaires, en avance envers Sa Majesté, une Ordonnance de remboursement des sommes portées par les Etats finaux de leurs comptes, dont le payement sera fait par le Garde du Tresor Royal en exercice, sur la simple quittance du Traitant sous le nom duquel le Resultat a été arrêté au Conseil. visée de deux cautions du Traité nommez à cet effet par déliberation expresse de la Compagnie; sçavoir en leurs Billets solidaires retirez par le

Garde

Garde du Tresor Royal, & le surplus en une Quittance de finance au nom dudit Traitant, portant interest au Denier cinquante, dont le fonds sera fait annuellement dans les Etats des finances de Sa Majesté, de laquelle quittance de finance ledit Traitant sera tenu de faire sa declaration au profit de chacun des Cautions du Traité, à proportion de son interest, suivant la repartition qui en sera faite eutr'eux en la maniere accoutumée; desquels payemens mention sera faite par les Secretaires du Conseil, & autres depositaires desdits comptes, sur les minutes & doubles d'iceux; & en rapportant par le Garde du Tresor Royal les quittances desdits Traitans, les Etats finaux de leurs comptes, coppie collationnée de la mention qui sera faite desdits payemens, il en demeurera bien & valablement quitte & déchargé; & en cas qu'il survienne quelque contestation au sujet du present Arrest, circonstances & dépendances, entre lesdits Traitans generaux & autres, Sa Majesté en a attribué la connoissance; ausdits sieurs Commissaires generaux nommez par l'Arrest du 2 Novembre 1717, & icelle interdite à toutes ses autres Cours & Juges.

ARREST du Conseil du 14 Fevrier 1721, par lequel Sa Majesté ordonne ce qui suit.

Art. I. Il sera delivré avant le premier Avril prochain, pour toute preffixion & delay aux Particuliers qui étoient Propriétaires d'écritures en comptes en Banque, lors de la publication dudit Arrest du 26 Decembre, un Certificat signé par deux Directeurs des Comptes en Banque, visé par le Controlleur, & certifié par le Prevost des Marchands, ou par un des Echevins dans les Villes de Paris & de Lyon; & dans les autres Villes lesdits Certificats seront

signez par les Directeurs desdits comptes en Banque, & visez par les Intendans & Commissaires départis dans les Provinces.

II. Lesdits Certificats seront pour nouvelles écritures, faisant le quart des anciennes écritures, pour lesquelles néanmoins lesdits Certificats vaudront & seront reçus sans aucune réduction; ils seront rédigés dans la forme étant au pied du présent Arrest, & contiendront la totalité du credit en compte en Banque, appartenant à chaque Particulier, qui pourra néanmoins la faire partager pour differens Emplois ou Contrats, auquel cas chacun desdits Certificats fera au moins de la somme de mille livres d'anciennes écritures, (à moins que le credit ne fût de moindre somme, ou que les Certificats ne concernassent que des appoints.) Et il y sera fait mention expresse que la somme partagée fait partie de ladite totalité, qui y sera exprimée à peine de nullité.

III. Défend Sa Majesté ausdits Directeurs de délivrer aucuns Certificats qui ne soient pour & au nom des Particuliers à qui ledit credit appartenait au jour de la publication dudit Arrest du 26 Decembre, même jusqu'au 16 Janvier suivant, & d'en faire aucun Virement, si ce n'est en consequence de Sentence ou Jugement, dont ils feront mention dans lesdits Certificats, & peine d'en estre responsables en leurs propres & privez noms.

IV. Ordonne Sa Majesté conformément à l'Article IV. dudit Arrest du 26 Decembre, que lesdits Certificats, comme aussi ceux qui auront pu estre précédemment délivrés pour anciennes écritures, en consequence de l'Arrest du 18 Septembre dernier, ou pour nouvelles écritures, même ceux de credit qui ont été cy-devant donnez pour les sommes de trois cens

° DE FEVRIER. 91

livres & de trois mille livres, seront reçus pour les emplois indiqués par ledit Arrest, & par celui du 23 Janvier dernier, sans aucune réduction, pour la valeur portée par lesdits Arrests, nonobstant ledit Arrest du 15 Septembre, auquel Sa Majesté a dérogé & déroge pour cet égard.

Modele du Certificat.

N^o.

SUPPRESSION DES COMPTES EN BANQUE

Pour la somme de *Nouvelles Ecritures.*

NOUS cy devant Directeurs des Comptes en Banque & Viremens des Parties, établis à Paris, Certifions que M^r

en consequence des Arrests du Conseil des 26 Decembre dernier, 23 Janvier dernier, & a retiré de la Caisse desdits Comptes la somme de

Nouvelles Ecritures, valant la somme de

en Anciennes Ecritures

Faisant partie de la Somme totale.

faisant la totalité de

qu'il avoit de credit

du credit qu'il avoit sur le Livre Fo

pour en disposer ainsi que bon lui semblera; à

l'effet de quoy nous lui avons delivré Certificat,

pour luy servir aux termes desdits Arrests. Fait

à Paris le jour de

Contrôlé, &c.

Certifié, &c.

H ij

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

du 16 Février 1721.

LE ROY ayant par l'Arrest de son Conseil du 26 Janvier dernier, pour les causes & considerations y contenuës, Ordonné la Representation devant les Sieurs Commissaires de son Conseil, & les Sieurs Intendans & Commissaires départis pour l'execution de ses ordres dans les Provinces & Generalitez du Royaume, ou leurs Subdeleguez, de tous les Contrats de Rentes, tant Perpetuelles que Viageres, & constituées sur l'Hostel de Ville de Paris; Ensemble des Quittances des Rentes Provinciales, même des Recépissés qui ont esté delivrez, tant par les Gardes du Tresor Royal, que par les Receveurs des Tailles, pour toutes les Rentes dont les Contrats ou Quittances de Finance ne sont pas encore expediees; de toutes les Actions & dixiemes d'Actions interessées de la Compagnie des Indes, même des Etats ou Reconnoissances de celles desdites Actions, qui ont esté déposées ou retenues à ladite Compagnie; de tous les Certificats pour les Comptes en Banque qui sont inscrits sur les Livres; de toutes les Actions Rentieres, & dixiemes desdites Actions; Contrats de Rentes Viageres assignées sur la même Compagnie; Ensemble de tous les Billers de la Banque Royale: Et Sa Majesté désirant indiquer au Public la forme en laquelle Elle entend qu'il soit procedé à l'Examen & Verification de tous ces differens Effets par les Sieurs Commissaires de son Conseil, qu'Elle a deputez à cet effet par l'Arrest du 30 du même mois de Janvier; Et par les Sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume, ou leurs Subdeleguez: Qu'y le Rap-

port du Sieur le Pelletier de la Houffaye, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil de Regence pour les Finances, Contrôleur General des Finances : Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans Regent, a ordonné & ordonne.

ART. I. Qu'il sera incessamment formé à Paris plusieurs Bureaux qui seront composez chacun de trois des Conseillers d'Etat ou Maîtres des Requestes Commis par ledit Arrest du 30 Janvier dernier, ou qui le seront cy après, lesquels s'assembleront tous les jours dans le lieu qui leur sera indiqué, pour procéder à l'Enregistrement, Verification & Examen de tous les Papiers & Effets dont la representation est ordonnée.

II Chacun de ces Bureaux aura un Bureau d'Expeditions qui lui sera subordonné, lequel sera composé d'un Chef & d'un Commis principal, de trois Commis aux Livres Journaux servant à l'Enregistrement, & de trois autres Commis pour les Verifications ; & ces Bureaux seront distribuez de maniere que l'on puisse expedier continuellement tous ceux qui se presenteront sans retardement ni confusion.

III. Chaque Propriétaire ou Porteur d'Effets sujets à Verification, sera tenu de les représenter tous en même temps & par un seul & même Bordereau, ainsi qu'il sera cy après expliqué.

IV. Les Propriétaires ou Porteurs de ces effets les remettront à tel des Notaires qu'ils voudront choisir, après avoir mis au dos de chacun d'eux leur Certificat signé d'eux, que l'Effet leur appartient : Ils y joindront en même temps un Etat ou Bordereau qui les contiendra tous en detail, & un Mémoire ou Déclaration relative à ce Bordereau, par lequel rappelant sommairement la quantité & le mon-

tant de tous ces Effets, ils expliqueront à quel titre ils les possèdent, quelle valeur ils en ont fournie, & d'où provenoient les deniers ou Billets qu'ils ont employez à leur acquisition, desquels deniers ou Billets, ils declareront n'avoir fait aucun autre employ ou usage, soit pour acquerir des Terres, Maisons, ou autres Effets, soit pour le payement de leurs dettes, & ils signeront & certifieront veritables, tant ledit Memoire ou Declaration, que ledit Etat ou Bordereau, aux peines portées par l'Arrest du Conseil du 26 Janvier dernier.

V. En cas que les Porteurs des Effets ne sachent pas signer, il en sera fait mention par les Notaires qu'ils auront choisis, tant sur le dos desdits Effets, qu'au pied desdits Bordereaux & Memoires; Et lesdites mentions seront signées desdits Notaires; lesquels seront en outre tenus de mettre leur nom à la marge de tous les Bordereaux & Memoires qui seront par eux representez, encore qu'ils aient esté signez par les Porteurs, sans néanmoins que, sous le pretexte desdites signatures, les Notaires soient garants ou responsables en aucune maniere de la verité des Effets representez, ou de celle des Declarations faites par ceux à qui les Effets appartiendront.

VI. Les Notaires après avoir examiné si chacun des Effets est certifié, les porteront ou feront porter, attachez avec le Bordereau & le Memoire, au Chef ou principal Commis de l'un des Bureaux d'Expeditions, lequel les numerotera, & les inscrira d'abord sur un Livre de Numero.

VII. Les Effets representez seront à l'instant remis par le Chef ou Commis principal à l'un des Commis chargez de la Verification, lequel après avoir compté lesdits Effets, & examiné s'ils sont conformes au Bordereau, & dûement

certifiez ; en detachera le Bordereau & le Memoire ; en la place duquel Bordereau il substituera une Note imprimée ; suivant le Modelle attaché à la Minute du present Arrêt ; & après avoir rempli les blancs de cette Note , conformément au Bordereau , il remettra ladite Note au Chef ou Commis principal qui la paraphera.

VIII. Le Chef du Bureau d'Expeditions , accompagné du Notaire , portera ensuite les Pieces aux Sieurs Commissaires de ce Bureau , dont l'un visera les Contrats , l'autre fera couper l'angle droit inferieur des Papiers , pour tenir lieu de *Visa* , & visera le Bordereau , le Memoire & la Note imprimée ; Et le troisieme enregistrera sur un Re-istre à colonnes , qui sera tenu à cet effet , le Numero du Bordereau & le Nom du Proprietaire ; Après quoi il remettra au Notaire les effets , avec la Note imprimée seulement , & rendra au Chef ou Commis principal le Bordereau & le Memoire , pour les faire enregistrer par l'un des Commis chargez des Journaux d'Enregistrement.

IX. Pourront lesdits sieurs Commissaires mander & faire venir devant eux les Proprietaires desdits Effets , lorsqu'ils le jugeront à propos , pour en recevoir les éclaircissements necessaires , même dresser des Procès Verbaux de leurs Dires & Declarations , si le cas y échet.

X. Lesdits Sieurs Commissaires mettront sur le Memoire joint au Bordereau , les Notes & Observations qu'ils jugeront necessaires pour servir à la distinction des Effets qui seront suffisamment justifiez , de ceux qui ne le seront pas , ou sur lesquels il restera du doute ; Et seront lesdites Notes paraphées au moins par deux des Sieurs Conseillers d'Etat commis par ledit Arrêt du 30 Janvier dernier , & par celui des Sieurs Maistres des Requestes commis par le

même Arrest, qui en aura fait le Rapport : Le tout selon les Instructions que Sa Majesté leur fera donner.

XI. Les Effets, ensemble le Bordereau desdits Effets, & le Memoire instructif, ou Declaration qui y doit estre jointe, seront representez dans les Provinces aux Sieurs Intendans & Commissaires departis, ou leurs Subdeleguez, dans la forme cy-dessus prescrite, & suivant les Instructions, Memoires & Modelles qui leur seront adressez à cet effet ; & après ladite Representation faite ausdits Sieurs Intendans & Commissaires departis ou leurs Subdeleguez, les Effets qui leur auront esté representez, seront par eux rendus aux Porteurs, & les Bordereaux & Memoires, avec les Registres qu'ils auront fait tenir, par eux envoyez au Sieur Le Pelletier de la Houffaye, Controllleur General des Finances, qui les remettra aux Sieurs Commissaires nommez par l'Arrest du 30 Janvier dernier, pour y faire leurs Notes & Observations en la même forme & maniere qu'ils les auront faites pour les Effets à eux representez.

XII. Ordonne Sa Majesté que tous les feuillets des Registres qui serviront à ladite Verification, seront paraphez par l'un desdits Sieurs Commissaires, après avoir esté numerotez par premier & dernier feuillet. Enjoint ausdits Sieurs Commissaires nommez par l'Arrest du 30 Janvier dernier, & aux Sieurs Intendans & Commissaires departis pour l'exécution de ses ordres dans les Provinces & Generalitez du Royaume, de tenir la main chacun pour ce qui les concerne, à ce que le present Arrest soit executé, nonobstant toutes oppositions & autres empêchemens, dont si aucuns interviennent, Sa Majesté s'en est reservé la connoissance & à son Conseil, & icelle interdit à toutes les autres.

Cours

Cours & Juges. Fait au Conseil d'Etat du Roy,
Sa Majesté y étant, tenu à Paris le seizeième jour
de Février mil sept cens vingt un, Signé,
Phelypeaux.

N^o 4. Art. *MODELLE de la Note
imprimée à remettre au Notaire
Porteur.*

Le Sr. Marchand, demeu-
rant à Paris, rue a fait
représenter par M^e Notaire, les
Effets suivans.

170 Billets de Banque, montant à 17500 liv.
1 Contrat sur la Ville, au Principal
de 10000 liv.
1. Certificat pour Ecritures en Banque. 1800 liv.

19500 liv.

Actions interessées de la Compagnie des Indes.

Du premier Timbre 1

Du second Timbre 1

Du troisième Timbre 2

26 Dixièmes d'Actions 1 $\frac{6}{10}$

Actions Rentieres 2

7 $\frac{6}{10}$

Lesquels Effets ont esté enregistrés le
Février 1721, sous le N^o & à l'instant
rendus audit M^e Notaire.

ARREST du Conseil du 18 Février 1721, qui ordonne que la concession des Recepissés pour Rentes, soit Perpétuelles ou Viageres, ou pour Rentes Provinciales, en Quittances de Finances, sera continuée par les Gardes du Trésor Royal ; à l'effet de quoy S. M. leve la suspension portée par l'Arrest du 26 Janvier dernier.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Du 23 Février 1721.

LE RÔY ayant par l'Arrest de son Conseil du 30 Janvier dernier Commis les Sieurs Trudaine, de la Rochepot, Fagon, de Courson, le Guerchois, Ferrand & de Machault, Conseillers d'Etat ; & les Sieurs d'Auncœur, d'Herbigny, de Gourgues d'Aunay, de Morangis, de Maupeou, Hebert, de Beauflan, de Berulle, Orry, Angran, Poncher, Rouillé, de la Vigerie, Bertin, Vastan, Rössignol, le Ferron, de Villayer, le Palletier de Signy, Pajot, Bignon de Blanzay, d'Argenson, de Fontanieu, de Talhouët, Aubert de Tournay, & Pinon d'Avant, Maîtres des Requêtes, pour la Verification des Effets qui doivent estre representez en execution de l'Arrest du 26 dudit mois de Janvier ; Et Sa Majesté desirant commettre au lieu & place dudit Sieur d'Argenson, qui ne peut plus vacquer à cette Verification, attendu que S. M. l'a nommé à l'Intendance de la Generalité de Tours ; & même augmenter le nombre desdits Sieurs Commissaires, pour accelerer d'autant plus ladite Verification. Ouy le Rapport, &c. S. M. commet les Sieurs de Richebourg, Regnault, le Gras du Luart, Moreau de Sechelles, Heraule, Lallenmand de Levignan, & Dupuy, Maîtres des

DE FEVRIER. 99

Requestes, pour conjointement avec les autres Commissaires nommez par l'Arrest du 30 Janvier dernier, proceder à la Verification des Effets qui doivent estre representez pardevant lesdits Sieurs Commissaires en execution de l'Arrest du 26 dudit mois de Janvier.

ARREST du Conseil du 28 Février 1721, par lequel S. M. ordonne que les Bordereaux qui doivent estre fournis suivant l'Article III. de l'Arrest du Conseil du 26 Janvier dernier, par les Porteurs & Propriétaires des Effets qui seront representez, tant à Paris devant les Sieurs Commissaires de son Conseil, que dans les Provinces devant les Sieurs Intendans & Commissaires départis, & leurs Subdeleguez; Ensemble les Memoires qu'il est enjoint par l'Article IV. du même Arrest ausdits Porteurs & Propriétaires d'Effets d'y joindre, pour declarer ou indiquer à quel titre ils possèdent lesdits Effets, quelle valeur ils en ont fournie, & d'où provenoient les deniers qu'ils ont employez à leur acquisition, seront sur du papier simple & non timbré: Permet S. M. aux Notaires de certifier au pied desdits Bordereaux & Memoires, & d'y faire les mentions qui seront necessaires pour ceux des Propriétaires & Porteurs d'Effets qui auront déclaré ne sçavoir écrire ni signer, dérogeant Sa Majesté pour cet effet seulement à tous Edits, Declarations & Reglemens concernant la Formule, lesquels Elle veut estre au surplus exceptez selon leur forme & teneur, & sans tirer à consequence.

ARREST du Conseil du 8 Janvier 1721, qui fait défenses à tous Officiers de Sa Majesté & des Maisons Royales, de traiter d'aucunes Charges avec reserve du service actuel en dépendant; comme à toutes personnes de les acquiescer sous cette condition, à peine de nullité, &c



SPECTACLE.

LE 12 de ce mois les Comediens François ont représenté pour la première fois le *mariage fait & rompu* de la façon de M. du Fréni. C'est une piece dont on peut dire du bien sans faire tort à sa conscience, où l'on reconnoît l'Auteur de l'esprit de contradiction, & qui meritoit un tems plus favorable. Mais il y a de l'étoile pour tout. Un bon ouvrage a souvent le sort d'un honnête homme, On a beau le louer, il lui vient des contretems qui l'empêchent de faire fortune, On voit dans le mariage fait & rompu de cette bonne plaisanterie qui réjouit tout le monde, de ces traits heureusement originaux qui distinguent en bien un Auteur de tout autre, & qui font dire, c'est un tel, il n'y a que lui qui écrive ainsi. On y trouve enfin des caracteres neufs & singuliers qui ne forcent point la nature. Tels sont les caracteres du President, de la Presidente sa femme & de M. de Glassignac.

Le President est un Magistrat fortement empesé, qui parle toujours comme s'il pro o çot, qui veut decider par tout où la femme n'est pas, & qui affecte une re-

gularité impertinente & une gravité d'autant plus ridicule qu'elle est accompagnée d'une timidité puerile & d'une ignorance profonde. La Présidente est une Pecque Provinciale, qui est prude jusqu'à la pédanterie. Cependant elle a l'adresse sous un faux dehors de Vertu de gouverner son mari, en lui donnant modestement des conseils, qu'il tourne en décisions.

C'est par soumission qu'elle se rend maîtresse.

Par exemple, dans le 2. Acte, la Présidente lui conseille de la laisser agir seule, pour tâcher de démasquer le faux Damis, il lui répond d'un ton de Président,

Oui, ma femme, agissez seule, je vous l'ordonne.

M. de Glâsignac est, je crois, le premier Gascon phlegmatique qu'on ait mis sur le Théâtre, & ce phlegme Provençal n'a pas moins plu que la vivacité & les faillies des Gascons ordinaires. On peut en juger par ces traits, il vient annoncer d'un grand sang froid au Président & à la Présidente que Damis est ressuscité, & qu'il l'a vû sur le Port de Marseille. Puis il ajoute,

J'ai dit c'est le Cousin, il vit, je le veux bien.

Et comme on lui reproche sa froideur indifferente il répond,

Et pourquoi voulez-vous que je me passionne,

Sçais-je si la nouvelle est ou mauvaise ou bonne,

Et donc température est icy de saison.

Peut-être que cette Comedie eût eu plus de succès , si l'exposition en étoit plus nette , & le sujet un peu moins embarrassé. Envoicy un extrait , tel qu'on a pû le donner sur la simple representation. Ce qui doit servir d'excuse auprès du Public & de l'Auteur , si quelques endroits de la Piece se trouvent un peu alterés , & si le fil n'en est pas exactement suivi.

EXTRAIT

DU MARIAGE FAIT ET ROMPU.

Comedie nouvelle en trois Actes ,

Par M^r Du FRÉNI.

La Scene est à Marseille dans une Hôtellerie.

C'Est un jeune homme nommé Valere , qui ouvre le premier Acte. Il arrive dans cette Hôtellerie , & apprend de la Maîtresse du logis qu'une Veuve de dix-huit ans qu'il aime , & dont il n'est pas haï , est remariée à un autre , *à si peu que rien près.* Le Contrat est signé & les nûces doivent se faire au plutôt. Ce nouveau mari est un benêt Provincial , frere d'une Presidente d'Aix , qui porte le President son mari à faire son mariage. La jeune Veuve est soumise aux volontés d'une Tante qui lui donne son bien , & cette Tante est sœur du

President, qui n'a pas moins d'ascendant, sur elle que sa femme en a sur lui, & qui lui ordonne de remarier sa nièce. Elle a la foiblesse d'y souscrire. Cette fâcheuse nouvelle met Valere au desespoir. L'Hôtesse pour le consoler lui fait entendre qu'elle est dans la confidence de la jeune Veuve, & que la connoissant bonne & libérale, elle entre dans ses intérêts, & qu'elle travaille sous main à rompre un mariage qui doit les rendre malheureux l'un & l'autre. Valere transporté de joye veut sçavoir le moyen qu'elle a pour cela. Elle répond qu'elle a résolu de ne mettre qu'elle de son secret, & qu'elle l'a caché à la Veuve & à sa Tante, parce que, dit-elle,

*A deux femmes discrettes
On ne doit confier que des affaires faites.*

Le President & la Presidente entrent ensuite sur la Scene. Et selon la louable coutume des Provinciaux ne s'appellent que par les noms de Presidente & de President. Le Notaire vient se plaindre qu'un certain M. de Glassignac, Cousin de feu Damis le premier mari de la Veuve, a l'audace de le chicaner sur le Contrat qu'il a dressé. M. de Glassignac arrive à pas comptés, & répond froidement que c'est une bêtise sur les qualités, qu'on y qualifie de Veuve une femme dont le mari n'est pas

mort. On se récrie là-dessus , il continue sans s'étonner , & dit que Damis est *vivant en personne* , qu'il est sur le Port , & qu'il vient d'embrasser le *Consis.* Chacun tombe des nues. Sur tout la Presidente qui a eu autrefois une Galanterie avec Damis , en est consternée. M. de Glassignac dit au nouveau mari.

Il faut bien lui ceder le pas , c'est votre ancien.

L'autre le prie de ne pas dire à Damis qu'il ait épousé sa femme : Glassignac lui réplique ,

Il ne le saura point , le Public est discret.

La Presidente finit le premier Acte , en disant qu'elle ne craint que ce Damis qu'on ressuscite , qu'elle a toujours eu soin de changer de nom. Ainsi poursuit-elle ,

Mon histoire ne peut avoir été suivie.

Heureux qui peut cacher la moitié de sa vie ,

Et se faire par l'autre un renom de vertu ,

C'est avoir en tout tems très-sagement vécu.

Valere ouvre encore le 2. Acte. L'Hôtesse qui le suit lui dit en riant que Damis revient de l'autre monde , & qu'il a deux maris contre lui , mais qu'un amant de son mérite viendrait à bout de trente. Après avoir badiné là-dessus quelque tems , elle lui avouë que c'est un tour de sa façon , scachés , continuë-t-elle , que

*C'est un mari postiche,
L'image du deffunt qu'en public, moi, j'affiche.*

Ensuite elle lui apprend que Damis resuscité est un frere qu'elle a qui ressemble au deffunt, & qu'elle fait passer pour lui.

Le faux Damis paroît accompagné d'une troupe de Matelots, dont il se débarasse à force d'argent, sa sœur lui dit, en lui montrant Valere,

*Voilà l'Amant de votre femme,
De votre main, Monsieur, presentex-le à Madame,
C'est la regle à present....*

Après tout ce badinage Valere lui fait present de sa bourse pour l'engager à continuer son rôle, comme il l'a commencé. Le faux Damis touché de reconnoissance lui promet de faire merveilles, & dit qu'il a déjà ébloüi tout le monde à la faveur de l'argent qu'il a répandu. C'est le moyen, poursuit-il, de se faire des Partisans.

Et pour peu que l'on soit liberal & flatteur.

Du credulo Public on sçait gagner le cœur.

Il ajoûte qu'il a entre ses mains de quoi en imposer aux plus fins. Qu'il a suivi Damis sur Mer, & qu'en mourant il lui a laissé tous ses papiers; Valere sort, M. de Glassignac entre, & voyant le faux Damis dit qu'il a le portrait du deffunt calqué sur son visage, puis s'adressant à lui & le saluant,

*J'avois certain Cousin, qui trépassant je pense,
Vous a par Testament legué / a assemblée.*

L'autre lui soutient qu'il est le vrai Damis ; notre Gascon lui répond toujours que non. *J'allois, j'étois*, dit le faux Damis. Cela n'est pas bien dit, réplique M. de Glassignac.

Damis à votre égard est la tierce personne.

Vous ne devés pas dire *j'allois, j'étois*, mais il alloit, il étoit.

Je ne pardonne point les fautes de Grammaire.

Damis, ajoute-t-il, étoit de mes amis, quoique parent, & je lui pretai de l'argent pour son voyage.

Devinez maintenant combien je lui pretai.

Le faux Damis paroît embarrassé. Cinquante louis, reprend M. de Glassignac ; l'autre les lui donne aussi tôt.

L'Hôteesse entre avec Valere, & courant vers le faux Damis, sans faire attention à Glassignac, l'appelle son frere. Damis lui fait signe. Glassignac qui les voit tous les trois interdits, rit ainsi de la méprise.

Je vous fixe tous trois & je vous petrifie.

La sœur du faux Damis s'excuse en répondant que c'est son frere de lait. M. de Glassignac leur fait entendre qu'on ne trompe point un homme tel que lui ; puis il se tourne du côté de Valere, & lui dit,

*Je vous protégerai contre la Présidente ,
Dépatrissez-vous , jeune Amant , touchés là.*

Valere & Glassignac s'en vont , & la Veuve qui paroît , est effrayée de la figure du faux Damis , qu'elle prend pour le vrai , abusée par la ressemblance. Le faux Damis se fait connoître , & l'assure ,

Qu'en cette occasion

Il ne sera mari qu'avec discretion.

Valere revient avec le President. Le faux Damis prend alors le ton de mari , & quelle ainsi la Veuve ,

*Comme j'arrive ici , le vaudeville crie ,
Sois le bien revenu , ta femme se marie.
Ah ventrebleu . . .*

Me faire cet affront , en pardevant Notaire.

La Veuve sort , & le President reproche au faux Damis tout bas qu'on a voulu autrefois le separer d'avec sa femme , non sans raison. Voilà , répond l'autre , de mes Magistrats ,

*Ils savent , profitant de ce qui nous afflige ,
Mettre , ainsi que nos biens , nos femmes en litige.
Ah ventrebleu . . .*

Alors il fait semblant de le vouloir mal-traiter , comme l'auteur d'un mariage qui le deshonore. Le timide President met toujours Valere devant lui , & consent à la fin :

de remettre la dot entre les mains de sa sœur,
& de rendre le Contrat pour être laceré.
Le faux Damis fait semblant de s'appaiser.
Allons, dit-il en sortant,

Regagnons ma chaloupe.

Heureux qui fuit sa femme avec le vent en poupe.

La Presidente vient & dit à son mari
qu'elle a dans l'idée que le prétendu Damis
est un imposteur, & qu'elle va travailler à
le découvrir. Le Président lui enjoint de le
faire, & finit le 2. Acte en disant,

J'admire mon talent pour les grandes affaires.

Le faux Damis ouvre le dernier Acte,
& marque la crainte où il est d'être décou-
vert. La Presidente arrive, il veut l'éviter.
Elle le poursuit, en l'assurant qu'elle ne
veut qu'un mot de lui. *Dites-moi qui je*
suis, reprend-elle. Parbleu, repart l'autre,
vous devez vous connoître encore un coup,
poursuit la Presidente.

Dites-moi qui je suis, je sçaurai qui vous êtes.

Le faux Damis trouve la question em-
barassante, & se tire d'affaire comme il
peut. Quand la Presidente est partie, Da-
mis apprend à sa sœur & à Glassignac qu'il
est sur le point d'être *dédamisé*, & prie
ce dernier de vouloir bien l'appuyer. Je
ne sçai, réplique Glassignac, le cas est
épineux. Quant à moi je ne risque rien, je

penſe. Si l'on me preſſe , je répondrai que je croyois que vous étiez Damis.

Mais vous ne pourrés pas dire , je croyois l'être.

Dans cette extrémité le faux Damis a recours à ſa ſœur , qui lui dit que la Preſidente avoit aimé Damis , & qu'étant tous deux à la Campagne, l'un avoit pris le nom de Damon , & l'autre celui de Silyie. Elle ajoute que parmi les papiers du deffunt dont il a hérité , on trouveroit peut-être quelques billets doux qui ſerviroient de preuve , & que ſi cela étoit , on fermeroit la bouche à la Preſidente. Il la croit , & donne à Glaſſignac pluſieurs Lettres à lire ; notre Gaſcon dit qu'on ne le trouble point , & qu'il veut voir à ſon aise. Glaſſignac après avoir tout lû , lui montre quatre ou cinq billets où il y a , dit-il , du Damon. Le Preſident & ſa femme paroiffent , & Glaſſignac ſe retire. Le faux Damis ſe cache dans un coin. La Preſidente apprend à ſon mari que celui qu'on fait paſſer pour Damis eſt un ſcelerat , un impoſteur. A ce doux propos le faux Damis s'avance & lui dit , que comme il la connoît pour femme de vertu & d'expérience en même tems , il vient la conſulter ſur une affaire de cœur , qu'il avoit eue autrefois, lui Berger Damon, avec certaine Bergere qui s'appelloit Silyie. La Preſidente ſe trouble & rougit. L'autre

poursuit , nous filions notre passion à la Campagne.

Rien que de Pastoral dans notre affection ,

Et nous traitions l'élogue en conversation ...

Tendre galimatias , jargon de Bergerie ,

Sentimens delicats tirant sur la fadeur.

Il ajoute qu'il en a pour garants certains Billets , & qu'il ne sçait s'il doit les faire imprimer avec l'histoire de sa Vie. En même tems il en fait voir un à la confuse Presidente , qui le déchire après l'avoir lû. Le faux Damis lui dit tout bas qu'il en a d'autres. Le President la blâme d'avoir déchiré ce Billet , & l'accuse d'être trop zélée. Le faux Damis reprend ,

C'est dommage , Monsieur , vous l'eussiez admiré.

Elle s'excuse en répondant que ce sont des choses dont la vertu est offensée , & qu'il faut ménager la reputation des personnes. Le faux Damis lui demande si elle le reconnoît à present. Elle repart qu'oüi , mais que ses traits sont si fort changés , qu'elle l'avoit d'abord méconnu. Après cet aveu le President va chercher le Contrat pour le remettre entre les mains du faux Damis. L'autre pendant ce tems-là montre à la Presidente quatre ou cinq autres billers écrits de sa main. Elle fait son possible pour les avoir , mais il proteste qu'il ne les rendra qu'à bonnes enseignes. Le President

revient le Contrat à la main. La Présidente s'en saisir, & fait quelque difficulté de le rendre, avant que d'être nantie des billets. Le faux Damis lui répond, en donnant, donnant. Cela se passe sans que le Président s'en apperçoive, ce qui fait un jeu de Théâtre assez plaisant. A la fin l'un lâche adroitement les billets, & l'autre donne le Contrat. Le Président se retire avec la femme, & la jeune Veuve épouse Valere du consentement de sa Tante.



L'HEUREUSE ESCLAVE.

TANDIS que l'esprit de politique nous occupe tout entiers, l'amour semble porter ailleurs ses charmes, & veut que nous apprenions qu'il peut quand il lui plaît adoucir les mœurs les plus barbares, & se faire dans tous les climats des sujets tendres & généreux; l'histoire suivante est un exemple récent capable de convertir les plus incrédules.

Après la dernière Bataille que les Espagnols ont remportée sur les Maures, il s'est trouvé deux Prisonniers qui ont attiré l'attention de toute l'Armée victorieuse;

la maniere même dont ils ont été pris porte avec elle un caractère singulier, qui mérite qu'on en fasse récit.

Un Officier François qui servoit dans les Troupes d'Espagne, poussé par cette ardeur si naturelle à la Nation, s'étoit avancé jusques dans le milieu d'un Escadron des Troupes de Maroc, où quelques Volontaires l'avoient suivi : il ne leur fut pas aussi facile de se retirer qu'ils se l'étoient imaginé, ils trouverent plus de valeur & de résistance qu'ils n'avoient crû ; la Corbeliere, c'est le nom de l'Officier François, rencontra toute l'adresse & le courage imaginable dans un jeune Cavalier qui vint fondre sur lui d'abord avec la lance qu'il manioit avec une dextérité admirable, ensuite avec le sabre ; la Corbeliere ne se sauva de ses premiers coups qu'en battant en retraite ; le Cavalier Maure le poursuivit avec chaleur, jusqu'à ce qu'ayant gagné tous deux la plaine, ils s'y battirent quelque tems avec un égal avantage ; la victoire chanceloit encore, lorsque la Corbeliere porta un coup au jeune Maure, qui quoique léger, lui fit sauter le sabre de la main, & le mit à la discrétion de son ennemi.

Dans cet état il ne chercha point à prolonger sa vie par une foible demande, prêt à subir la loi du vainqueur, il ne daignoit

daignoit employer aucun moyen pour sol-
liciter sa generosité, lorsque l'Officier
François lui tendit la main, le releva, &
voulut même l'aider à panser sa playe,
pour lui prouver qu'il n'avoit pas moins
de grandeur d'ame que de valeur.

Pendant que la Corbeliere étoit si gene-
reusement occupé auprès de son prison-
nier, il apperçut un autre Cavalier enne-
mi qui fondoit sur lui à toute bride; de
sorte qu'il n'eut que le temps de monter
à cheval pour le recevoir sans desavantage;
mais quelle fut sa surprise! lorsque ce nou-
vel ennemi s'étant approché du blessé,
celui-ci l'arrêta & le desarma, sans qu'il
fit la moindre resistance, & venant ensuite
à la Corbeliere, il lui dit, Generoux vain-
queur vous avez remporté une double
victoire en triomphant de moi, Osman
ne peut estre libre quand je suis chargé
de fers, il sera aussi notre prisonnier.

La Corbeliere surpris avoit peine à con-
cevoir ce qu'il voyoit, il ne pouvoit attri-
buer à lâcheté la conduite de ces deux
Cavaliers, puisqu'il venoit d'éprouver la
bravoure de l'un, & que l'autre étoit accou-
ru vers lui d'un air à lui prouver la sienne;
il ne sçavoit donc d'où leur venoit cette
prompte facilité à se rendre, dans une
circonstance où naturellement il couroit
plus de risque qu'eux. Pendant que cela

s'étoit passé les deux Armées s'étoient déjà retirées, la Corbeliere tout pensif conduisit dans sa tente les deux Captifs, il les examinoit avec une scrupuleuse attention, & remarquoit dans leurs manieres je ne sçai quoi de noble & de poli qui ne lui annonçoit rien moins que de Barbare. Osman paroissoit fort touché de la blessure d'Amely, c'est le nom du Cavalier blessé, & sembloit lui exprimer en son langage toute sa douleur & son inquietude : la Corbeliere qui ne pouvoit entendre leurs paroles, conçut à peu près leurs sentimens, car enfin la nature est de tout pays, & chaque passion porte avec soy des signes infailibles qui nous la font bientôt connoître, sur tout dans des lieux & dans des circonstances où l'on ne met point en usage le dangereux art de les cacher.

La Corbeliere comprit aisément qu'il y avoit une forte amitié entre ces deux Captifs, un interêt secret qu'il sentiraître pour eux dans son cœur, le disposa à les traiter avec bonté, & la curiosité naturelle lui inspira le desir de l'instruire de leur aventure : il s'adressa au jeune Amely, comme à celui qui l'interessoit le plus, sans en bien connoître la raison.

Genereux Ennemi, dit cet aimable Captif, il ne m'est pas possible de vous rien refuser, c'est le droit naturel que s'ac-

querent les belles Ames , & la juste récompense de leur Vertu ; je vous dois la vie , & votre action nous a sauvé tous trois : car si vous aviez usé cruellement de l'avantage que la Victoire vous a donné sur moy , mon cher Osman m'auroit bientôt vengé. Encouragé par le desespoir de ma mort , la partie n'eut pas été égale , vous étiez fatigué du premier combat , & j'ai tout lieu de croire que vous eussiez succombé. Après ce sacrifice, Osman n'eut pas voulu me survivre , & je puis me flatter que sans le secours de ses armes , sa douleur l'auroit précipité au tombeau. Je eroirois donc être ingrat , si je ne me rendois pas à vos desirs : quoique les choses que je vais vous dire exigent un secret inviolable , je ne commencerai point par vous le demander, vous concevrez assez la conséquence de ce que je vais vous révéler , & cela suffit à un aussi galant homme que vous.

Je ne suis pas ce que je vous parois , continua Amely , & cet habit vous déguise mon sexe ; je suis d'une illustre famille de Sicile , mes parens qui ont toujours vécu sous la domination de l'Espagne , n'ont pas cru devoir regler leurs sentimens sur les interets de l'Europe , qui varient si souvent. Lors que la Sicile a été donnée au Duc de Savoye , mon pere & ma mere

formerent le dessein de se retirer, ils m'embarquerent avec eux, & le Bâtiment où nous étions fut pris par un Corsaire Saltin; mon pere fut tué dans le combat, ce malheur me coûta bien des larmes, & je sentis que je payois bien cher cette fidélité exacte qu'on doit à son Roy. Ma mere étoit inconsolable, & dans une si triste conjoncture je tâchois à vaincre ma douleur pour moderer la sienne; ma contrainte étoit inutile.

Nos cruels vainqueurs donnoient peu d'attention à notre déplorable état, ces cœurs-là ne connoissent guere la pitié, uniquement occupés de leurs interets, ils ne songeoient qu'à tirer parti de leur capture; après m'avoir tout pris, je fus vendue dans la place publique de Zafarine, à un vieux Juif.

Je puis bien avouer que ce qui me toucha le moins alors fut la perte de ma liberté; je ne fus sensible qu'à la separation de ma mere: je ne sçavois quel sort ces Barbares lui destinoient; ma douleur fut si excessive, mes larmes si abondantes, que je tombai sans force & prête à expirer: le Juif qui ne m'avoit achetée que pour satisfaire son avarice, jugea à propos de l'acheter aussi; il crut que sa presence m'étoit necessaire pour me calmer, & pour conserver ce peu d'attraits que la

nature m'a donné, & dont ces infâmes ont coutume de faire commerce : il eut pour un prix assez médiocre ce que j'aurois acheté de ma vie & de tous les trésors du monde : Pardonnez, généreux ennemi, si les pleurs coulent de mes yeux, cet endroit de mes infortunes est un de ceux qui m'a touché le plus vivement. On me rejoignit donc à ma mère par les motifs que je viens de vous expliquer, je ne les examinai point alors, & je ne fus occupé que du plaisir de la revoir, tant j'avois lieu de me flatter que je vivrois avec elle, je me sentois capable de soutenir tous les maux.

Le Juif qui étoit devenu notre Maître avoit soin de me faire entendre qu'il ne nous sépareroit jamais, rien ne nous manqueroit du côté des alimens, la satisfaction de voir & d'embrasser ma mère me tenoit lieu de tous les plaisirs ; ce fut cette joye si légitime qui me trahit sans y penser. Pour peu que l'esprit jouisse de quelque repos après de grandes alarmes il y paroît bien-tôt au-dehors ; mon visage reprit quelque couleur. Comme je ne cherchois qu'à distraire ma mère de ses mortels ennuis, je cessai de répandre des larmes ; le Juif qui m'examinait chaque jour s'étant aperçu de ce changement, crut l'occasion favorable à son dessein, il nous transporta

à Miquenés, il m'y para des plus superbes habits pour attirer davantage l'attention sur mes foibles appas, sur lesquels il comptoit gagner beaucoup. Quelle affreuse délinée !

Mon arrivée à Miquenés ne laissa pas de faire quelque bruit ; Mulla Ismaël, ce redoutable Empereur, en fut informé. Il envoya ordre au Juif de me conduire au Palais ; il obéit promptement ; cela s'accordoit à merveille avec ses intentions ; pour moy je me regardai dans ce moment comme la plus malheureuse de toutes les femmes ; il est impossible de décrire tout ce qui se passe alors dans le cœur d'une fille qui se sent du courage & de la vertu, je me croyois déjà la victime d'une passion brutale & superbe que rien ne peut fléchir, on m'arracha des bras de ma mère pour me mener à un lieu que je ne distinguois pas de celui de mon supplice, on m'ordonna cependant de me contraindre, & de me présenter de l'air le plus capable de séduire Mulla Ismaël, sous peine d'être fort mal traitée si je n'avois pas le bonheur de lui plaire.

Enfin je fus présentée à l'Empereur, il me regarda avec quelque sorte d'attention, ensuite il me questionna sur mon Pays, ma naissance, & la manière dont j'avois été prise, je lui en fis un récit pathétique,

je crus même m'appercevoir qu'il n'y étoit pas insensible.

Osma. fils de Mulla Ismaël & d'une Esclave Angloise que cet Empereur avoit aimée, étoit pour lors aux pieds de son pere, il fut si vivement touché de mes malheurs, que dans l'instant il forma le vœu de réparer les injustices de mon sort, il me demanda à l'Empereur, sûr de m'obtenir; car jamais ce Prince ne lui avoit rien refusé, tant il l'aimoit. Je fus donc accordée aux empressemens d'Osman; il satisfit le Juif, qui s'en retourna bien content, il lui vendit encore ma mere, en lui persuadant que sans elle je ne vivrois pas long-tems; mais hélas! qu'il se trompa! j'eus le malheur de la voir mourir, & de lui survivre.

La Fortune jusques-là m'avoit porté de rudes coups, mon pere tué à mes yeux, ma mere mon unique consolation morte entre mes bras, c'en étoit, ce me semble, assez pour appaiser mon cruel destin. Cependant je ne puis le celer, dussé-je trahir la nature, j'éprouvai des sentimens encore plus douloureux que ceux-là. Osman mon nouveau Maître me parut un monstre affreux auquel on m'alloit exposer. Je ne voyois qu'un long esclavage, un combat continuel contre mon inclination & ma vertu, enfin je voyois mon malheur tout entier.

Je m'entretenois de ces tristes pensées, lorsque deux Esclaves me vinrent prendre à la maison où le Juif nous avoit logées. Osman ayant appris la maladie de ma mere, avoit eu la bonté de me laisser auprès d'elle, mais après sa mort, qui tarda peu, il donna ordre qu'on me menât à son Palais, qui étoit hors de la Ville.

Osman ne vint point de tout le jour, ni la nuit suivante; il jugea sans doute ma douleur trop vive pour s'exposer à me parler d'autre chose, il resta à la Ville pour acheter quelques Esclaves Italiennes qu'il vouloit mettre auprès de moy; il me les amena en effet, & aussi-tôt qu'il fut arrivé il donna les ordres pour former ma maison, & me vint rendre visite. Son abord m'inspira une horreur secrète; je le regardois comme un Tyran odieux qui m'alloit sacrifier à sa passion; il s'apperçut à mon air que sa présence m'intimidoit. Comme il avoit résolu de m'inspirer d'autres sentimens que ceux de la crainte, il se retira, en me disant qu'il s'apercevoit avec peine que je jugeois mal de ses desirs, puisqu'il n'en avoit point d'autre que d'adoucir les rigueurs de mon sort, que j'étois Maîtresse dans son Palais, tandis que je m'en croyois l'Esclave, & que lui-même étoit soumis à mes ordres; il se retira après ce discours.

Tant

Tant de politesse , & tant de retenue me surprirent dans un Pays où je croyois tout le monde barbare ; je commençay à me flater que mon esclavage ne seroit pas si rude , puisqu'on ne cherchoit point à contraindre mon cœur. La maniere dont Osman en usa me le prouva encore mieux ; il fut près d'un mois sans oser se presenter devant moy , quoique chaque jour il m'en fit demander la permission.

Les femmes qu'il avoit mises auprès de moy n'étoient attentives qu'à dissiper ma tristesse , & à me faire oublier , s'il étoit possible , que j'étois en la puissance d'Osman , & au milieu des Barbares. Une Esclave Italienne sur-tout qui avoit l'Intendance sur celles qui étoient auprès de moy , mit tout en œuvre pour m'inspirer d'autres sentimens que je n'en avois du cœur & des manieres d'Osman. Que vous êtes heureuse ! me disoit-elle , au milieu de vos malheurs d'avoir trouvé dans un séjour comme celui-cy des sentimens si nobles & des mœurs si polies, que l'Amant qui les possède se feroit distinguer dans la Cour la plus galante de l'Europe. Oui, ajoutoit-elle , Osman pense avec tant de délicatesse , qu'on ne peut sans injustice n'en être pas touchée ; concevés , Madame tout ce qu'il fait pour vous plaire , il méprise les Loix & les Coutumes du Pays.

L

il abandonne le droit qu'on a sur les Esclaves comme des moyens indignes de son grand cœur. Il fait plus, il s'oppose continuellement à son propre bonheur en se privant de votre présence, crainte de vous allarmer, où trouveriez-vous des sentimens plus vifs & plus nobles ? Je sentoie la vérité de ce que me disoit cette Esclave, j'avouërai même que j'y trouvois une sorte de plaisir, je commençois à m'accuser de trop de severité, lorsqu'on vint de la part d'Osman me demander si je lui permettois de me venir voir. Je n'eus pas le courage de le refuser cette fois ; mais enfin je le trouvay si passionné & si retenu en même tems, en un mot si semblable au portrait que m'en venoit de faire l'Esclave Italienne ; que je ne me repentis point de la liberté que je lui avois donnée. Depuis ce jour je le vis sous d'autres traits que je me l'étois figuré ; mes chaînes devinrent plus legeres, & je trouvay dans celui que je craignois comme un Maître feroce, l'Amant du monde le plus tendre & le plus aimable ; ses soins lui gagnerent enfin mon cœur, & j'eus encore le plaisir de voir que la certitude qu'il en avoit ne diminua nullement son ardeur,

Enfin les charmes de l'Amour m'avoient presque fait oublier mes ennuis passés, lorsque ma malheureuse destinée recom-

mença mes troubles & mes allarmes. L'Empereur Mulla Ismaël mourut âgé de soixante-dix sept ans, il y en avoit quarante-huit qu'il regnoit. C'étoit là le plus terrible malheur qui pouvoit arriver à Osman ; plus son pere l'avoit aimé, plus il se trouvoit exposé à l'inhumanité du successeur, dont la coutume est d'ôter la vie à tous les freres pour s'assurer la paisible possession du Trône. En effet, à peine la mort de l'Empereur fut certaine, que le Sultan aîné envoya les Executeurs de ses ordres cruels au Palais d'Osman ; mais il avoit eu la precaution de prendre ses plus précieux bijoux, & nous nous rendîmes à l'Armée devant Ceuta ; j'avois pris un habit d'homme, & nous nous mîmes Volontaires à la suite d'un Regiment, dont le Colonel étoit son intime ami ; nous y sommes restés inconnus jusqu'à la nouvelle du débarquement des troupes d'Espagne.

Ce fut alors que je voulus éprouver si Osman m'aimoit avec autant de constance & de fermeté qu'il me l'avoit juré tant de fois, j'exigeai donc de lui que rien au monde ne seroit capable de nous separer, il me le promit ; dès ce moment je cherchai le moyen de le tirer d'une Armée où il couroit risque d'être tous les jours découvert ; mais je craignois de meriter sa haine si j'en employois quelqu'un que son

L ij

cœur eût eû de s'aprouver. Vous m'avez fourni l'occasion que je cherchois , vaillant Guerrier , je ne vous ai assailly avec tant d'ardeur que pour vous engager à vous retirer , afin d'avoir un pretexte honnête de vous suivre , persuadée d'attirer Osman après moy ; mais comme je ne le voyois point paroître , je prolongeai le combat contre vous dans la Campagne autant qu'il me fut possible , ou pour lui donner le tems de s'apercevoir de mon absence , & de me suivre , ou pour mourir par vos coups , si-tôt que je serois certaine de sa perfidie ; c'est pourquoi je dédaignai si long tems de vous demander quartier. Enfin Osman parut , & je dois à votre generosité & sa vie & la mienne , ainsi que je vous l'ai déjà dit ; vous sçavez mon Histoire , c'est à vous d'y donner une heureuse fin , en donnant la liberté au fidelle Osman & à la tendre Amely d'aller finir leurs jours dans des climats plus fortunés.



~~TABLE DES MORTS DE PARIS~~

MORTS DE PARIS.

Messire Philippe Anquetil, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Censeur des Livres, mourut le 26 Janvier 1721.

Messire Guillaume Bouret, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & Curé de saint Paul, mourut le 2 Février.

Dame Charlotte-Marie-Anne de Saint-Martin, veuve de Messire René Merault, Seigneur de Villeron, Conseiller au Parlement, mourut le 4 Février.

Messire François Macé, Prêtre, Docteur en Theologie, Chanoine, Chescier, & Curé de Sainte Oportune, mourut le 5 Février en la 78 année.

Messire Henry-Gaston Pajot des Marches, Conseiller Secrétaire du Roy Maison Couronne de France & de ses Finances, mourut le 6 Février.

Messire Nicolas-Joseph Foucault, Conseiller d'Etat, Chef du Conseil de S. A. R. Madame, & l'un des Honoraires de l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres, mourut le 8 Février.

Messire Jacques de Mons, ancien Secrétaire du Roy, & Greffier du Conseil, mourut le 10 Février.

Dame Elisabeth de Verthamont, veuve de Messire Henry-Albert de Cossé, Duc de

Brissac , Pair de France , mourut sans postérité le 13 Février.

M. le Duc de Brissac avoit épousé en premières nœces , le 17 Avril 1663 , Dame Gabrielle Louise de Saint-Simon , fille de Messire Claude Duc de Saint-Simon , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur de Blaye , & d'Henriette de Budos , sa première femme , laquelle étant morte le 28 Février 1684 sans postérité à l'âge de 38 ans , il prit une seconde alliance le 20 Juillet de la même année avec Elisabeth de Verthamont , dont je vous apprends la mort. Elle étoit sœur de M. de Verthamont , Premier Président au Grand-Conseil , Commandeur des Ordres du Roy , &c. & fille de Messire Michel de Verthamont , Marquis de Breau , &c. Maître des Requêtes , & de Dame Marie d'Aligre , laquelle prit une seconde alliance avec M. le Maréchal d'Estrade , & est aujourd'huy vivante.

Après la mort de M. le Duc de Brissac , arrivée le 29 Decembre 1698 , ce Duché passa à Messire Artus Timoleon Comte de Cossé , Grand - Pannetier de France , son cousin , dont est issu M. le Duc de Brissac.

M. le Marquis de Geoffreville , Lieutenant General des Armées du Roy , & Gouverneur de Bapaume , mourut le 17 Février. Le Roy a donné le Gouvernement de

Bapaume à M. le Comte de Rouffy , avec un Supplement de pension.

M. le Marquis du Pons du Château , frere de M. le Marquis de Canillac , Capitaine Lieutenant des Mousquetaires Noirs , mourut le Fevrier.

Messire Christophe François de Brage-longne , Seigneur d'Enjenville , Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement , mourut le 19 Février , âgé de 76 ans.

Messire François-Toussaint de Kerhoent , Marquis de Coëtenfao , Comte de Penhoet-Gié , &c. Lieutenant General des Armées du Roy , & Chevalier d'Honneur de feu Madame Duchesse de Berry , mourut le 25 Février à trois heures après midi , dans le Palais du Luxembourg.

Michel Cassagnet de Tilladet , Evêque de Mâcon , mourut le Fevrier , dans son Evêché.

M. le Chevalier de Lée , frere du Marquis de Lée , Lieutenant General , mourut le Fevr. Son Regiment a été donné au fils du Lieutenant General.

M. le Marquis de Chambonas , Colonel d'un Regiment de Cavalerie de ce nom , ci-devant Saint-Pouanges , du prix de 75000 livres , mourut le à Aurillac. S. M. a donné le Regiment de Chambonas à M. Bongard , Lieutenant Colonel du même Regiment.

M. le Marquis d'Ambres, Lieutenant General de la Province de Guyenne, & pere de M. le Comte de Lautreck, mourut le premier Mars 1721.

M A R I A G E S.

Le cinq de ce mois M. le Marquis de Saint-Pierre (Bon Hervé de Castel) Capitaine des Gens-d'Armes d'Anjou, épousa Mademoiselle de Canteleu.

Le huit M. le Comte de Houdetot, Colonel du Regiment d'Artois, Lieutenant de Roy au Gouvernement de Picardie, fils de M. le Marquis de Houdetot, mort Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne, Brigadier des Armées de S. M. & Inspecteur General de la Cavalerie & des Dragons, épousa Mademoiselle de Villemur. M. le Comte de Houdetot est issu de l'une des plus considerables & des plus anciennes Maisons de Normandie.

Le 21 Février, le Roy signa le Contrat de Mariage de M. le Marquis de Saillans-d'Estaing, Brigadier d'Infanterie, & Colonel d'un Regiment de son nom, avec Mademoiselle du Belley.

La Maison d'Estaing est une des plus illustres du Royaume : il y a plus de cinq cens ans que Guy d'Estaing sauva la vie à

Philippe-Auguste à la Baraille de *Bovines*. Ce Prince pour récompense, lui donna la permission de porter les Armes, sans *Lambel* ni *Brisure*, comme les Descendans les ont portées, & les portent encore aujourd'huy. Saint Amant, premier Evêque de Rodez, qui vivoit en 1333, étoit de cette Maison, ainsi que le Bienheureux François d'Estaing, aussi Evêque de Rodez, qui fit bâtir le Clocher de cette Cathédrale, où l'on voit par tout les Armes de France sculptées, qui sont les mêmes que celles que portent la Maison d'Estaing. Le Cardinal d'Estaing rendit de grands services à l'Eglise. La Maison d'Estaing est alliée à celles de Bouillon, d'Uzès, de Canillac, d'Alegre, & à plusieurs autres. La grand'-mere de M. le Marquis de Saillans étoit de la Maison du Chevalier Bayard.

La famille du Belley n'est pas moins distinguée : la bravoure, la piété & la science, y ont toujours été hereditaires. Martin du Belley étoit premier Gentilhomme de la Chambre de François I. Gouverneur de Normandie, Roy d'Yvetot. Depuis ce temps-là cette famille porte une Couronne antique. Guillaume du Belley commandoit en Piedmont. Le Cardinal du Belley, Evêque de Paris, est assez connu. Mademoiselle du Belley, nouvelle mariée,

130 LE MERCURE
est fille de M. le Comte du Belley, mort
dans une de ses Terres en Touraine, avec
des sentimens d'une grande pieté, & de
Dame N. de Villaroult, fille du feu
Marquis de Villaroult. La Maison du
Belley est alliée à celles de Richelieu,
Mortemar, Laval, Fenelon, Beauveau, &
à plusieurs autres des plus considerables
du Royaume. M. l'Evêque de S. Flour,
oncle du Marié, est le treizième Evêque
de sa Maison, & a été le trente-deuxième
Comte de S. Jean de Lyon.



A U R O Y,
SUR LE JOUR DE SA NAISSANCE.

Compliment envoyé par M. le Duc de
la Tremoille, Premier Gentil-homme
de la Chambre, Pensionnaire du Colle-
ge de LOUIS LE GRAND.

SIRE, les meilleures coutumes,
Qui n'y tiendroient la main resolument,
Se perdent insensiblement,
Tant que l'an passé nous en fumes
Un peu la dupe, & vous diray comment.
Les dance precedentes années.

Nous avions par des jeux, SIRE, & de très-
grand cœur

Celebré l'heureux jour qui fit notre bonheur
En commençant vos destinées.

Nous crûmes notre droit pour toujours établi,

Et que de Février arrivant la quinzième,

Jour par votre naissance à jamais annobli,

On ne nous parleroit de Leçon ni de Thème,

Cela ne devoit pas selon nous faire un pli.

Mais ne voila-t-il pas, qu'à notre grand scandale

L'an passé, dans le temps qu'on s'en doutoit le moins,

A tel jour on entend, j'en ay de bons temoins,

La triste cloche qui brimbale,

Et nous appella par ses sons

A nos Thèmes & nos Leçons.

Pour beaucoup j'aurois voulu, SIRE,

Que vous eussiez pu voir dans ce cruel moment

Notre zèle pour vous : car je puis vous le dire

Jamais il ne s'est vu pareil étonnement,

Ni désolation pareille.

Nous fûmes en Classe, oui, mais en baissant l'oreilles

On entendoit chacun tout haut se récrier :

Et qu'est donc devenu notre ancien privilège ?

Est-ce là le respect que doit notre Collège

Au quinzième de Février ?

Est-il, cet heureux jour, fait pour étudier ?

Aussi, quoique Regens & Maîtres pussent faire,

Gardez que ce jour-là l'on n'étudie guère.

Les quelque Censeur misanthrope chagrin ,

Croyant sans doute être bien fin ,

Va dire qu'il paroît assez à ce prélude .

Que nous sommes des gens qui n'aimons pas l'étude .

Mais , SIRE , ne le croyez point .

Ce qu'on en pourroit dire est pure médisance ,

Et comme on sçait combien vous prizez la science .

On veut nous décrier près de vous sur ce point .

Quand l'étude à' ailleurs n'auroit rien d'agréable ,

Votre exemple suffit pour nous la rendre aimable .

On nous le cite à tout propos : .

Vous êtes sur cela notre premier Heros : .

Vous le serez un jour , SIRE , en mainte autre chose ,

Heureux qui pourra lors vous suivre un peu de loin !

Mais de vous imiter dans l'étude avec soin ,

C'est ce qu'uniquement en Vers ainsi qu'en Prose

Chacun de nous aujourd'hui se propose .

Où , depuis que l'étude à des charmes pour vous ,

Etudier est un plaisir pour nous .

Mais il faut que le tout se fasse avec décence ,

Avec choix des tems & des lieux ,

Et le jour de votre naissance

Est un jour selon nous , où , de votre licence ,

On pourroit hazarder quelque chose de mieux .

Ce mieux se fait assez entendre .

Pour le jour de demain c'est le mieux à tout prendre .

Un petit mot , SIRE , à votre loisir ,

Dites que , pour demain , tel est votre plaisir .

*Sur ce point, comme sur tout autre,
SIRE, votre plaisir fera toujours le notre,*

Le paquet où étoit ce compliment pour Sa Majesté fut adressé à M. le Maréchal de Villeroy par M. le Duc de la Tremoille, avec les Vers suivans pour M. le Maréchal.

Je joins ici chose importante

Pour maintes jeunes gens très-touchante,

C'est un Placet fondé sur la raison ;

Faites tant que LOUIS à nos desirs propice

Au bas dudit Placet, par grace ou par justice

De sa main blanche mette, Bon.



A MADEMOISELLE DE G***

Sur ce qu'elle dormoit beaucoup.

Ode seconde par M. L. C. D. P. O. D. D.

*L*E sommeil en dresse un trophée ;
J'ay beau gronder, vous sommeillez
Ce n'est que pour venir Morphée,
Que par fois vous vous reveillez.

*Sortez d'une erreur dangereuse,
Pleurez les dons qu'il vous a faits :
Non, il ne peut vous rendre heureux,
Qu'en vous refusant ses bienfaits.*

D'un cœur que le chagrin accable,
 Que ses dons prévenant les vœux,
 Empêche d'être misérable
 Celui qui ne peut être heureux.

Mais, qu'il respecte la jeunesse.
 Les jeux, les ris & la beauté.
 Et ne suive que la vieillesse,
 La laideur & l'infirmité.

Ah ! s'il bannit de votre vie
 Les soins, les craintes, les desirs ;
 En même tems, chère Silvie,
 Il en bannit tous les plaisirs.

Vous ne venez dans nulle fête
 Nous enflammer, nous attendrir ;
 Vous ne faites nulle conquête,
 Et vous pourriez tout conquérir.

Tout au plus un heureux mensonge
 Met Adonis à vos genoux :
 Pensez bien que ce n'est qu'un songe,
 Que les laides ont comme vous.

Qu'en cachant aux Mortels vos charmes,
 Morphée a bien servi Vénus !
 A sa beauté tout rend les armes,
 Nul cœur ne lui résiste plus.

*Je gagerois que la Déesse
L'assiste aussi dans ses travaux ,
Et qu'elle fait l'aider sans cesse
A cueillir pour vous des Parvots.*

*Mais non , je sçay que pour suffire ,
A nous en fournir tous les jours ,
Ce Dieu , grace à mon long martyre ,
N'a pas besoin de son secours.*

*Trop tendre Amant , jamais je n'use
Des faveurs qu'il nous offre à tous ;
Et les Parvots que je refuse ,
Il court les répandre sur vous.*

*Si votre cœur est donc sensible
Aux dons qu'il vous fait chaque jour ,
Souvenez-vous , belle inflexible ,
Qu'il en faudra payer l'Amour.*

Le mot de la premiere Enigme du mois
passé étoit les Mules ; & celui de la se-
conde , la Medaille.

E N I G M E.

*C'est à vous , belle Iris , que je dois ma naissance
Jamais sans vos appas , je n'aurois vu le jour ;
Jusqu'ici j'avois sçu me cacher sous l'Amour ;
Mais son bandeau levé m'interdit le silence.*

*Je viens donc pour vous voir, comme un fils
inconnu.*

*Ou plutôt je viens voir l'Amante de mon pere ;
Car sans cesse il se plaint que jamais il n'a pu
Meriter vos faveurs , ni même sçû vous plaire.*

*Je suis pourtant son fils , & vous êtes ma mere ;
Je suis né de l'Amour que mon pere eut pour vous :
Sans vous il m'eut laissé dans l'être imaginaire ,
Cet aveu n'a-t-il point ému votre courroux.*

*Je crains d'avoir blessé par-là votre pudeur ,
Ou de passer chez vous pour un fils temeraire ;
Mais afin , belle Iris , d'éviter ce malheur ,
Je m'en vais en deux mots éclaircir ce mystère.*

*Je suis dessous vos yeux : mon pere plein de vous ,
M'a chargé de venir vous marquer sa tendresse :
Je suis d'un naturel poli , gracieux , doux ;
Bien des filles voudroient un fils de mon espece.*

A U T R E.

Nous sommes deux , ensemble nous tenant ,

Vivant & voyageant ensemble :

L'une de nous marche si lentement ,

Qu'à la tortuë elle ressemble :

L'autre , d'un pas plus diligent ,

S'avance douze fois plus vite ,

Et nous arrivons cependant

En

— même-tems , chacune à notre gîte ,
 Que nous passons incontinent ,
 Sans nous arrêter un moment.



CH A N S O N.

JE vous nomme sans que j'y pense ;

Notre entretien me charme , & je crains votre
 absence :

J'aime à causer tous vos desirs ,

Et votre rencontre imprévue :

Me cause de certains plaisirs ,

Que je ne sens qu'à votre vue.

Je songe à vous , malgré moi-même :

Je crois vous voir la nuit , je vous cherche le jour.

Si ce n'est pas-là comme on aime ,

Apprenez-moi enfin ce que c'est que l'Amour.

Nous ne donnons la Pastorale suivante
 qu'en faveur de la nouveauté des paroles ,
 & nous n'avons pas jugé à propos de la
 faire graver , cet air ayant assez couru
 Paris.

Sur l'Air , Petit à petit l'Oiseau fait son nid.

UN cœur couronné par l'amour

Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour :

M

138 LE MERCURE

Mais chaque instant avance

Le prix de sa constance ;

Petit à petit

L'Oyseau fait son nid ;

Quand à sa belle on rendre amant

A fait l'aveu de son tourment ,

L'amour sans qu'il y pense

Haste sa récompense ; &c.

Tantôt l'objet de ses desirs

Devient l'écho de ses soupirs ,

Ou par un regard tendre

Son cœur se fait entendre ; &c.

Tantôt à l'ombre d'un ormeau

L'on écoute son chalumeau ,

Et l'on redit soulette

Sa douce chansonnette ; &c.

De sa belle il flatte le chien ,

Elle caresse aussi le sien ,

Et leurs Troupeaux vont paître

Ensemble sans leur maître , &c.

D'un bouquet s'il pare son sein

La belle souffre son dessein ,

Et la main qui la pare

S'adécourne & s'égare , &c.

Aujourd'hui c'est un d'aux finis ;

Baiser plus donné que surpris ,

Adoucit le martire

Du Berger qui soupire , &c.

Mais que fait-il le lendemain ?

De sa Belle il baise la main ,

Demain c'est autre chose ,

Il est heureux s'il ose , &c.



R E F R A I N.

Sur une Lampe.

A MADAME DE ***

Sur l'Air , Reveillez vous.

A Voir cette Lampe nouvelle
 Qui vous guide dans ce séjour ,
 Comme en vos mains elle étincelle ,
 On diroit du flambeau d'amour :

De vos yeux la vive lumière }
 Eclipsé cet éclat si beau ,
 Pour se guider dans sa carrière ,
 Diane prend-elle un flambeau ?

Cette Lampe est mystérieuse
 N'est-ce pas celle dont Psiché

Mij,

Alloit cherchant trop curieuse.

Quel étoit son amant caché :

Sans doute c'est un héritage.

De l'Amante de Cupidon ,

Ayant sa beauté pour partage

Elle vous fit aussi ce don :

Cherchez vous un Amant fidèle

Et dont le feu soit éprouvé ,

Ne cherchez pas si loin la belle

Vous en avez un tout trouvé :

Sans le secours de cette Lampe

Vous trouverez l'Amour vainqueur ,

Après de vous toujours il campe ,

Il se repose dans mon cœur :

Il n'oseroit vous faire entendre

Quelle est pour vous sa vive ardeur ,

Ses feux sont cachés sous la cendre

Assoupis par votre froideur :

Imitez donc cette imprudente ,

Né le laissez point sommeiller ,

Par une goutte d'huile ardente

Mettez-vous de le réveiller ;





JOURNAL DE PARIS.

Copie d'une Lettre de la Cathedrale de Vienne pour demander à M. le Regent M. l'Abbé d'Auvergne pour Archevêque de Vienne.

MONSIEUR,

Nous avons appris que M. l'Abbé d'Auvergne a demandé à V. A. R. l'Archevêché de Vienne. Nous aurions prevenu sa demande auprès de V. A. R. si nous avions osé nous flater que M. l'Abbé d'Auvergne voulut preferer l'Archevêché de Vienne à celui de Tours. Cette préférence ne peut venir que de la connoissance qu'il a de la disposition de tous les Etats du Diocèse à son égard, depuis qu'il le gouvernoit en qualité de Grand-Vicaire il y a plus de vingt ans. Nous l'avons vû, Monseigneur, soulager les pauvres, protéger le Clergé, animer la Noblesse à faire le bien, & travailler avec autant de patience que de facilité, à pacifier conjointement avec feu M. de Montmorin les differens les plus difficiles : ce qui lui avoit attiré l'estime, le respect & la

confiance^e de tous les Etats. Après la mort de M. de Montmorin nous primes la liberté de demander au feu Roy M. l'Abbé d'Arvergne, on ne laissa pas aller nos vœux jusqu'au Trône de ce Monarque; nous espérons plus de bonheur, Monseigneur, auprès de V. A. R. & nous la supplions tres-humblement de se faire un plaisir de nous rendre heureux. Nous sommes avec toute sorte de soumission & un tres-profond respect,

MONSEIGNEUR,

de V. A. R.

Les tres-humbles & tres-obeissans
 Serviteurs, les Dignitez & Chanoines de l'Eglise de Vienne,
 Loras Précenteur, de Corbeau
 Chantre, Chaboud Capistol V.
 Gn. Perouse, l'Abbé Pelisson,
 Colomb, Boiron, Pellerin, Argoud,
 Bruiset Theologal, Didier V. G. Riorder, B. Tholoz

*Au Chapitre de l'Eglise
 de Vienne le 21 Dec. 1720.*

Les Collegiales, les Curtez de la Ville, plusieurs Communantez Ecclesiastiques du Diocese, la Noblesse & le tiers Etat de Vienne ont aussi écrit en leurs noms à M. le Regent; & ont marqué par des feux & des illuminations une joie universelle de ce qu'il leur a accordé.

On écrit de *Quimpercorentin* en basse Bretagne, que le 4 Janvier 1721, Madame la Marquise de * * belle & fort riche, veuve & âgée d'environ 27 à 28 ans, s'étant rendue chez M * * où l'on joue publiquement, elle avoit eu quelques paroles vives avec M. du * * Capitaine du Regiment de * *. La Marquise sage & prudente, quoique jeune, se contenta dans cette occasion de laisser parler l'Officier tant qu'il voulut, & continua de jouer tranquillement, se réservant à lui donner des marques sensibles de son juste ressentiment. En effet, le lendemain matin, du même mois, cette Héroïne fit assigner à l'Officier le lieu d'un rendez-vous pour se battre en duel, avec menace de lui couper le visage en pleine rue, s'il manquoit à s'y trouver. La Dame ne prit ce dernier parti, que parce qu'elle jugea plus à propos de vider ce différent dans un tête à tête, que de scandaliser la Ville en le rendant public. L'Officier reçut d'abord avec assez de fermeté, ou plutôt d'une manière assez méprisante cette assignation; mais comme ses amis l'avertirent que l'affaire devenoit sérieuse, il n'eut pas le courage de se rendre seul au rendez-vous. Dans cette agitation de cœur, il prit les précautions les plus propres & les plus convenables. Il s'aboucha avec quelques Offi-

ciers de son Regiment, & les pria de se rendre à quelques pas du rendez-vous, pour le secourir, s'il étoit nécessaire. Enfin il se rendit au lieu assigné par la Marquise. Comme l'Officier n'avoit pû jouer tout ce stratagème, sans que la Marquise n'en eût eu quelques indications, outrée d'ailleurs de la lâcheté de ce Capitaine, elle assembla un plus grand nombre d'autres Officiers de ses amis, ne jugeant pas à propos d'aller seule au combat. Ces derniers instruits de la manœuvre qu'ils devoient observer, surprirent le petit nombre des partisans de M. du**, pendant que la Marquise alloit droit à son ennemi pour le combattre. L'Officier deconcerté perdit alors toute envie de se battre contre la Marquise, qui l'attendoit toujours de pied ferme, & se contenta seulement en abordant la Marquise, de lui reprocher d'un ton de Gascon, qu'elle n'étoit qu'une femme, sans vouloir pousser la chose plus loin.

*Extrait d'une Lettre écrite par M. le Curé
d'Allouville à M. de Fourcy Abbé de
S. Vandrille le 7 Janvier 1721.*

LE mercredi 4 Decen br^e 1720, le nommé Marcyon habitant de la Paroisse d'Allouville à deux lieues de Caudebec, &c
Marneux

Marneur de profession , fut employé par le nommé Roger laboureur de la même Paroisse à tirer de la marne dans une vieille Marnière abandonnée depuis longtems , parce qu'elle ménaçoit ruine. Après quelque temps de travail le Laboureur fut curieux de descendre aussi dans cette Marnière , qui étoit profonde de 18 toises , pour voir en quel état elle étoit ; il prit avec lui un pot de cidre pour faire boire son homme de journée , mais à peine y fut-il descendu , que la terre du trou éboula , & boucha entièrement le passage qui conduisoit à la chambre de la Marnière. Dans un pareil malheur , toute la ressource de ces deux hommes , fut d'implorer la divine Providence à leur secours. Le fils du Marneur , qui étoit resté au haut du trou , s'étant aperçu de l'accident, courut vite au secours ; mais les Marneurs qu'il alla chercher, ayant refusé de travailler dans le même trou , de crainte d'un pareil sort , il fallut en percer un nouveau ; ce qui dura jusqu'au Dimanche 15 du même mois , pendant lequel tems la faim & la soif tourmenterent furieusement les deux malheureux prisonniers ; le pot de cidre leur avoit servi les deux premiers jours , mais ils furent obligez les jours suivans de reboire plusieurs fois ce qu'ils avoient déjà bu ; ce qui prolongea leur vie jusqu'à l'instant heureux qu'on

N

leur donna du jour. Avant que de les tirer de cet antre, on prit toutes les précautions nécessaires pour ne les exposer au grand air que lorsqu'ils seroient en état de le supporter; & ce ne fut que le 17 qu'on les transporta dans leur maison; on les nourrit avec du bouillon, du vin & du sucre pendant trois jours, & au bout de dix jours ils se trouverent en assez bonne santé: il ne leur est resté qu'une douleur sourde à la plante des pieds, sur lesquels ils ont de la peine à se soutenir; ce qui est un effet de la marne, qui dessèche ordinairement les corps au point que la plupart de ceux qui gagnent leur vie à la tirer de la terre, perdent souvent l'usage de leurs membres qui en deviennent paralitiques.

A Saint-Jean d'Angely le 11 Fevrier 1721.

Marie Gelé; veuve de Maître Jean Coffin Avocat en Parlement, âgée de 88 ans, ayant resté près de 22 ans dans une profonde lethargie, a recouvré depuis peu l'usage de la parole. La connoissance & la parole lui étant survenues en même temps, elle a voulu se confesser, ensuite de quoi elle a reçu le Sacrement d'Eucharistie avec la même piété qui l'animoit avant sa maladie. Elle a presentement l'esprit sain, & n'a rien oublié du passé, demande des

nouvelles de ce qu'elle n'a pu savoir ni apprendre pendant sa lethargie, & parle avec un jugement aussi solide qu'on le peut desirer d'une personne de son âge. On fit voir la Dame Marie Gelé sur la fin de l'année 1700, aux Medecins de Messieurs les Ducs de Bourgogne & de Berry, lorsqu'ils passerent par cette ville à leur retour d'Espagne. Ces Medecins jugerent alors le mal incurable, & dirent que peutêtre la nature pourroit faire un dernier effort sur la fin des jours de la malade. C'est en quoi ils ont pronostiqué juste.

BENEFICES DONNEZ.

DU 15 Janvier 1721. le Roy a donné l'Abbaye du Paraclet dans la ville d'Amiens, qui a vaqué par le decés de Madame de Saint-Souplet, à Madame Jeanne de Grouches de Chepy, Religieuse à l'Abbaye de Willencourt.

Du 29 Janvier, l'Abbaye Commendaire de Sauve Ordre de S. Benoît, Diocese d'Alais, vaquante par le decés de M. de Merés, à M. l'Abbé de Valory.

Du 7 Fevrier, l'Abbaye de Sainte Claire des Urbanistes de la ville de Millau, Diocese de Rodez, à Madame de Rupé Religieuse de Rabasteins, en consequence de l'election de sa personne par la Communau-

ré des Religieuses, sur la demission de la Dame de Saint-André de Mésplets.

Du 14 Fevrier, la Coadjutorerie de l'Abbaye Reguliere de la Grace-Dieu, Ordre de Citeaux, Diocese de Besançon, à Don Ponce Jeunet Prieur de Clairvaux.

Du 28 Fevrier, l'Archidiaconé de l'Eglise Metropolitaine de Toulouse, vacant en Regale par le décès de M. Donadieu, à M. de Peiressaubes, Prêtre du Diocese de Toulouse.

La Dignité d'Abbé Seculier de S. Vozy en l'Eglise Cathedrale du Puy, vacante en Regale par la démission de M. Antoine Arcis, à M. François Arcis, Sacristain de S. Nizier de Lyon.

Le 29 du mois de Decembre 1720, M. l'Abbé de Rastignac, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, fut nommé à l'Evêché de Tulles par la démission pure & simple que M. l'Abbé de Saint-Aulaire, ancien Evêque de Tulles, en avoit faite entre les mains du Roy. M. l'Abbé de Rastignac, cy devant Prieur de la Maison de Sorbonne, a été nommé à l'Evêché cy-dessus, étant encore Grand-Vicaire de M. l'Evêque de Luçon.

M. l'Abbé de Foudras, Comte de Saint-Jean de Lyon, a été nommé Coadjuteur de Messire Jean-Claude de la Poype de Vertrieu, Evêque de Poitiers.

La Ville de Nantes a obtenu de la Cour la permission de faire un fonds de Lotterie de 400000 livres, dont le profit sera employé à faire des Pompes publiques contre les incendies.

Le premier Fevrier, M. Coffin Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des Facultés, des Procureurs des Nations, & des autres Officiers, presenta au Roy un Cierge, selon l'ancienne coutume, & il fit un discours à S. M. Il alla ensuite accompagné de même au Palais Royal, où il en presenta un à Monsieur, le Duc d'Orleans Regent du Royaume, qu'il complimenta pareillement.

Le 3. M. le Duc de Coassin, Evêque de Metz, seul heritier de feuë Madame la Duchesse de Sully, se trouva au lever du Roy dans son grand Cabinet, avec M. le Chevalier de Sully & ses autres parens, pour faire part à S. M. de la nouvelle de la mort de Madame sa sœur.

M. Paris & M. Grassin ont été nommés pour faire le premier examen des Comptes & des Livres de la Banque, sur lesquels Messieurs Trudaine, de Machault & Fermand Conseillers d'Etat, doivent faire une seconde revision.

Le Gouvernement d'Alais a été augmenté jusqu'à 12000 livres en faveur de M. le Marquis de la Farre, qui en a obtenu la survivance.

N iij

Le 6, M. le Duc de Brissac fut reçu Duc & Pair de France, & prit séance en cette qualité au Parlement. Tous les Princes du Sang, & Ducs & Pairs qui se trouverent à Paris, assisterent à cette cérémonie.

On mande de Montpellier du 7 de ce mois, que le 2. on avoit fait tous les préparatifs nécessaires pour l'ouverture de l'Assemblée des Etats de Languedoc, & que les Etats ayant accordé au Roy, selon leur coutume, les trois millions de Don gratuit, ils avoient dépêché un Courier à S. A. R. pour lui en donner avis. Ce Courier qui arriva ici le 15, a rapporté qu'une partie de ce Don gratuit sera payée en Billets de Banque, conformément à l'Arrêt du Conseil donné en conséquence avant la tenue des Etats, qui ont mis en délibération d'emprunter deux millions 50000 livres, à un intérêt qui n'excede pas le Denier 20, pour payer le surplus de ce Don en argent.

Le Roy a exclus par une Lettre de Cachet, de la Faculté de Sorbonne, cinq Docteurs opposés à l'accommodement, sçavoir, Messieurs le Tonnelier de Breuille, le Brun Religieux de S. Victor, & Messieurs Touvenot, la Chassigne & Bourcier, Docteurs de la Maison & Société de Sorbonne.

Le 12 Sa Majesté a nommé Conseillers d'Etat M. de Meliand Intendant de Lille en Flandres , M. de Harlay , & M. d'Ormesson.

Le 12 on celebra dans la Chapelle de Sa Majesté l'anniversaire de feuë Madame la Dauphine mere du Roy , & le 17 celui de M. le Dauphin son pere.

Le 13 le Roy entendit une Messe Grecque & Latine qui fut chantée devant Sa Majesté.

Le 13 M. de Saint Contest Plenipotentiaire de France au Congrès de Cambray , partit pour Saint Messan , d'où il se rendra à Cambray. M. le Comte de Morville partit le 17 pour s'y rendre.

Le 15 M. l'Abbé Tambonneau gagna le Procès qu'il avoit au Parlement au sujet du Prieuré de Sainte Honorine de Conflans , vacant par la mort de M. l'Abbé de la Rochefoucault , & qui lui avoit été conféré par M. le Cardinal de Noailles.

M. l'Abbé d'Auvergne , nommé à l'Archevêché de Vienne , a obtenu de M. le Regent pour M. l'Abbé de Maugiron , l'Agence generale du Clergé pour l'année où Vienne sera en tour d'y nommer.

M. Dumont , Gouverneur de Meudon , & M. de Francine , qui étoient cy-devant chargez de la direction de l'Opera , ont été nommez par la Cour pour remplacer

M. de Landivisiau qui en étoit chargé , & les deux premiers continuèrent d'en avoir l'inspection.

Le 15 de ce mois , le Roy qui entroit dans sa douzième année , reçut les complimens des Princes du Sang , des Ministres Etrangers , & des Seigneurs de sa Cour.

L'Empereur a levé l'interdit du commerce avec la France , qu'il avoit ordonné , & dorenavant les marchandises de ce Royaume seront reçues dans les Villes de Flandres , moyennant de bons Certificats que ces marchandises ne viennent point de Provence.

Le Roy a fait grace à Messieurs de Liscoët & Kerfosin , Gentils-hommes Bretons , qui avoient été exceptez de l'Amnistie accordée par le Roy aux Gentils-hommes impliquez dans l'affaire de Bretagne.

On grave par souscription les Tableaux de l'Histoire de Don Guichotte , qui ont été peints il y a deux ans par M. Coypel le fils. M. Crozat le jeune fait aussi graver par souscription les Tableaux du Roy , du Regent , & ceux des autres excellens Maîtres qui sont dispersez dans les fameux Cabinets de Paris. Messieurs Watot , Nattier , & un autre , sont chargez de les dessiner.

Le 18 Madame la Comtesse d'Armagnac

filles de M. le Duc de Noailles, se retira dans le Couvent de la Visitation.

M. le Duc de la Feüillade ayant fait faire un superbe carrosse qu'il destinoit pour son Ambassade de Rome, en a fait present au Roy. Ce carrosse avoit coûté à ce Duc 25000 écus, & Sa Majesté lui a laissé la propriété des Tapisseries de la Couronne, qu'on lui avoit prêtées pour son Ambassade.

M. le Marquis de Brion, Guidon des Gendarmes d'Anjou, a été fait Enseigne des Gendarmes Dauphins, par la démission de M. le Marquis de Nerestan, à present Duc de Gadagne, & M. le Chevalier Daguesseau, troisième fils de M. le Chancelier, a été fait Guidon à la place de M. Brion.

On a appris par un Courier extraordinaire dépêché de la Cour de Rome, que le Saint Pere avoit nommé pour son Nonce extraordinaire à la Cour de France M. de Massei, qui étoit ici sans qualité. S. S. a ajouté à cette dignité celle de Grand Maître de la Chambre. M. de Massei doit estre incessamment sacré à Meaux Archevêque d'Athenes par M. le Cardinal de Bissy. L'internonce du Pape qui est à Paris, doit s'y trouver.

Le 21 toutes les Chambres étant assemblées, M. de Pontcarré, fils de M. le

Premier President du Parlement de Rouen, fut reçu Conseiller au Parlement de Paris, ainsi que le fils de M. de Feriol, Receveur General des finances.

M. l'Abbé Gueret, Docteur de Sorbonne, cy-devant Curé de Brie, a été nommé Curé de Saint Paul.

M. l'Abbé Perot a remis au Roy l'Abbaye que Sa Majesté lui avoit donnée dans la dernière nomination.

Le Roy a donné à M. Chamu le Prieuré de N. Dame des Prez proche Curson, Diocese de Luçon, dépendant de l'Abbaye de Saint Michel en l'Herm, uni au College des quatre Nations.

Le 22 le Roy vit la representation de la Comedie Française, intitulée *l'Esprit follet*, ou la *Dame invisible*, qui fut jouée par les Comediens ordinaires de S. M. sur le petit Theatre qui avoit été dressé dans l'anti-chambre du Roy.

Les 22 Docteurs qui avoient été exclus de la Maison & Societé de Sorbonne, y sont rentrez depuis peu par Lettres de cachet.

Le Lieutenant de Roy de Valenciennes étant mort, M. d'Orbessan Lieutenant-Colonel du Regiment du Roy, a été choisi pour remplir sa place, & M. des Clavelles, Major du Régiment du Roy, a été fait Lieutenant-Colonel de ce dernier Regiment.

M. l'Evêque de Frejus, Precepteur du Roy, a obtenu pour M. son neveu l'Abbaye d'Aulnay, avec la permission d'y attacher 600 livres de pension pour les deux Aumôniers.

Le Prince Doloroucki, Ambassadeur extraordinaire du Czar, arriva ici le de ce mois: il vient relever M. de Schlenick, qui faisoit la fonction de Ministre de Sa Majesté Czarienne à la Cour de France. Le 22 ce Prince eut l'honneur de saluer le Roy en cette qualité.

M. le Gendre Intendant de Tours, ayant demandé son rappel, la Cour a nommé M. d'Argenson fils puîné pour le remplacer.

M. le Chevalier de Goyon, Capitaine de Vaisseau, a été fait Commissaire general d'Artillerie de la Marine.

Le 23 M. le Duc de Chartres, précédé du Regent, & accompagné de M. Bosc Procureur general de la Cour des Aydes, Chancelier de l'Ordre de Saint Lazare, & de M. Bontems Prevôt & Maître des Ceremonies du même Ordre, avec son bâton de ceremonie en main, & des autres grands Officiers & Chevaliers de cet Ordre, prêta serment entre les mains du Roy pour la Charge de Grand Maître des Ordres de Saint Lazare & N. D. du Mont-Carmel:.

après le serment M. Bosc en qualité de Chancelier, donna à M. le Duc de Chartres le cordon de l'Ordre.

M. le Duc de Chartres, en qualité de Grand Maître des Ordres de Saint Lazare & N. Dame du Mont-Carmel, a ordonné que tous les Chevaliers de ces Ordres renonceroient à la Couleur de pourpre qui avoit été imaginée par le dernier Grand-Maître, & que dorenavant les Chevaliers seroient tous habillez d'un satin noir où la broderie de l'Ordre de Saint Lazare seroit imprimée sur le manteau & sur le juste au-corps.

Le 23 le Roy alla se promener à la Porte Saint Antoine, & de là Sa Majesté se rendit aux Jesuites pour y entendre le Salut.

Le 24 les Comediens François representèrent devant Sa Majesté les Comedies du *Grondeur*, & de *Crispin Medecin*. L'on continuëra pendant le Carême à representter devant le Roy diverses Comedies Françaises & Italiennes sur le petit Theatre.

On assure que la Bibliotheque que M. Law avoit achetée l'année derniere de M. l'Abbé Bignon, sera réunie à la Bibliotheque du Roy.

Le M. Boivin le cadet fut élu pour remplir la place vacante dans l'Academie Française, par le decès de M. Huet, ancien Evêque d'Avranches.

Le 24 M. le Cardinal de Rohan prit congé du Roy, du Regent, de tous les Princes & Princesses du Sang. Le 26 son Eminence partit pour Savernes, où elle passera quelques jours, pour se rendre ensuite à Rome. M. le Duc de Tallard, fils de M. le Maréchal Duc de Tallard, qui y doit prendre le caractère d'Ambassadeur, accompagne M. le Cardinal de Rohan.

L'on fait de grands preparatifs dans le Palais des Tuilleries, pour l'audience que Sa Majesté donnera à Celebi-Mehemet-Effendi, Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur. On a eu avis de Poitiers, qu'il y étoit passé le 23, & qu'il devoit arriver ici le 10 ou le 12 de Mars prochain. Il ira loger à la maison dite du *Diable*, dans la rue de Charenton, où il restera jusqu'au jour de son Entrée, pour laquelle on a commandé un détachement des différentes Compagnies qui composent la Maison du Roy. Plusieurs autres Troupes de Cavalerie & d'Infanterie doivent honorer l'Entrée de cette Excellence. Après son Entrée il ira loger à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, & le lendemain le rendez-vous du Cortège qui le doit conduire à sa premiere audience du Roy, sera au haut de l'Etoile, d'où il descendra par l'avenüe des Tuilleries, & entrera dans le Château par le Jardin. L'audience sera

dans la Gallerie , attenant l'appartement du Roy , qui a été jusqu'à présent occupée par les Bureaux & logemens des personnes employées auprès de M. le Maréchal de Villeroy , & par une Salle ou Corps-de-garde des Gardes du Corps , qui a été transporté dans l'appartement au dessous , qu'occupoit feuë Madame la Duchesse. On placera le Trône du Roy au bout de la Gallerie , & l'Ambassadeur verra ce Trône dès le Peron de l'Escalier. La Gallerie sera ornée des Tapisseries de la vie de Louis XIV.

Les Gouverneurs & autres Officiers des Châteaux de Versailles , Meudon , & autres Maisons Royales , ont ordre d'avoir des habits bleux uniformes, galonnez d'or, pour paroître devant l'Ambassadeur du Grand Seigneur , lors qu'il ira visiter ces Maisons Royales.

M. le Marquis Desalleurs , cy-devant Ambassadeur de France à la Porte , s'est retiré aux Camaldules.

De 27 Fevrier 1721.

EN l'Assemblée generale de la Compagnie des Indes , tenuë en l'Hôtel de la Banque , en presence de S. A. S. M. le Duc de Bourbon , il a été arrêté unanimement.

1°. Que la Compagnie fera ses très-humbles Remontrances au Roy pour être reçue opposante à l'Arrêt de son Conseil du 26 Janvier dernier , qui a été rendu sans que la Compagnie ait été entendue en ses defenses.

2°. Que la Compagnie representera au fond que l'union de la Banque avec elle , ne peut avoir lieu.

1°. Parce que le Compte du Tresorier de la Banque n'a jamais été rendu aux Directeurs de la Compagnie comme il avoit été ordonné par l'Arrêt du 23 Fevrier 1720 , qui a fait ladite union , faute de quoi les Directeurs n'ont jamais pris possession de la Banque.

2°. Que depuis ladite pretendue union il a été fait pour plus de 1700 millions de Billers de Banque en vertu d'Arrêts du Conseil , rendus du propre mouvement de Sa Majesté , au prejudice de la Deliberation de la Compagnie du 22 Fevrier 1720 , & de l'Arrêt d'union.

3°. Qu'au cas qu'il ne plaise pas à S. M. de faire droit au fond à la Compagnie sur sa Requête , Elle sera suppliée en la recevant opposante à l'Arrêt du Conseil du 26 Janvier dernier , de nommer des Commissaires qui entendront les Parties, pour sur leur Rapport être ordonné par S. M. ce que de raison.

4°. Que S. A. R. M. le Duc d'Orléans sera suppliée de continuer à la Compagnie l'honneur de sa protection , qu'il a bien voulu agréer , & dont elle a plus besoin que jamais dans cette occasion , où il ne s'agit pas moins que de sa subversion.

5°. Que S. A. S. M. le Duc, sera supplié de continuer à la Compagnie les mêmes bontés qu'il a eues pour elle jusqu'à présent.

6°. Que la Compagnie desavouë la prétendue Requête , sur le fondement de laquelle, a été rendu l'Arrêt du 26 Janvier ; desavouë pareillement les Directeurs en tout ce qu'ils pourroient avoir fait ou faire de contraire à la Deliberation du 22 Fevrier 1720.

7°. Que pour l'exécution de ce que dessus , elle nomme Messieurs Amon , de Bulli , Schelton , de Chatte , Cornuau , Destouches , Cartigni , de Brancas , & de Rochepierre pour Syndics ; auxquels elle donne pouvoir de signer les Requestes & Procédures , & deffendre les droits de la Compagnie , sans pouvoir néanmoins acquiescer à aucune chose , sans une Deliberation de la Compagnie.

8°. Que S. M. sera suppliée de suspendre à l'égard des Actions interessées , & Dixièmes , le Visa ordonné par un Arrêt du 26 Janvier dernier , attendu que les Actions sont reputées Marchandises, & non
des

des Effets Royaux , & ont été déclarées libres par l'Edit de Creation de la Compagnie.

RECAPITULATION

Des Bâêmes , Mariages , Morts & Enfants Trouvés , pendant l'Année 1720.

B *Atêmes Dix-sept mille six cens soixante & dix-neuf.*

Mariages Six mille cent cinq.

Morts Vingt mille trois cens soixante & onze.

Enfans - Trouvés Mille quatre cens quarante & un.

Il y a eu en l'année 1720 , 2692 morts, plus que d'enfans nés.



NOUVELLES ETRANGERES.

A Stokholm le 12 Février 1721.



N a été fort surpris du retour imprévu de M. Hopken , Résident du Roy auprès de l'Empereur , qui arriva ici le six du mois dernier , sans avoir reçu l'ordre de Sa Majesté. Les Senateurs s'assemblerent le 9 en présence du Roy , & ce Ministre



auroit été mis en prison , si M. son frere
 qui est Secretaire d'Etat , ne se fût rendu
 sa Caution pour le représenter , & en sa
 considération on se contenta de lui don-
 ner les arrêts dans sa maison. Il s'est char-
 gé d'apporter ici un Memoire des Pro-
 positions que le Duc de Holstein fait à la
 Nation. L'on prétend qu'elles ont pour
 objet d'obtenir l'approbation des liaisons
 qu'il se proposeroit de prendre avec le
 Czar , à condition que ce Prince lui re-
 mettroit la Livonie , l'Esthonie , & la Fin-
 lande , si les Etats vouloient lui assurer la
 succession à la Couronne , après la mort
 du Roy & de la Reine , avec declaration
 qu'en cas que ces Propositions soient re-
 jettées , on ne doit pas trouver mauvais
 qu'il prenne avec le Czar les mesures qui
 seront convenables à ses interêts. Ces Pro-
 positions & ces menaces ont revolté les
 esprits , & diminué le credit des Partisans
 de ce Prince. On ne sçait point encore ce
 que le Senat décidera sur cette affaire , qui
 interesse les Droits de la Nation ; mais
 comme les préparatifs du Czar pour sa
 Campagne prochaine , donnent avec raison
 de la défiance à la Cour sur ses desseins ,
 on a donné des ordres pour faire con-
 struire avec diligence un grand nombre
 de Galeres & de bâtimens plats , sur les-
 quels on doit mettre un nombre conside-

nable de canons & de mortiers, afin de les placer dans les passages des Isles qui nous environnent, & en rendre par ce moyen l'approche plus difficile aux vaisseaux des Ennemis. Quant aux Troupes de terre, le Roy a fait depuis peu la revûe de celles qui sont en quartiers dans les environs de cette Ville; elles montent à trente-quatre mille hommes effectifs, en comptant les autres Regimens qui sont employez à la garde de nos Côtes. Sa Majesté a donné de nouveaux ordres pour lever encore six mille hommes; ce qui fera un nombre de Troupes suffisant pour couvrir le Royaume.

A l'égard de la Pomeranie Suedoise, outre les Troupes qui y sont déjà, on y attend encore quatre mille cinq cents hommes de Troupes Auxiliaires, que le Landgrave de Hesse-Cassel y doit envoyer: on croit cependant que s'il est possible de lever dans cette Province un pareil nombre de Soldats Nationaux, on prendra le parti de s'en servir dans les Garnisons, & on éviteroit par ce moyen de donner entrée à des Troupes étrangères dans cette Province. On a reçu des nouvelles de Petersbourg, qui portent que M. Dahlman, Auditeur Suedois, qui y étoit allé pour traiter d'un Cartel & d'une Amnistie, y avoit exécuté la Commission, & qu'il se

Q. ij

A Coppenhague le 20 Février 1721.

LA Reine, qui étoit retombée malade, a été pendant quelques jours en danger ; mais elle se porte beaucoup mieux, & sa santé n'attend plus que le beau temps pour se retablir entierement. On ne laisse plus sortir du Royaume les Soldats cassez dans la dernière réforme, & on les doit incorporer de nouveau dans les Regimens. Suivant les ordres du Roy, les Officiers de l'Amirauté font armer dix Vaisseaux de guerre, qui doivent être prêts à sortir de nos Ports pour le Printemps prochain ; & plusieurs de nos Regimens ont ordre de se tenir prêts à marcher au premier ordre : la raison de ces préparatifs n'est pas encore bien connue ; on croit cependant que la Cour a dessein de donner du secours à la Suede, en cas que le Czar fasse quelque irruption ou quelque descente.

Les Commissaires du Roy qui étoient à Hambourg, ont achevé d'y recevoir les six cens mille florins que le Roy de Suede devoit payer à Sa Majesté, ensuite de l'évacuation de Stralsund, en execution d'un Article particulier du dernier Traité, signé entre ces deux Couronnes. On visite avec une grande exactitude toutes les marchan-

difes qui sortent du Royaume, & toutes les personnes qui passent dans les Pays étrangers ; parce que le Roy a été averti qu'il y avoit icy plusieurs Marchands de Hambourg qui achetoient tout ce qu'ils pouvoient trouver d'anciennes Monnoyes d'or de ce Royaume pour les transporter.

A Hambourg le 24 Février 1721.

IL a passé icy une recruë d'Irlandois d'une grandeur extraordinaire , dont le Roy d'Angleterre fait present au Roy de Prusse pour les incorporer dans sa belle Compagnie de Grenadiers , qui est composée des hommes les plus hauts de l'Europe. Le sieur Taube, Vice-Amiral Suedois , doit arriver icy dans quelques jours pour lever dans cette Ville & dans celle de Lubec un nombre considerable de Matelots, dont le Roy de Suede a besoin pour le service de sa flotte pendant la Campagne prochaine. L'évacuation des Places du Duché de Holstein , est entierement faite , & les Officiers du Duc de ce nom s'en sont mis en possession. Des six cens mille florins que le Tresorier du Roy de Dannemarc a reçu icy des remises du Roy de Suede , S. M. Danoise en fait employer une bonne partie à la reparation des Dignes que l'orage du trente & un Decembre dernier a rompus

En plusieurs endroits du Duché de Holstein. Les Lettres de Manhein portent que la Princeſſe Palatine de Sultzbach, fille unique de l'Electeur Palatin, y étoit accouchée le 17 du mois dernier d'une Princeſſe, qui fut nommée au Baptême Marie-Elifabeth-Auguste-Louïſe-Innocente-Caroline-Eulalie, & que l'Imperatrice regnante, l'Electrice Palatine Douairiere, & la Margrave de Bade, en avoient été les Maraines. Celles de Drefde nous apprennent la fâcheuſe nouvelle de la perte du jeune Prince, fils du Prince Electoral de Saxe, qui mourut le 22 du mois dernier à une heure du matin, âgé de deux mois & quatre jours : elles ajoutent qu'on avoit mis le corps de ce jeune Prince en dépôt dans l'Egliſe des Catholiques Romains, en attendant qu'on lui ait choiſi une ſepulture convenable. On écrit de Petersbourg que le Czar avoit différé juſqu'au quinze Mars prochain ſon départ pour la Curlande ; mais qu'on travailloit avec emprefſement à équiper les Vaiſſeaux & les Galeres dont la flotte doit être compoſée l'Été prochain ; & quoique Sa Maieſté Czarienne ſemble ſe porter à un accommodement avec la Suede, par la nomination qu'elle a faite de deux Ambaſſadeurs Plénipotentiaires au Congrès de Brunſwick, les préparatifs de la Campagne ſe-

font avec autant de diligence qu'auparavant. On ajoute que le dix-huit du mois dernier on avoit fait à Petersbourg la publication du Traité de Paix conclu le 16 Novembre dernier entre le Czar & le Grand-Seigneur, & qu'à l'occasion de cette Paix, on avoit chanté le *Te Deum*, & fait de grandes réjouissances. Quelques avis de Dusseldorp portent que les Cercles du Bas-Rhin & de Westphalie avoient résolu d'entretenir d'oresnavant un corps de cinq mille hommes sur pied, & qu'on travailloit à obtenir pour l'Evêque de Munster & de Paderborn, la Coadjutorerie de tous les Evêchez & autres Benefices, dont l'Electeur de Cologne son oncle est en possession.

A Vienne le 16. Fevrier 1721.

LE Comte Joseph de Wadstein Grand-Maréchal de Boheme, partit le 18 du mois dernier pour Prague où il doit assister en qualité de premier Commissaire de l'Empereur à l'assemblée des Etats de Boheme : le Comte François de Thierahcim & le Comte de Wels, partirent aussi le même jour, le premier pour Presbourg, où il doit regler les Quartiers d'hiver destinez aux Troupes Imperiales, & assister ensuite à l'assemblée des Etats de Hongrie.

qui doit se tenir à Bude, & le second pour Ulm, où il residera en qualité de Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur à la Diète des Etats de Souabe, à fin d'y terminer les differends du Duc de Wirtemberg avec l'Evêque de Constance, dont Sa Majesté Imperiale s'est renduë mediatrice. L'Empereur a refusé jusqu'à present de donner audience au Sieur Bannequart, Envoyé du Duc de Meckelbourg, & il n'a point voulu lui permettre de jouir des Privileges attachez à son caractere de Ministre Etranger, quoique le Duc son maître ait écrit à l'Empereur dans des termes fort respectueux; on lui a fait dire que le Duc de Meckelbourg devoit se soumettre au Jugement de l'Empereur, & s'accommoder au plutôt avec la Noblesse de ses Etats, sans attendre le terme fixé pour l'exécution de ce Decret. Le Comte de Kinski, nommé Ambassadeur à la Cour du Czar dès le mois de Novembre dernier, ne partira que vers le commencement du mois prochain. Un Courier extraordinaire dépêché par M. Dillinger, Secretaire de l'Empereur à Constantinople, apporta icy le six de ce mois des dépêches importantes, sur lesquelles on a tenu plusieurs Conseils consecutifs, & on l'a renvoyé trois jours après avec de nouvelles Instructions: On a appris par ce Courier la confirmation de

de la nouvelle du Traité de Paix conclu entre le Czar & le Grand Seigneur, dont les Articles sont tenus fort secrets; mais on sçait que les principaux regardent l'Ukraine. Le Comte de Bielke, Envoyé Extraordinaire du Roy de Suede, a porté ses plaintes au Prince Eugene, de ce que deux de ses Domestiques qui ont été arrêtez, ne luy ont été rendus qu'après cinq jours de prison; il a même dépêché un Courier au Roy son Maître, pour luy donner avis de cet incident; cette affaire ne laisse pas d'être de quelque importance, puisqu'elle interesse tous les Ministres étrangers qui sont icy, & qui se sont assemblez sur ce sujet; mais on ne sçait pas encore de quelle maniere l'Empereur satisfera ce Ministre.

A Londres le 28 Janvier 1721.

LE 23 du mois dernier, les Directeurs de la Mer du Sud comparurent à la Barre de la Chambre des Seigneurs, ainsi que le Sou-Gouverneur, le Député-Gouverneur, & les autres Officiers de cette Compagnie, & ils furent interrogez séparément, & à diverses reprises. Sur leurs réponses, & sur l'examen des Livres de la Compagnie, on les declara coupables de malversation, & incapables d'être davantage Directeurs de cette Com-

P

pagnie, ni d'aucune des Compagnies du Royaume; & quelques-uns d'entr'eux furent mis à la garde d'un Sergent d'Armes. On apprit le trois de ce mois que le sieur Knight, Caissier general de la Compagnie de la Mer du Sud, s'étoit absenté, & le Roy fut supplié de faire publier une Proclamation pour le faire arrêter, avec promesse de récompense, & cette Proclamation fut publiée le quatre. L'on prétend que les Directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud ne sont pas seuls coupables du discredit & de la ruine des Particuliers: On en accuse aussi quelques-uns des Membres du Parlement, qui ayant eu des Actions pour des sommes considérables, dès le temps que l'Acte qui augmente le fond de cette Compagnie, étoit encore devant le Parlement, les ont vendues à un prix fort haut, à des Particuliers qui se trouvent ruinés maintenant par la baisse de ces effets. On a fait défenses aux Officiers & aux Directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud de sortir du Royaume, à peine d'être condamnés comme coupables du crime de Felonie, & ils ne peuvent vendre ou transporter aucune partie de leurs biens meubles ou immeubles sous la même peine. Le Bil pour la taxe de trois Schellings par livre sur les Terres, Rentes, Pensions, & autres revenus, a été approuvé

par la Chambre des Seigneurs. Le Comte de Stanhope, Ministre & Secrétaire d'Etat, & nommé pour remplir l'employ de premier Ambassadeur Plenipotentiaire au Congrez de Cambray, mourut le 16 de ce mois ; il n'a été malade que vingt-quatre heures, pour s'être échauffé par un Discours trop vehement, qu'il fit le 15 à la Chambre des Seigneurs. Le Roy a donné sa place de Secrétaire d'Etat, au Vicomte de Townsend. M. Craggs, Secrétaire d'Etat, a la petite verolle. Le Comte de Cadogan est aussi incommodé, & la Duchesse de Manchester est morte la semaine derniere. On travaille à équiper la Flotte que le Roy doit envoyer cette année dans la mer Baltique au secours de la Suede ; elle sera composée de vingt-cinq Vaisseaux de guerre, & on assure qu'elle sera commandée par l'Amiral Norris, comme l'année derniere.

A Lisbonne le 30 Janvier 1721.

LE Roy par son Edit du 3 Decembre dernier, a institué dans cette Ville une Académie, composée des plus habiles Historiens de ses Etats, dont il s'est déclaré le Protecteur. Sa Majesté leur a donné pour leurs Assemblées, une magnifique Maison ; qui est dans la Place de

Bragance, & ils s'y assemblerent pour la premiere fois le jour de la Conception de la Vierge, en presence du Roy. Sa Majesté nomma cinq Directeurs, qui doivent presider l'un après l'autre; & qui sont le Pere Dom Manuel Caetano de Souza, Clerc Regulier, le Marquis de Fronteira, le Marquis d'Abrantes, le Comte d'Alegrette, & le Comte d'Ericeyra. Cette nouvelle Académie est chargée de travailler à un nouveau Corps d'Histoire de ce Royaume, & à celle de nos Conquêtes dans les Indes Orientales & Occidentales. On lui a donné pour Devise la Verité avec ses Attributs, & cette Inscription, *Restituet omnia*. Ce nouvel établissement a été célébré par plusieurs Pieces de Vers Portugais & Latins, que les Académiciens ont faits pour louer le Roy de son attention pour les Sciences, & de la protection qu'il leur accorde.

A Madrid le 21 Février 1721.

LEs escarmouches continuelles des Maures fatiguoient à un tel point l'Armée des Espagnols, que le Marquis de Lede après avoir fait augmenter les fortifications de Ceuta d'une Palissade, d'un Chemin couvert, & d'une Esplanade, a pris la resolution de faire rentrer

toute son Armée dans cette Ville ; ce qu'il a executé la nuit du 4 au 5 de ce mois , sans aucune opposition de la part des Maîtres : le six cependant comme ils s'étoient approchez de trop près des Redoutes , on leur détacha quelques Brigades pour les faire retirer , & dans ce petit combat on leur tua six hommes , & les Espagnols perdirent un Dragon & deux chevaux. Trois Compagnies des Gardes Vallones sont déjà arrivées en Andalousie : on y en attend trois autres des Gardes Espagnoles , qui seront suivies du reste de l'Armée , que l'on doit embarquer incessamment.

A Rome le 11 Février 1721.

LA Princesse Clementine Sobieska , & le Prince son fils , sont en parfaite santé ; cette Princesse se leva le 9 de ce mois pour la premiere fois depuis ses couches ; elle dina en public avec le Chevalier de saint Georges son Epoux , & avec la Princesse des Ursins ; & elle fut complimentée le soir par le Cardinal Tanara au nom du Sacré College. Le Pape tint un Consistoire le trois de ce mois , dans lequel il proposa divers Evêchez , & entr'autres , l'Archevêché d'Athenes pour M. Massei , que Sa Sainteté a aussi nommé son Nonce Extraordinaire à la Cour de France.

P iij.

Reflexion sur la maniere de Prêcher.

SI tous les Ecoliers qu'on envoie au Collège n'étoient pas au bout de quelques années, plus instruits ni mieux disciplinés qu'au premier jour, n'y auroit-il pas lieu de conclure que le Maître auquel on les a envoyés, n'a pas la méthode d'enseigner.

Il y a un tems infini qu'on prêche, les Chaires sont pleines de Predicateurs qui sont suivis avec affluence, & cependant vous ne voyés pas les hommes plus instruits, ni plus saints qu'ils l'étoient dans leur bas âge, & peut-être le sont-ils moins pour la plûpart, qu'ils ne l'étoient au sortir de leur Catechisme.

Que conclure ?

Dira-t'on que c'est la faute des Auditeurs ? Comme si les hommes étoient moins dociles que les enfans ; au contraire, ils ont plus de disposition, puisqu'ils vont eux-mêmes dans l'intention de se faire instruire, au lieu que les enfans y vont sans aucune disposition, seulement parce qu'ils y sont menés, & souvent malgré eux ; avec cela on ne laisse pas que d'instruire les enfans ; d'où vient n'instruira-t'on pas les hommes ?

Dira-t'on qu'il n'y a plus rien à apprendre aux gens du monde après le Catechisme ? C'est comme si on disoit qu'il n'y a plus rien à apprendre à celui qui sçait l'Alphabet ; le Catechisme contient les principes de la Religion, mais ce n'est pas assez, il y a la liaison des principes, qui forme, pour ainsi dire, le corps de la Religion, & c'est cette liaison des principes qu'il faut apprendre aux hommes, c'est là leur Catechisme.

Dira-t'on que c'est la faute des Predicateurs, qui ne sont ni assez habiles, ni assez zélés ? Il faut rendre cette justice qu'on voit des Predicateurs d'une vie exemplaire, & d'un génie supérieur, & qui cependant ne font pas plus de progrès que les autres sur l'esprit des Auditeurs.

Voyons donc si ce peu de progrès ne vient pas du défaut de la methode.

Qu'est-ce qu'un Sermon ? C'est un grand discours que fait un Predicateur sur un texte, qui pour le commun des hommes ne dit rien, ou peu de chose, & qu'il tâche à rendre fertile par la fécondité de son imagination ; Quel prodige ! c'est un grain dont il entreprend de faire une moisson entière.

Ce discours est communément d'une heure, sur quelque sujet que ce soit, bref ou long, il faut remplir necessairement cet

espace qui est prescrit , sans sortir , s'il se peut , de son texte.

Le Sermon doit avoir deux parties , & n'en peut avoir plus de trois ; le Predicateur est astreint à cette mesure , il faut qu'il prenne deux ou trois repos , & n'en peut pas donner davantage à son Auditeur.

A l'égard du stile , il ne doit pas être commun , le discours doit être élevé , fleuri , varié , sans écart & sans repetition , un Predicateur qui a acquis ce grand talent d'éloquence croit avoir tout fait.

Après cela doit-on s'étonner si les Predicateurs font si peu de fruit ? la raison en est bien naturelle.

1^o. Cette manière de prêcher n'est point proportionnée à la portée de l'Auditeur ; d'un mot ou d'un texte tirer tout un Sermon , c'est promener l'Auditeur dans les espaces imaginaires , il ne sçait où il est , il n'a plus de prise ; le prêcher pendant une heure entière avec si peu de repos , c'est l'étourdir & non l'instruire ; composer un Sermon pour le debiter de mémoire , c'est se donner en spectacle , c'est vouloir prouver qu'on a de grands talens , c'est aussi tout le fruit qu'on en doit attendre.

Que faut il donc faire ?

2^o. Il faut se mettre à la portée des Auditeurs , & ne leur pas croire plus d'es-

peut qu'ils n'en ont, ne se point donner la torture pour en avoir plus qu'eux, ne traiter que des sujets sensibles & d'une manière aisée; les vérités même les plus abstraites deviendront familières, si on les appuie solidement, si on en développe bien les principes, si on en fait voir la nécessité, la sagesse & l'utilité; le stile le plus naturel & le moins étudié, fera plus d'impression sur tous les esprits, qu'un riche amas de paroles & de belles pensées.

3°. Comment instruit-on les hommes en quelque genre que ce soit? ce n'est point par un long discours débité avec emphase, c'est par des propositions simples, claires & intelligibles, répétées autant de fois qu'il est nécessaire pour les faire comprendre.

4°. La répétition qu'on évite, comme une marque de stérilité de la part de celui qui parle, est nécessaire pour forcer les barrières de l'esprit de celui qui écoute; la conception de l'Auditeur ne marche pas comme la voix du Predicateur; à mesure que le Predicateur débite, sa mémoire se soulage; à mesure que l'Auditeur écoute, son attention fatigue; écouter, c'est penser, & plus que penser; car c'est penser non selon son génie, mais selon le génie de celui qui parle.

5°. Si un Predicateur prêchoit à un

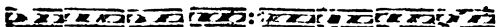
homme seul , il se donneroit bien de garde de prêcher comme il fait , ne parlant que pour être entendu , il donneroit le tems à celui qui l'écoute de le concevoir ; il recommenceroit deux fois , trois fois ce qu'il n'auroit pas entendu la première , le nombre des Auditeurs ne les rend pas plus intelligens , au contraire , le nombre détourne l'attention ; un Predicateur est moins entendu quand il prêche à plusieurs , que s'il parloit à une seule personne , & comme souvent il ne pourroit pas être entendu de son seul Auditeur d'une intelligence ordinaire s'il ne recommençoit plus d'une fois la même chose , il doit conclure qu'il sort souvent de Chaire sans avoir été entendu de personne ; son discours est un torrent qui a passé en presence d'une grande Assemblée , qui n'en a , pour ainsi dire , rien retenu.

6°. Loin de tirer vanité d'un Sermon composé avec beaucoup d'art , un Predicateur seroit bien humilié s'il pensoit sérieusement que toute la peine qu'il s'est donnée , n'a servi qu'à endormir les uns ; & ennuyer les autres , & qu'il n'a été peut-être entendu de personne.

Conclusion.

7°. Les enfans profitent au Catechisme ; & les hommes ne profitent point au Sermon ; c'est donc que la methode du Ca-

techisme est plus propre pour instruire que celle du Sermon ; il seroit donc à propos de remettre les hommes au Catechisme ; je ne dis pas pour leur apprendre la même chose qu'aux enfans , mais pour leur apprendre par la même methode les choses les plus élevées.



MORTS ETRANGERES.

DOM Alfonso Botheo de Sousa, Doyen du Conseil Royal de Portugal, Chancelier des trois Ordres Militaires , & Chevalier de l'Ordre de Christ , mourut le Decembre 1720, âgé de 83 ans.

Anne Marie-Therese de Meystetten , épouse d'Antoine Ernest Barchard , Baron de Birckenstein, Seigneur de Bestuin & de Kuchel, Conseiller Aulique de l'Empereur , & premier Ingenieur au Royaume de Boheme , mourut à Vienne le 24 Decembre , âgée de 49 ans.

Helene Frederique Baronne de Berg & Herndorf , épouse de Silvio Frederic Comte de Dyhem , Baron de Schenau , mourut à Vienne le 26 Decembre , âgée de 18 ans.

Jean Georges Comte de Sonniock , Baron de Budeti , Chambellan de l'Empereur , mourut le 4 Janvier 1721 , âgé de 64 ans.

N. de Wederkopf , Conseiller au Conseil

Privé du Duc de Holstein , mourut à Hambourg le 16 Janvier en sa 81 année.

Le Chevalier Charles Cooke , l'un des Commissaires du Commerce , & Alderman de Londres , mourut le 13 Janvier.

François-Georges d'Engel , Comte de Wagrain , Conseiller d'Etat & Chambellan de l'Empereur , mourut le 15 Janvier , âgé de 61 ans.

Dom Joseph de Ozcariz , Conseiller au Conseil Suprême du Roy d'Espagne , General de l'Inquisition , Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques , & grand Collegial de Saint Barthélémy de Salamanque , mourut à Madrid le 14 Janvier , âgé de 53 ans.

Le P. Barthelemy de Eleazar , Jesuite , connu par plusieurs Ouvrages qu'il a donnés au Public , mourut à Madrid le 14 Janvier en sa 73 année.

Fulvio Astalli , Romain , qui avoit été nommé Cardinal en 1686 par le Pape Innocent XI , mourut Doyen du sacré College le 14 Janvier , en sa soixante-sixième année , & en la trente quatrième de son Cardinalat.

Le Lord Oliphant , Seigneur Ecoffois , mourut le 15 Fevrier : par sa mort cette famille fut éteinte.

Le Sieur Fatti, Mellinois, Secrétaire du Gouvernement, mourut à Rome le 16 Janvier.

Le jeune Prince dont l'Archiduchesse d'Autriche, épouse du Prince Electoral de Saxe, étoit accouchée depuis peu, mourut le 22 Janvier, âgé de deux mois quatre jours.

M A R I A G E.

Ferdinand Leopold Comte de Herberstein, épousa le 15 Janvier Marie-Anne Baronne de Ulm, Dame de l'Imperatrice regnante.

N A I S S A N C E S.

La nuit du premier au deux Janvier la Princesse épouse du Duc Ernest Ferdinand de Brunswick - Beyeren, accoucha d'un Prince.

Le 17 Janvier la Princesse Palatine de Sultzbach, fille unique de l'Electeur Palatin, accoucha de la Princesse Marie Elizabeth Auguste Louise Innocente Caroline Eulalie.

Le 8 Janvier la Connétable Colonne accoucha à Rome de la Princesse Marie Victoire.

CHARGES ET DIGNITEZ.

Le Decembre 1720, le Roy de Portugal nomma à l'Archevêché de Goa, Primatie des Indes Orientales, le Pere Ignace de Sainte Therese, Chanoine Regulier de Saint Augustin, & Docteur de l'Université de Coimbre.

A l'Evêché des Îles du Cap Verd, le P. Joseph de Sainte Marie, & cy-devant Gardien du Seminaire de Varatrio.

Et à l'Evêché de Cochim dans la Province de Malabao, le P. François de Vascancellos de la Compagnie de Jesus.

Sa Majesté donna à Don Joseph d'A-cunha Brochado, cy-devant son Envoyé extraordinaire en Angleterre, la Charge de Chancelier des Ordres Militaires.

Et à Don Louis de Lima, Clerc Regulier de la Providence, la Charge de Secretaire des Langues dans le Secretariat d'Etat.

Le Decembre 1720 l'Empereur donna à Cesar Comte Barbiani, Marquis de Belgioioso, Colonel du Regiment de Dragons de Walmerode, la Charge de Sargent general.

Au Prince Trivulce, celle de Colonel.

Et à N. Koning, ancien Capitaine de Grenadiers, celle de Major de la Forteresse de Bude.

En Janvier 1721 Sa Majesté Imperiale nomma à l'Evêché de Neustadt N. Comte de Rovere.

En Janvier le Roy d'Espagne s'étant fait remettre entre les mains tout ce qui concernoit l'administration des Finances, dont le Marquis del Campo Florido avoit la direction, Sa Majesté ordonna à Don Nicolás Hinojosa Tresorier general, de rendre ses comptes, & donna la Charge à Don Fernando Verdes de Montenegro.

Sa Majesté nomma Brigadiers de ses Armées, Don Joseph de Cordoué d'Alagon, & le Chevalier de Gomicourt.

Donna le Regiment d'Infanterie de Valdemazara, à Don Antonio Garafalo,

La Lieutenance-Colonnelle du Regiment de Cavalerie d'Andalousie à Don Pedro Ignatio Patino, Capitaine.

Celle du Regiment de Cavalerie de Salamanque, à Don Pedro Ponce de Leon.

Et celle du Regiment de Castille Infanterie, à Don Lorenzo Narvaez, Commandant du second Baraillon.

Quelques jours après Sa M. Catholique donna à Michel Duran, Marquis de Tolosa, Secrétaire des Dépêches de la

Marine, & de la Guerre, la Charge de Conseiller au Conseil Suprême des Indes.

Les Charges de Secretaires des Dépêches de la Marine & de la Guerre à Dom André de Pés, & à N. Marquis de Castelar.

A Don Gratian de Peralta, & à Don Manuel de Bustamente, celles d'Auditeurs dans la Chancellerie de Valladolid.

Nomma Maréchal de Camp Dom Emanuel Navarra, Brigadier.

Donna la Charge de Sou-Lieutenant des Gardes du Corps de la Compagnie Italienne, à Dom Nicolas Sangro, qui en étoit Brigadier.

Celle de Guidon de la même Compagnie, à Dom Michel de Cavanillas.

La Lieutenance Colonelle du Régiment de Dragons de Belgia, à Dom Guilelmo Ainoir, Capitaine.

Celle des Dragons de Sarragosse, à Dom Francisco Moret, aussi Capitaine.

Le Janvier, le Pape accorda au Cardinal Aquaviva, pour le Chevalier Sachetti, la Commanderie de Lodi dans le Milanez, vacante par la mort du Commandeur Sachetti.

Et au Comte de Bonarelli, la Charge de Cornette des Cuirassiers, vacante par la mort du Chevalier Eustache Mosca.

Le 14 Janvier, le Comte de Suherland & l'Amiral Bing prêtèrent serment en qualité

lité de Conseillers au Conseil Poivé d'Angleterre , & y prirent seance.

Le 3 Fevrier , le sieur Aisslabie , Chancelier de l'Echiquier , se démit de cette Charge.

Et Sa M. Britannique donna le Gouvernement du Château de Dartmouth , à N. Treby , Colonel du Regiment des Gardes.

Le Janvier , le Roy de Suede donna la Charge de Grand Maréchal , au General Axel Spar.

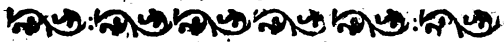
Celle de Grand Chambellan , au Baron de Toraflycht , Colonel du Regiment des Gardes.

Celle de President du Conseil des Mines , que possedoit le sieur Spens Sénateur , au sieur Bonde Intendant d'Ostrogothio.

L'Intendance d'Ostrogothie , au sieur Cruys.

Celle de Calmar , vacante par la mort du Comte de la Gardie , au Major General Fletuvood.

Et le Baron de Falstrow fut nommé President du Tribunal de Wismar.



Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE R O Y s'étant fait représenter en son Conseil l'Arrest rendu en icelui le 21 Janvier dernier , par lequel Sa Majesté

Q

auroit ordonné que les anciennes Especes à reformer ne continueroient d'être reçues dans les Bureaux des Recettes du Roy que pendant le mois de Fevrier aussi dernier ; & Sa Majesté étant informée qu'il est nécessaire pour le soulagement des Contribuables les plus éloignez, de faire recevoir dans lesdits Bureaux les Especes à reformer sur le même pied qu'aux Hôtels des Monnoyes : A quoy voulant pourvoir, Oüy le Rapport du Sieur le Pelletier de la Houffaye, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence pour les Finances, Controllleur General des Finances : SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'Avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, que les Especes à reformer seront reçues en paiement des Droits du Roy dans tous les Bureaux des Recettes de Sa Majesté jusqu'au jour de la publication du premier Arrest de diminution, sur le même pied qu'aux Hôtels des Monnoyes. Vient au surplus Sa Majesté que l'Arrest de son Conseil du 21 Janvier dernier soit executé selon sa forme & teneur, ce faisant, que les anciennes Especes à convertir continuent d'être prises à la Piece dans lesdits Bureaux jusqu'à la prochaine diminution sur le pied fixé par l'Arrest du Conseil du 18 Novembre 1710, & que toutes lesdites Es-

pièces tant à reformer qu'à convertir, ne puissent plus estre exposées dans le Public, ni gardées par les Particuliers & Communautéz sous les peines portées par ledit Arrest & autres Reglemens. Enjoint Sa Majesté aux Officiers des Cours des Monnoyes, & aux Sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume, de tenir la main à l'exécution du present Arrest qui sera lû, publié, enregistré & affiché par tout où besoin sera, & sur lequel toutes Lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le quatriémé jour de Mars mil sept cent vingt un. *Signé*, PHELYPEAUX.

ERRATA.

L' Abbaye de Morigny ; dont on a parlé dans la Liste des Benefices du mois dernier, vaquoit par la mort de M. le Sage, Aumônier de feuë S. A. R. Madame, Douairiere de Guise, & non pas par M. Philippe Malet, qui a laissé vacante par sa mort l'Abbaye de Valence ; Diocèse de Poitiers.

L'Abbaye de la Nouvelle de N. D. Gourdon, Diocèse de Cahors, qui vaquost
Q ij

100 LE MERCURE

par la démission de M. N. d'Enaut en 1717,
a été donnée à M. Bailli.

P. 120 , pension de 600 livres à M.
Lardy , Chanoine de Sainte Croix de la
Bretonnerie.

Dans la Piece de M. Moreau de Mon-
tour , imprimée le mois dernier , au
15 Vers , *lisez* , Jadis Artus ce fidelle Es-
pion.

Au 28 , *lisez* , Or tout considéré.

La maladie de l'Auteur est cause qu'il
s'est glissé deux fautes considerables dans
le Mercure de Janvier. L'une , que M. le
Maréchal d'Estrées avoit eu de la Cour ,
à son retour des Etats de Bretagne , une
pension de 40000 écus , ce qui est abso-
lument faux ; la seconde faute roule sur
M. Andri Medecin , puisqu'il n'est point
vrai qu'il ait été nommé à un des six De-
partemens de la Biblioteque du Roy.



A P P R O B A T I O N.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Chance-
lier *Le Mercure pour le mois de Fevrier 1711.*
& j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'im-
pression. A Paris ce 4 Mars 1711.

HARDION.

T A B L E.

D ialogue d'Apollon & Mercure.	3
Lettre de M. . . sur la longueur & la brieveté de la vie des hommes.	24
Memoire pour servir de Supplément à la Dissertation inserée dans le Mercure du mois de Septembre dernier, sur les Digni- tez hereditaires attachées aux Terres ti- trées. : Par Monsieur D. L. R.	38
Lettre d'Alcibiade à Periclès.	47
Ceremonies & Coutumes de tous les Peuples du Monde, représentées par des Figures dessinées de la main de Bernard Picart ; avec une explication historique, & les Dissertations de plusieurs Sçavans, qui étoient devenues rares.	73
Arrests, Edits & Declarations.	78
Extrait du mariage fait & rompu, Comedie en trois Actes, par M. du Fréni.	102
L'heureuse Esclave.	111
Morts de Paris.	124
Mariages.	128

<i>An Roy, sur le jour de sa naissance.</i>	130
<i>A Mademoiselle de G * * * sur ce qu'elle dormoit beaucoup.</i>	133
<i>Enigmes.</i>	135
<i>Chanson.</i>	137
<i>Refrain sur une Lampe, à Madame de * * *</i>	139
<i>Journal de Paris.</i>	141
<i>Extrait d'une Lettre écrite par M. le Curé d'Allouville à M. de Fourcy Abbé de Saint Vandrilte, le 7 Janvier 1721.</i>	144
<i>A Saint Jean d'Angely, le 11 Fevrier 1721.</i>	146
<i>Benefices donnez.</i>	147
<i>Resultat de la Banque du 27 Fevrier 1721.</i>	158
<i>Nouvelles Etrangeres.</i>	161
<i>Reflexion sur la maniere de Prêcher.</i>	174
<i>Morts Etrangeres.</i>	179
<i>Arrest des Monnoyes.</i>	181

• L E •
N O U V E A U
M E R C U R E ,

M A R S 1721.

Le prix est de vingt - cinq sols,



A P A R I S .

Chez **GUILLAUME CAVÉLIER**, au Palais.
La Veuve de **PIERRE RIBOU**, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
Et **GUILLAUME CAVÉLIER**, Fils, rue
S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.

M D C C . X X I .

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVIS.

On prie ceux qui adresseront des Paquets ou Lettres à l'Auteur du *Mercur*, d'en affranchir le port, sans quoy ils resteront au rebut.

L'Adresse de l'Auteur, est.

*A Monsieur BUCHET, Cloître
S. Germain l'Auxerrois.*

On trouve chez A. D. Rogissart, Libraire à la Haye, sous les *Mercur* de Paris. On prie les personnes qui voudront lui adresser des Paquets de France à la Haye, de les envoyer auparavant, affranchis de ports, à M. Buchet Auteur du *Mercur*, qui les fera tenir au Sieur Rogissart.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST,
Place de Cambray.



LE
NOUVEAU
MERCURE.

SUITE DU SONGE
d'Alcibiade.

UN doux penchant, un parterre émaillé de mille fleurs, me conduisirent dans un lieu si rempli de merveilles, que je me crus transporté par enchantement dans le séjour des Divinitez ; mes yeux ne me suffisoient pas pour tant de beautez, & je devois avec rapidité tous les objets qui se presentoient, sans me donner le tems de les démêler. J'arrivai au milieu de quatre allées ; une foule prodigieuse de peuple accouroit de toutes parts : Le spectacle devint tragique, après m'avoir paru d'abord agreable. Les uns passaient sur le ventre des autres pour y arriver les premiers. A ij

miers ; je voyois des morts & des mourans à droite & à gauche , qui avoient le visage tourné de notre côté , comme pour témoigner le regret qu'ils avoient de quitter la vie , sans avoir pu y arriver. Je demandai à Socrate la raison d'une scène si terrible ; ce sont , dit-il , des furieux , des foux , des ambitieux , qui sacrifient indifféremment leurs amis & leurs ennemis à leur intérêt & à leurs passions.

Cette grande femme aîlée , aveugle , qui a un pied appuyé sur un globe , qui tient de sa main droite un gouvernail auprès d'une rouë , & de sa gauche une corne d'abondance , est celle pour qui cette foule s'empresse. Si vous me demandez son nom , qui n'a pas été connu dans les tems heroïques , je vous dirai que les hommes l'appellent *la Fortune* ; ils veulent qu'elle regisse le monde ; c'est pour cela que vous la voyez appuyée sur cette boule avec un gouvernail à sa main. Le fameux *Bupalus* en a fait une statuë de pareille figure , qu'il leur a consacrée dans le Temple de Smyrne , avec cette difference pourtant qu'elle porte sur sa tête le monde que vous voyez qui la porte maintenant : mais *Bupalus* a voulu nous marquer que le monde ne se gouverne que par elle.

Tous les mortels se plaignent de cette femme , & tous cependant l'implorent.

D E M A R S.

Si vous voulez sçavoir ce qui sort de cette corne d'abondance, ce sont les honneurs, les richesses, & les autres biens qui exercent les passions des humains, vers lesquels leur fureur les entraîne, & pour lesquels ils forment des vœux & offrent sans cesse des sacrifices. Cette rouë qui vous paroît auprès d'elle, marque l'inconstance qui lui est naturelle; elle n'élève quelqu'un au sommet des dignitez, que pour les écraser plus aisément par leur chute: elle accable d'autres d'honneurs & de richesses, sans les en pouvoir rassasier; & malgré le soin qu'elle prend pour assouvir leur avidité, ils envient encore jusqu'à l'air que les autres respirent. Ceux qu'elle a trompés, n'ont pour recompense que le desespoir de s'être attachés à elle; ils se frappent la poitrine, ils s'arrachent les cheveux; nous les appelons *Epimetes*, ils ne sont sages qu'après l'épreuve des maux.

Elle en abuse d'autres d'une manière différente; elle les attire par l'espoir de la félicité; elle la leur fait entrevoir prochaine: ce sont ceux que vous voyez qui lui rendent les mains, qui lui rendent grâces, comme s'ils jouissoient déjà; qui l'appellent heureuse, bonne, dorée; mais qu'ils attendent encore, ils verront leur espérance, ainsi qu'un éclair de la Canicule, briller & s'évanouir au même moment: ce n'est

A iij

miers ; je voyois des morts & des mourans à droite & à gauche , qui avoient le visage tourné de notre côté , comme pour témoigner le regret qu'ils avoient de quitter la vie , sans avoir pu y arriver. Je demandai à Socrate la raison d'une scène si terrible ; ce sont , dit-il , des furieux , des foux , des ambitieux , qui sacrifient indifféremment leurs amis & leurs ennemis à leur intérêt & à leurs passions.

Cette grande femme aîlée , aveugle , qui a un pied appuyé sur un globe , qui tient de sa main droite un gouvernail auprès d'une rouë , & de sa gauche une corne d'abondance , est celle pour qui cette foule s'empresse. Si vous me demandez son nom , qui n'a pas été connu dans les tems heroïques , je vous dirai que les hommes l'appellent *la Fortune* ; ils veulent qu'elle regisse le monde ; c'est pour cela que vous la voyez appuyée sur cette boule avec un gouvernail à sa main. Le fameux *Bupalus* en a fait une statue de pareille figure , qu'il leur a consacrée dans le Temple de Smyrne , avec cette différence pourtant qu'elle porte sur sa tête le monde que vous voyez qui la porte maintenant : mais *Bupalus* a voulu nous marquer que le monde ne se gouverne que par elle.

Tous les mortels se plaignent de cette femme , & tous cependant l'implorent.

Si vous voulez sçavoir ce qui sort de cette corne d'abondance, ce sont les honneurs, les richesses, & les autres biens qui exercent les passions des humains, vers lesquels leur fureur les entraîne, & pour lesquels ils forment des vœux & offrent sans cesse des sacrifices. Cette rouë qui vous paroît auprès d'elle, marque l'inconstance qui lui est naturelle; elle n'élève quelqu'un au sommet des dignitez, que pour les écraser plus aisément par leur chute: elle accable d'autres d'honneurs & de richesses, sans les en pouvoir rassasier; & malgré le soin qu'elle prend pour assouvir leur avidité, ils envient encore jusqu'à l'air que les autres respirent. Ceux qu'elle a trompés, n'ont pour recompense que le desespoir de s'être attachés à elle; ils se frappent la poitrine, ils s'arrachent les cheveux; nous les appelons *Epimetes*, ils ne sont sages qu'après l'épreuve des maux.

Elle en abuse d'autres d'une manière différente; elle les attire par l'espoir de la félicité; elle la leur fait entrevoir prochaine: ce sont ceux que vous voyez qui lui rendent les mains, qui lui rendent grâces, comme s'ils jouïssent déjà; qui l'appellent heureuse, bonne, dorée; mais qu'ils attendent encore, ils verront leur espérance, ainsi qu'un éclair de la Canicule, briller & s'évanouir au même moment: ce n'est

LE MERCURE

qu'un verre fragile ou une mer calme, sur laquelle les Navires se jouent, & qui, l'instant après, ouvre des gouffres affreux pour les engloutir.

Cette femme seroit moins dangereuse à suivre, si elle n'étoit à craindre que par sa legereté; car ce n'est pas la faute si les hommes lui donnent trop de confiance. Ce qu'on voit de plus condamnable en elle, c'est le peu de choix avec lequel elle dispense ses faveurs, c'est parce qu'elle est aveugle. Ainsi, vous voyez les méchans comblez de biens, qui ne sont dûs qu'aux Bons, & acquerir par des crimes les honneurs qu'elle refuse à la vertu.

On méprise, on abhorre le vice, & on le couronne. On louë, on estime la vertu, & on la laisse dans l'indigence. C'est ce qui a donné lieu à quelques-uns de dire, que les Dieux ne se mettent point en peine des choses d'ici bas, puisque les bons étoient presque toujours necessiteux, pendant que les méchans se voyoient comblez de prospérité: mais ces impies ne savent pas que ces mêmes prospérités sont les boureaux des méchans; ils ignorent que les Ethiopiens, faute de fer, accablent de chaînes d'or leurs criminels: en sont-ils plus heureux ces captifs, qui ne deviennent plus riches qu'à mesure qu'ils deviennent plus coupables? & la liberté est-elle moins à regretter sous le

poids de l'or que sous celui du fer ? Il en est de même de ceux que la fortune préfère aux gens de bien : Nous nous imaginons que c'est une grace , & ce n'est qu'un artifice cruel , pour les rendre plus misérables ; car la possession des richesses jette les hommes dans l'immodération , & les desirs qui viennent de l'immodération , les agitent bien plus que ceux qui naissent des simples besoins.

Les appas que cette Déesse présente , couvrent un hameçon dont la blessure est mortelle ; c'est avec cet hameçon qu'elle surprend ceux qui ne sont pas sur leurs gardes : ses faveurs sont encore plus dangereuses que le Thirle de Bacchus , dont les feuilles vertes cachent la pointe cruelle. Le poison ne se présente pas dans l'argile , il n'est à craindre que dans les vases précieux , & quand il est mêlé avec le vin de Thaxe.

Mais pourquoi , lui demandai-je , tous ceux qui viennent de quitter la fortune , ne s'en retournent-ils pas par le même chemin ? Qu'importe , me répondit Socrate , ils courent également à leur perte , c'est-à-dire à la volupté , & c'est leur mauvais genie qui les y conduit par diverses voyes.

Le penchant au mal embrasse plusieurs sentimens , & ces sentimens sont expri-

3. LE MERCURE

mez par les differens sentiers que prennent ceux que la fortune a comblez de ses faveurs. Chaque route que ce penchant fait suivre , aboutit à un précipice : Ceux qui y marchent , y tombent inévitablement. Il n'en est pas ainsi du bien ; un seul vice nous conduit à notre perte ; une seule vertu ne nous mene point à notre felicité. Il n'est pas necessaire , pour estre condamné par les Juges qui pesent aux enfers les vertus & les vices des mortels , d'être coupable de tous les crimes ; mais on ne peut parvenir au souverain bien , qu'en pratiquant toutes les vertus. Un seul vice suffit pour nous perdre , il porte avec lui , en quelque sorte , le poison de tous ceux dont nous sommes innocens. Une seule vertu que nous n'avons pas , nous éloigne de notre bonheur , & nous ôte le merite de toutes celles que nous avons. Il faut donc , Alcibiade , estre exempt de defauts pour estre uni au souverain bien , qui est le centre de notre ame ; car comme le souverain bien est un estre pur & l'exclusion absoluë de toute imperfection , nous ne sçaurions y atteindre & le posseder , si nous ne devenons purs comme lui par l'habitude de toutes les vertus , & par la separation absoluë de tous les vices. Toute union suppose des rapports & des proportions necessaires , & il ne peut y avoir de rap-

port ni de proportion entre cet Être parfait & nous, tant qu'il y aura dans une ame un assemblage de bien & de mal, un cahos & une confusion monstrueuse de vertu & de corruption.

Ne doutez point que tous ceux que vous voyez s'écarter en tant de differens endroits, ne courent à leur perte certaine : Suivons-les, vous serez témoins de l'usage qu'ils vont faire de leur nouvelle prospérité, & vous verrez que le premier fruit qu'ils en retirent, c'est d'être méchans impunément, & de jouir à force d'argent des avantages de la vertu, en persistant toujours dans le vice.

L'allée dans laquelle nous ériens, aboutissoit à un édifice magnifique ; on l'auroit cru élevé par les Dieux ; on n'y voyoit par-tout que des chefs-d'œuvre de l'art. Quel superbe portique sur la gauche, & quel ample theatre s'offroit sur la droite ! Tout le marbre de *Sparte* & du mont *Hymete*, sembloit y avoir été transporté : Le frontispice étoit si haut, que les figures qui l'ornoient, se perdoient presque dans les nuës, comme pour approcher du séjour des Divinitez le maître de ce Palais, ou pour l'y faire adorer avec plus de magnificence que ne le sont les Dieux mêmes dans leurs Temples.

Ciel, ô Ciel, s'écria Socrate ! quelle

folie, quel ridicule soin des hommes ! les uns bâtissent, comme s'ils étoient sûrs de l'immortalité ; les autres font des amas pour leurs festins, comme s'ils devoient manger aux Enfers. C'est l'ambition seule, & non le mépris des richesses qui leur fait fouler aux pieds l'or & les pierreries : Leurs plafonds dorez, leurs murs incrustez de marbre, leurs pavez de pierres rapportées, & de tant de couleurs assorties, ne cèdent point aux tableaux des plus excellens Peintres.

Après avoir parcouru toutes les merveilles de cet édifice, nous passâmes dans une gallerie que soutenoient des colonnes de marbre d'une hauteur & d'une beauté extraordinaire ; des statues-y étoient placées d'espace en espace ; les noms des celebres Sculpteurs, *Phidias* & *Praxiteles*, qui étoient gravez sur les bazes, montroient l'excellence de l'ouvrage. Dès que Socrate les apperçut, ses yeux & son visage changerent si promptement, qu'on l'auroit cru agité du même esprit que la *Sibylle Delphique*.

Enfin, dit-il, enfin ! voilà le vice dans son dernier excès, & la posterité n'y pourra plus rien ajouter : c'étoit peu pour les sujets de la volupté que leurs honteux débordemens, il falloit encore que leurs ancêtres, ces grands personnages, en fussent

les témoins, & en parussent les approbateurs. Leurs neveux dans les siècles à venir n'auront-ils pas lieu de croire que tous les crimes leur seroient permis, & que ces grands hommes étoient complices de ceux de leur famille, quand ils verront leurs statues placées dans le même ordre que celles qui représentent les débauches de leurs enfans?

Quelle différence, cher Alcibiade, entre celui qui né obscurément, brille par le seul éclat de ses actions, & celui qui sorti de la pourpre, ne se pare que de la noblesse de ses Ayeux! A quoi sert d'épuiser vos soins pour chercher si vos ancêtres vous font descendre d'Hercules, & si vous pouvez monter sans interruption jusqu'à Jupiter même? A quoi cette folle curiosité vous mène-t-elle, qu'à signaler votre vanité, & qu'à montrer que vous estes digne de mépris, si vous ne leur ressemblez pas, & si de tout ce qu'ils ont été, il ne vous reste que leur nom que vous deshonnez, & que le peuple vous donne à regret? La gloire de vos Ancêtres fait l'éclat de votre naissance; mais la gloire de vos actions doit faire l'éclat de votre vie. L'admiration & l'immortalité qu'ils se sont acquises, ne serviront qu'à vous rabaisser, si vous ne marchez sur leurs traces, & leur réputation vous accablera de honte, si loin de nous donner occasion de comparer votre

gloire avec la leur, vous nous obligez au contraire de comparer vos vices avec leurs vertus. Vous vivez dans la plus florissante partie de l'Univers, la noblesse & la gloire de vos ayeux ne vous y laissent rien à désirer, & la route que vous devez suivre, est toute frayée.

Dans le tems que Socrate me parloit, une troupe de domestiques plioit sous le poids des bassins qu'ils portoient. Un Trompette qui avertissoit de l'heure du repas, marchoit à leur tête. Le bruit avoit interrompu Socrate, c'est pour ne pas perdre un instant de chaque journée, reprit-il, que cet homme avertit de chaque plaisir. Entrons dans ce salon avant que les conviez arrivent.

Des lits de pourpre étoient rangez autour d'une table de cedre, admirable par le bizarre mélange des couleurs & des veines différentes dont elle étoit föüettée : elle étoit soutenuë par des dents d'Elephant, où l'on voyoit en bas relief le festin des Dieux après la défaite des Géans, & les nôces de Thetis & de Pelée ; cet ouvrage étoit le chef-d'œuvre de l'Afrique.

A droite, s'élevoit un Buffet superbe, *Mentor* en avoit gravé tous les verres, & *Mios* s'étoit surpassé dans les bas reliefs qui paroïssent sur les coupes de cristal. L'on voyoit sur ce Buffet peu de vases

d'or ; la porcelaine & le cristal en faisoient tout l'ornement , & leur fragilité , tout leur prix. C'est-là , me dit Socrate , le véritable luxe , que de le faire consister en des choses que l'on puisse perdre tout d'un coup & sans ressource. Ne diroit-on pas à voir cette profusion de vases , que le nectar n'est délicieux que dans l'émeraude , & qu'il perd son prix dans l'argile ?

Mes yeux étoient occupez à ce spectacle , & mes oreilles au discours de Socrate , quand un bruit confus me fit comprendre que les conviez arrivoient. Deux femmes venoient les premières , l'une étoit d'un embonpoint extrême ; elle avoit la peau blanche , le visage gay , le teint frais & vermeil ; l'autre avoit les cheveux épars , elle sembloit plutôt traîner que porter sa robe qu'elle n'avoit qu'à moitié mise : Son air étoit lent , sa démarche negligente ; le sommeil étoit encore répandu sur son visage. A peine ses yeux pouvoient supporter l'éclat du jour ; sa tête étoit chancelante sur ses épaules ; elle avoit pourtant de la beauté. Connoissez-vous ces deux femmes , demandai-je à Socrate ? Oüy , dit-il , leur figure m'apprend ce qu'elles sont : celle que vous voyez la première , se nomme l'*Intemperance* ; elle vient de faire un repas en secret , qu'elle n'a quitté que pour se mettre à cette table.

L'autre qui se frotte les yeux, qu'elle n'ouvre qu'à peine, est nommée par les femmes qui s'aiment, le *Repos*; mais son véritable nom est la *Paresse*. Elle sort de son lit, & va se recoucher sur celui que vous voyez, la tête encore remplie des vapeurs du souper du jour précédent.

Après ces Dames, on vit paroître le reste des conviez. On leur presenta de l'eau de neige pour se laver les mains, puis dans des vases d'*Onix*, des parfums pour les cheveux qu'ils ceignirent ensuite de couronnes de fleurs de différentes espèces, & tous se coucherent. Que j'approuve leur précaution! dit Socrate, ils embaument le cadavre, de peur qu'il ne sente mauvais: mais qu'ils y font peu de réflexion, & quelle différence ils feroient des soins qu'ils doivent à leur âme, d'avec ceux qu'ils donnent à leurs corps, si l'idée de son immortalité leur étoit présente, & si la brièveté des fleurs dont ils ornent leurs têtes, les pouvoit faire souvenir de la brièveté de leurs jours!

Quelle quantité de mets accable les valets, & quel poids il faut que cette table soutienne! elle tremble sous les pyramides de viandes que l'on sert, moins pour le goût que pour le luxe & la profusion. Les oiseaux de *Colchos* n'y paroissent excellens que par les difficultéz qu'il faut surmonter pour les avoir. Les poissons ne

sont exquis qu'à proportion que les mers où l'on les pêche, sont éloignées ou orageuses. Tout ce qui n'est pas d'un autre climat, est rejeté. Que leur luxe est ingénieux ! il leur fait trouver des ragoûts dont un seul coûte leur patrimoine, & souvent celui qui les donne, s'acheteroit à plus bas prix. Mais ce n'est pas tout, leur vanité ne seroit pas satisfaite, si vous ignoriez les lieux d'où viennent leurs vins. Les cruches bouchées de poix & de mastic ont chacune leur écriteau, où l'âge & le pays du vin est marqué. Quelques Lettres restées sur ces vieux flacons, montrent qu'ils sont pleins de vin de *Lesbos* & de *Lencade*. D'autres écriteaux leur annoncent les vins de *Thaze* & de *Coos* ; rien n'est oublié ni pour la délicatesse ni pour le luxe de la table.

La salle du festin retentissoit des chants & des ris des conviez, lorsque tout à coup nous vîmes entrer une troupe de *Morions* : l'un d'eux vêtu de pourpre, tenant une lyre à la main, s'approcha de la table, & mêlant l'harmonie de son instrument à la beauté de sa voix, imposa silence à toute l'assemblée. Je fus si charmé de tout ce que j'entendois, que tout ce qu'on m'avoit dit d'*Arion* & d'*Orphée*, me parut vrai-semblable.

Après avoir été applaudi de tout le monde, on lui fit recommencer l'air qu'il avoit chanté, dont voici les paroles.

*A rendre la vie agreable
 Sans cesse occupons nostre esprit ,
 Fuyons l'usage méprisabled
 Que le grossier vulgaire suit :
 Amis , passons la nuit à table ,
 Et consomons le jour au lit.*

Dès qu'il eut achevé , il parut un Pantomime , qui frappant un tambour de cuivre , imitoit la danse des *Corybantes* ; une femme le suivoit ; ils danserent ensemble avec mille postures lascives , l'adultere de Mars & de Venus.

Quels assaisonnemens pour un repas , s'écria Socrate ! N'est-ce pas là plutôt ranimer les passions mourantes que secourir la faim ? Quelle difference de ces mœurs à celles des Sages , qui n'allongent leurs repas , que pour s'entretenir de l'immortalité de l'ame , & pour s'instruire entr'eux des choses les plus cachées de la Nature ! Mais ces Emportés que vous voyés , sont indignes de goûter de pareilles douceurs. En voulant satisfaire à toutes leurs passions à la fois , ils n'en contentent aucune. Les odeurs exquisés leur deviennent fades , les mets les plus délicieux leur paroissent insipides ; leurs yeux ne sont plus surpris des spectacles les plus merveilleux , & leurs oreilles s'endurcissent aux sons les plus touchans ;

chans ; l'excès des plaisirs, Alcibiade, en ôte tout le prix.

Qu'ils seroient heureux , Alcibiade , s'ils en pouvoient demeurer-là ! Mais vous les allés voir passer sans interruption , du luxe à l'excès , de la table & de l'excès de la table , au jeu ; ils sont aussi avares du tems, qu'ils le devroient être , s'ils consacroient à la Vertu les momens qu'ils donnent à leurs plaisirs.

Je me tournai , & je vis des valets approcher des tables préparées pour toute sorte de jeux de hazard ; les autres ne les touchent point , parce qu'on n'y perd pas assez , ni assez tôt. Il étoit aisé de juger par l'émotion des uns & par la pâleur des autres , qu'un coup de Dez decidoit de leur desespoir ou de leur bonheur. Remarquez vous , me dit Socrate , la frayeur qu'ils ont d'amener le *Chien* , & les vœux qu'ils font pour amener *Venus* : il ne manquoit à leurs mœurs , que de mettre le bonheur sous le simbole d'une femme aussi perdue que celle-là.

Palamede auroit-il jamais crû que ce qu'il avoit inventé pendant le Siège de Troye , pour l'amusement & l'instruction des gens de Guerre , deviendrait le sujet de la ruine des familles , & des dissensions domestiques ? Mais c'est un effet du dereglement des hommes de tourner à mal ce

qui ne leur a été donné que pour leur usage & pour leur utilité.

Que faisons-nous ici, continua Socrate ? ces insensés vont passer là toute la nuit, & l'Aurore les trouvera les yeux attachés sur cette table : c'est leur coutume de renverser l'ordre de la Nature, & d'employer à satisfaire leurs passions le tems qu'elle a donné aux hommes pour le repos. Pendant que le jour nous éclaire, portons notre curiosité par-tout, & voyons si les plaisirs que donne la volupté, sont d'un si grand prix, que l'on doive tout quitter pour elle.

Voici l'heure que le spectacle va commencer. Dans ce Théâtre où vous voyez que cette foule s'empresse d'entrer, les Acteurs sont payés par ceux qui les vont entendre, pour les entretenir de la douceur des plaisirs, & pour amolir leurs cœurs par des sons lascifs, & par des maximes voluptueuses. Nous étions à peine hors du salon, que le bruit des instrumens qui preludoit, frapa nos oreilles : nous arrivâmes à la porte du Théâtre ; il y avoit un homme qui exigeoit de l'argent de tous ceux qui se presentoient. C'est donc ici, comme aux Enfers, me dit Socrate, il faut payer pour aller aux supplices. Serions-nous assez foux d'acheter un repentir, & de donner notre argent pour une extravagance ? Nous.

retournions sur nos pas , quand le Portier s'écria : Entrés , entrés ; les Etrangers ni les Philosophes ne payent point ici ; cette loy n'est faite que pour ceux qui n'estimeroient pas les plaisirs , s'ils ne coûtoient cher à obtenir. Nous entrâmes , & nous primes les places les moins recherchées.

En un moment la foule y fut si prodigieuse , que l'on auroit crû que toute une grande Ville s'étoit épuisée pour former cette assemblée. Les Dames & les jeunes filles de qualité brilloient dans des Loges superbes : les unes portoient leurs regards avides sur les Balcons & dans l'Amphiteâtre , pour y chercher leurs Amans : les autres s'entretenoient d'amour avec les jeunes hommes qui étoient avec elles. Quelques-unes avoient leur vue attachée sur les coins du Théâtre , pour s'annoncer à des Acteurs qui devoient ce jour-là porter les faveurs qu'ils avoient reçues d'elles. Quelques-autres s'empressoient pour de jeunes Etrangers dont la figure les avoit frappées , & qu'elles se dispuetoient déjà avant que de les connoître.

C'est ici , me dit Socrate , que les vices s'insinuent dans l'ame , à la faveur d'une morale pernicieuse. A peine croyons-nous être frappés , que nous sommes vaincus ; la Volupté attaque ici la jeunesse par tous les endroits , par le spectacle qui charme les sens , par le langage qui séduit l'esprit.

& par les sentimens qui flatent le cœur. Qui peut être assez en garde contre les mouvemens qui portent au vice, pour résister à leurs pointes au milieu de tant de dangers? & si l'on élude ce charme, qui peut résister à une foule d'exemples? Il n'y a point de milieu, Alcibiade; il faut éviter les gens vicieux, ou le devenir avec eux: l'exemple est plus fort que le mal même; il achève presque toujours ce que la Volupté n'a fait qu'ébaucher.

Qu'est-il besoin de spectacles pour se rendre plus mauvais? Ne l'est on pas assez par la Nature, sans emprunter le secours de l'art? Dans ce monde les uns servent de spectacle aux autres, & chacun à soi-même; mais ces spectacles sont d'un grand usage à qui veut les mettre à profit.

Le spectacle que nous offrent les gens vicieux, nous doit donner de l'horreur pour leur conduite, & nous faire aimer de plus en plus la vertu. Celui que leur donnent à leur tour les gens de bien, doit leur faire envier les jours sereins & les nuits tranquilles que l'on passe, quand on est sous les Loix de la Sagesse, qui ne trompe jamais ceux qui s'attachent à elle: & celui que l'on se doit à soi-même, est un assemblage d'actions vertueuses; dont la vue doit nous exciter à en faire de nouvelles. Mais pour celui-ci, on doit le regarder comme l'apprentissage des vices. Aussi vous

voyés que les meres y menent leurs filles , comme si les exemples domestiques qu'elles leur donnent , ne suffisoient pas , sans le secours des exemples publics , pour les rendre semblables à elles.

On fit l'ouverture , & la toile se leva. *Caramallus* & *Phabaton* danserent ; l'un , *Leda* ; l'autre , *Semele* ; mais avec different succès. *Caramallus* fut applaudi , & *Phabaton* sifflé. Quelle hardiesse , s'écria Socrate , d'exposer sur le Theâtre les fautes des Dieux , & d'applaudir par des postures lascives , à des crimes que l'on ne peut avoir trop en horreur ! Je ne prétends point disapprouver la danse. Les Lacedemoniens , qui sont , après les Atheniens , les plus sages de la Grece , ont fait tant de cas de cet Art , qu'ils tenoient de *Castor* & de *Pollux* , qu'ils avoient toujours accoutumé d'aller au combat en dansant. *Pyrrhus* même étant devant *Troye* , inventa une sorte de danse , que l'on nomma *Pyrrique* de son nom , & dans laquelle il exerçoit la Jeunesse pour la rendre plus agile à la Guerre. Mais ceux qui renouvellent les crimes des Dieux dans leurs Danses , meritent d'être punis publiquement , tant pour l'exemple qu'ils donnent aux hommes , que pour leur audace envers les Dieux. La Danse finit , & la Piece commença ; c'étoit *Alys* & *Galatée*.

Elle fut mal représentée : on auroit pris

le premier Acteur qui parut, plutôt pour un des Ilotes de Sparte, que l'on expose dans les Places publiques, après les avoir enivrés, pour détourner la Jeunesse de l'excès du vin, que pour l'Amant de la Nymphé Galathée. . . . Remarqués, dit Socrate, comme l'on rit de l'ivresse de cet Acteur; rien ne vous doit prouver davantage la corruption de ce lieu, que de voir que l'on s'y fait un plaisir des choses mêmes que l'on doit abhorrer.

Considérez les mouvemens voluptueux de toutes ces femmes qui dansent; c'est dans ces mouvemens que l'on fait consister la perfection de cet Art. Celles à qui vous voyez que l'on applaudit, sont celles qui les savent mieux exprimer; ce sont ces mêmes femmes que l'on paye pour corrompre la Jeunesse.

- Je demandai à Socrate quel étoit un nouveau Spectacle, où tout le monde se pressoit d'aller. . . . Il nous faudroit bien du temps, me dit-il, pour parcourir toutes les choses par lesquelles la volupté, sous l'apparence du bonheur, arrête ici ceux qui se sont livrés à elle: elle a plus de peine que vous ne pensez, à affermir son Empire. Comme il n'a rien de solide en lui-même, elle tâche de le rendre agréable par la variété; c'est pourquoi elle établit des prix pour ceux qui inventent de nouveaux plai-

sirs : il faut qu'ils se succèdent incessamment , afin qu'on n'ait pas le temps de réfléchir sur leur peu de solidité ; c'est d'où dépend la grandeur de son Empire. Si elle les suspend quelquefois , c'est pour irriter adroitement les desirs de ceux qui pourroient s'en dégoûter par un trop fréquent usage. C'est ainsi qu'en les laissant libres en apparence , elle resserre leurs chaînes.

On donnera la fin du même Songe le mois prochain.



LE SOMMEIL INDISCRET.



L O R I S & Lucile étoient liées d'une amitié sincère , & l'on peut dire qu'elles s'aimoient comme deux honnêtes gens.

Aussi avoient-elles un excellent caractère. Cloris pour estre vertueuse , n'étoit pas moins sociable ; si elle étoit severe pour elle - même , elle étoit indulgente pour les autres ; & ce qui donnoit un nouveau prix à tant de sagesse , elle avoit tout ce qui peut attirer des Seducteurs. C'est dommage qu'un mois de foiblesse ait fait tort à trente ans de vertu , & qu'elle ait donné si tard dans le piège que l'amour lui avoit tant de fois dressé inutilement.

Lucile étoit d'un naturel fort heureux, mais qui se sentoît un peu plus de l'humanité. Si elle n'avoit point toutes les qualités qu'il faut pour faire une femme de bien, elle possédoit celles qui forment un parfaitement honnête homme. Elle avoit l'esprit bien fait, le cœur droit, & les manières aisées : en un mot, son plus grand défaut (si c'en est un aujourd'hui) étoit d'être un peu trop sensible, & de n'être pas assez constante.

Je ne m'amuserai point ici à détailler leurs charmes particuliers. On a dépeint tant de beautés différentes, que je ne sçau-rois plus faire que des portraits usés. Je me contenterai de dire qu'elles étoient toutes deux d'une grande beauté, sans être d'une extrême jeunesse ; & ce qui est préférable, elles avoient les graces de leur côté : Lucile avoit plus de vivacité & d'enjoûment ; Cloris avoit plus de douceur, & sa modestie imposoit aux plus hardis. Elles étoient mariées l'une & l'autre. La première avoit pour Epoux un vieux gouteux qu'elle haïssoit à la mort, non pas tant parce qu'il étoit son mari, qu'à cause qu'il étoit infiniment haïssable. Celui de Cloris étoit plus jeune ; elle l'avoit pris sans inclination, mais sans repugnance. Comme il avoit des adorations pour elle, elle y répondoit par beaucoup de bonnes manières, & elle le regardoit

regardoit comme son meilleur Ami. Le mari qui connoissoit son insensibilité naturelle, & qui étoit sûr de n'avoir point de Rival, se contentoit d'une si froide amitié. L'une vivoit dans l'indifférence que lui prescrivait sa vertu, & l'autre suivant le doux penchant qui la conduisoit, étoit à sa troisième passion. Cloris ne put voir l'inconstance de Lucile, sans lui en faire poliment la guerre.

Vous êtes une grande Friponne, lui dit-elle, un jour qu'elles étoient seules, vous avez un Mari, & vous avez déjà fait trois Amants à sa barbe : c'est se moquer de sa goutte, & encore plus de votre devoir. Je voydrois, répondit Lucile, vous voir à ma place, je gage que vous feriez comme moi, & que toute votre sagesse ne tiendrait pas contre la figure de mon vilain gouteux. Vous avez un Mari jeune & plein de santé, il vous est bien plus aisé de lui être fidelle. Je serois fidelle au plus laid des hommes, si j'étois la femme, interrompit Cloris ; mais pour vous, ma chere, vous êtes une volage, qui ne gardez pas mieux votre foi à vos Amans qu'à votre Mari. Avez-vous si tôt oublié, répartit Lucile, que j'ai aimé Damon, trois ans de suite, Lyandre de même, & qu'il n'y a que six mois qu'Oronte leur a succédé, que j'ai fait avec lui le même Bail, & que je le tiendrai, ou que

C

J'y mourrai. C'est une Epoque pour ma tendresse, & j'en veux demeurer là. N'est-ce rien qu'un amour de trois ans, dans le siècle où nous sommes ? Cela ne mérite-t'il pas le nom de Constance. Vous savez d'ailleurs avec quelle generosité je congédie ceux qui m'ont aimée. Je les avertis, quand il est tems de se pourvoir ailleurs, & je leur avoue franchement que mon cœur s'use pour eux, & que les soupirs pourroient bien-tôt degenerer en bâillements : j'ajoute qu'on n'est point fait pour s'aimer toute la vie, & qu'il vaut mieux se quitter de bonne grace : je fais si bien enfin que je les persuade ; & ce qu'on n'a jamais vu, mes défunts Amants deviennent mes Amis. Vous avez beau dire, reprit Cloris, il y a un peu de coquetterie dans votre fait, & le monde vous gâte. Voilà de mes femmes fortes, répliqua Lucile. Leur grand cœur souffre des foiblesses des autres ; & du haut de leur indifference, elles regardent l'Amour comme un Tyran qu'elles méprisent, & ceux qui lui sont soumis, comme des Forçats dignes de compassion ; mais ne soyez pas si fiere ; votre insensibilité fait toute votre vertu, ou plutôt vous avez le goût difficile, les hommes d'apresent ne sont pas assez parfaits pour vous plaire, il vous faut des cœurs plus purs, & des airs plus sages ; mais patience, vous aurez vo-

tre tour ; je dénicherai quelque Celadon , qui me vengera , & qui vous mettra à la raison. Prenez garde à vous. Je ne crains rien , répartit Cloris , j'ai passé l'âge dangereux des passions , & j'ai vû d'un œil indifférent tout ce que la Ville a de plus séducteur. Puisque vous m'en défiez , poursuivit Lucile , je vous attends à la Campagne. C'est-là que l'Amour attaque la Vertu avec plus d'avantage , & c'est-là qu'il vous punira de votre vanité. L'âge ni la raison ne vous garantiront pas. Tremblez , ajouta-t-elle en badinant , c'est lui-même qui m'inspire & qui vous parle par ma bouche. L'indifférente Cloris ne fit que rire de la prédiction , qui se trouva véritable. Lucile mit Oronte de la conspiration , & lui demanda s'il ne connoîtroit pas quelqu'un qui pût humaniser l'austère vertu de son Amie.

Madame , répondit-il , vous ne pouviez mieux vous adresser qu'à moi. Vous avez entendu parler de Dorante , & je le connois. Il est beau , bienfait , il a un dehors de sagesse qui prévient , & il se pique d'insensibilité comme elle ; il declame éternellement contre la coquetterie du siècle , & regrette la simplicité de nos peres. C'est l'Amant qu'il faut à une Matrone , & je serai bien trompé , ou il sera de son goût. Le Printemps favorise notre dessein

C ij

& votre maison de campagne est le lieu le plus propre à filer une passion. Amenez y Cloris, & j'engagerai Dorante à vous y aller voir avec moi. Je veux être haï de vous, s'ils ne font tous deux le plus joli Roman qu'on ait encore vû, & dans peu on n'aura rien à vous reprocher.

Lucile proposa la partie à Cloris, qui l'accepta; elles partirent, & deux jours après Oronte les suivit, accompagné de Dorante. Elles se promenoient dans un jardin que l'art & la nature avoit rendu le plus charmant du monde, & Cloris ne pouvoit se lasser d'y admirer l'un & l'autre, quand ils arriverent. Sa beauté frappa Dorante, & sa modestie acheva de le charmer. La Dame de son côté trouva le Cavalier à son gré, & son air de sagesse lui donna de l'estime pour lui. Plus ils se connoissent, plus ils se goûtèrent, & tout sembla conspirer à enflamer des Amans de ce caractère : la liberté de se voir tous les jours, & de se parler à toute heure; la solitude & la tranquillité de la campagne, le Printemps qui étoit dans sa force, & la beauté du lieu où ils étoient. Ils eurent beau résister, l'Amour se rendit le Maître, & se déclara si fort dans trois jours, qu'ils avoient de la peine à le cacher. Des soupirs leur échappoient malgré eux & ils ne pouvoient se regarder sans rougir. Oronte

& Lucile qui les observoient, s'en apperçurent, un soir qu'ils étoient à la promenade, & se dirent à l'oreille; ils en tiennent; les voilà qui rougissent. Pour s'éclaircir de leur doute, ils s'éloignerent adroitement & les laissèrent seuls, sans pourtant les perdre de vue.

Cloris frissonna de se voir tête à tête avec un homme qu'elle craignoit d'aimer, & le timide Dorante parut lui-même embarrassé; mais à la fin il rompit le silence, & jettant sur la Dame un regard tendre & respectueux, lui parla dans ces termes.

J'ai toujours fait gloire de mon indifférence, & j'ai, pour ainsi dire, insulté au beau sexe; mais pardonnez à mon orgueil, Madame, je ne vous avois point vue, & vous m'en punissez trop bien.

A ce discours elle se sentit plus émue, & craignant l'effet de son émotion, elle prit le parti de la fuite. Voilà un tour que Lucile m'a joué, répondit-elle en le quittant, je vais lui en faire des reproches. Dorante fut si étourdie de cette réponse, qu'il demeura immobile. Cloris rejoignit Lucile, & la tirant à part, lui dit: C'est donc ainsi que vous apostez des gens contre moi. Ma chère, répliqua Lucile, de quoi vous plaignez-vous? Vous m'en aviez défiée; je ne suis pas noire, & je vous en ai avertie. Pendant ce temps-là, Dorante étoit resté dans la même posture où Cloris

l'avoit laissé , & je crois qu'il y seroit encore , si Oronte n'avoit été le désenchanter , en le tirant par la main. Qu'est-ce , mon Ami , lui dit-il d'un air gausseur, vous voilà pétrifié ? L'autre revint comme d'un profond sommeil , & avoua qu'il étoit pris au piège.

Nos Amants furent raillés à souper. Cloris en fut si déconcertée , qu'elle seignit un grand mal de tête , & quitta la table pour s'aller mettre au lit. Quand Lucile , qui couchoit avec elle , entra dans la chambre , elle la trouva endormie , & l'entendit qui se plaignoit tout haut , & qui appelloit Dorante. L'Amour , qui ne veut rien perdre , & qui avoit souffert de la violence qu'on lui avoit faite pendant le jour , profita de la nuit pour éclater , & le sommeil de concert avec lui , trahit la vertu de Cloris. Dès qu'elle fut reveillée , son Amie lui dit ce qu'elle venoit d'entendre. Il est vrai , répondit elle en pleurant , j'aime malgré moi , & vous êtes vengée ; mais je mourrai plutôt que de succomber à ma passion. Lucile , qui avoit le cœur bon , en fut attendrie , & l'assura que si elle avoit crû que la chose dut devenir aussi sérieuse , elle n'auroit eu garde d'y songer. Le lendemain Dorante revint à la charge , & se jettant aux pieds de Cloris , la pria de ne pas désespérer un Amant qui n'étoit pas tout-à-fait indigne d'elle. Je

vous offre , dit-il , un cœur tout neuf , qui n'a jamais rien aimé que vous , & dont les sentimens sont aussi purs que votre vertu même. Ne le refusez point , je vous en conjure. Elle l'obligea de se relever , & lui répondit que des nœuds sacrez la lioient à un autre , qu'il ne pouvoit brûler pour elle d'un feu legitime , & que s'il lui parloit une seconde fois de son amour , elle lui quitteroit la place , & reprendroit le chemin de la Ville.

Notre Amant fut épouvanté d'une menace si terrible , il n'osoit plus lui parler ; à peine avoit-il le courage de la regarder. La tristesse s'empara de son ame , & bien-tôt il ne fut plus reconnoissable ; le plus paresseux des hommes devint le plus matinal ; lui qui passoit auparavant les trois quarts de la vie au lit , devançoit tous les jours l'Aurore. Oronte l'en railla , & lui dit ces Vers de Quinault.

Vous vous éveillez si matin ,

Que vous ferez croire à la fin

Que c'est l'Amour qui vous éveille.

Un matin qu'il le trouva dans un bois écarté , un Livre à la main , il lui demanda ce qu'il lisoit : C'est Abelard , répondit-il , j'admire ses amours , & j'envie son bonheur. Je vous conseille d'en excepter la catastro-

phe, répliqua Oronte en riant ; mais à parler sérieusement , vous n'êtes pas fort éloigné de son bonheur : vous aimez , & s'il faut en juger par les apparences, vous n'êtes point hâï. Eh ! s'il étoit vrai , interrompit Dorante , m'auroit-on imposé silence , & m'auroit-on défendu d'espérer ? Croyez-moy , reprit Oronte , ne vous découragez point , poursuivez votre point. & vous verrez bien-tôt que la sévère Cloris ne vous a fermé la bouche , que parce qu'elle craint de vous entendre & de vous aimer ; elle s'attendrira lorsque vous y penserez le moins , & votre amour prendra le dessus.

Venus, ainsi Bellone,

Aime les audacieux.

Je sçai même de Lucile qu'elle souffre la nuit des efforts qu'elle se fait le jour. Si elle refuse de vous parler , éveillée , elle vous entretient en dormant , elle soupire & vous nomme tout haut. Elle est indisposée depuis hier au soir , & je suis sûr que son mal ne vient que d'une retention d'amour ; allés la voir , son indisposition vous servira d'excuse & de prétexte. Dorante se laissa persuader , & s'achemina d'un pas mal assuré vers la chambre de son Amant ; il entra & ouvrit les rideaux de son lit d'une main tremblante : elle dormoit dans ce moment , & pleine d'un songe qui la

seduisoit , elle lui fit entendre ces douces paroles ,

Oüy , Dorante , je vous aime ; le mot est prononcé , il faut que je vous quitte , mon devoir me l'ordonne , & ma vertu ne tiendrait pas long-tems contre votre merite. Dans cet embrassement recevés mon dernier adieu.

En même tems elle fort du lit deux bras charmans qu'il mouroit d'envie de baiser , & se jette à son col. Dorante , comme on peut penser , n'eut garde de reculer. Quelle agreable surprise pour un Amant qui se croyoit disgracié ! O bienheureux sommeil , disoit-il en lui-même , endors si bien ma Cloris , qu'elle ne s'éveille de long-tems. Mais par malheur Lucile qui survint , fit du bruit & la réveilla comme elle le tenoit encore embrassé. Elle fut si honteuse de se voir presque nue entre les bras d'un homme , sur-tout en presence de son amie , que repoussant Dorante , d'un air effrayé , elle s'enfonça dans son lit , & s'envelopa la tête de la couverture , en s'écriant qu'elle étoit indigne de voir le jour. Dorante confus soupira d'un si triste réveil , d'un excès de plaisir il retomba dans la crainte & dans l'abattement , & sortit comme il étoit entré.

Lucile eut rit de bon cœur d'une si plaisante aventure , mais Cloris étoit si desolée.

qu'elle eût eut pitié, & qu'elle tâcha de la consoler en lui représentant qu'on n'étoit point responsable des folies qu'on pouvoit faire en dormant, & que de pareils mouvemens étoient involontaires.

Non, interrompit Cloris en pleurs, je ne dormirai plus qu'en tremblant, & le repos va me devenir odieux. Que l'Amour est cruel ! Il ne m'a épargnée jusqu'ici que pour montrer mieux son pouvoir, & pour rendre ma défaite plus honteuse. J'ai toujours vécu sage à la Ville, & je deviens folle à la Campagne, il faut l'abandonner, l'air y est contagieux pour moi. Ma chère, repartit Lucile, que vous êtes rigoureuse à vous-même ! après tout est-ce un si grand mal que d'aimer ? Oiii, pour moi qui suis liée, poursuivit Cloris, la fuite est ma seule ressource, & je pars aujourd'hui. Aujourd'hui ! s'écria Lucile surprise, voilà un départ bien précipité. Aujourd'hui même, reprit-elle, ou demain au plus tard.

Lucile jugea qu'elle n'en feroit rien, puisqu'elle remettoit au lendemain, & Lucile jugea bien. Durante, à qui on dit cette nouvelle, prit son tems si à propos, & s'excusa si pathétiquement, qu'elle n'eut pas le courage de partir. Depuis ce moment il redoubla ses soins, & couvrit toujours sa passion du voile du respect. Le tigre s'apprivoisa. Cloris consentit d'écouter son

amour , pourvû qu'il lui donnât le nom d'estime.

Enfin il n'étoit plus question que du mot , quand le mari s'ennuya de l'absence de sa femme , & la vint voir. Il n'étoit pas attendu , & encore moins souhaité. Elle le reçût d'un air si froid & si contraint, qu'il se fut bien apperçû qu'il étoit là de trop, s'il avoit pû la soupçonner d'une foiblesse. Dorante fut consterné du contre-tems, & ne put s'empêcher de le témoigner à Cloris , & de lui dire tout bas ,

Quelle arrivée ! Madame , & quelle nuit s'apprête pour moi ! Que je suis jaloux du sort de votre mari , & que mon amour est à plaindre !

Elle n'étoit pas dans un état plus tranquille. La raison lui reprochoit son égarement , & lui faisoit sentir des remords qui la déchiroient. Elle ne pouvoit regarder son mari sans rougir , & elle voyoit finir le jour à regret ; elle craignoit que le sommeil ne lui revelât les sottises de son cœur. Elle ne se trompa point.

A peine fut-elle endormie , qu'un songe malin la trahit à son ordinaire ; & offrit Dorante à son imagination égarée. Dans les douces vapeurs d'un rêve si gracieux , elle rencontra la main de son mari , qu'elle prit pour celle de son Amant , & la pressant avec tendresse , elle dit en soupirant ,

Ah ! mon cher Dorante , à quel excès d'amour vous m'avez amenée , & qu'ai-je fait de toute ma sagesse ! Vous avez beau me faire valoir la pureté de vos feux , j'en suis pas moins coupable : c'est toujours un crime que de les souffrir , & c'est y répondre que de les écouter. Que droit mon mari , s'il venoit à lire dans mon cœur l'amour que vous y avez fait naître ? Cette seule pensée me tue , & je crois déjà entendre ses justes reproches.

Qui fut étonné ? ce fut ce mari qui ne dormoit pas. Quel discours pour un homme qui adoroit sa femme , & qui avoit jusqu'alors admiré sa vertu ! Elle avoit parlé avec tant d'action qu'elle s'éveilla , & il étoit si troublé qu'il garda long-tems le silence, ensuite il le rompit avec ces mots :

Je ne sçai , Madame , ce que vous avez dans l'esprit , mais il travaille furieusement quand vous dormez. Il n'y a qu'un moment que vous parliez tout haut , vous avez même nommé Dorante , & s'il en faut croire votre songe , vous ne le haïssez pas. Une Coquette auroit badiné là-dessus , & se seroit tirée d'affaire ; en repliquant que tous les songes sont des menteurs , & que le bon sens ne veut pas qu'on y ajoute foy ; mais Cloris étoit trop vertueuse pour se jouer ainsi de la vérité qui la pressoit. Elle ne répondit que par un torrent de

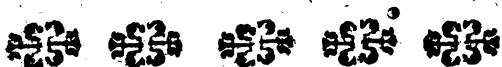
larmes , & voulut se lever en disant qu'elle n'étoit plus digne de l'amitié de son mari ; il fut touché de ses pleurs , & la retint. Après quelques reproches , il se laissa persuader qu'il n'y avoit que son cœur qui fut coupable , & lui pardonna ; mais il exigea d'elle qu'elle quitteroit la Campagne incessamment , & ne verroit plus Dorante. Elle jura de lui obéir , & fit honneur à son serment. Dès qu'il fut jour , elle prit congé de son amie , & la chargea d'un Billet pour donner à Dorante , qu'elle ne voulut point voir. Puis elle partit avec son époux.

Dorante n'eut pas reçu le Billet de Cloris , qu'il l'ouvrit avec précipitation , & y lut ces mots : » Ma raison & mon devoir » l'emportent à la fin , je pars , & vous ne » me verrez plus. » Il pensa mourir de douleur. » Non , s'écria-t'il , je ne vous croirai » point , trop severe Cloris , & je vous reverrai , quand ce ne seroit que pour expirer » à votre vûe. » Aussi-tôt se livrant au transport qui l'entraînoit , il suivit les pas de Cloris , & laissa Lucile avec Oronte à la Campagne goûter la douceur d'un amour plus tranquille & moins traversé. Mais toutes ses démarches furent inutiles ; Cloris fut inflexible , & ne voulut plus le voir , ni l'écouter. Voici des Vers qu'on a fait sur cette aventure.

LE DANGER DE LA CAMPAGNE
Aux Beautés du tems qui se piquent
de Vertu.

O Vous , dont le nombre est si rare ,
Beautés , que la Vertu conduit ;
Quels que soient les attraits dont la Ville se pare ,
Son faux éclat rarement vous séduit.
Elle aime le tumulte , & vous craignés le bruit.
Elle n'offre à vos yeux que des amours volages
Que suivent de folâtres ris.
Leurs regards éfrontés & leurs discours peu sages,
Au lieu de vos faveurs , attirent vos mépris.
Pour vous plaire , en un mot , la Ville est trop co-
quette.
Mais gardés-vous aux Champs de vous trouver seu-
lette.

Jardins fleuris , tendres oiseaux ,
Bois sombres , clairs ruisseaux ,
Lieux tant chantés qu'on n'ose plus décrire ,
Et le repos qu'on y respire ,
Tout porte doucement aux plaisirs amoureux.
Sous un dehors respectueux
Le tendre Amour sçait s'y produire ,
Et dans un esprit vertueux
Il trouve l'art de s'introduire.
Pour les cœurs innocens les Bois sont dangereux.
L'histoire de Cloris doit assés vous instruire.



ESSAI SUR L'ETAT PRESENT

de la Geographie , c'est-à-dire , sur les Cartes , sur les Livres qui traitent de cette Science , & ceux de Voyages ; où l'on parle des précautions , des moyens , & des instructions nécessaires à ceux qui dans la suite entreprendront de faire des Cartes , des Livres de Geographie , & des Voyages.

L'AUTEUR Anglois qui a donné cet Essai par voye de Supplément à un Livre , qui a pour titre , *La Construction des Cartes Geographiques & des Globes* , dont on donnera la Traduction incessamment , se trouve en quelque façon le premier qui s'élève pour arrêter le cours de ces Cartes & de ces Livres pleins de fautes , que d'ignorans Geographes publient tous les jours , & qui ne servent qu'à ensevelir la Geographie dans l'erreur & le mépris.

Il auroit pû augmenter cet Ouvrage , en donnant une plus grande Liste des erreurs & des bevûes qu'il a observées dans les Car-

tes & dans les Livres de Geographie. Car il dit dans sa Préface, qu'il auroit pû donner, par rapport à ceux qui font des Cartes, des exemples de l'inconvenient qu'il y a de se servir de plusieurs Meridiens differens, en faisant voir les erreurs qui en proviennent; il auroit pû dire la source de celles que l'on trouve dans les Cartes particulieres; mais c'eût été un Ouvrage inutile & sans fin, puisque l'on ne trouve aucune Carte sans quelque'un de ces defauts, excepté celles de M. de l'Isle, & de ceux qui l'ont copié; ses Copistes même en negligant de le suivre par tout, tombent souvent dans l'erreur, comme il est arrivé dans une dernière copie de la Carte d'Asie: *Bir*, sur l'Euphrate, y est placé plus au Sud qu'*Alep*, quoique selon le Journal que *Thevenot* a donné de la route, en observant les aires de vent d'un lieu à l'autre, & suivant l'observation de *Mandrell*, la latitude de *Bir* est de 37 degrez 10 minutes; celle d'*Alep* étant de 36 degrez 30 minutes, cette Place doit être située plus au Nord. Dans les dernières Cartes on a mis *Van* sur la rive meridionale du Lac, lors qu'elle doit être placée au Nord ou au Nord-Est. Il dit par rapport aux Geographes modernes, qu'il auroit pû faire voir dans quelles erreurs grossieres ils sont tombez, faute d'avoir consulté les Voyageurs.

voyageurs. C'est ainsi que les Auteurs de la Geographie de *Moll* supposent qu'*Asanchif* & *Diarbekir* ne font que le même lieu, parce qu'ils ont vu la description de la dernière dans *Sanson*, dont cependant les voyageurs modernes n'ont point fait mention. Mais on trouve dans la collection de *Ramusio*, vol. II. pag. 78, un ancien Auteur anonyme, qui voyagea dans ces quartiers en 1507, & qui donne une description de ces deux Places & de la route que l'on tient pour aller de l'une à l'autre. Outre cela le Chevalier *Ricant*, Part. III. Chap. 3. met *Amed* (*Diarbekir*) & *Chafengif* (*Asanchif*) parmi les *Sangiacks* de *Diarbekir*; de sorte qu'il n'est pas probable qu'elle soit détruite, comme quelques autres le supposent. Il ajoute, par rapport aux Voyageurs, qu'il auroit pu donner un plus grand nombre de preuves de leurs bévûes, & des différences qui se trouvent entre eux tous, qui ne viennent que de leur peu de capacité ou de soin pour faire les observations nécessaires dans les endroits où ils passent, ce qui fait voir au moins le besoin qu'ils ont de sçavoir la Geographie. *Baldens* dans sa Relation des Indes, dit dès le commencement que *Cambaie* est située sur l'*Inde*. Le Rabbi *Benjamin*, dans son Itineraire, fait tomber la Riviere *Arnon* dans le *Jordain*, à

D

trois milles de la source. *Ricant* page 55 dit, que *Bofra* (*Bassora*) est une Ville dépendante du Royaume de *Perse*, dans le Golfe de ce nom, proche de *Biblis* en *Phanicie*. Il avoit avancé à la page 52, que *Sangiar* étoit la même chose que *Diarbekir*, & cependant à la page 176, il fait d'*Amid* & de *Sangiar* deux Villes différentes : je crois qu'il ignoroit qu'*Amid* & *Diarbekir* étoient la même chose, & que ne trouvant point qu'il fut fait mention de cette dernière parmi les *Sangiacks*, il a pris *Sengiar* pour cet endroit, quoique cette Ville n'en soit pas proche, mais bien *Mosul*. L'Auteur auroit pû donner encore des instructions pour ajuster les distances données par les Voyageurs ; l'on voit dans les anciennes Cartes de *Tartarie*, dans quelles erreurs le Journal de *Goes* a jetté les Geographes precedens, en paroissant augmenter les distances. Il n'y a point effectivement de maniere plus incertaine de compter que par journées de chemin ou par relais, si l'on n'est très exact dans la maniere de voyager ; car tel fait en une journée ce qu'un autre ne fait qu'en deux ou trois, même quatre ou cinq, comme on le voit dans le Journal dont on vient de parler, & en quantité d'endroits chez les Voyageurs. La difference irreconciliable qui se trouve entre *Cartwright* & *Mau-*

dénhal (quoique camarades de voyage) dans la distance qu'ils donnent de *Van* à *Zulpha* ; le premier la faisant de trois journées de chemin , & le dernier de sept , nous met dans l'impossibilité d'ajuster leur situation faite d'une troisième relation.

Les Voyageurs different souvent sur la situation des endroits. *Thevenot* , *Della Valle* , *Sanderfon* , &c. placent *Cana* en *Galilée* à une heure de chemin à l'Ouest de *Nazareth* ; *Brocard* & d'autres la mettent à trois lieues au Nord , ou Nord-Ouest de *Siporis* , & à trois lieues de *Nazareth* ; *Phocas* entre *Siporis* & *Nazareth*. Quelques-uns placent la source de l'*Araxe* dans le *Caucase* & les *Monts Gordiens* ; *Chardin* dans le Mont *Ararath* ; *Gemelli* dans le Mont *Mingal* à 160 milles au moins à l'Occident du dernier , & *Tavernier* dans les montagnes qui se trouvent entre les deux. *Della Valle* met *Babel* auprès de *Hella* ; *Balbi* , *Eldred* , *Fitch* , &c. la posent proche de *Bagdad* ; *Rauvvolf* & *Mac Gregory* proche de *Felugia*. *Gemelli* s'accorde assez bien avec *Della Valle* , *Tavernier* , *Chardin* & autres jusqu'à *Tauris* ; mais de cet endroit à *Ispahan* il en fait la distance le double des autres ; & quoique *Lar* , si on doit compter sur *Thevenot* & *Della Valle* , qui en ont observé la latitude , doive être considérablement plus proche

de *Bander-Congo*, que de *Bender Abassi*, deux ports sur le Golfe Persique; cependant, selon *Gemelli*, cette place paroît en estre à une bien plus grande distance. La description de la Tour de *Babel*, & des antiquitez des environs, que *Mac Gregory* a donnée, fait bien voir que nos premiers Voyageurs n'étoient pas fort curieux de rechercher les antiquitez. Nous n'avons point de relation assez particuliere des ruines de *Cachir-chirin*, sur un des chemins de *Bagdad* à *Ispahan*; & nous n'avons aucuns plans ou desseins considerables de ruines de *Persepolis* avant la dernière Relation du Chevalier *Chardin*. Il n'y a point de Voyageur qui ait visité les ruines de *Rey* proche de *Sava* en Perse: *Gemelli* blâme ceux qui ont été dans les Indes Orientales avant lui, de n'avoir pas eu la curiosité d'aller voir les ruines de la Pagode de *Salsette* près de *Goa*, & sur tout *Della Valle*.

L'Auteur auroit pû donner de plus des exemples de l'inexactitude des Tables Persanes d'*Abulpheda*, d'*Olug Begh*, de *Tavernier* & autres, en faisant voir, ainsi que *M. Reland* a fait de celles de *Ptolemée*, qu'en traçant des Cartes sur de telles Tables, les lieux se trouveroient dans une confusion horrible; tels en *Arménie* & en *Turquie*, qui appartiennent à la *Persé*;

d'autres dans les mers voisines, qui doivent estre dans les terres, & ainsi du contraire. Mais de peur de trop grossir le volume, il s'est contenté de faire ce peu d'observations comme en passant; & voici en quoi consiste son ouvrage.

1°. L'estime que l'on fait de la Geographie, & ses progrès.

2°. Quelques observations sur nos Cartes modernes, & sur ceux qui les font.

3°. Avis aux Geographes, avec des instructions pour faire des Cartes correctes.

4°. Remarques sur nos Livres modernes qui traitent de la Geographie, dans lesquelles on fait voir en quoi ils errent principalement.

5°. Avis aux Geographes, avec les instructions nécessaires pour rectifier leurs systèmes & leurs Dictionnaires Geographiques.

6°. Quelques Remarques sur les Voyageurs, où l'on fait voir leur negligence & leurs défauts dans les Relations qu'ils nous donnent; avec un Catalogue des meilleurs qui traitent des parties de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amerique.

7°. Instructions nécessaires aux Voyageurs pour faire leurs observations; avec une adresse aux Marchands & aux Missionnaires qui se trouvent dans les pays étrangers, & peuvent rendre des services considérables à la Geographie.

80. Il fait voir les défauts de nos grandes collections de voyages, & donne des règles pour en faire une complète de tous les voyages qui existent en quelque langue que ce soit, & qui ne comprendra que peu de volumes.

§. I. *L'estime que l'on fait de la Geographie & ses progrès.*

Si l'antiquité d'une science, & la protection des grands hommes est une preuve de l'estime que l'on en fait, il n'y en a point qui mérite plus celle des curieux que la Geographie. Les traces que l'on en trouve dans les écrits sacrez suffisent pour confirmer son antiquité, sans faire mention de ce que les Auteurs disent de plus sur ce sujet. On sçait que les Princes se sont généralement attachez à cette science plus qu'à aucune autre.

Personne n'ignore que *Pharaon Necos* Roi d'Egypte, ordonna aux Phœniciens, les plus fameux Navigateurs de ce tems-là, de découvrir les limites de l'Afrique, & qu'ils y employèrent trois années. *Darius* Roi de Perse, les envoya aux découvertes dans l'Océan Ethiopique, & vers l'embouchure du Gange : Environ cent ans après la naissance de JESUS-CHRIST le Senat Romain envoya des Geographes & des Ingenieurs

dans toutes les parties connues de la Terre, avec ordre de les mesurer ; mais ce grand dessein ne fut pas accompli.

Alexandre, dans son expedition d'Asie, prit avec lui deux Ingenieurs, *Diognete* & *Beton* : d'autres rapportent qu'il amena *Calisthene* avec lui à *Babylone*, pour faire la Carte Geographique de ses Conquêtes : & on doit remarquer que les Romains n'ont jamais été à la conquête de nouveaux Pais, sans en porter avec eux pour le même dessein. C'est ainsi que les guerres qui sont fatales à la plupart des autres Sciences & des Arts, ont servi à perfectionner la Geographie.

Mais pour confirmer davantage l'estime que l'on en fait, on trouve parmi les Geographes *Abulfeda* Prince de *Hamah*, *Ulagg Begh* Prince Persan, sans parler de *Haithon* frere d'un Roy d'*Armenie* : Je pourrois même ajouter que l'on n'ignore pas que l'*Itineraire* d'*Antonin* est attribué par beaucoup d'Auteurs à cet Empereur. L'estime que l'on fait de cette Science est certainement plus qu'ordinaire, puisque des Princes n'ont pas dédaigné d'être mis au nombre de ses Professeurs. Mais ce qu'il y a de fâcheux aujourd'hui, est que nos Professeurs Modernes l'ont renduë aussi méprisable, que ces grands hommes l'avoient renduë illustre.

La Geographie florissoit sans doute long-tems avant *Ptolemée*, sans parler de *Strabon*, *Plin*, *Mela* & autres qui l'avoient précédé, car ces Cartes qui paroissent sous son nom, avoient été tirées, selon son propre avou, de celles de *Marinus* & autres, & il n'avoit fait que les perfectionner.

Après lui sont venus ceux qu'on appelle les petits Geographes; mais depuis ce tems-là la Geographie est demeurée comme ensevelie jusqu'à vers le quatorzième siècle, que *Colomb*, par son exemple, excita dans tout le monde l'envie de voyager, & fit revivre en toutes sortes de personnes une passion pour l'étude de la Geographie. *Mercator* a été le premier de remarque, & *Ortelius* après lui, qui ait entrepris de faire une nouvelle collection de Cartes, avec les nouvelles divisions des Pais, & les noms des lieux, celles de *Ptolemée* ne pouvant presque plus être d'aucun usage. Le chemin étant ouvert, quantité d'aspirans suivirent son exemple, & publierent des Cartes, dont la plus grande partie n'étoit que des copies des siennes. Vers le milieu du siècle passé *Blaeu* en Hollande, & *Sanson* en France donnerent au Public de nouvelles collections de Cartes, avec beaucoup d'amendemens tirés des Voyageurs de ces tems là: & quoiqu'on les ait cru si parfaites, qu'il ne restoit plus rien à cor-
riger

riger , elles ont toujours été copiées depuis par les Faiseurs de Cartes en *France* , en *Angleterre* & en *Hollande* , avec très-peu de changement pour le mieux , & fort souvent pour le pire. La Geographie alloit retomber dans la premiere obscurité , & l'erreur d'où *Mercator* l'avoit retirée, quand *M. de Lisle* , Geographe François , entreprit de delabuser le monde , & d'arrêter le cours de ces faux Plans , dont on accabloit le Public , en faisant une nouvelle collection de Cartes de Geographie ancienne & moderne , corrigées & améliorées sur les Plans que plusieurs Nations de l'Europe ont levez de leurs Païs , sur les observations des Voyageurs des plus exacts que l'on trouve en toutes sortes de Langues , & sur celles des Academies Royales de *Paris* & de *Londres* : c'est par une telle execution que l'Auteur a obligé les Curieux de la maniere la plus extraordinaire , à gagner l'applaudissement de chacun , & à se faire honneur à lui-même & à sa Patrie.

Malgré cela cependant, les Faiseurs de Cartes continuent toujours d'en imposer au Public par des copies des anciennes, autant au deshonneur qu'au préjudice de la Geographie. Le dessein donc de ce qui suit , est d'avertir nos Faiseurs de Cartes de ces abus , & d'établir une reformation

E

dans la Géographie, en excitant les Voyageurs à faire des observations Géographiques avec soin & exactitude, & les Géographes à les recueillir de même.

On donnera le mois prochain la suite de cet Essai.

LA Tragedie des Machabées, dont nous donnons ici un simple Extrait, est une de ces Pièces, qui n'a nullement besoin d'éloges. L'accueil unanime que le Public lui a fait, toutes les fois qu'elle a été représentée, en assure un succès qui ne peut que faire honneur à notre siècle. Comme ce Poëme brille par la beauté de la versification, & que l'on n'a pû jusqu'à présent en découvrir le véritable Auteur, plusieurs Connoisseurs se sont imaginés que les trois premiers Actes ne pouvoient être sortis de la plume d'aucun de nos Poëtes vivans. Qu'ont-ils pensé sur cela? Ils se sont avisés de les attribuer à F. M. R. Nous n'avons garde d'adopter ce sentiment, ne paroissant tout au plus que vrai-semblable. Mais plutôt, pourquoi ne sommes-nous pas assez amateurs de la gloire de notre patrie, pour croire qu'il peut se trouver encore en France, un génie qui ait le tour, la délicatesse, & toutes les connoissances nécessaires pour relever notre Tragedie?

Voici un Extrait des Machabées bien simple, mais en récompense bien exact.



NTIOCHUS ouvre la Scene en donnant ordre d'aller avertir Antigone, & de faire conduire les Hebreux à l'échafaut.

Scene II. Il demeure ensuite avec la mere des Machabées, en lui declarant qu'il ne donnera pas de relâche aux Juifs, & qu'ils périront tous, s'ils n'adorent les Dieux : Elle répond,

Eh bien! nous périrons, & Dieu nous vengera.

Antiochus s'étonne qu'elle ose encore esperer dans l'état où les Juifs sont réduits. Il a établi l'Idole de Jupiter dans le Temple; il a fait brûler les livres des Juifs, & il croit leur Dieu détruit. La mere lui dit qu'il n'a executé que ce que Dieu a permis, & qu'il pouvoit exercer contre lui la vengeance qu'il exerça contre Heliodor; mais qu'il punit l'infidelité de son peuple, en l'abandonnant à sa cruauté; que ce châtiement même leur a été annoncé par les Prophetes, & qu'en croyant combattre contre Dieu, il n'est que l'instrument de ses vengeances : Elle ajoute :

*Ne crois p^{as} cependant qu'à jamais condamné,
 Ce peuple à ton conroux soit tout abandonné;
 Si tu vois succomber au poids de nos miseres
 De lâches deserteurs de la loi de nos peres;
 Ces Juifs n'étoient point Juifs, & l'Ange de Sion
 Entre les noms élus ne comptoit plus leur nom;
 Leurs prieres n'étoient que de vaines paroles
 Qui prophanoient le Temple autant que tes Idoles;
 Et malgré tes succès ta fureur aujourd'huy
 Ne lui prend que des cœurs qui n'étoient plus à lui.*

Sur ce qu'elle se promet ensuite que Dieu réservera des Vengeurs à son peuple, Antiochus méprise ses menaces : Tremblez du moins, dit-il, pour vos enfans qui vont périr, s'ils n'adorent Jupiter. Elle lui répond, qu'il doit connoître les vrais Hebreux par l'exemple d'Eleazar, qui a mieux aimé mourir que de seindre : que ses enfans ne degenereront pas d'un si grand exemple ; qu'elle lui abandonne leur sang qui hâtera la vengeance Divine. Antiochus fort en fureur pour ordonner leur supplice, & il ordonne à ses Gardes de retenir la mere qui veut le suivre.

Scene III. Elle demeure seule avec sa Confidente : elle éprouve alors tout l'attendrissement d'une mere ; elle se fait une image affreuse de la mort de ses enfans ; elle doute qu'Abraham même ait souffert

autant qu'elle ; dans le sacrifice qu'il fit à Dieu de son fils Isaac ; elle accepte son martyre avec la resignation la plus entiere, quoi que la plus douloureuse ; bien-tôt elle s'affermit, & elle envisage la mort de ses enfans comme leur bonheur ; elle compte sur leur foy, & elle ne tremble que pour celle de Misaël. Voici comme elle expose les raisons de sa crainte. Quand Apollonius, dit-elle, vint executer dans Jerusalem les ordres cruels d'Antiochus, Misaël vit souvent Antigone fille d'Apollonius. Il vouloit l'engager à proteger les Juifs auprès de son pere ; mais il éprouva bien tôt l'effet de ses vertus & de sa beauté : il l'aima ; il m'avoüa ingenuement son amour ; & sur mes remontrances il cessa de voir Antigone ; mais il court encore ici le même péril qu'il couroit à Jerusalem. Antigone est aimée d'Antiochus ; elle est la dépositaire de ses secrets, & après lui la maîtresse de l'Empire : Misaël l'a revüe, mais que je crains que sous pretexte de nos interets, il n'ait agi en effet que pour son amour.

*Que je crains cet amour dont le conseil perfide
 Au plus doux de nos Rois * inspira l'homicide,
 Et qui plus loin encore étendant son poison,
 Au sein de la sagesse égara Salomon.*

* David.

L'on peut remarquer que dans cette Scene la mere établit son propre caractère par ses sentimens : c'est la plus tendre des meres, & la plus genereuse des femmes ; elle ne dit, elle ne fait rien dans la suite de la piece qui ne prouve également sa sensibilité & son courage. On y voit encore le caractère de Misaël fidele à sa religion, malgré l'amour le plus violent.

Scene IV. Dans le tems que la mere tremble ainsi pour son fils, Misaël vient lui apprendre que ses freres sont morts : Elle s'écrie,

Ils sont morts ! pourquoi donc vous revois-je, mon fils ?

Misaël la rassure ; il lui dit qu'il n'a pû lui-même obtenir la mort, que la fureur du Tyran s'est lassée, & qu'il vient pleurer ses freres avec elle. La mere, loin de s'abandonner aux larmes, regarde leur mort comme un triomphe, & elle en demande le recit à Misaël pour sa consolation. Il lui raconte comme l'action s'est passée. On avoit fait dresser aux portes du Palais un échafaut & un autel consacré aux Dieux des Gentils, les freres & lui étoient dans la place entre l'échafaut & l'autel. Antiochus accompagné d'Antigone, est venu leur donner le choix d'offrir l'encens aux Dieux, ou de perir dans les tourmens. Ils n'ont pas balancé à choisir l'échafaut, &

ils s'empressoient à l'envi d'y monter.

*Arrêtez . . . laissez moi , dit il aîné de mes freres ,
M'immoler le premier pour le Dieu de nos peres ;
Cet honneur m'appartient ; & c'est l'unique fois
Que sur vous mon aînesse a reclamé ses droits.*

Le reste est une peinture des suplices
que les freres ont soufferts , de leur coura-
ge , de la fureur d'Antiochus , & de la
pitié d'Antigone. Misael dit en parlant
d'Antiochus & de ses freres ,

*Et le Tyran confus même en donnant ses Loix
Paroissoit un Esclave , & mes freres des Rois.*

Scene V. On vient alors chercher Mi-
sael de la part du Roy , qui veut lui parler ;
& on ne permet pas à sa mere de le suivre ;
elle dit à son fils en le quittant ,

*Va : mais en lui parlant , songe au Dieu que tu
sers.*

ACTE II.

Antigone dit à sa Confidente que c'est
elle qui par ses larmes a suspendu la ven-
geance du Roy , & qui a empêché que
Misael ne perit après ses freres. La Confi-
dente dit ,

Qu'esperez-vous pour lui de ce retardement ?

E iiij

Antigone répond ,

Il vit , & je connois tout le prix d'un moment.

Elle se promet de bien user du temps qu'on lui laisse ; & sur ce que la Confidente s'étonne de ce grand intérêt qu'elle prend à la vie de Misael , Antigone lui découvre tout l'état de son cœur. Tu n'étois point , dit-elle , à Jerusalem , quand Apollonius y vint executer les ordres du Roy. Misael vint souvent implorer ma protection pour eux ; j'entrai dans ses sentimens ; nous nous abandonnions tous deux à nôtre pitié.

Et de cette pitié , Cephise , chaque jour ,

Naïssoit en se voilant , le plus ardent amour.

Enfin Misael m'avoua cet amour ; mais en fremissant de ses sentimens & de son aveu comme d'un sacrilège ; il ne me reyt plus , & mon amour s'accrut de ma douleur même , & de l'inquiétude que me causa son absence. Je voulus voir dans mon despit quelle pouvoit être cette Loy qui lui faisoit un crime de m'aimer. Je lus les Annales des Juifs , où je vis avec étonnement la naissance , la gloire & l'abaissement de ce Peuple.

Antigone rapelle ici les miracles que Dieu avoit faits pour le proteger , & les châtimens qu'il exerça contre lui , selon qu'il meritoit son amour ou sa vengeance. Elle laisse voir ici de grandes dispositions à

quitter ses Dieux pour celui des Juifs , elle ajoute que depuis la mort de son pere , elle est attachée à la Cour du Roy , dont la tendresse redouble tous les jours pour elle , elle n'use du pouvoir qu'elle a sur lui que pour le fléchir en faveur des Hebreux. Misael , dit-elle , m'a revûe ici , il m'a sollicitée pour eux.

*Il ne m'a point parlé de ses feux ; mais hélas !
J'ai vu ce qu'il souffroit à ne m'en parler pas.
Il m'aime encor , Cephise , il est toujours le même ;
Et je viens de t'apprendre , à quel excès je l'aime.
Conçois-tu mon état ? Et de quelle douleur
Les apprêts de sa mort ont dû percer mon cœur !
J'ai cru le voir mourir dans chacun de ses freres.
Il alloit suivre enfin des Victimes si cheres :
Je ne sçais point quel Dieu m'a souvenue alors :
Mais un reste d'espoir redoublant mes efforts ,
Du fier Antiochus l'ame s'est attendrie ,
Et Misael & moi nous obtenons la vie.*

Et sur ce que la Confidente s'étonne qu'elle ait pû fléchir Antiochus , Antigone lui en découvre le veritable caractere. Ce n'est point un homme qui se fasse un plaisir de repandre le sang , il est même naturellement sensible à la pitié , & il en a donné des preuves ; mais son orgueil s'irrite de la moindre resistance , & le sang ne l'étonne

plus dès qu'il s'agit de se faire obéir.

Antigone ajoute qu'Antiochus veut es-
saier les bienfaits sur Misael; mais que quoi-
qu'il en arrive, elle tentera tout Elle
est interrompue par l'arrivée du Roy, ac-
compagné de Misael.

Scene II. Antiochus retient Antigone,
& il veut qu'elle soit témoin de ce qu'il
fait pour Misael. Vous pouvez tout sur moi,
lui dit-il; vous m'avez demandé sa vie, je
vous l'accorde; il la doit à mon amour
pour vous; mais il en est aussi redevable
à sa vertu; & là-dessus il presse Misael, en
le louant de son courage, de meriter par
une prompte obéissance les faveurs qu'il
lui destine. Misael s'étonne que le Roy se
flate de lui faire oublier la cruauté qu'il
vient d'exercer contre ses freres. Je veux
bien l'oublier cependant, poursuit-il; pour-
quoi songerois-je à venger une mort que
j'envie? Si je dois vous haïr, ce n'est que
par votre impiété, & la guerre sacrilege
que vous declarez au Seigneur. Antiochus
le conjure de ne pas s'obstiner à l'outrager;
il lui promet tous ses bienfaits & toute sa
faveur; il s'abaisse même jusqu'à lui de-
mander son amitié. Misael en avouant
que son amitié n'est rien, declare gene-
reusement à Antiochus à quel prix il est
encore obligé de la mettre. Délivrez Jeru-
salem, lui dit-il, des profanations dont vous

la fouillez ; accordez-nous la protection que nous accorda Cyrus , ou laissez-nous la paix que nous laissa Alexandre : à ce prix je vous réponds de la fidélité des Juifs , où je vous vengerai moi même de leur revolte. Antiochus offensé de la hauteur de Misael , revient aux menaces. Misael les dedaigne , en lui représentant que les Rois ne sont que les Ministres du Dieu Souverain que les Hebreux adorent.

*Sur ces pretendus Rois qu'adore l'Univers ,
Dieu verse en se joüant la gloire & les revers ,
Et quand vous l'outragez , sa main pesante ,
L'un par l'autre à son gré vous frappe & vous châtie.
Vous-mêmes regardés quel Sceptre est dans vos
mains.*

*Formidable à l'Egipte & soumis aux Romains ,
Tandis que déployant vos nombreuses armées ,
Vous courés imposer des Loix aux Ptolemées ,
Un écueil impreuvé brise votre grandeur ;
Rome arrête vos pas par son Ambassadeur ;
Et vous n'osés sortir du cercle qu'il vous trace ,
Sans avoir en Esclave appaisé sa menace.*

Antiochus est prêt de s'abandonner à sa fureur , mais sur quelques instances d'Antigone , il se retient , & il écoute encore quelque reste de pitié ; Achevés , dit-il ; votre ouvrage ; secourés de vos conseils

un infâmé qui veut perir , & empêchés-le de se perdre , ou ne vous plaignés plus de sa mort.

Scene III. Antigone veut engager Misaël à conserver sa vie par l'intérêt qu'elle y prend : mais il semble ne vouloir ni la regarder ni l'écouter. Sur le reproche qu'elle lui en fait , il lui avouë que c'est le seul danger qu'il ait à craindre ; qu'elle est par sa vertu & par sa beauté son tiran le plus redoutable ; & parlant du témoignage-generoux que Dieu exige d'un Israélite , il regarde la mort comme un secours qui va le delivrer de tant d'agitations : Il ne renouvelle , dit-il , l'aveu de son amour que dans l'esperance d'irriter Antigone. Loin de s'en offenser , elle ne peut plus lui cacher qu'elle l'aime elle-même. Misaël en fremit comme du plus grand de ses malheurs ; & enfin résistant toujours avec un courage heroïque à l'amour le plus tendre & le plus passionné , il veut sortir pour aller braver Antiochus. Antigone lui dit :

Arrête . . . je respecte un refus magnanime.

Je ne demande plus ce que tu crois un crime.

De tes propres remords mon cœur est combattu ,

Misaël : ma foiblesse adopte ta vertu.

Mais du moins si je puis te sauver sans

blesser ton devoir , promets-moi & ne plus refuser mes secours. Misaël se rend à ces conditions ; & Antigone lui promet d'avoir soin de sa gloire autant que de sa vie.

A C T E I I I.

Antigone dit à Antiochus qu'elle se promet de reduire Misaël ; elle n'auroit eu à craindre que sa mere ; mais comme Antiochus fait garder Misaël dans son Palais, & qu'il n'est pas permis à sa mere de le voir , Antigone répond au Roy du succès de son entreprise. Antiochus lui rend graces du service qu'elle lui rend , rien ne l'intéresse tant que de soumettre Misaël. Desespéré qu'il étoit d'avoir vainement employé sur lui les menaces & les prieres , il regarde l'honneur de le soumettre comme la plus grande conquête. Il avouë son orgueil. La resistance d'un seul de ses Sujets le trouble plus que l'obéissance de tous ne le flatte : mais en avoiant ce défaut, il s'en dédomage en doutant si c'est en lui un sentiment de grandeur ou une foiblesse. Il se flatte que si Misaël se rend , les Hebreux suivront son exemple , & qu'il n'aura plus de sang à répandre. Antigone saisit cette occasion de l'exhorter à la douceur ; elle lui represente que le fond de son cœur est sensible & genereux , & qu'il seroit humain s'il pou-

61 LE MERCURE °

voit vaincre son orgueil ; mais elle ne Pavertit de ce défaut, qu'après qu'Antiochus l'a avoué lui-même, & en y joignant l'adresse & le ménagement de le flater d'ailleurs. Antiochus est touché de ces avis ; & charmé de la douceur d'Antigone, il lui declare un dessein qu'il medite depuis long-tems, qu'elle a dû prévoir, dit-il, par la passion qu'il lui a toujours témoignée, il se flate qu'en regnant avec lui, elle va l'aider à regagner le cœur de ses Sujets.

Scene II. La mere alarmée du bruit qui se répand qu'on espere seduire son fils, vient prier le Roi de le lui laisser voir. Antiochus lui declare qu'il laisse son fils au pouvoir d'Antigone, qui est desormais son épouse, & qu'elle doit regarder comme sa Souveraine ; que c'est là qu'elle doit adresser sa priere : il se retire, & laisse la mere avec Antigone.

Scene III. La mere affligée que ce soit Antigone qui cherche à seduire son fils, lui avoué qu'elle n'est que trop instruite du pouvoir qu'elle a sur lui : elle la conjure de ne s'en pas servir pour le perdre ; & sur ce qu'Antigone lui dit qu'elle travaille à le sauver, la mere lui répond que nourrie dans l'erreur dès son enfance, elle ne connoît ni les vrais biens, ni les vrais maux ; que les maximes des Israélites sont bien differentes de celles des Gentils. **Re-**

gnés, dit-elle, soyez heureuse; mais laissez nous les liens & la mort; nous ne vous demandons rien davantage: elle se jette aux pieds d'Antigone, & lui demande en grace de lui laisser voir son fils. Antigone aussi pénétrée de douleur que la mere, lui refuse pourtant cette grace, qui exposeroit, dit-elle, les jours de Misaël. La mere indignée d'avoir perdu ses pleurs, se retire, en se reprochant d'avoir cherché un autre appui que celui du Seigneur.

Scene IV. Antigone plaint cette mere affligée, qu'elle auroit pu consoler en lui laissant voir le fonds de son ame: elle ne veut ni rien risquer, ni perdre de tems; & elle appelle Barsès, à la garde de qui Misaël est commis. (*Scene V.*) Elle lui dit de preparer tout pour sortir d'Antioche pendant la nuit, & de lui envoyer Misaël.

Scene VI. Misaël demande en arrivant si le supplice est prêt; Antigone lui répond qu'au contraire elle va mettre ses jours en sûreté; qu'elle a laissé concevoir au Roi l'esperance de le reduire. Misaël irrité de ce qu'on a commis sa gloire, veut aller delavoyer Antigone. Elle l'arrête en lui disant de reveler tout au Roi, de lui declarer qu'elle l'aime, & qu'elle est Israélite. Misaël a peine à comprendre ce qu'il entend; mais Antigone lui declare que la verité la presse depuis long-tems;

qu'elle n'étoit plus retenüe dans l'erreur
 que par la mauvaise honte du changement ;
 mais ta vertu , dit-elle , m'a enfin deter-
 minée ; j'ai compris par ta force même la
 puissance du Dieu que tu adores ; & les
 saintes allarmes de ta mere ont encore con-
 firmé ma foy ; je ne lui ai rien dit de mon
 dessein ; il lui auroit été suspect , & son
 zèle auroit pû le traverser ; mais pour toi,
 Misaël , je me flate que tu me croiras sin-
 cere. Oüi , je suis Israélite , & je refuse le
 Trône d'Antiochus pour fuir avec toi.
 Celui même que par mon avis le Roy a
 commis à ta garde, doit nous conduire hors
 de ces murs. Nous n'avons point de mo-
 mens à perdre. Sur ce que Misaël a peine
 à goûter le parti de la fuite , Antigone lui
 represente que c'est pour lui une occasion
 de triomphe ; que des lieux où ils se reti-
 reront , il peut faire avertir en secret les
 Juifs dispersés , se mettre à la tête d'une
 Armée , & delivrer Israël du joug de ses
 Persecuteurs. Les projets & les esperances
 d'Antigone enflament Misaël ; il les regarde
 presque comme une Prophetie. Oüi , dit-il,

*Oüi , je crois voir en vous cet Ange imperieux ,
 Qui jadis , pour briser les fers de nos yeux ,
 Et du Ciel apportant la divine promesse ,
 De l'humble Gedeon vint armer la foiblesse.
 J'ai beau me dire ici que Misaël n'est rien ;*

*Je ſçais que je puis tout avec un tel ſoutien ;
Et que devant le Chef qu'à ſon peuple Dieu nomme.
Les Camps les plus nombreux fuiront comme un ſeul
homme.*

Comme Miſaël ne peut ſe reſoudre à partir ſans ſa mere , Antigone lui dit qu'elle a tout prévu , & que ſes ordres ſont donnés pour l'enlever & l'emmener ſur leurs pas. Miſaël eſt prêt à partir , mais Antigone l'arrête. Sa gloire ne veut pas qu'elle ſuive avec lui ſans être ſon épouſe ; & elle veut qu'il lui engage ſa foy au nom du Dieu qu'ils adorent tous deux. Miſaël prononce ce ſerment :

*Dieu Puiffant , qui jadis donnas ta Loy ſuprême
Aux deux premiers Epoux qu'unifſoit ta main même,
Qui , beniſſant un feu par toi-même inſpiré,
D'un amour naturel fis un lien ſacré ,
Nous n'avons plus de Temple ; & de ſuperbes Mai-
ſons*

*Font languir dans les fers. nos Pontifes , nos Prêtres ;
C'eſt à toi ſeul , Seigneur , de nous en tenir lieu :
Sois ici le Témoin , le Miniſtre , le Dieu :
Preſide à mes ſermens , & ſois pour Antigone
Le garand de la foy que Miſaël lui donne.
Grave au fonds de mon cœur l'irrevocable loy
De vivre & de mourir & pour elle & pour toy.*

Misael & Antigone se donnent la main , ils partent ensemble , & Antigone dit en s'en allant :

Rachel suivra Jacob , sans emporter ses Dieux.

ACTE IV.

Arface dit à Antiochus qu'étant allé chercher l'Israélite par son ordre , il ne l'a trouvé ni lui ni Barsés , ni la garde ; & que revenant l'en avertir , il a rencontré un ami de Barsés , qui s'est troublé à sa présence ; il l'a soupçonné sur son trouble d'avoir part à l'entreprise , il l'a forcé de la lui avouer , & de plus , que lui-même alloit enlever la mere de Misael pour la conduire sur leurs pas. Voilà ce qu'Arface apprend au Roy , à qui il avoit déjà dit les chemins que Barsés avoit pris. Ils n'échapperont pas , dit le Roy , j'ai fait partir ma Garde contre eux ; & commençant à soupçonner Antigone , par l'avis de qui il avoit commis Misael à la garde de Barsés , il ordonne qu'on la fasse venir , & qu'on lui envoie aussi la mere de Misael.

Scene II. Il s'étonne de l'audace d'Antigone , qui se fiant trop à sa beauté , abuse déjà de la Puissance qu'il veut bien partager avec elle ; il se propose de l'humilier par ses reproches , quand Arface revient lui dire qu'on ne la trouve pas.

Scene III. Antiochus fremit d'apprendre qu'Antigone fuit avec Misaël, & de voir que c'est un Rival qu'il a sauvé en lui, & il s'abandonne à des projets de fureur.

Scene IV. Il demande à la mere, qu'on lui amene, le secret de cette fuite : S'aimeroient-ils, lui dit-il, en la menaçant. La mere brave ses menaces ; mais elle demeure accablée de la nouvelle qu'elle apprend : Si mon fils, dit-elle, fuit avec l'Infidelle,

Tu perds une Maîtresse, & moi je perds un Fils.

Antiochus impatient d'être éclairci, sort pour interroger les femmes d'Antigone.

Scene V. La mere déplore avec sa Confidente la perte du seul fils qui lui restoit. Il n'a point trahi son devoir, lui dit la Confidente.

Il n'a point adoré les Dieux du Syrien.

La mere répond,

Il adore les Dieux, puisqu'il trahit le sien :

Il ne fuit que pour suivre Antigone qu'il aime ;

Amant de l'Idolatre, il le devient lui-même :

Quand Dieu n'est pas pour lui l'intérêt le plus cher

Qu'importe d'Antigone, ou bien de Jupiter.

La Confidente soutient toujours que la fuite est permise, à tout autre qu'à mon fils, répond la mere, & le regardant toujours comme deshonoré & comme infidèle, elle s'offre elle-même à Dieu, le conjure d'en-

flamer la colere du Tyran contre elle , & de la réunir par le martyre à ses vrais enfans.

Scène VI. Antiochus rentre désespéré de n'avoir pu rien apprendre ; il ordonne à la mere de se retirer.

Scène VII. Il s'étonne de ce qu'on ne lui ramene pas encore les fugitifs.

Scène VIII. Hidaspe enfin vient lui apprendre le succès du combat qu'il a fallu livrer pour reprendre Antigone. Barsés , Misaël & Antigone étoient environnez d'un corps de Soldats ; ils se sont saisis d'un poste avantageux ; ils se sont battus en désesperez. Antigone promettoit de leur partager ses tresors , & Misaël les animoit par une valeur surprenante. Barsés enfin a été tué ; mais Misaël s'est encore défendu long temps après la mort de Barsés , jusqu'à ce qu'ayant perdu presque tous ses Soldats , & voyant enlever Antigone , il a jetté son épée , & s'est livré lui-même , pour partager le sort de celle qu'il n'avoit pu défendre.

Scène IX. On les amene l'un & l'autre. Aux reproches sanglans qu'Antiochus fait d'abord à Antigone , elle oppose sa justification ; elle avoue l'amour qui depuis long-temps l'attachoit malgré elle à Misaël : quand après la mort d'Apollonius elle a été appelée à la Cour du Roy , &

comblée de ses bienfaits, elle n'avoit plus d'amour à lui rendre ; & cependant elle a eu pour ses bontez toute la reconnoissance dont elle étoit encore maîtresse ; elle n'a cherché que sa gloire ; elle a employé long-tems les conseils & les larmes pour prévenir ses cruautés & fléchir son orgueil. Rien n'a réussi ; elle s'est enfin lassée de ses rigueurs, & la patience des Juifs l'a convertie elle-même au Dieu qu'ils adorent ; elle lui declare enfin qu'elle est Israélite, & de plus l'épouse de Misael. Ce Roy fremissant à cette nouvelle est prest à percer Misael. Arrêtez, lui dit Antigone,

*N'allez pas vous couvrir d'un opprobre nouveau,
Et soyez son Tiran & non pas son bourreau.*

Antiochus s'abandonne contre elle à la fureur. Misael, qui a été si ferme jusques là, se jette aux pieds d'Antiochus ; qui connoissant mieux l'amour de son rival par l'abaissement où le reduit l'intérêt d'Antigone n'en devient encore que plus furieux. Misael essaye d'attendrir Antiochus sur un peuple malheureux ; il le conjure de lui rendre sa premiere liberté, ou s'il lui faut encore une victime, il s'offre lui-même pour le salut de tous. J'ay trop appris, lui dit Antiochus, que ta mort ne t'effraye

pas, mais je n'en suis pas moins sûr de ma vengeance.

*Grace au Ciel ma fureur ne peut plus se tromper ,
J'essais pour te punir où ma main doit frapper.*

Après quelques attendrissemens d'Antigone & de Misael, le Roy revenant d'un trouble qui l'empêchoit de les entendre, les fait emmener tous d'eux, & dit à Misael de se preparer à lui obéir ou de s'attendre à tout ce que la fureur peut inventer contre Antigone. Misael sans lui répondre s'adresse à elle en sortant,

Adieu chere Antigone :

Et Antigone répond, *Adieu cher Misael.*

Le Roy rentre furieux de ne pouvoir presque plus esperer de les reduire.

A C T E V.

Misael paroît dans un trouble violent, il fremit de ce qu'Antiochus vient encore de lui proposer. Il consent de les laisser vivre lui & Antigone, s'il veut sacrifier aux Dieux; mais s'il s'obstine à choisir la mort, Antigone va périr à ses yeux : le bucher est tout prest, & dès qu'il paroîtra elle doit estre livrée aux flâmes.

Antiochus lui laisse ainsi l'horreur d'être le Juge & le bourreau de son épouse.

Scene II. Dans ces momens de trouble

il apperçoit sa mere à qui Antiochus vient de permettre de le voir, pour la punir elle-même. Elle lui demande sur sa fuite l'éclaircissement qu'elle n'a pû obtenir du Roy. Misael lui apprend qu'en fuyant avec Antigone, il a suivi une Israélite & une épouse. Sa mere s'étonne que le tyran leur laisse encore la vie. Misael lui apprend en fremissant le supplice que le tyran lui destine, & comme il n'ose braver la mort en y condamnant Antigone. Laisseras-tu soupçonner ta foy, lui dit la mere ? Irai-je condamner mon épouse, lui répond Misael, en s'abandonnant à un trouble qui allarme de plus en plus la mere ? Elle est effraïée pour son fils des suites d'une passion qui croît à chaque moment, & le conjure de courir au martyre par toutes les raisons qui doivent l'y exciter. Si Antigone est sincere, elle imitera la sainte fermeté d'un époux. Les Juifs attentifs à l'exemple qu'il va leur donner, imiteront sa foiblesse ou son zele. Enfin par tout ce qu'il y a de plus sacré pour un Israélite, au nom même de ses freres & par la tendresse maternelle elle le presse de ne plus différer son supplice.

Sacrifice. Misael en l'embrassant ne lui dit que ce mot,

Recevez mes adieux ; & j'y cours.

Scene III. La mere percée de douleur, prie le Seigneur de la soutenir.

Scène IV. Antiochus entre en fureur : Misael vient de le braver dans la place, en criant

Honneur & sacrifice au seul Dieu d'Israël.

Il l'a abandonné sans retour au supplice aussi-bien qu'Antigone, & il ne rentre que pour n'être plus exposé à la pitié. La mere le prie de la joindre à son fils ; mais Antiochus lui dit qu'elle peut le braver impunément, & que son sexe la met en sûreté.

Scene V. Arface vient raconter la mort de Misael & d'Antigone : Il peint la consternation & la douleur du peuple, de voir celle qu'ils attendoient pour Souveraine abandonnée au dernier supplice, la fermeté d'Antigone, qui après avoir fait les plus tendres adieux à son époux, s'est élancée dans les feux ; & la vive douleur de Misael, qui détournant les yeux du bucher, & les fixant vers le Ciel, a prié pour son épouse, jusqu'à ce qu'il ait pu se jeter lui-même dans le bucher. Antiochus, loin de se croire vengé, se confesse vaincu, & la mere par un esprit de prophétie lui declare qu'en effet l'humiliation des Juifs est finie, que le sang de ses enfans vient de désarmer le Seigneur, qu'il s'élève de nouveaux Machabées dont les
trionphes

triomphes vont rétablir son peuple. Tu vas voir, poursuit-elle, périr tes plus nombreuses armées, tu vas toi-même estre frappé de Dieu, & ton faux repentir n'en obtiendra pas de grace. Si ton couroux ne me punit pas des malheurs que je t'annonce,

Je mourrai malgré toi de l'excès de ma joie.

Antiochus finit par ces deux vers :

○ Ciel ! qu'ai-je entendu ! quel effroy m'a troublé ?
Je doute si c'est elle, ou Dieu qui m'a parlé.

REFUTATION DES REFLEXIONS. *sur la maniere de Prêcher.*

JE me suis borné dans ce petit Ecrit à suivre pas à pas l'Auteur des Reflexions, afin de le refuter avec plus d'ordre. Je vais donc examiner les premieres propositions. C'est ainsi qu'il commence.

Si tous les Ecoliers qu'on envoie au College n'étoient pas au bout de quelques années, plus instruits ni mieux disciplinés qu'au premier jour, n'y auroit-il pas lieu de conclure que le Maître auquel on les a envoyés, n'a pas la methode d'enseigner ? Il est vrai que le préjugé seroit contre un tel Maître, car entre un grand nombre d'Ecoliers qui prendroient ses leçons, il

G

seroit extraordinaire qu'il ne s'en trouvât plusieurs qui eussent assez d'ouverture pour en profiter , autrement s'ils avoient tous l'esprit bouché jusqu'au point de ne pouvoir apprendre , (ce qui ne repugne pas) la faute retomberoit sur les Ecoliers , & non sur le Maître.

Il y a un tems infini qu'on prêche , les Chaires sont pleines de Predicateurs qui sont suivis avec affluence , & cependant vous ne voyés pas les hommes plus instruits , ni plus saints qu'ils l'étoient dans leur bas âge , & peut être le sont-ils moins pour la plupart , qu'ils ne l'étoient au sortir de leur Catechisme. Cette proposition est vraie , si on l'entend du plus grand nombre ; mais quelle consequence en doit-on tirer ?

Ce n'est pas celle que notre Auteur apprehende que l'on en tire ; sçavoir , qu'il n'y a plus rien à apprendre aux gens du monde après le Catechisme ; je crois que personne ne s'en seroit avisé , non plus que de dire qu'il n'y a plus rien à apprendre à celui qui sçait l'Alphabet. On convient donc avec lui , que quoique le Catechisme contienne les principes de la Religion , ce n'est point encore assez ; que c'est la liaison des principes qui forme , pour ainsi dire , le corps de la Religion ; que c'est cette liaison des principes qu'il faut apprendre aux hommes ; que c'est là leur Catechisme.

Notre Auteur n'a garde de faire retomber la faute sur les Predicateurs. Il leur rend cette justice qu'on en voit parmi eux *d'une vie exemplaire & d'un génie supérieur, quoiqu'ils ne fassent pas plus de progrès que les autres sur l'esprit des Auditeurs.* Certes ! ces grands hommes lui sont bien redevables de cet éloge qu'il leur donne, du moins par rapport à la piété & au mérite ; ils couroient risque sans cela de perdre une réputation qu'ils se sont acquise avec tant de peine.

Mais quoi qu'en pense l'Auteur des Reflexions ; pourquoi ne dirons-nous pas que la faute vient des Auditeurs, premierement s'ils ne sont pas plus instruits ? Car quoiqu'on puisse dire qu'ils aient plus de disposition que les enfans , c'est-à-dire plus d'ouverture ; qui ne sçait qu'il y en a très-peu qui aillent au Sermon dans l'intention de se faire instruire ? Il seroit inutile de rapporter icy quels peuvent être les motifs de la plupart de ceux qui y vont , on n'ignore pas que la coutume , la bienséance, & d'autres vûes plus criminelles encore les y conduisent souvent. Il ne faut donc point aller chercher ailleurs la raison du peu de profit qu'ils y font. Secondement, la faute vient des Auditeurs s'ils ne sont pas plus saints , puisque le progrès que l'on peut faire dans le bien par les discours

de piété qu'on entend , doit moins être attribué au son extérieur qui frappe l'oreille, qu'à la grace qui touche & remuë le cœur. Ce sont donc les obstacles que les hommes mettent à cette grace par leurs passions , qui font que les discours les plus affectueux & les plus touchans ne font aucune impression sur eux.

Mais les enfans souvent n'ont aucune disposition ; ils vont quelquefois au Catechisme malgré eux , & parce qu'on les y mene, avec cela on ne laisse pas de les instruire. Notre Auteur auroit pû ajouter même, avec cela ils sont plus saints que dans un âge plus avancé. Cela est vrai. Faut-il conclure pour cela que la methode du Catechisme est meilleure pour instruire les enfans , que celle des Sermons pour instruire les hommes ? Non sans doute. Il faut en conclure que les enfans sont moins corrompus que les hommes ; que s'ils vont au Catechisme malgré eux , ils pechent en cela plutôt par ignorance ou par legereté que par malice ; que leurs passions étant moins vives & moins agissantes que dans l'âge viril , ils sont plus en état de mettre à profit la semence précieuse qu'on répand dans leur cœur , & par conséquent sont plus saints que les hommes. Cela seroit plus que suffisant pour convaincre l'Auteur des Reflexions ; nous allons néanmoins parcourir

encore celle qu'il fait pour prouver que le peu de progrès que les hommes font au Sermon, vient du deffaut de la methode.

Qu'est-ce qu'un Sermon ? C'est un grand discours que fait un Predicateur sur un texte, qui pour le commun des hommes ne dit rien, ou peu de chose, & qu'il tâche à rendre fertile par la fecondité de son imagination.

Pour parler plus-juste, il faudroit dire : C'est un discours que fait un Predicateur sur un Mystere, ou sur un point de Morale, &c. annoncé par un passage tiré de l'Ecriture, & qui par consequent doit dire quelque chose pour le commun des hommes qui ne doivent pas l'ignorer, & qu'on peut rendre fertile en suivant bien son sujet, sans donner la torture à son imagination. Mais il falloit crier au miracle & au prodige en disant, que ce texte est un grain dont le Predicateur entreprend de faire une moisson entiere, comme si on ne sçavoit pas que le texte & l'exorde qui le suit, sont ensemble comme un pepin, qui contient en soy un arbre capable de porter beaucoup de fruit : il ne s'agit donc que de bien développer le point de Morale, ou le Dogme de Foy qui sont annoncés par le texte, si le Predicateur l'a fait avec succès, il a réussi, & on doit lui sçavoir bon gré de son travail.

Ce discours est communément d'une heure,

G iij

sur quelque sujet que ce soit, bref ou long, il faut remplir necessairement cet espace qui est prescrit, sans sortir, s'il se peut, de son texte. Je crois qu'on ne feroit pas le procès à un Predicateur qui auroit mis moins d'une heure à prononcer son discours, pourvû qu'il ne sortît pas de son texte, c'est-à-dire, qu'il ne s'écartât pas de son sujet, & qu'il prouvât bien ce qu'il auroit avancé.

A l'égard du stile, sans trop s'arrêter à ce que dit notre Auteur, *qu'il ne doit pas être commun, que le discours doit être varié, sans écart & sans repetition.* On peut dire qu'il doit être ménagé selon que le sujet le demande; de sorte que pour un Prône, il doit être simple, néanmoins sans bassesse, là c'est un Pere qui parle & qui instruit sa famille; il a moins de mesures à garder, on reçoit toujours bien ce qu'il dit, pourvû qu'il parle de cœur & avec onction. S'il s'agit de traiter un point de Morale, il ne faut pas tant d'élevation, que lorsqu'il est question de traiter un Mystere, ou de faire l'éloge d'un Saint. En un mot, c'est au Predicateur à employer le stile qui convient à son sujet: lorsqu'il aura acquis ce talent, s'il n'a pas tout fait, il a du moins fait une partie de ce qu'il devoit faire. Il n'est donc pas vrai de dire que la maniere de prêcher (sur tout celle

qui est pratiquée par les grands Predicateurs , car c'est de celle - là dont on doit parler) n'est pas proportionnée à la portée de l'Auditeur ; que de tirer tout un Sermon d'un mot ou d'un texte c'est promener l'Auditeur dans les espaces imaginaires ; qu'il ne sçait où il est , qu'il n'a plus de prise ; que de prêcher pendant une heure entière avec si peu de repos , c'est l'étourdir , & non l'instruire ; car tout cela tombe , lorsqu'il s'agit d'un Sermon où il y a de l'ordre ; d'un Sermon dont les sousdivisions bien justes & bien prises , sont des points fixes , où la mémoire peut se reposer , pour passer plus aisément d'un endroit dans un autre : ce n'est point encore une fois étourdir son Auditeur , c'est l'instruire & le convaincre ; c'est l'obliger de se rendre , en ne lui laissant plus aucun pretexte pour douter de la vérité qu'on lui prêche , ni aucun retranchement , à l'abri duquel il puisse encore demeurer dans son crime. Ainsi composer un Sermon pour le debiter de mémoire , ce n'est pas se donner en spectacle , ni vouloir prouver qu'on a de grands talens , c'est vouloir ne point parler au hazard , & ne point s'exposer en battant la campagne & en fatigant son Auditeur par des redites insupportables , à lui faire desirer le moment où il puisse voir terre.

On peut donc sans , se donner la torture,

G iiiij

ni vouloir paroître avoir plus d'esprit que son Auditeur, lui en supposer assez pour croire qu'il peut entendre les *verités de la Religion*, même les plus abstraites, si on les appuie solidement, si on en développe bien les principes, si on en fait voir la nécessité, la sagesse, l'utilité, & cela peut se pratiquer dans un discours appris par memoire, pourvû qu'il soit bien medité, bien conçu, bien digeré, plutôt que dans le galimatias inintelligible d'un homme qui risque à parler sur le champ.

On peut donc instruire les hommes en quelque genre que ce soit par un discours debité, non *avec emphase*, mais avec dignité. On y peut employer des *propositions simples & intelligibles*; & si on ne les repete pas autant de fois qu'il seroit nécessaire, pour les faire comprendre à un chacun des Auditeurs; c'est que d'un côté il pourroit arriver que celui qui ne les auroit pas entendûes la premiere & la seconde fois, ne seroit pas plus intelligent pour la troisieme; & que de l'autre, on courroit risque d'ennuyer le reste des Auditeurs, ou de les faire dormir.

Donc la comparaison que notre Auteur fait d'un Predicateur qui prêcheroit à un seul homme, & de celui qui prêche à plusieurs, tombe entierement; puisque celui qui instruiroit un seul homme ne

craindrait point de le rebuter en lui repétant la même vérité, autant de fois qu'il seroit nécessaire pour se faire entendre ; & que celui qui parle devant une grande Assemblée auroit sujet de l'aprehender, ne sçachant pas même combien de fois précisément il devrait repeter ce qu'il auroit avancé, pour se faire entendre de tout le monde ; donc la repetition qui est quelquefois dans celui qui parle une marque de sterilité, quoique nécessaire en certains cas pour forcer les barrières de l'esprit qui écoute, n'est pas toujours praticable. *Il est vray que la conception de l'Auditeur ne marche pas toujours comme la voix du Predicateur ; aussi lorsqu'un Predicateur est habile, il a soin de presenter sous plusieurs faces la même vérité lorsqu'elle est difficile, afin de la mieux inculquer à ses Auditeurs. Il est vrai qu'à mesure que le Predicateur debite, sa memoire se sonlage ; qu'à mesure que l'Auditeur écoute, son attention fatigue ; mais après tout, il est juste que l'Auditeur travaille à son tour, pour profiter des veilles du Predicateur ; sur tout, si on ne peut leur épargner cette peine à l'un ni à l'autre.*

Conclusion.

Les enfans profitent au Catechisme, & les hommes ne profitent point au Sermon. Ce n'est donc pas que la methode du Ca-

techisme soit plus propre pour instruire que celle du Sermon ; mais cela vient de ce que les hommes sont plus passionnés , & par consequent moins propres à recevoir les Instructions & à en profiter que les enfans.



OBSERVATION *d'un Parhelie.*

LE 27 Fevrier 1721 il parut sur les trois heures après midy un Phenomene qui attira les regards de tout le monde par sa singularité ; il dura près d'une heure dans tout son éclat , & s'affoiblit ensuite insensiblement. Le soleil paroissoit au milieu d'une couronne , sur les bords de laquelle on voyoit de chaque côté l'image de cet astre avec une queue lumineuse ; & au dessus , la même image avec deux especes de cornes ou d'arcs de cercle colorez comme l'Iris. Cette couronne étoit enveloppée d'un grand cercle concentrique, coloré de même. A la partie superieure de ce cercle on voyoit un grand arc adossé qui representoit les couleurs de l'arc-en-ciel d'un autre sens & comme par reflets. Ces deux cercles s'entrecoupoient & formoient par leur intersection une espee

de nœud ou de petit cercle lumineux.

Les Philosophes appellent ce Phenomene un Parhelie ; cette repetition des images du soleil est formée, selon quelques-uns, par les différentes faces d'un nuage condensé & épaissi en forme de glace, à travers lequel on voit le soleil, comme si on le regardoit avec un de ces verres taillés à facettes, qui multiplient les objets, & les font paroître avec les couleurs de l'Iris, parce qu'ils causent les mêmes refractions que le Prisme.

M. Descartes au chap. 10 des Meteores, explique ce Phenomene par le moyen d'un nuage glacé & condensé en forme de globe par deux vents contraires. Dans cette hypothese il démontre que le soleil doit paroître au milieu d'un ou de plusieurs cercles, puisque le nuage étant condensé en rond doit presenter une surface circulaire aux spectateurs. Et comme cette glace n'est pas continuë, & qu'il y en peut avoir plusieurs couches différentes, elles doivent former aussi plusieurs cercles & d'autres inégalitez selon leur situation. On peut voir jusqu'à six soleils selon le même Philosophe ; sçavoir, un en ligne droite qui est le veritable, deux par refractions, & qui pour cela tiennent un peu de l'Iris ; & enfin trois par reflexions, qui doivent estre fort pâles. Les couleurs de

L'Iris sont l'effet des refractions causées par le nuage glacé comme par l'épaisseur d'un Prisme. Ce Philosophe rapporte deux cas où l'on pourroit voir un septième soleil, l'un beaucoup au dessus, & l'autre beaucoup au dessous des six autres : celui-là étant plus lumineux effaceroit l'ombre que les autres pourroient produire sur les cadrans au soleil ; & pour lors il arrive nécessairement que l'ombre du stile doit ou retrograder ou avancer, en sorte qu'elle ne marque point la véritable heure.

On voit rarement dans les Parhelies plus de trois soleils, parce que le nuage n'est pas ordinairement assez étendu pour en représenter davantage : cependant en 1625 le Roy de Pologne en observa six, & en 1629 le 20 Mars il en fut observé cinq à Rome. Cette observation est rapportée par M. Descartes, qui l'explique selon ses principes. M. Hugheſ dans ses ouvrages posthumes, fait mention d'un Parhelie de sept soleils, & en donne une très-belle explication.

Par un effet assez semblable il se peut faire qu'un autre objet que le soleil se peigne dans ces sortes de nuages condensez. Quelques-uns ont rapporté qu'autrefois on vit en quelque endroit de la Suisse une image de Saint Michel qui paroissoit dans les nuës ; cela surprit étrangement

ceux qui s'en apperçurent les premiers, mais on cessa de s'étonner quand on eut remarqué que cette image étoit toute semblable à une statuë de Saint Michel placée sur un certain clocher. Comme elle étoit très bien éclairée par les rayons du soleil, elle étoit réfléchie ou par un nuage ou par quelque couche de neige glacée aux yeux de ceux qui ne pouvoient voir la statuë.

Plusieurs Auteurs ont rapporté des observations de ces sortes de Phenomenes. On nomme, entre autres Hevelius dans ses Tables Astronomiques, Conrad Lycosthene Auteur Allemand, dans son Livre qui a pour titre, *Prodigiorum ac ostentorum chronicon*, &c. imprimé à Basle en 1557; on y trouve la figure d'un Parhelie observé à Venise en 1532, assez conforme à ce qui a paru le 27 Fevrier dernier.

Un autre Auteur Allemand, Chanoine de l'Ordre des Premontrez, nommé Zahn, dans un Livre intitulé, *Oeconomia mundi mirabilis*, imprimé à Nuremberg en 1696, fait la description d'un Parhelie qu'on avoit vû en 1688.

On a eu avis par des Lettres de Nismegue, que le premier Mars il avoit paru une lumiere extraordinaire pareille à celle qu'on a observée ici il y a environ deux ans, qui empêcha les Observateurs de

rien remarquer qu'une foible lueur à l'horizon.

5^e. Mars à saint Malo.

IL parut ici Samedi premier de ce mois à dix heures du soir, un Phenomene encore plus extraordinaire que celui de l'année passée, le croissant qui n'avoit que deux jours étoit trois fois plus grand qu'il ne devoit l'être, rouge comme du sang & dans une agitation surprenante; il sortoit du milieu de ses deux cornes une barre blanche très lumineuse & large deux fois comme le paroît ordinairement l'arc-en-ciel; cette barre alloit se perdre dans la partie de l'Est, elle étoit traversée sans discontinuité, & de distance en distance, d'une infinité de feux bleus, verts & rouges, qui montoient & descendoient continuellement. Cette premiere representation a duré jusqu'à près d'onze heures, que le croissant est allé comme se précipiter dans la partie de l'Ouest: ensuite a paru dans le Sud-Est une étoile d'une grandeur & d'un brillant extraordinaire, laquelle s'est placée au côté de la barre blanche qui subsistoit encore, & a fait disparoître par la supériorité de sa lumiere les feux qui environnoient la barre: cette étoile a demeuré pendant une

heure dans toute sa beauté, & puis s'est éteinte peu à peu en prenant la couleur & la forme d'un charbon, alors tous les feux ont reparu sur la barre blanche dans un mouvement plus grand qu'auparavant, & se sont étendus de tous côtez; il faisoit assez clair pour lire dans la plus petite écriture; le Ciel étoit étoilé, l'air temperé, & il n'y avoit d'agitation que dans les feux voisins de la barre qui paroissoient se secouer d'une étrange maniere. Ce beau spectacle a duré jusqu'à une heure & demie après minuit, alors tout a disparu jusqu'aux étoiles, & la nuit la plus noire a succédé tout d'un coup, comme un rideau qui seroit tombé entre le Ciel & nous. Ce Phenomene a commencé & fini à Rennes une heure plutôt qu'ici. On l'a vû le même jour à Bourges, à la Fleche, à Nimegue & à Varsovie, & on l'auroit pû voir à Paris sans un grand brouillard qui empêcha les observateurs de rien remarquer qu'une foible lueur à l'horison.





LETTRE ECRITE A M DE V....

par M. Gravelot ; frere de M.
Bourguignon d'Anville , Geographe
du Roy.

On vous trouve trop à dire icy , Monsieur ,
pour qu'on y ait oublié ce qu'on vous y
a promis

Mais n'allez pas au moins croire que cette
Lettre

Soit pour vous prouver seulement ,
Que si par fois je sçai promettre ,
Je m'en souviens exactement :
Sans doute il est vrai d'une chose ,
Tenir sa parole a son prix ;
Mais ma foi quand je vous écris ,
Le plaisir que j'y trouve en est l'unique cause.

J'ai trop bonne opinion de ce qui vous
divertit presentement, pour croire que vous
regrettiez nos amusemens ; c'est dans cette
prévention que je ne crains point de vous
dire ,

Que j'ai depuis vôtre départ ,
Souvent été Collin maillart ;
Que le Jardin à l'ordinaire ,

Des

Des Graces & des Ris est le brillant séjour :

Que nos petits Jeux tour à tour

Joient dans leur vrai caractère,

Ne sont que des propos d'Amour,

Dont aisément on pourroit faire

Un gentil supplément au Code de Cythere.

C'est sans doute ici le lieu de vous dire qu'on vous fait bien des complimens, & qu'on vous souhaite beaucoup de gaieté dans l'humeur.

Et pour vous expliquer mon on,

Sachez que par lui je veux dire,

Certaine Belle à l'œil fripon,

Aux cheveux bruns, au doux sourire;

Et de qui sans doute le nom

Sur le Journal de Cupidon,

Au rang des Graces se doit lire :

J'entends l'aimable P....

Ayant au même Livre une Cousine inscrite,

Qui par mille beautés également mérite

Et le nom de Venus, & le sort de Psiché.

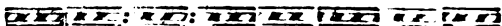
Je me devois à moi-même une digression en faveur de la charmante Cousine de Mademoiselle P..... déjà même pensez-vous qu'elle en auroit exécuté une plus longue : mais, Monsieur, c'est ici la place de mes sentimens, & il est temps de vous

H

exprimer combien je souhaite que vous
soyez redevable à votre voyage.

*Pour suivre loin de nous son Zéphire volage ,
Flote abandonne nos Climats ,
Et Septembre déjà rapellant les frimats ,
Du plaisir des rîsons nous rapproche l'usage.
Ainsi dont usez bien du reste des beaux jours ,
Et des derniers plaisirs que promet la Campagne ;
Et si vous ne voulez que l'ennui l'accompagne ,
De Bacchus , de Morphée , & des petits Amours ,
Employez souvent le secours.*

Je suis Monsieur , &c. ce 17 Septembre
1720.



LETTRE DU MEME à M. de l'Annai

*O vous , chez qui tous les momens
Sont des momens de jouissance ,
Chez qui l'on voit d'intelligence
La gaieté des Buveurs , la langueur des Amans.*

Je me faisois fort , Monsieur , de vous
écrire une belle Lettre sur ce ton-là ; mais
j'ai songé depuis qu'il valloit mieux vous
faire des reproches de la part de nôtre
amitié : Quelle honte ! il me semble qu'il
y a un siecle que je n'ai eu de vos non-

velles , ne sçaurez-vous jamais combien
elles me sont chères ?

Seriez vous par hazard le Renaud de nos jours ,

Du sommet d'une Roche aride

A-t-on formé pour vous le plus beau des sejours ?

Ou bien sans le secours perfide

De quelque Palais enchanté ,

Au profit d'une jeune Armide ,

Par les charmes d'Amour seriez-vous arrêté ?

En effet , vos amis n'entendent non plus
parler de vous que si vous n'étiez qu'a-
moureux : Expliquez-nous , s'il vous plaît,
l'enigme de vôtre silence. Si c'est l'esprit
de retraite qui vous tient , je ne fais pas
mal de vous envoyer de quoy lire , &
peut être de quoy entretenir vos reflexions:
J'ai jugé le tendre Catule digne de cela ;
vous sentirez en le lisant combien les
Vers coutent peu à un Amant qui chan-
te ses plaisirs.

Quand sur la Lire des Amours

Catule chantoit sa Lesbie,

Je pense que c'étoit tous les jours de sa vie ,

Au Dieu des Vers pourtant il n'eut jamais recours :

J'aime comme il aimoit , mais j'aime une ineredale

Et tout ce que je fais se sent de mon ennui ;

A ! si je suis jamais heureux comme Catule ,

Je ferai des Vers comme luy.

El ij

Au moins , Monsieur , faites - moi la justice de croire que je suis homme à aller vous reprocher votre négligence pour vos Amis , jusque dans votre solitude ; & si je ne l'ai pas encore fait , c'est que mes occupations m'en ont empêché :

*Quand te devrai-je , ô Repos précieux ,
Les plus chers instans de ma vie t
Je laisse le Nectar aux Dieux ,
C'est leur loisir seulement que j'envie.*

Si quelque jour ils exaucent mes prières , je fais vœu de donner la moitié de ma vie aux douceurs de l'amitié ; elle seule a des plaisirs dont on ne se repent point.

*Où , le vrai bonheur , ce me semble ,
C'est lorsque l'amitié rassemble
Trois ou quatre de ses Devoirs ,
Sous l'auspice du Dieu des Pors :
Là l'esprit & le cœur font dire
Ce que l'un pense , & ce que l'autre inspire ;
Là plus de fâcheux souvenirs ,
Ni réflexions , ni desirs ;
Au présent qui plaît on se livre ,
Et bien plus que de vin de plaisir on s'enivre.*

Avoüez , Monsieur , que je connois bien les charmes de l'amitié : c'est une obligation que je vous ai , dont je ne prétends

jamais m'acquitter. Je suis & serai toute
ma vie , Monsieur , V^ôtre , &c.

E L E G I E.

*Q*ui ! Delphire, à ce point me meprise, m'offense ?
C'en est fait , cet affront a lassé ma constance ;
Quand de sa trahison j'aime encore à douter ,
Que démentant mes yeux , je veux bien l'écouter ,
Que je cherche moi-même à me laisser surprendre ,
C'est elle qui m'accuse , au lieu de se défendre.
Elle aigrit mes soupçons , loin de me rassurer :
A de nouveaux affronts il faut me préparer.
Je m'entends de chez elle interdire l'entrée ,
Est-ce là cette ardeur si tendrement jurée ,
Dont la mort devoit seule interrompre le cours ,
Et sur qui je fondois le bonheur de mes jours ?
Je ne puis sans rougir songer à ma faiblesse.
Avec quels soins jaloux j'instruisois sa jeunesse ?
Réduit par l'injustice à pleurer mes malheurs ,
J'épousois dans ses yeux l'oubli de mes douleurs.
Où , tandis que son cœur m'est demeuré fidèle ,
Quand tout me trahissoit , je trouvois tout en elle.
Credule , sur le point de me voir son Epoux
Helas ! que cet espoir à mes vœux étoit doux ,
Je passerai les nuits auprès de ma Delphire ,
Je la verrai le jour doucement me sourire ;

*Me disois je, & le Ciel lassé de me punir,
 Par des nœuds éternels va bien tôt nous unir.
 La campagne sera désormais nôtre azile
 Contre tous les chagrins qui regnent dans la ville.
 Là goutant des plaisirs sans cesse renaissans,
 Nous nous occuperons de cent jeux innocens.
 C'est ainsi qu'accablez sous le poids des années
 Nous remplirons tous deux nos douces destinées.
 Inutiles projets ! vains desirs de mon cœur !
 Que l'on doit peu compter sur ce sexe trompeur !
 L'ingrate , après m'avoir effacé de son ame ,
 S'arme de mes leçons , pour combattre ma flâme.
 Importun à mon tour , je ressens tous les maux
 Que du tems de mon regne éprouvoient mes R^{vaux}.
 vaux.*

*Par de tendres Chançons la nuit sous sa fenêtre ,
 Vainement je m'efforce à me faire connoître.
 Il faut frapper comme eux , & d'un bras mutiné
 Vaincre par mille coups son silence obstiné.
 Sans doute de trop près j'observois sa conduite ;
 Elle veut assurer ses desirs par ma fuite.
 Je ne suis plus surpris si toujours par ses soins,
 Je me voyois près d'elle assiéé de Témoins.
 A travers des raisons si vaines , si forcées ,
 J'ai dû voir mille fois ses ardeurs insensées ;
 Mes yeux se sont ouverts , puisque tu l'as voulu :
 Eh bien , à t'obéir me voilà résolu.
 Ne crains pas qu'oublions cette nouvelle injure .*

*Jamais en ta maison je mette un pied profane.
Je te rends aujourd'hui tes sermens & ta foy :
Porte ailleurs des soupirs qui n'étoient dûs qu'à moi.
Vire de mon Rival , vante lui sa victoire ;
Peins lui tous mes transports , pour augmen'er sa
gloire.*

*De tes indignes fers , prêt à me dégager ,
Tous mes vœux sont remplis , si je puis me venger.
Doris , cette Beauté que même on te prefere ,
Et dont je rabaissois les attraits pour te plaire.
Doris m'aime , tu sçais jusqu'où va son amour.
J'irai , pour te braver , j'irai grossir sa Cour.
Mais pourquoi m'abuser ? je sens couler mes larmes ;
Delphire ; que je crains ma foiblesse & tes charmes.*



APOLOGIE DU QUADRILLE.

Apprends-nous , cher Damon , trop severa
Censeur ,

D'où te vient cette sombre humeur :

Pourquoi dans tes rimes en Ille ,

Dont par tout ton depie fourmille ,

Te dechaîner avec aigreur

Contre notre innocent Quadrille ?

D'où peut venir la maligne vapeur ,

Qui dans ta Satire petille ?

Pout-êtr qu'à ce jeu ton Rival appelle ,

Bien plus souvent que toi te rends si desolé ;

Il t'en a coûté quelque mille ,

Dis-tu , voilà ce qui cause ta bile :

Mais doit-on regretter cinq ou six mille , auprès

De tout ce que ce jeu nous procure d'attraits ,

Tu n'en connois donc pas les charmans privilèges ,

Les petits jargons , les maneges :

Ce joli jeu très-sûrement

Fut inventé par un Amant ;

Quel doux plaisir quand une Belle

Pour partager son gain , ou sa perte avec elle

Appelle à son secours , & choisit votre Roy

Pour son second , pour imposer la Loy ;

Que finement on vous regarde ,

Que pour vous mettre au fait votre aimable moitié

Daigne vous marcher sur le pied ;

Que sa bouche vous dit d'une façon mignarde ,

Mon bon ami prendra cela ,

Mon ami bien fort appuira ,

Frappant de son poing sur la table ,

Garde mon ami me fera ,

S'il le trouve pour agreable ,

Où fera tout ce qu'il voudra ;

Et quand il s'agit de la vole ,

Pour l'appeller c'est un nouveau ragoût ;

On vous adresse une douce parole ,

Mon bon ami , mon cher a-t'il du goût ?

Oui , sans doute j'en ai , Madame ,

(dis alors l'ami vous de flamme)

Je

Je n'en manquai jamais , & tout exprès pour vous
 L'on feroit peindre des arons ,
 Et puis lorsque la vole est faite ,
 Ah ! que nôtre ame est satisfaite
 De s'assembler les matadors ,
 Rangez en ordre de bataille ;
 D'en supputer les droits avec la pertinence ,
 Et d'en partager les trésors
 Avec votre belle Appellante
 Dont vous avez rempli l'attente.
 Reforme donc, Censeur, ton nouveau Plaidoyer ,
 Si tu ne veux le beau sexe ennuyer ;
 Quoi donc ! aimerois-tu mieux l'Hombre ;
 Ce jeu devenu triste & sombre ,
 Où bien souvent les tiers ne sont jamais d'accord ,
 Toujours quelqu'un est dans son tort ,
 Les reprises n'y sont qu'une longue querelle ,
 Qui jusqu'au dernier tour s'aigrit, se renouvelle ;
 Aussi dit-on qu'à tous les jeux ,
 Les tiers sont toujours ennuyeux :
 A l'Hombre encore autre disgrâce ,
 Dire sans cesse , passe, passe ;
 Mais à Quadrille on en use autrement
 L'on est toujours en mouvement :
 Oui, dans notre charmant Quadrille,
 Toujours nouvel événement ,
 A chaque coup on rit, on brille ,
 Chaque coup a son agrément ;

LE MERCURE

O le charmant amusement !

Toujours alliance nouvelle ,
 Vous appelez , on vous appelle :
 Tantôt c'est votre Ami , tantôt c'est vô're Belle ;
 Aussi c'est par lui même , & non par intérêt ,
 Que ce jeu si charmant nous attire & nous plaît ,
 Pourvu que la Blonde ou la Brune ,
 Partagent notre gain comme notre infortune ;
 Soyez l'appellé , l'appellant ,
 Perdez , gagnez , l'un est content :
 Et chacun sait que les parties
 Qui passent pour bien assorties :
 Ce ne sont que celles qu'on fait
 De ce nombre égal & parfait ,
 Et qu'on voit sur-tout les Quartrées ,
 Être aux autres très-préférées :
 Que l'Inventeur de cet aimable jeu
 N'y gagne jamais pour un peu ,
 Que chaque jour a plus d'une reprise
 Un sort heureux le favorise ,
 Et qu'il y brille à tous les camps ,
 Qu'il n'ait point de bête remise ,
 Que son jeu soit le rendez-vous
 Des matadors & des acous :
 Qu'il ne perde point de sans-prendre ;
 Qu'il n'ait jamais le malheureux Lysandre ;
 Et fasse toujours un bon choix ,
 Quand il appellera ses Rois :

Où , que la constante fortune
 Aujourd'hui le protege , & le comble demain ;
 Que les deux As à couleur brune ,
 Ne sortent jamais de sa main ;
 Que toujours d'un bonheur extrême ,
 Il soit sans cesse consolé ,
 Qu'il soit toujours de la beauté qu'il aime ,
 Ou l'appellant ou l'appellé ,
 Et que l'ennemi de Quadrille
 Pour le punir de sa prévention ,
 Ne reçoive jamais de consolation ;
 Qu'au lieu de baste & d'espadille ,
 Toujours il voye arriver en son jeu
 Les deux As en couleur de fen ,
 Et perde sans cesse Codille.

D I A L O G U E
en Vers Monosyllabiques.

S I L V A N D R E.

P Ar ce feu vif & doux qui sort de tes beaux
 yeux ,
 Tu peux bien plus sur moi que les Rois ni les Dieux ,
 Leurs Loix ne me font rien près d'un mot de ta
 bouche ;
 Je fais mes biens , mes maux , de tout ce qui te
 touche :

I ij

335123

*Je me plains dans tes fers , je ne suis que tes pas :
 Ma vie est de te voir , je meurs où tu n'es pas :
 Non , mon cœur sans ce bien ne peut ni ne veut
 vivre :*

*Loin de toi , nuit & jour à mes pleurs je me livre ,
 Et si je n'ai ta foi pour le prix de mon cœur ,
 Tous les traits de la mort ne me font point de peur.*

CLIMÈNE.

*C'en est fait , je me rends , & mon choix suit le
 votre :*

*Je sens que nos deux cœurs sont trop faits l'un
 pour l'autre :*

*Si vos vœux sont pour moi , tous les miens sont
 pour vous :*

*Je-vous aime & vous plaît , est-il un sort plus
 doux ?*

*Que ce jour , s'il se peut , le plus saint nœud nous
 lie ,*

Et ce jour est pour moi , le plus beau de ma vie.





Lettre de Mr. Egbert Guenellon,
à Mr. de l'Isle, Geographe de
l'Academie Royale des Sciences.

A Amsterdam le 19 Decembre 1720.

MONSIEUR,

Quelques reflexions que j'ay faites sur
la situation des Etats du Czar, me procu-
rent aujourd'huy l'honneur de vous entre-
tenir: j'espere que vous voudrez bien éclair-
cir mes doutes; j'ose même me flatter que
vous ne trouverez pas mauvais si je suis
quelquefois d'un sentiment opposé au vô-
tre: Vous avez porté la Geographie à un
point de perfection où vous seul avez pû
atteindre, quoique depuis près de trois
mille ans on travaille à défricher cette
science; mais enfin personne n'est infail-
ble: quelque exactitude que vous ayez en
travaillant, il faut de nécessité vous en
rapporter aux Relations des gens qui ont
voyagé dans les pais lointains: l'envie de
sçavoir n'y conduit personne, l'interest
seul fait entreprendre de pareilles courses;
& quelle foy doit-on ajouter au Journal

d'un Marchand fatigué, qui par maniere d'acquit, met sur ses tablettes ce que des Guides ignorans & menteurs lui racontent uniquement pour dire qu'il a fait un Journal; ainsi mal à-propos mettroit-on sur le compte du Geographie ce qui ne peut estre imputé qu'au Relateur infidelle.

Mr de Wilve mon cousin, Resident des Etats Generaux auprès de Sa Majesté Czarienne, vient de m'écrire une Lettre de Petersbourg, dont il m'envoie la description, & en même tems il relève quelques fautes geographiques au sujet de la situation de cette Ville; je vous envoie un extrait de sa Lettre, afin que vous jugiez, Monsieur, si la relation contient quelque chose de nouveau: Voici ce qu'il me marque.

Toutes les Cartes errent au sujet de la situation de *Petersbourg*, plusieurs même ne marquent point cette Ville: J'auray l'honneur de vous apprendre que la Riviere de *Neva* ou *la Nie*, a de longueur douze lieues communes d'une heure de chemin, ou soixante & douze werstes depuis l'Isle de *Ritzard*, [sur laquelle *Gross-loot* est situé, qui est pris abusivement pour *Petersbourg*. même dans les Cartes de Monsieur de l'Isle,] jusques à *Orescha* ou *Notebourg*, [à present *Stenickbourg*,] c'est à-dire depuis le Golfe de *Finglande*.

jusques au Lac *Ladoga*, & que *Petersbourg* est situé à cinq lieues de *Cronstoot*, & à sept de *Stentelbourg*. Cette Riviere est si large proche de *Cronstoot*, que d'un bord on peut à peine découvrir à la vûe le rivage opposé; mais elle se rétrécit peu après en avançant vers *Petersbourg*, jusques à n'avoir qu'environ 170 toises, & elle conserve cette même largeur jusques au *Ladoga*... *Schanster-Nye* est situé environ une lieue plus haut que *Petersbourg*; mais *Petersbourg* s'étend jusques là, cette Ville formant un très grand circuit. On peut diviser la Ville en deux parties, dont la principale est en terre ferme; du côté de l'Ingermanie, & l'autre est composée de cinq Isles assez grandes. L'Amirauté est sur une Isle qui n'étant séparée de la Ville que par un Canal assez étroit, y communique par plusieurs ponts, entre lesquels il y en a un très beau qui répond au chemin de *Mbscon*, dont je vous parleray plus bas. Sa Majesté Czarienne a aussi ses deux Palais, sçavoir celui d'esté & celui d'hyver du côté de l'*Ingrie* ou *Ingermanie*; mais sur l'Isle qui regarde le rivage opposé, au pied de laquelle passe le grand courant de la Riviere, on a placé la Citadelle, le Conseil, la Chancellerie, les Magasins & la Bourse, ce qui est assez incommode, parce qu'on ne peut y aborder qu'en chaloupe.

On bâtit aussi fortement sur l'Isle de *Baxile* ou *Wassili Oostrof*. Le Prince *Menzicow* y a son Palais proche de la grande Riviere; tous les *Knez* ou *Boyars* sont obligez d'y faire élever chacun un Hôtel bâti de pierre; on y construit aussi un grand édifice où les Marchands auront leurs boutiques.

On compte déjà plus de quarante mille maisons dans cette Ville, mais dont la plupart n'ont qu'un étage, outre que plusieurs sont de bois, & celles qui sont de pierre, sont maçonnées assez négligemment de briques qu'on enduit de mortier en dedans & en dehors, quoy que d'ailleurs on n'y épargne pas les frais: l'Architecture qui est moitié Française & moitié Italienne, les fait paroître belles; mais quand elles ont été quelque tems sur pied, le mortier tombe par gros morceaux, à cause du froid & des autres injures du tems, ce qui les défigure entièrement. Les rues de *Petersbourg* sont belles, larges & bien alignées: il y en a entre autres une fort grande qui commence à la maison de l'Amirauté, droite & longue de plus d'une demi-lieuë, large & plantée d'un double rang d'arbres de chaque côté. On a même poussé cette rue [ou le chemin qui en est une suite] jusques à cinquante lieuës de distance de *Petersbourg*, au travers des

bois & forêts par lesquels on s'est frayé le passage, & le Czar prétend continuer cette route jusques à *Moscou*.

On n'a point encore dressé un plan exact de cette Ville, mais on a gravé une perspective de la grande Riviere & de la Ville vûë de ce côté-là.

Voilà, Monsieur, ce que M. de Wilde me marque au sujet de *Petersbourg*; vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. Apprenez-moy, je vous prie, les nouvelles découvertes que vous avez faites depuis mon départ de Paris, entr'autres si vous avez donné la grande Carte de Perse à laquelle vous étiez occupé alors : mandez-moy encore si vous avez fait quelque nouvelle Carte de la *Mer Caspienne* & des Pays qui l'environnent, sur les descriptions & les Plans que le Czar vous a fait tenir.

Je ne sçay si vous avez vû un Livre in-8°. imprimé en 1717, qui a pour titre, *Etat present de la grande Russie*, écrit par un Ingenieur Anglois, nommé *Perry*, qui a été au service du Czar, & qui a été employé tant au Canal de communication de *Camascinka* pour joindre le *Wolga* au *Don*, qu'à plusieurs autres ouvrages. Il y a dans ce Livre diverses particularitez des Etats du Czar, de leur situation, & de leurs véritables bornes que les Cartes n'ont marquées jusqu'à present.

qu'assez confusément, sur tout vers l'Orient & la grande Tartarie, faute de bonnes & exactes Relations.

Sur ce sujet donc, il assure que les Etats du Czar ne s'étendent pas au delà de l'embouchure de l'*Oby* & du *Lena*, le long des côtes de la Mer de Tartarie, vers la plaine de *Bargu* & vers l'Orient, & il paroît par sa description qu'on doit les borner au Nord-Est à l'embouchure de l'*Oby*, ou au moins à celle du *Jenissea*, & marquer les limites de ce côté-là le long de ces Rivières depuis leurs embouchures, en les remontant jusqu'au soixante-cinquième ou bien soixante deuxième degré de latitude, & puis mener la ligne vers l'Orient jusqu'au *Lena* vers *Jakitskoy*, ensuite vers le Sud-Est & Sud, jusqu'à *Nertsinskoy* & l'embouchure de la Rivière d'*Argun*, qui se jette dans l'*Amur*, & que tout le reste qui est vers l'Orient & le Nord-Est, doit être compris sous la *Tartarie* Chinoise, ou bien habité par des peuples indépendans. Voici ses paroles sur cet article.

» Les Peuples qu'on trouve au delà de
 » la grande Rivière *Oby*, au Nord-Est de
 » la *Siberie*, tout le long de la côte de la
 » Mer de Tartarie jusqu'à la *Chine* ; ou
 » plutôt *Tartarie* Chinoise, que notre Au-
 » teur semble comprendre ici sous le nom
 » general de *Chine*) n'ont point encore

» voulu reconnoître la domination du
 » Czar : en cas de besoin ils ont recours
 » à leurs armes, qui sont des épées, des
 » picques, des arcs & des fleches. Ils re-
 » fusent l'entrée de leur pais à tous ceux
 » qu'on envoie de *Tobolsky*, pour recon-
 » noître la situation de leur pays, & des
 » côtes de la Mer, ce qui fait que les
 » Moscovites n'ont aucune connoissance
 » de la Mer de Tartarie, &c.

Après cela il marque que la *Siberie* a été cy-devant un Royaume dont les Moscovites se sont rendus maîtres en deux ans de tems ; que le Roy fut tué dans un combat, * & ses fils menez prisonniers à *Moscow* : Qu'il y a encore aujourd'huy dans cette Capitale des Etats du Czar, un Prince descendant de cette famille qu'on nomme *Sibersky-Czarowics*, qui est estimé du Czar & de toute la Cour : Que la Province de *Siberie*, avec les Provinces qui en dépendent, fait la huitième partie des Etats du Czar, suivant la division qui en fut faite il y a quelques années. Il dit aussi que le Czar a dressé quelques Regimens d'Infanterie & de Dragons, des peuples qui l'habitent, & que les Regimens d'Infanterie de *Sibersky-Tobollsky*, sont aussi estimez qu'aucunes autres Troupes.

* M. Witsen raconte aussi l'histoire de la conquête de la *Siberie*, dans son Livre.

du Czar, excepté les Gardes, qui sont des gens choisis de tous les Regimens. Enfin, il marque dans d'autres endroits que le Czar a dessein, aussi-tôt que ses affaires le permettront, de reconnoître la Mer de Tartarie, au delà de l'Oby, & de faire même bâtir un pont à l'Est de cette Riviere, s'il est possible, pour envoyer de là des Vaisseaux pour penetrer dans ces Mers inconnuës; mais il dit par tout que jusqu'à present tout ce qui est de ce côté-là, est entierement separé de la domination du Czar.

J'ai toujours été d'opinion que M. Witzzen avoit trop étendu les limites de l'Empire Moscovite vers les Pays inconnus; car, quoique par le Traité de *Niptchou* les limites des Etats du Czar, & de l'Empereur de la Chine, ayent été fixées à 55. degres de latitude, cela ne donne pas pour cela aux Moscovites la domination de tous les pays qui sont au Septentrion de cette elevation jusqu'à l'Ocean Oriental; cette separation n'ayant été faite qu'à l'égard de la *Daurie*, sur le sujet de laquelle les Moscovites avoient quelque démêlé avec les Chinois, ou plutôt avec des peuples Tartares dépendans de l'Empereur de la Chine, selon notre Auteur Anglois: & quoique les Russes ayent quelquefois descendu fort avant la Riviere d'Amur, & remonté quel-

ques Rivières qui s'y déchargent , comme le remarquent le Pere Verbiest en quelques-unes de ses Lettres, M. Witzen , & quelques autres Relations , ce n'est que de petits partis qui ont fait des courses , & n'ont pas pour cela réduit sous la domination du Czar les Pays par où ils passeroient. Les Espagnols , par exemple , n'ont-ils pas descendu la grande Rivière des *Amazones* jusqu'à son embouchure sous la conduite d'Orellhane & d'autres , & cela avec plus de forces que les Moscovites n'ont jamais descendu l'*Amur* : cependant on n'a jamais dit qu'ils aient conquis & réduit sous la domination du Roy d'Espagne les Nations qui habitent les bords de ce grand Fleuve ; non plus que les petits Tartares , les Calmouques , & plusieurs autres Peuples de notre Continent & de l'Amérique , qui font continuellement des courses sur les Peuples voisins , ne subjuguent pas pour cela leur Pays ; & c'est ainsi que les Tartares de Cuban* , qui habitent à l'occident du Wolga , & vers le Palus Meotide , font souvent des courses au travers de presque toute la largeur de la Moscovie , passant jusques bien avant vers le Septentrion , sans que pour cela on puisse

* Le sieur Perry dit qu'un des usages qu'on espéroit tirer du Canal de Camascinka , étoit de faire une barrière contre ces Peuples.

dire que ces Peuples font la conquête d'une grande partie de la Moscovie.

Enfin , par tout ce que M. Perry dit, en faisant la description des Etats du Czar, il est très-clair que les Moscovites n'ont presque aucune connoissance des Pays qui sont au Nord-Est, & beaucoup à l'Orient de l'Oby vers l'Océant Oriental qui borne la Tartarie de ce côté-là , bien loin d'y avoir établi leur domination : ainsi il faut conclure qu'ils ne sont pas seulement établis dans la plaine de *Bargu*, mais qu'ils en ignorent même la situation, que je crois d'ailleurs ne pouvoir pas être déterminée fort au juste ; & tout ce qui me paroît d'assuré là dessus, c'est qu'on la doit chercher vers l'Océan Oriental , qui borne la Tartarie de ce côté-là. Il seroit pourtant à souhaiter qu'on en eût une connoissance plus précise ; car elle aideroit à éclaircir les expéditions de *Genghiskhan*, & les terres du fameux *Ung* ou *Avenk-Khan*, connu sous le nom de *Presteh-Gehan*, ou *Preste-Jean*, dont la position est encore fort incertaine.

Je me suis un peu étendu sur cette matière , sur-tout à cause que je crois que ceux qui , après M. Witzén , ont trop étendu vers l'Orient les Terres du Czar, ont fait grand tort à la Géographie, en remplissant les Pays à l'Orient de l'Oby &

Du *Jenifcea* de Peuples peut-être chimeriques , à fçavoir , de *Lamuti* , *Jacuti* , *Sakagir* , *Zaktari* , *Lenkogo* , *Sabaltzi* , & d'autres , de l'existence defquels on n'a aucune certitude , puisqu'il paroît que les Moscovites n'ont qu'une connoiffance fort imparfaite de tous ces Pays , & en ôtant par-là la place aux Nations fameufes , que les Historiens nous affurent avoir occupé l'extremité Septentrionale & Orientale de l'Asie.

Vous avés déjà commencé , Monsieur , à reformer les Cartes qui ont paru de ces Pays après celle de M. Witzen , en afignant la plaine de *Bargu* pour la terre la plus avancée vers l'Orient que les Moscovites occupent , & en faifant defcendre la côte de Tartarie vers le Sud , & le Sud-Eft à l'Orient de l'embouchure du *Jenifcea* & du *Lena* , au lieu que M. Witzen la faisoit remonter vers le Nord-Eft au-delà de ces fleuves : mais ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire , fait voir , à ce que je croi , que la correction doit être encore plus forte , & qu'on doit retrancher de l'Empire des Moscovites tout ce qui eft à l'Orient du *Jenifcea* & du *Lena* , & que de ce côté-là les *Tungufi* font les Peuples les plus avancés qui dépendent de la *Siberie* ; & que de-là , comme j'ai pris la liberté de le remarquer cy-

deffus , il faut tirer une ligne vers le Sud jusqu'à l'*Amar* au-deffous de *Nersinskoy* , ou jusqu'à la Ville d'*Argun* , située sur la Riviere du même nom , qui est la dernière Ville de la dépendance du Czar de la Grande Ruffie.

Vous voyés par-là le peu de connoissance que nous avons des Pays situés au-delà de ces bornes , dont aucunes Cartes ne nous ont donné la situation exacte. Celles du siècle passé l'ont rempli de deserts , & de noms de différentes Nations ; mais tout ce qu'elles en ont désigné , est si peu assuré & si confus , que cela est plus capable de séduire que d'instruire ; & M. witzen , pour vouloir trop corriger , a presque entièrement fait disparoître les vestiges de ces Peuples celebres qui ont tant fait de bruit dans l'Histoire.

En considerant les Histoires des Mogols & Tartares , il me semble qu'il paroît assez clairement que ces Peuples ont occupé tout le pays qu'il y a depuis l'Occident de la grande Muraille , en tirant vers le Septentrion & l'Orient jusqu'à la plaine de *Bargu* , & l'Océan Oriental au 56 ou 60^e degré de latitude , étendant au long & au large de deux côtés de l'*Amar* , & en côtoyant la grande Muraille depuis le *Lexotung* jusqu'à l'Occident , en comprenant le Pays habité à présent par les Mongales

Mongales & ces Hordes qui sont sous la protection de l'Empereur de la Chine, ou qui de ce côté-là vivent dans l'indépendance, lesquels Tartares sont sans doute descendus de ces anciens Mogols. Il y a plusieurs choses qui confirment ce sentiment, que la brièveté du tems ne permet pas de rapporter à présent; & la situation que je donne aux Mogols, n'ôte point la place aux Tartares Orientaux, puisque l'Asie s'étend beaucoup à l'Orient de la Corée, & qu'il semble que ces côtes de l'Océan Septentrional, après avoir recourbé vers le Midy jusqu'à l'embouchure de l'*Amur*, s'avancent ensuite derechef vers l'Orient, comme entr'autres on peut l'inférer de ce que rapporte le Pere Jartoux. * Enfin il y a apparence que nous pourrons un jour avoir plus de certitude de ces Pays, puisqu'on dit que le Czar a dessein de faire faire une Carte exacte de son Empire, & si j'apprends que quelque chose de particulier vienne au jour sur ce sujet, je ne manqueray pas de vous en informer, desirant extrêmement vous témoigner la parfaite estime avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Monsieur, vôtre, &c.

* Dans la description du Pays on croit le Ginseng, &c.

REMARQUES SUR LA NAISSANCE
 & sur la mort des Enfans. en
 Angleterre.

De cent Enfans qui naissent en même temps
 morts.

au bout de 6 ans il n'en reste que 64 36

De 16 ans que 24 40

De 26 ans que 15 25

De 36 ans que 9 16

De 46 ans que 6 10

De 56 ans que 4 6

De 66 ans que 3 3

De 76 ans que 1 2

De 80 ans il ne reste plus personne.

Il est mort à Londres suivant l'estat mortuaire, depuis le 24 Décembre 1715, au 22 Décembre 1716, 24436 personnes.

Il est né dans la même Ville 17421

Ainsi c'est plus de morts que de naissances, 7015

Morts à Londres depuis le 27 Decembre 1718 jusqu'au 26 Decembre 1719,

28347 personnes.

Naissances, 18413.

Plus de morts que de naissances, 9934.

En 1720, il est mort à Londres,

25454 personnes.

Naissances, 17497.

Plus de morts que de naissances, 7957.

Du premier Janvier 1715 au dernier
Decembre aúdit an , il y a eu à Paris.

Baptêmes, 17631-

Morts , 15478

Plus de naissances que de morts, 2153

Et 1715 Enfans trouvez pendant ladite
année , au nombre desquels il y en a plu-
sieurs qui ont reçu Baptême avant que d'é-
tre exposez.

En 1716 à Paris, Baptêmes, 17719

Morts, 17410

Plus de naissances que de morts, 309

Et 1780 Enfans trouvez.

A Vienne en Autriche.

En 1715 il est mort 4710 personnes ✓

Néz , 4365

Plus de morts que de naissances. 645

Ces Remarques nous font voir qu'à
Londres & à Vienne il meurt plus de per-
sonnes qu'il n'en vient au monde; mais qu'à
Paris, c'est tout le contraire.

On dit que trois Belerres vivent l'âge
d'un Chien.

Trois Chiens l'âge d'un Cheval.

Trois Chevaux l'âge d'un Homme.

Trois Hommes l'âge d'un Cerf.

Trois Cerfs l'âge d'un Corbeau.

Et trois Corbeaux deux mille ans.

K ij

D'où cet Article est-il tiré ?

Le Corbeau vit 666 ans, ce qui n'est nullement vray-semblable.

Le Cerf 222, peu vray-semblable.

L'Homme 74. Bon.

Le Cheval 25. Bon.

Le Chien 8 bon.

La Belette 3 ans, peut être bon.

OBSERVATIONS sur le Memoire précédent.

A 80 ans il ne reste plus personne..

1^o.

R. Il y a des calculs mieux circonstanciés, comme d'une manière qui paroît d'abord bizarre ; c'est de mettre qu'il un $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{4}$, &c. $\frac{1}{20}$ $\frac{1}{30}$ $\frac{1}{40}$ pour l'âge de 80, 81, 82, &c. 90, &c. 100 ans ; ce qui revient à dire que sur 200, sur 300, sur 600, &c de personnes, il n'en reste communément qu'une qui vive 80, 81, ou 82 ans, & que sur 1000 personnes à peine y en

a-t-il une qui aille à 90, & dur un million, une qui aille à 100 ans.

2°. Il meurt plus de monde à Londres, qu'il n'en naît. Cela n'a rien de surprenant. Le concours d'un très-grand nombre de personnes des trois Royaumes, & même des Etrangers, François, Allemands, &c. dont plusieurs meurent pendant leur séjour dans cette grande Ville; au lieu qu'il n'y a presque point d'enfans qui y naissent, dont les peres & meres ne soient habitans de Londres, est la cause de cette difference.

3°. Mais pourquoi la même chose n'arrive-t'elle pas à Paris comme à Londres? Et pourquoi le nombre des naissances y surpasse-t'il celui des morts? Le nombre des Etrangers est peut-être beaucoup moins grand à Paris. L'air y est plus sain qu'à Londres. Les Etrangers & les Habitans quittent Paris dans la saison la plus dangereuse, qui est l'Automne. Ils vont mourir chez eux & à la Campagne. Cette desertion n'arrive pas si

118 L'E. MERCURE
communément à Londres, &c.

4°. En comparant le nombre de ceux qui naissent & de ceux qui meurent dans ces deux Villes ; il s'ensuivroit que le nombre des Habitans de Paris seroit à celuy des Habitans de Londres , seulement comme deux à trois : ce qui n'est pas vray-semblable.



M O R T S.

M Athias Millau de Fourbin, Marquis de la Roque , Baron de Gontar-Cornillon , &c. Premier Grand Senechal de Provence , mourut le 27 Fevrier.

Dame N. de Lutzelbourg , Epouse de Messire Pierre Puchot Marquis des Alleurs , Grand-Croix de l'Ordre de Saint Louis , Gouverneur de la Ville & Château de Laval , Maréchal des Camps & Armées du Roy , cy-devant Envoyé Extraordinaire vers les Electeurs de Cologne & de Brandebourg , & Ambassadeur près le Grand Seigneur , mourut le premier Mars.

Messire François Comte de Gelas , Marquis de Leberon , d'Ambres & de

Vignoles, Vicomte de Lautrec, &c. cy-devant Lieutenant General pour le Roy en la Province de Guienne, mourut le 2 Mars en sa 81 année.

Messire Philippe Michel Huerne, Seigneur des Coudreaux, le Graix, &c. Maître des Comptes, mourut le 4 Mars.

Messire Jean-Baptiste Marquis du Perry, Lieutenant General des Armées du Roy, mourut le 4 Mars.

Dame Louise Claude de Launay, épouse de Messire Philippe Patu, Conseiller Honoraire de la Cour des Aydes, mourut le 12 Mars.

Frere Pierre Languet, Religieux Conventuel de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, & Commandeur de Saint-Amant du Grand Prieuré de Champagne, mourut le ... Mars.

Don Hierôme de Sainte-Marie, cy-devant Assistant & Visiteur General des Feuillans, connu par ses rares talens pour la Predication, mourut le 17 Mars en sa 82 année.

Le R. P. Dom Charles de l'Hostallerie, cy-devant Superieur General de la Congregation de S. Maur, mourut en l'Abbaye de S. Germain des Prez le 18 Mars.

Messire Hyacinthe-Hierôme du Port, Maître des Comptes, mourut le 21 Mars,

MORTS ETRANGERES

H Elene de Mendoza & Castro , dite de la Croix, Religieuse au Monastere de l'Esperance de Lisbonne, y mourut le 28 Janvier, âgée de 92 ans huit mois 25 jours, ayant porté l'Habit de Religion pendant 80 ans. Elle étoit sœur de Marie-Anne Therese de Mendoza & Castro, qui avoit épousé Henry de Sousa Tavarés, premier Marquis d'Aronchés.

Dom Manuel de Attaide-de-Azevedo & Barbo, Commandeur de l'Ordre de Christ, Conseiller au Conseil de Guerre du Roy de Portugal, Mestre de Camp General de ses Armées, & Gouverneur de la Province d'entre Douro & Minho, mourut le 3 Fevrier âgé de plus de 70 ans.

N. Bonaventura Aumônier du Parc, mourut le Fevrier.

N. Graggs, Secretaire d'Etat du Roy d'Angleterre, mourut de la petite verole le 26 Fevrier.

Marie-Cecile Comtesse de Thanhausen, Epouse de Louis-Thomas Raimond, Comte de Harrach, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller d'Etat de l'Empereur, Maréchal Provincial de la Basse Autriche, mourut à Vienne le 17 Fevrier, âgée de 46 ans.

Jean-David de Palm, Conseiller de la
Chambre.

Chambre Aulique de l'Empereur , & Directeur de la Chancellerie du Commissariat General de la Guerre , mourut le 28 Fevrier , âgé de 64 ans.

Dom Manuel de la Croix Ahedo , de l'Ordre de S. Jacques , Auditeur du Conseil Suprême des Indes , mourut à Madrid le Fevrier.

Anne - Crescenc Comtesse de Wildenstein , épouse de Sigismond - François Comte de Reigensperg , Conseiller d'Etat de l'Empereur , Chambellan & Grand Maréchal Provincial Hereditaire de Carinthie , mourut à Vienne le 26 Fevrier , âgée de 75 ans.

N. Manneres Duc de Rutland , Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere , mourut à Londres le Fevrier , en sa 45 année , laissant trois fils & quatre filles de sa premiere , & huit autres enfans de sa seconde femme qu'il laissa grosse.

MARIAGES ETRANGERS.

GIo Baptista Filomarini , Prince de la Rocca , épousa à Naples le 27 Janvier Vittoria Caraccioli.

François-Antoine Prince de Lamberg , Chambellan de l'Empereur , épousa le 13 Fevr. Marie Louise Comtesse de Harrach , Dame de la Cour de l'Imperatrice Re-

L

gnante, & fille du Comte de Harrach Maréchal & Colonel General de la Basse Autriche.

Guillaume Pauulet, fils du Lord Pauulet, & neveu du Duc de Bolton, épousa à Londres le Fevrier Arabelle Benner, fille du Comte de Tankerville.

CHARGES ET DIGNITEZ.

EN Fevrier le Roy d'Espagne donna à Dom Hierome Pardo, Conseiller au Conseil de Guerre, & à Dom Jean Blasco de Orozes, President de la Chancellerie de Valladolid, les deux places qui vaquoient dans le Conseil de Castille.

A Dom Nicolas Manrique de Loza, la place de Conseiller au Conseil de Guerre.

La Commanderie de Villa-Escusa de Haro de l'Ordre de S. Jacques, à Dom Pedro de Monte-Mayor, Chef d'Escadre des Galeres.

Le Gouvernement d'Ostalic à Dom Georges de Bay, Capitaine des Gardes Valonnes.

Celui de Berga, au Colonel Dom Hierome de Berme d'Acuna, Commandant du Château d'Alicante.

Et la Lieutenance Colonelle du Regiment de Cavalerie de Sicile, au Capitaine Dom Francisco Faudoas.

Quelques jours après Sa M. Catholique donna la Charge de President de la Chancellerie de Valladolid , à Dom Juan Valcarcel-Dato , Fiscal du Conseil des Indes.

Nomma Lieutenans Generaux de ses Armées Navalles Dom Carlos Grillo , Dom Fernand Chacon , & Don Baltazard de Guevarra , qui étoient Chefs d'Escadre.

Donna la place de Fiscal Civil de l'Audiance de Catalogne à Dom Bernard Santos Calderon de la Barca , Professeur en l'Université de Salamanque.

Celle d'Alcade de la Chancellerie de Valladolid , à Dom Joseph de Mier , aussi Professeur en l'Université de Salamanque.

Nomma Senechal de Segovie , Dom Pedro de Quinrana Alvaredo.

Et nomma en Mars à l'Evêché de Xaca, le Pere Michel Stela , General de l'Ordre des Minimes.

Le Janvier le Roy de Portugal donna la Commanderie de S. Pedro de Sul , de l'Ordre de Christ , à Dom Joseph Dacuna-Brochado , cy devant Envoyé Extraordinaire à la Cour d'Angleterre , qui la fit passer aussi tôt à Dom Antonio Dacuna-Brochado son neveu.

Et au Comte d'Arcos Brigadier de ses Armées, le Regiment de Cavalerie de la Garnison de Madrid , vacant par la mort du Colonel Hiacinthe Borgés-Pereyra-de Castro.

L ij

Et en Février Sa M. donna le Regiment d'Artillerie de la Province d'Alentejo , vacant par la mort de Dom Tristan Couceiro-Mascarenhas , à Dom Jean - André Gazzo Lieutenant Colonel.

En Février l'Empereur nomma Prince de l'Empire le Comte Colloredo , Gouverneur du Milanez , & lui continua ce Gouvernement pour trois ans.

Le 3 Février le sieur Massei qui étoit à la Cour de France , fut déclaré Nonce Extraordinaire en cette Cour , & Maître de Chambre du Pape , qui dans le Consistoire du même jour , le proposa pour l'Archevêché d'Athènes.

Dans ce Consistoire le sieur Collicola Clerc de Chambre , qui exerceoit par Commission la Charge de Maître de Chambre , fut nommé Tresorier General de la Chambre Apostolique.

Le sieur Sacripanti Chanoine de Saint Pierre , & l'un des Votans de Justice , fut nommé Clerc de Chambre.

Et le sieur Simonetti fut nommé l'un des Votans de la Signature de Justice.





R E L A T I O N

*de ce qui s'est passé depuis l'arrivée de
Celeby-Mehemet-Effendy, Ambassa-
deur Extraordinaire de l'Empereur
des Turcs auprès de Louis XV,
Empereur des François.*



CELEBY - MEHEMET - EFFENDY,
Ambassadeur de la Porte à la
Cour de France, arriva le 7
de ce mois à Corbeil, où il
coucha; le lendemain il en partit de grand
matin pour se rendre en cette Ville: il
monta à cheval au Pont de Charenton;
il avoit à sa gauche Monsieur de la Baume,
Gentilhomme ordinaire du Roy, qui l'a
accompagné depuis qu'il est en France.

Le fils de son Excellence marchoit en-
suite, accompagné des principaux Officiers
de sa Maison, & à quelque distance sui-
voient environ 20 Turcs à cheval.

Deux Brigadiers de la Cornette Blanche
precedoient l'escorte de l'Ambassadeur;
ils étoient suivis d'environ 30 Cavaliers du
grand Prevost, 20 Maîtres de la Cornette
Blanche marchoient ensuite aux côtez de
l'Ambassadeur & de sa Maison; un Déta-

chement du même Regiment terminoit la la marche.

Son Excellence arriva en cet ordre à deux heures après midy en la rue de Charrenton Fauxbourg saint Antoine, & descendit à la maison dite du Diable, qu'on luy avoit preparée pour y rester jusques à son entrée publique; il y trouva sous les armes une Compagnie du Regiment du Roy Infanterie.

Aussi-tôt qu'il fut arrivé M. le Prince de Lambesc & M. le Maréchal d'Etrées le complimenterent de la part du Roy, il le fut pareillement par les Ecuyers de tous les Princes du Sang & des Seigneurs de la Cour.

Le 16 jour marqué pour l'Entrée de l'Ambassadeur, le Roi se rendit *incognito* chez Madame la Maréchale de Boufflers; pour voir l'Ordonnance de cette Entrée. M. le Duc d'Orleans étoit arrivé quelque tems auparavant chez Madame la grand' Duchesse pour le même spectacle.

ORDRE DE LA MARCHÉ
qu'à tenné Celeby-Mehemet-Effendy, Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur, le jour de son Entrée, Dimanche 16 Mars 1721, à une heure après midy.

Les Inspecteurs de Police à cheval, au

nombre de 30 à 40, ayant à leur tête un Timballier & deux Trompettes, précédoient la marche. . . Le carosse de M. Rémond Introduceur des Ambassadeurs, suivi de sa maison & de ses équipages. . . Deux carosses à six chevaux chacun, de M. le Maréchal d'Etrées, précédez & suivis de toute sa maison. . . Trois Escadrons du Regiment d'Orleans Dragons, le fusil haut, la bayonnette au bout, & le bonnet en tête. . . La grande & petite Ecurie du Roy. . . Quarante Turcs à cheval, habillez de différentes couleurs, dont seize portoient des piques avec des queue's de cheval au bout, & les autres le mousquet sur l'épaule. Une vingtaine d'autres Turcs à cheval suivoit, portant tous différentes choses, l'un un turban, l'autre un vase, un autre une pipe, &c. Autant de Turcs à pied. Le fils de l'Ambassadeur, l'Intendant, l'Aumônier, l'Interprete, tous quatre à cheval, l'Ambassadeur à cheval, portant une robe de drap vert toute simple, avec une fourure de même couleur. M. le Maréchal d'Etrées à sa droite, & l'Introduceur des Ambassadeurs à sa gauche. Un Lieutenant, un Maréchal des Logis, & 20 Maîtres du Colonel General sur la droite & la gauche de l'Ambassadeur & de sa Maison. . . Les Grenadiers à cheval, le sabre à la main & le bonnet en tête à la Housarde. . .

Quatre Escadrons du Colonel General , ayant aussi le sabre à la main ; tous habillez de neuf , ainsi que les autres Troupes cy-dessus mentionnées. . . Le carosse du Roy en argent doré , precedé de deux autres carosses du Corps. . . Le carosse de M. le Regent en argent. . . Le carosse de Madame Douairiere ; celui de Madame la Duchesse d'Orleans. La Compagnie du Prevôt de la Connétablie , à droite & à gauche desdits carosses. Quarre carosses de la Maison de Condé , trois de celle de Conti , un de M. le Duc du Maine , un autre de M. le Comte de Toulouse. Celui de M. l'Abbé du Bois , Archevêque de Cambray , Ministre & Secretaire d'Etat pour les affaires Estrangeres , faisoit la clôture de la Marche. . . Le Regiment du Roy Infanterie , étoit en haye depuis la maison de l'Ambassadeur jusqu'à la Porte Saint Antoine. . . Sur le Rempart de la Bastille , la Compagnie de la Bastille. . . A la Porte Saint Antoine , la Compagnie des Fusiliers du Roy. . . Dans la rue Saint Antoine , un Détachement du Guet à pied , aux ordres des Commissaires. . . Rue Royale de même. . . Les Archers de l'Hôtel de Ville , entre les Barreaux de la Place Royale. . . Dans la rue de l'Echarpe , une Escouade du Guet à pied. . . Place Baudoyer , 50 hommes du Guet à pied. . .

Cimetiere Saint Jean, Escoüade du Guet à pied. . . Ruë de la Monnoye, la Compagnie du Prevôt de la Monnoye. . . Pont Neuf, cent hommes de Gardes Françoises. . . Dans la Place, vis-à-vis le cheval de bronze, le Guet à cheval. . . Ruë Dauphine, la Compagnie de Robe-courte. . . Ruë de Condé, Escoüade du Guet à pied. . . Ruë de Vaugirard, devant le Luxembourg, la Compagnie du Prevôt de l'Isle. . . Ruë de Tournon, à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, toutes les Troupes qui accompagnoient l'Ambassadeur, se mirent en haye en arrivant dans la ruë de Tournon. Ensuite M. le Maréchal d'Estrées renvoya toutes ces Troupes chacune dans leur Quartier. Un Aide-Major de chaque Corps se tenoit à portée de M. le Maréchal d'Estrées pendant la marche, pour faire executer ses ordres.

ORDRE DE LA MARCHÉ
qu'a tenuë Celeby - Mehemet - Effendy, Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur, pour le jour de son Audience auprès de Louis XV. Empereur des François, le 21 Mars 1721, à neuf heures du matin.

Les Inspecteurs de Police precedoient la Marche, comme le jour de l'Entrée: en-

suite le carrosse de l'Introducteur des Ambassadeurs, celui du Prince de Lambesc, avec tous les équipages... Les Dragons d'Orleans, comme le jour de l'Entrée, avec cette différence, qu'ils n'avoient point la bayonnette au bout du fusil, & qu'ils portoient le chapeau... La grande & petite Ecurie du Roy... Les Turcs en même nombre que le jour de l'Entrée, mais sans fusils ni lances... Le fils de l'Ambassadeur à cheval, portant en ses mains, les bras levez, dans un bassin de vermeil, les Lettres du Sultan & du grand Visir... L'Ambassadeur à cheval, ayant à sa droite M. le Prince de Lambesc, & M. l'Introducteur à sa gauche... Le même Détachement du Colonel General Cavalerie, qu'à l'Entrée... Les Grenadiers à cheval le sabre à la main... Le Regiment du Colonel General Cavalerie, le fusil haut... Le carrosse du Roy... La Compagnie du Prevôt de la Connétable.





R E L A T I O N

de l'Audience donnée par le Roy Louis XV, à Celeby-Mehemet-Effendy, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur des Turcs, dans le Palais des Tuilleries, le Vendredy vingt unième Mars 1721.

DE's les six heures du matin les Huissiers de la Chambre du Roy s'emparèrent des Portes des Appartemens. Les Gardes du Corps, les Cent Suisses, les Gardes de la Porte à leurs postes ordinaires, ces derniers faisant une haye dans le vestibule du côté de la porte ou grille du Jardin des Thuilleries, les deux Regimens des Gardes Françoises & Suisses entrèrent par le Pont tournant dans le Jardin, leurs Officiers à leur tête, Drapeaux déployés. Ces Troupes qui étoient toutes habillées de neuf, se rangerent depuis leurs sentinelles qui sont au Pont tournant, jusques aux dernières marches de la terrasse du Jardin, sçavoir, les Gardes Françoises à cinq hommes de hauteur, & les Suisses à trois, des deux côtés de la grande Allée

& Parterre des Thuilleries , les Gardes Françoises à la droite , & les Gardes Suisses à la gauche. Quelque tems après on vit arriver dans l'Esplanade , qui est depuis le Pont tournant jusques aux allées du Cours, les Compagnies des Gendarmes , Chevaux Legers & Mousquetaires Gris & Noirs , précédés d'un détachement de cent Gardes du Corps. Ce détachement avoit des Brigadiers, Sou-Brigadiers, Exempts, & Chefs de Brigades à leurs têtes. Ces Troupes se rangerent en Escadrons dans l'ordre suivant , sçavoir , à la droite du Pont tournant le détachement des Gardes du Corps , ensuite les deux Compagnies des Mousquetaires ; à la gauche les Gendarmes & Chevaux Legers en face du Pont tournant , le Regiment du Roy Infanterie occupoit l'espace qui est entre la Porte S. Honoré & la barriere où commençoient les Mousquetaires , & dans le fond de l'Esplanade contre le fossé qui est aux avenues du Cours il y avoit un détachement des Compagnies des Invalides , qui s'étendoient sur la gauche du côté de la Riviere , les Brigades du Guet à cheval & les Escouades du Guet à pied occupoient, comme le jour de l'entrée , de distance en distance, divers Postes dans les Carrefours & avenues des Ruës de Paris depuis l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires jusqu'à la Porte S. Honoré.

Sur les onze heures, M. le Duc d'Orléans étant venu aux Thuilleries par la Porte S. Honoré, trouva toutes les Troupes rangées dans le même ordre qu'on le vient de dire, & ayant mis pied à terre au Pont tournant, il traversa le Jardin au milieu de la file des deux Regimens, & vint en rendre compte au Roy. Pendant ce tems les Officiers de la Chambre, sous les ordres de M. le Duc de Mortemar, Premier Gentilhomme de la Chambre en exercice, firent placer dans la gallerie sur des gradins à trois rangs, couverts de velours cramoisy les Dames les plus qualifiées de la Cour, au nombre de près de trois cens, à la tête desquelles étoient Mesdemoiselles de Charolois, de Clermont, & de la Roche sur-Yon en habit de Ville; elles étoient parées d'un nombre infini de Pierrieres. Cette gallerie, au fond de laquelle étoit le Thrône du Roy, sur une estrade de huit marches, étoit tapissée de la belle Tenture des Gobelins, représentant les principales actions de la vie du feu Roy Louis XIV. Le Thrône étoit séparé du reste de la gallerie par une balustrade. Le haut du Dais étoit en gros reliefs de broderie d'or en bosse, orné de cartouches de soye à personages naturels au petit point, d'un ouvrage magnifique. Le Thrône étoit d'un bois doré, sculpté à jour, sur-haussé de

deux Génies tenans une Couronne ; le dossier étoit d'une étoffe à fond d'or, sur laquelle brilloit un grand Soleil à rayons, enrichi d'une quantité prodigieuse de pierres & de perles d'une richesse infinie. Le socle du Thrône doré étoit sur un beau tapis de Perse, qui descendoit jusqu'au bas de l'estrade ; & tout le long de la gallerie il y avoit des tapis de pied, de la Manufacture des Gobelins, d'une grande beauté ; aux deux côtés du Thrône on voyoit de grandes pieces de brocard d'or sur un fond de tapisserie de velours cramoisy ; ces pieces de brocard dans leur dessein, formoient des colonnes torfes.

Sur les dix heures, l'Ambassadeur partit de son Hôtel à cheval avec le même cortège que l'on vient de décrire, à la réserve seulement que ses Officiers ne portoient point d'armes. Le Grand Maître des Ceremonies, & le Lieutenant des Gardes de la Porte avoient été la veille à l'Hôtel des Ambassadeurs, pour convenir avec Son Excellence Turque de ce point de Ceremonial, afin d'éviter l'inconvenient de faire quitter les armes à ses Officiers à la Porte du Louvre, ainsi qu'il a toujours été pratiqué, les Gardes de la Porte observant exactement cette formalité ; l'Ambassadeur y acquiesça sans nulle repugnance, & ordonna à ses Officiers de ne porter aucunes

armes le jour de son Audiance chés le Roy.

L'Ambassadeur étant arrivé à la Porte S. Honoré , les tambours du Regiment du Roy battant au champ , il fut salué par les Officiers de ce Regiment , Drapeaux déployés , ensuite il le fut avec l'épée par les Officiers-Commandans les Gendarmes , Chevaux Legers , Mousquetaires & Gardes du Corps. M. le Prince de Rohan , en qualité de Commandant des Gendarmes , qui est le premier des Corps qui se trouvoient alors en bataille , vint se mettre à la tête d'un détachement de toutes ces Troupes , & s'avança pour saluer l'Ambassadeur avec l'épée ; l'Ambassadeur répondit à tous ces saluts, en mettant la main sur sa poitrine , & s'inclinant proportionnement à la dignité de chacun des Officiers qu'il saluoit. Le Regiment d'Orleans Dragons qui precedoit la Marche défila sans s'arrêter , & vint se ranger sur le Quay de la Conference , de même que les Grenadiers à Cheval , avec le Regiment de Cavalerie de la Colonelle Generale , qui formoit l'arriere-garde de la Marche ; il ne resta à la porte du Pont tournant en dehors , que les vingt Cavaliers de ce Regiment , qui lui servent par tout de Gardes & d'Escorte , qui l'attendirent jusqu'à sa sortie de chés le Roy. En entrant dans le Jardin à cheval , il fut precedé seulement

de cinquante Officiers Turcs , aussi à cheval , qui marchaient deux à deux , quelques Palfreniers de distance en distance , menant les chevaux de main ; le fils de l'Ambassadeur le précédait de quelques pas , portant entre ses mains la Lettre du Sultan dans un plat de vermeil , couvert d'un voile d'étoffe brodée. L'Ambassadeur avoit à sa droite M. le Prince de Lambesc , qui étoit chargé par le Roy de la réception & conduite de Son Excellence , & à sa gauche M. Remond Introduteur des Ambassadeurs de Semestre. Il étoit précédé par le Secrétaire à la Conduite des Ambassadeurs ; quelques Valets de Pied de M. le Prince de Lambesc formoient une haye , & marchaient devant. Quatre Trompettes des Plaisirs précédoient de quelques pas l'Ambassadeur : tout étant ainsi disposé , il trouva les deux Regimens des Gardes , tambours appellans ; les Officiers à la tête , l'Espon-ton en main , sans saluer , attendu que lorsque les tambours ne battent pas au champ , les Officiers ne saluent pas ; ce qui se pratiquoit même à l'égard de feu Monseigneur. Les Officiers Turcs aiant mis pied à terre à la dernière marche de la terrasse , quatre d'entre eux donnerent la main à l'Ambassadeur , pour l'aider à descendre de cheval : il trouva les Archers de la Prevôté en haye sur cette terrasse : ensuite étant entré dans

dans le vestibule , les Gardes de la Porte en haye sous les armes , leur Lieutenant à leur tête , puis les Gardes du Corps & les Cent-Suisses en haye aussi sous les armes , jusqu'à la porte de l'appartement de M. le Duc , où l'Ambassadeur entra pour se délasser. Il y prit du chocolat , & changea de turban pour aller à l'audiance : huit des principaux Officiers de l'Ambassadeur ayant barbe , sortirent précédés des autres Officiers devant l'Ambassadeur , M. le Prince de Lambesc , le Grand Maître des Ceremonies & l'Introducteur à ses côtés. Dans cet ordre il monta le grand escalier garny de Cent-Suisses : M. le Duc de Noailles , Capitaine des Gardes du Corps , vint le prendre au haut de l'escalier , & luy fit traverser la Salle des Cent-Suisses en haye , leurs halberdars en main , & celle des Gardes du Corps , la carabine sur l'épaule , leurs Officiers à leur tête ; puis l'Antichambre , le Sallon , le grand Cabinet étant rempli d'une grande foule de monde , les Huissiers à leurs portes ,

Le Roy averty que l'Ambassadeur approchoit vint suivi des Princes , se placer sur son throne avec un habit de velours couleur de feu , enrichi d'agrémens en boutonnières des plus beaux diamans de la Couronne , autour desquels regnoit une broderie d'or pour réhausser les diamans. Ces

M

habit chargé de plus de 25 millions de pierres, brilloit encore moins, que la majesté & les graces du Souverain qui le portoit. Le Roy avoit à son chapeau une agraffe de gros diamans, parmy lesquels brilloit celuy qu'on nomme *le Cancy*. Sur l'épaule dont le nœud étoit tout de perles & de diamans, brilloit le gros diamant acheté depuis peu d'un nommé Pith, Anglois, deux millions cinq cens mille livres, lequel n'avoit point été encore monté. M. le Duc d'Orleans avoit un Justaucorps de velours bleu brodé en or, M. le Duc de Chartres un enrichi de perles & de diamans, ainsi que M. le Duc, M. le Comte de Charolbis, M. le Prince de Conti, M. l'Abbé de Clermont en Manteau & Soutanne longue, & M. le Comte de Toulouse; les Grands Officiers de la Couronne, & ceux qui ont droit d'être sur le haut Dais y parurent vêtus tous magnifiquement. M. l'Archevêque de Cambray & M. de Frejus, Precepteur du Roy, en Soutannes & Manteaux violets étoient sur l'Estrade.

Alors on ouvrit un des batans de la porte de la Gallerie, & non les deux, qui ne s'ouvrent que pour le Roy seul. Les Turcs commencerent à s'approcher deux à deux du Thrône, & se rangerent en dehors de la balustrade; les huit Notables

portant barbe , entrerent en dedans , & resterent au pied de la derniere marche. L'Ambassadeur commença avec eux la premiere reverence , mettant la main droite sur sa poitrine & faisant une profonde inclination ; ensuite étant monté seul sur l'Estrade il fit sa setonde reverence pareille à la premiere , & s'étant approché du Roy jusqu'à la derniere marche près du Thrône, il fit sa troisiéme reverence en portant la main sur son Turban , & détournant la tête de côté , ce qui est la marque du plus profond respect chés les Turcs. Alors il commença son Discours en Langue Turque , qui fut court , & sur le champ interpreté par M. le Noir Interprete du Roy , vêtu en Armenien , dont voici la traduction :

» VOICI la Lettre de Très-Magnifique
» & Très-Puissant Empereur des Otto-
» mans , Sultan Ackmet , Fils du Sultan
» Meckmet , accompagnée de celle du
» Grand - Visir son Gendre , Ibrahim
» Pacha.

» Le Grand-Seigneur m'envoye en Am-
» bassade auprès du Très-Puissant & Très-
» Magnanime Empereur de France , pour
» témoigner l'estime qu'il a pour vôtre
» sublime Majesté , & pour donner des
» marques publiques de la sincere & com-

M ij

» stante amitié qui regne depuis si long-
 » temps entre les deux Empires.
 » Quelle gloire n'est-ce pas pour moy
 » d'avoir été revêtu d'une Dignité qui me
 » procure l'honneur de voir la face d'un si
 » grand Empereur, & d'un Soleil si brillant
 » & si majestueux dès son lever ! Je souhaite
 » qu'il daigne répandre sur moy ses rayons
 » les plus doux , & que ma Personne luy
 » puisse être agréable.

Le Roy qui avoit décidé avec M. le
 Regent, que les mêmes Ceremonies qui
 s'observent à l'Audience des Ambassadeurs
 de France à la Porte, se pratiqueroient à
 celle-ci, resta assis & couvert sur son Thrône,
 & les Princes du Sang découverts ; M.
 le Maréchal de Villeroy, qui, en qualité
 de Doyen des Maréchaux de France, re-
 présente le Connétable, dont la Dignité
 est la même que celle de Grand-Vizir à la
 Porte, lequel aux Audiences parle au nom
 du Sultan, prit la parole & dit :

*L'Empereur mon Maître est satisfait
 de la marque d'amitié que lui donne l'Em-
 pereur des Ottomans, & du choix qu'il a
 fait de l'Ambassadeur qui vient l'en af-
 ferver.*

Après quoy l'Ambassadeur ayant pris la

Lettre du Sultan des mains de son Fils, la baïsa, & la remit à M. l'Abbé du Bois, Ministre & Secrétaire d'Etat pour les affaires Estrangeres, ainsi que celle du Grand Visir, afin de les rendre au Roy, qui les prit, & les mit sur une petite table placée à sa droite. L'Ambassadeur ayant fait en se retirant les mêmes Saluts qu'à son arrivée, s'en retourna avec les Officiers dans le même ordre qu'il étoit venu, se reposa chez M. le Duc, & sortit par la même grille du Jardin, trouvant les mêmes Officiers & Gardes en haye, à qui il rendit le Salut. Etant monté à cheval, il reprit avec sa suite le chemin du Pont-Tournant, où il trouva pareillement les Troupes d'Infanterie & de Cavalerie de la Garde du Roy, saluant toujours les Officiers. La Marche commença par le Quay de la Conférence, & par le Pont-Royal, d'où l'Ambassadeur retourna avec le même Corège à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, à la réserve de M. le Prince de Lambesc, qui ne le reconduisit point. L'Ambassadeur à son retour, fut si content de la reception que le Roy luy avoit faite à son Audience, qu'il y eut Simphonie chez son Excellence.

Le 23 l'Ambassadeur du Grand Seigneur eut sa premiere Audience publique de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans.

leans , Regent du Royaume. Son Excellence partit de l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires à onze heures , précédé de tout le Guet à cheval , des Pages à cheval , & des Palfreniers de Son Altesse Royale , au nombre de quarante , menant chacun un cheval de main , couvert d'un caparasson brodé ; ensuite les Officiers de l'Ambassadeur à cheval. L'Ambassadeur venoit monté sur un cheval richement harnaché à la Turque. Il étoit suivi des Carosses de Son Altesse Royale , & du Regiment des Dragons d'Orleans. Etant arrivé au Palais Royal , il descendit de cheval au bas du grand Escalier , les Cent-Suisses de Son Altesse Royale étant sous les armes le long de l'Escalier , les Tambours appelant. Il fut reçu par M. le Marquis d'Etampes à l'entrée de la Salle des Gardes du Corps , qui étoient sous les armes. L'Ambassadeur traversa les Appartemens , qui étoient superbement meublés , & arriva dans la belle Gallerie de Son Altesse Royale , qui étoit assise sur un fauteuil , ayant un habit bleu brodé d'or , avec une grosse agrafe de diamans sur son chapeau , le Saint-Esprit & la Toison d'or étant pareillement de diamans. L'Ambassadeur étant entré dans le grand Cabinet , S. A. R. se leva , & son Excellence salua le Regent à la manière des Turcs. S. A. R. ôra

son chapeau pendant la harangue que lui fit l'Ambassadeur, dont nous donnons la traduction.

« VOICI la Lettre qu'Ibrahim Pacha,
» Grand Visir, gendre du Grand Seigneur,
» a l'honneur d'écrire à V. A. R. Regent
» du Royaume de France.

» Le Très Puissant Empereur des Otto-
» mans mon Maître, a choisi le tems de
» la Regence de V. A. R. pour donner
» des marques publiques à tout l'Univers
» du cas qu'il fait de la sincère & constante
» amitié qui regne depuis un tems imme-
» morial entre les deux Empires. Elle ne
» peut que s'affermir sous la Regence d'un
» Prince aussi grand, aussi magnanime &
» aussi éclairé que l'est V. A. R. Quelle
» gloire ne sera-ce pas pour mon Ambassa-
» de, si je puis meriter l'honneur de sa
» bienveillance !

Le Regent répondit à ce discours, & dit
*qu'il étoit charmé du choix que le G. S. avoit
fait de sa personne. L'Ambassadeur repli-
qua qu'il tâcheroit pendant le séjour qu'il
feroit à la Cour de France, de conserver la
bonne opinion que S. A. R. avoit conçue de
luy. Après quoy l'Ambassadeur rendit à S.
A. R. la Lettre du Grand Vizir, & sur le
champ le Regent la remit à M. l'Abbé de
Thesu son Secrétaire des Commandemens.*

(Cette Lettre étoit enveloppée dans un sac de satin cramoisy.) L'Ambassadeur, après les mêmes saluts qu'ils avoient faits à son arrivée, fut reconduit avec les mêmes ceremonies par M. de Marpré, Introduceur des Ambassadeurs de M. le Duc d'Orleans. L'Ambassadeur ayant descendu l'Escalier, monta dans le carosse de S. A. R. ayant à sa gauche M. de Marpré, & sur le devant l'Interprete. L'Ambassadeur fut précédé & suivi par M. le Chevalier d'Orleans & M. l'Abbé de Saint Albin, en arrivant au Palais Royal, comme lors qu'il en sortit. M. le Pelletier de la Houssaye, Chancelier de M. le Duc d'Orleans, & Contrôleur general des Finances du Roy, étoit à côté du Regent, ainsi que tous les Officiers de la Maison d'Orleans, le jour de l'Audience. La Gallerie & les Appartemens étoient remplis des plus grands Seigneurs & Dames de la Cour.



~~RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DE LA VILLE D'AVIGNON~~

JOURNAL DE PARIS.

BENEFICES DONNEZ.

DU 22 Mars, la Coadjutorerie de l'Abbaye de S. Pierre des Chafes, Ordre de Cluny, Diocèse de Saint-Flour, a été donnée à Madame Elisabeth Henriette de Beauvergier-Montgon, Religieuse Professe du même Ordre dans ladite Abbaye.

L'Archidiaconé de la Tour dans l'Eglise de Vienne, sur la demission de M. Lherbet dernier Titulaire, à M. Degere Prestre.

Le premier Mars, les Deputés du Parlement, M. de Mesmes, premier President portant la parole, eurent audience du Roy.

Les Lettres de Tarascon du 3 de ce mois, portent qu'il n'est mort dans cette Ville que deux personnes depuis un mois; que la Ville d'Aix est presque entierement delivrée de la contagion; qu'on avoit r'ouvert les Portes d'Avignon, & qu'on esperoit que le vent du Nord qui regne dans ces Quartiers, acheveroit de purifier l'air.

Le Roy a donné à M. le Marquis de Brancas l'Appartement qu'occupoit au Luxembourg feu M. le Marquis de Coëtensan.

Le 5, M. le Marquis de Nangis, ci-devant Colonel du Regiment du Roy, fut

N

nommé par S. M. Inspecteur General de l'Infanterie à la place de M. le Marquis de Biron. Le même jour M. le Marquis de Nangis vint saluer le Roy en cette qualité.

Le 6, M. le Duc de Richelieu fut reçu Duc & Pair de France, & prit séance en cette qualité au Parlement avec les ceremonies ordinaires. Ce Seigneur donna ensuite un repas somptueux tant aux Princes, aux Ducs, qu'au Parlement.

M. le Comte de Medavy, Commandant dans le Dauphiné, s'étant rendu à *Carpentras* par ordre de la Cour, & le Vice-Légat d'Avignon s'y étant pareillement trouvé avec les Consuls de cette Ville, il a été réglé que l'on feroit ôter toutes les Barrières du Dauphiné, & que désormais le Commerce seroit libre entre cette Province & le Comtat d'Avignon.

Le Roy a donné à M. le Marquis de Pezeux la survivance du Gouvernement de Langres, dont étoit pourvu M. le Comte de Pezeux son pere.

Sur la Requête d'opposition de la Compagnie des Indes à l'Arrest du Conseil du 26 Janvier dernier, le Roy nomma le 6, quatre Commissaires pour examiner les Memoires que leur fourniront les neuf Syndics nommez dans la dernière Assemblée generale. Ces Commissaires sont Messieurs d'Armenonville, Bignon de Blanzay, de

Vaubourg & de la Bourdonnaye. o

Le 10, Messieurs les Gens du Roy ayant apporté la Declaration de S. M. qui renvoye & donne au Parlement la connoissance de l'affaire de M. le Duc de la Force, M. le Procureur General donna ses Conclusions sur l'enregistrement de cette Declaration : en voici la teneur.

» Sans que dudit enregistrement on puisse
» inferer la necessité d'aucunes Lettres pour
» les Procez criminels des Ducs & Pairs,
» ni que le contenu en la presente Declaration
» puisse nuire ni préjudicier directement
» ou indirectement, en quelque autre
» maniere que ce soit, aux Droits & Privileges
» des Princes du Sang & des Pairs, ou autres
» ayant seance en la Cour, & sera
» le Procès continué suivant les derniers
» remens, en execution des Arrests des 15
» & 21 Fevrier dernier.

En consequence de l'Arrest rendu avant la Declaration du Roy, M. le Duc de la Force se rendit le même jour 10, à quatre heures après midi au Parlement, où il fut interrogé par Messieurs Paris & Ferrand, Conseillers Commissaires de son affaire.

Sur l'avis que M. le Marquis de Lede a eu qu'un Juif negociant à Ceuta, avoit trouvé le moyen de faire passer des bombes dans le Camp des Maures, il l'a fait arrêter, & après lui avoir fait subir l'interro-

N ij

gatoire, ce Juif a été condamné à être enterré vif.

La Signora Rosa Alba, dont on a admiré les Portraits en *pastel* qu'elle a faits pendant son séjour en France, partit le 15 pour Rome avec le sieur Peregrini son beaufrere, qui a peint la grande Galerie de la Banque. Cette Demoiselle, avant son départ, a été reçue à l'Academie de Peinture, à qui elle doit envoyer son chef-d'œuvre de reception, lorsqu'elle sera arrivée en Italie.

La Colonie des Moines de la Trappe, que l'on avoit envoyée en Italie dans l'Abbaye de Cazamari, revient en France, n'ayant pû s'établir en ce pays-là.

Madame de Tourville, peu de tems après son mariage avec feu M. le Comte de Tourville, fils aîné du Maréchal de ce nom, s'étant volontairement séparée de son mari, accoucha à Dieppe en . . . d'un fils, qui fut baptisé secretement sous le nom de Michel du *Desert*. Quelques années après, Madame de Tourville étant revenue dans la maison de son mari, y accoucha d'un second fils, qui fut regardé par M. le Comte de Tourville pere, comme son fils aîné. Madame de Tourville ayant fait revenir sous differens pretextes Michel du *Desert*, il fut élevé dans sa maison comme inconnu, avec le fils aîné pretendu, mangeant

à la table. Mais Madame la Comtesse de Tourville étant morte, Michel du Desert en fut exclus, & ne fut plus regardé dans la maison que comme un honnête domestique. Après la mort du Comte de Tourville pere, le Comte de Tourville fils se croyant l'aîné, se mit en possession de tous les biens & Terres de la Maison; mais Michel du Desert instruit de la naissance, sur le refus que son frere faisoit de lui donner une pension alimentaire, prit le parti de jouir de ses droits, & le fit assigner au Parlement de Rouen. Il survint Arrest, qui sur enquestes le declara l'aîné de la famille. Le Comte de Tourville presenta au Conseil d'enhaut une Requête en cassation de l'Arrest du Parlement de Rouen. Le 15 de ce mois cette affaire fut jugée au Conseil, la Requête de M. le Comte de Tourville mise au neant, & l'Arrest du Parlement de Rouen confirmé à la pluralité de 27 voix contre 26. La Loi, *Pater est quem nuptia demonstrant*; étant favorable à Michel du Desert, Marquis de Corantin depuis l'Arrest du Parlement de Rouen, il se trouve en possession de trente cinq mille livres de rentes en fonds de Terres.

Le 16 on publia un Monitoire pour engager à revelation tous ceux qui ont connoissance de marchandises enmagazinées.

M. de Beauveau, Archevêque de Toulouse, a obtenu du Pape le *gratis* de la moitié des Bulles de son Archevêché de Narbonne auquel il a été nommé ; ainsi que M. l'Abbé Lanti pour celles de son Abbaye de Noirmoûtiers.

M. le Cardinal de Rohan qui avoit été déclaré Chef du Conseil de conscience, étant party pour Romé, M. le Cardinal de Gesvres a été nommé pour le remplacer, & M. l'Evêque de Nantes doit occuper dans le même Conseil la place de M. l'Evêque de Clermont.

Les Créanciers de M. Lavv ont obtenu la permission de faire saisir tant ses biens meubles qu'immeubles, pour sûreté des sommes qu'il doit à chacun d'eux en particulier.

Un Suisse des environs de Geneve vint le 18 à l'Hôtel de Hambourg rue des Boucheries Fauxbourg S. Germain, pour y chercher un Baron Allemand à qui il avoit de l'argent à remettre : s'étant trompé de porte sur l'escalier de cet Hôtel garny, un Anglois qui parloit bien Allemand, & qui demouroit à la porte attenant de celle du Baron, se donna pour luy, & reçut du Messager les soixante Louis qu'il avoit pour le Baron. Il le retint à souper & le fit boire jusqu'à l'ivresse : il seut du Suisse dans la conversation, qu'il avoit encore 74 Louis.

& deux montres dont il y en avoit une d'or. Le Suisse enyvré se jeta sur un lit, & ne fut pas longtems à s'endormir. Pendant son sommeil l'Anglois qui ne dormoit pas, eut toute la commodité de le voler & de se retirer de la maison, sans qu'on l'aperçut. Le Suisse & le véritable Baron firent grand bruit le lendemain matin ; & sur leurs plaintes le Lieutenant criminel a envoyé un Exempt & des Archers après cet Anglois.

On apprit par les lettres de Montpellier du 22 que les Estats de Languedoc avoient deliberé d'emprunter deux millions cinq cens mille livres au denier 20, & de donner en outre à ceux qui prêteront leur argent, la faculté de faire revivre leurs anciens contrats qui sont réduits à 3 pour 100, sur le pied de 5 pour pareille somme ; c'est-à-dire qu'un particulier qui prêtera 10000 livres, & qui aura un contrat sur la Province d'une même somme, réduit à 3 pour 100, aura le denier 20, tant de l'argent qu'il prêtera, que de son ancien contrat. Le Créancier trouve en cela un avantage très considerable, parce que c'est icy moins le revenu du nouveau contrat qui doit toucher, que le rétablissement des anciens revenus qu'on remettra sur le même pied où ils étoient originaiement.

Les Grenadiers à cheval ont refusé la viande qu'on leur a offerte, ainsi qu'aux autres Troupes qu'on avoit fait venir icy pour l'entrée & l'audience de l'Ambassadeur Turc. Ils n'ont voulu accepter que des œufs; & ces Cavaliers qui ont tant de réputation & de bravoure, passent le Carême avec plus de regularité, que beaucoup de personnes qui, par leur caractère, sont obligées de donner l'exemple. M. le Marquis de Villemur Lieutenant-General des Armées du Roy, leur Commandant, âgé de 82 ans, a refusé 200000 liv. en especes de la Compagnie.

Extrait d'une Lettre de Londres
du 29 Février 1721.

VOUS avez, Monsieur, je vous le promets, de temps à autre un détail exact de ce qui sera imprimé de bon icy. On n'a rien vu de nouveau, digne de votre attention, sinon,

1°. La Concordance entre le Vieux & le Nouveau Testament, deux vol. in fol; composée par M. le Docteur Prideaux, Ouvrage dans lequel l'Auteur a fait voir son bon goût dans l'Ecriture-Sainte, dans l'Histoire, & dans la Philologie.

2°. L'Histoire Phenicienne de Sancho-niathon, avec des Remarques Historiques;

& Chronologiques , par feu le Docteur Cumberland , Evêque de Peterboroug , *in octavo.*

3°. La vûe de Londres , faite par Stow , avec des Additions considerables , par M. Strype.

On travaille à divers autres Ouvrages.

1°. La Vie du feu Docteur Barwick , Doyen de saint Paul à Londres. Comme il a servi fort utilement au rétablissement du Roy Charles II. & à celui de l'Eglise Anglicane , & du Gouvernement Civil , on y trouvera plusieurs Anecdotes touchant l'un & l'autre de ces deux points , qui n'ont pas encore paru au jour.

2°. Une nouvelle édition du Nouveau Testament Grec , sur l'autorité des Manuscrits les plus anciens & les plus authentiques , par le Docteur Bentley.

3°. Le Livre de M. Cowper , touchant les muscles du corps humain , avec figures très-curieuses & très-exactes.

4°. M. Humfreyer , Membre du College de la Trinité , dans l'Université de Cambridge , va publier en Anglois les Antiquitez du Pere Montfaucon.

5°. On a récemment découvert divers Dessains du sieur Inigo Jonar , un des plus grands & des plus parfaits Architectes de son temps ; ils seront gravez aux dépens de Milord Burlington.

A V I S.

LA Ville de Lyon ayant fait élever une Statuë Equestre à la memoire de Loüis XIV. invite, sous le bon plaisir de Monseigneur le Maréchal de Villeroy son Gouverneur, ceux qui ont du talent pour faire des Inscriptions, de lui en envoyer, afin qu'elle en puisse choisir qui soient dignes de ce grand Prince, & de ce superbe Monument.

Il est élevé dans la Place de Belle-Cour, à peu près au même endroit où étoit situé le Temple d'Auguste, dont Juvenal parle en ces termes.

Ant Lugdunensem Rhetor disturns ad aram.

Temple que cette Ville fit construire à l'honneur de cet Empereur, en reconnoissance des bienfaits qu'elle en avoit reçus. Comme cette Place est entre le Rhône & la Saône, qui la bornent des deux côtez, on a représenté ces Fleuves sous l'Equestre en attitude, l'un d'étonnement, & l'autre d'admiration. Deux Trophées, l'un de Mars, & l'autre de Minerve, Symboles de la Guerre & de la Paix, occupent les deux autres faces.

L'espace que ces deux ornemens laissent, étant très-petit, à sçavoir de seize pouces de haut, sur sept pieds de long au dessus des Fleuves, & de quatre pieds environ sur cinq au dessus des Trophées; il faut que ces Inscriptions soient extrêmement courtes.

Ce que l'on souhaite le plus, c'est qu'elles soient tournées de maniere, qu'elles ne puissent convenir qu'au lieu où l'on doit les placer.

NOUVELLES EAUX MINERALES de Passy près Paris.

Trois sources différentes.

ON fit en 1719 une découverte très-utile au Public dans le Village de Passy, près Paris, de trois sources d'Eaux minerales, tres-differentes en proprieté; l'une ferrugineuse, l'autre vitriolique, la troisième sulfureuse & balsamique, lesquelles ont été examinées avec attention par le Corps de la Faculté de Medecine de Paris, & par un grand nombre de sçavans Curieux, tant François qu'Etrangers, qui en ont fait plusieurs fois les épreuves & les analyses, ensuite de quoi elles ont été autorisées par M. le Premier Medecin du Roy.

On a reconnu par les effets qu'elles ont produits sur les malades qui en ont fait usage pendant l'année 1720, qu'elles sont un remède presque universel, parce que leur vertu principale étant de lever les obstructions tant des viscères que de la vessie, il s'ensuit que par-là elles ôtent la cause la plus ordinaire de presque toutes les maladies.

Les Chymistes & les Pharmaciens, par la voye de la distillation & de l'évaporation, tirent de ces trois sources trois sortes de sels purgatifs, tous differens en couleur & en qualité, lesquels infusés dans de l'eau commune, produisent les mêmes effets que les eaux mêmes.

M. Reneaume Académicien, l'un des Commissaires nommés par la Faculté pour la visite & l'examen de ces Fontaines, en a fait un discours public à l'ouverture de l'Academie des Sciences au mois de Novembre dernier, par où rendant compte de son travail sur ces Eaux, il les élève au-dessus de beaucoup d'autres eaux froides de cette nature.

Il se rencontre trois choses certainement singulieres dans cette découverte. La premiere, c'est que ces trois sources, quoique peu éloignées l'une de l'autre, sortent de trois mines differentes: la premiere source sort effectivement d'une vraie mine de fer,

Elle en a la couleur & le poids, la pierre d'aiman agit dessus, & on en a extrait du fer par le feu. L'autre vient d'une terre toute remplie de marcassites lourdes, qui, dès qu'elles sont exposées à l'air, jettent continuellement la fleur de vitriol. La troisième passe au travers d'une terre feuillée, qui, lorsqu'on la brûle, a l'odeur & la flamme du soufre, dont les eaux portent comme la mousse & l'écume sur la surface. Ces deux dernières sources sont environnées & envelopées de la mine de fer qui s'étend par tout, ce qui démontre que ce vitriol & ce soufre viennent uniquement du fer.

La seconde singularité, c'est que ces Eaux, qui ne tarissent jamais, sortent de leurs bassins, également claires & medecinales en toutes saisons, sans aucune augmentation ni diminution en quelque tems que ce soit, d'Hyver ou d'Eté, de pluie ou de secheresse, & par-dessus cela, non-seulement ces nouvelles eaux ne se gâtent, ni ne s'affoiblissent point par le transport, ce qui n'est pas ordinaire aux autres eaux minerales, mais au contraire augmentent de force quand on les garde plusieurs mois, & soutiennent alors plus promptement les épreuves & les analyses accoutumées, même après qu'on les a fait bouillir; c'est un fait surprenant dont les plus habiles

Physiciens n'ont pû marquer encore la vraie cause.

Enfin la troisiéme singularité, est que cette Piscine salubre, (on peut bien la nommer ainsi) se trouve dans le plus bel emplacement des environs de Paris, où il y a des ouvrages magnifiques, très dignes d'être vus, & un arrangement si bien entendu, qu'on diroit que le tout a été originairement fait pour le service du Public, & pour faciliter la distribution de ces Eaux.

M. l'Abbé le Ragois néanmoins, ayant dessein, en qualité de propriétaire du lieu où sont ces nouvelles Eaux, de mettre les choses dans leur dernière perfection, a fait jusqu'icy une dépense très-considérable, qu'il ne cesse pas de continuer, tant pour la plus grande décoration du lieu, que pour approfondir de jour en jour la recherche des vertus singulieres de ces Eaux.

La Ville de Paris s'y doit extrêmement interesser, par le secours qu'en tireront ses Habitans, à qui le voisinage de ces eaux épargnera désormais bien des voyages, & de la dépense, procurant sur-tout un prompt & commode soulagement aux Pauvres, à qui le Commis du Bureau a ordre de les donner gratuitement.

Elles se débitent au bas du Village de Passy, sur la chaussée de Versailles, à une grande porte de Jardin fermée d'une haute

& large grille de fer, sur laquelle il y a un Tableau qui annonce ces nouvelles Eaux, appellées expressement NOUVELLES, pour les distinguer des ANCIENNES, qui étoient à Passy, lesquelles M. Duclos Academicien, dans le Livre qu'il en a publié, a dit être *gypseuses*, vice dont les Eaux nouvelles ne sont nullement atteintes, étant verifié par les analyses qui en ont été faites, qu'on n'y trouve dans la résidence, qu'un gros de beau sel par pinte.

Le Medecin doit être consulté sur la source dont le malade doit user, sur les remedes qui doivent preceder, & sur le regime de vie qu'il faut observer.

Les malades & autres qui seront conseillez par leurs Medecins d'user desdites Eaux sur les lieux, y trouveront un beau & grand jardin pour la promenade, un bois de haute futaye pour prendre le frais, des terrasses, de longues galeries pour le couvert, & toutes les commoditez possibles pour un tel usage.

Les Pauvres, à qui l'on offre generalement de donner ces Eaux gratis, les viendront boire sur les lieux, à moins qu'ils n'ayent une attestation de leur état donnée par le Curé, & certifiée par le Medecin de la Paroisse, auquel cas on leur en laissera emporter.



NOUVELLES ETRANGERES.

A Petersbourg le 8 Mars 1721.

LE Czar n'ira faire la revûe des Troupes qui sont aux environs de Riga, que vers la fin de ce mois. Quoique Sa Majesté Czarienne ait nommé des Plenipotentiaires pour le Congrès de Brunswick, & les Sieurs Osterham & Bruce pour negocier en la même qualité la Suspension d'armes avec le Roy de Suede, Elle continuë de faire des preparatifs considerables pour la campagne prochaine. On lança à l'eau il y a quinze jours, en presence de leurs Majestez Czariennes, un Vaisseau de guerre de quatre-vingts pieces de canon, & il y en a encore deux en état d'être mis en mer dans peu, dont l'un est de quatre-vingt-dix, & l'autre de soixante-douze. Le Czar alla il y a quelque tems à Petershoff, pour y voir faire l'épreuve d'une machine avec laquelle on prétend mettre le feu dans un Vaisseau à une lieue de distance; mais elle manqua, & le Comite de Bularw qui en est l'Auteur, s'excusa sur la gelée. On ne sçait si elle réussira dans l'épreuve qu'on en doit faire une seconde fois, lors que le
 temps

temps sera radouci : Sa Majesté donne aussi son attention au progrès des différentes Manufactures. On a établi ici une Blanchisserie de toiles, qui a parfaitement réussi, & par le moyen de laquelle on pourra se passer dorénavant de l'Etranger pour l'entière perfection des toiles de ce pays. On espère aussi que l'abondance des denrées en diminuera le prix aussi-tôt que le Canal du Lac de Ladoga sera fini, & on a fait passer dix mille Dragons & dix mille Calmucques qui y doivent travailler pendant cette année, afin d'accélérer le transport des denrées de la Russie, qui n'ont pu venir jusqu'à présent que par chartois.

A Stokholm le 12 Mars 1721.

LEs propositions du Duc de Holstein, touchant la succession à la Couronne de Suede, continuent de donner de l'ombrage. On doit assembler incessamment les Etats du Royaume : on communiquera dans cette Assemblée le besoin extrême où l'on est de trouver les fonds nécessaires pour l'entretien des Troupes pendant la campagne prochaine. Les Galeres ou Bâtimens plats qu'on a fait construire ici pour la deffense des Isles qui nous environnent, sont presque tous en état d'être mis en mer. Un party de Cosaques tributaires de la

Moscovite, s'avança il y a quinze jours près d'Uma ; mais il fut repoussé par les Polonois affectionnez à la Couronne, & il n'y eut point de perte considérable de part ni d'autre dans cette escarmouche.

[A Coppenhague le 20 Mars 1721.]

LA Reine a été pendant quelque tems dans une convalescence qui faisoit espérer l'entier rétablissement de sa santé ; mais elle est retombée dangereusement malade. Le Roy a donné des ordres depuis dix jours pour équiper plusieurs Vaisseaux de guerre, & quelques Fregates : Plusieurs Regimens ont aussi ordre de se tenir prêts à marcher au premier commandement ; mais on ne sçait point encore quel est le dessein de Sa Majesté. Deux Vaisseaux Moscovites ont été pris par les glaces aux environs de l'Isle d'Amack, & par ordre de Sa Majesté ils ont reçu tous les secours nécessaires pour les tirer du danger où ils étoient, & il y a espérance qu'ils pourront continuer leur route après le degel : Deux autres Navires François qui ont passé par ici, & qui faisoient leur route vers l'Est, n'ont pas été si heureux ; on leur a refusé les provisions qu'ils demandoient, & on n'a pas voulu permettre qu'ils missent un seul homme à terre, parce qu'on appre-

hendoit qu'ils ne vinssent de quelque endroit soupçonné de contagion ; de sorte qu'ils ont été obligez de passer outre sans rafraîchissemens. Le Sieur Leers Chambellan du Roy, qui avoit été mis aux arrêts, a eu depuis quelques jours la permission de paroître à la Cour. On travaille à de nouveaux Reglemens pour l'administration de la Justice, & on va corriger incessamment les abus de la procedure. Le Roy a fait porter à la Monnoye les six cens mille Rikdales que le Roy de Suede lui avoit fait payer à Hambourg. & on doit employer une partie de cette somme à reparer pendant le Printemps prochain les Dignes qui ont été rompus dans le Duché d'Holstein, par l'orage & le débordement des eaux du 31 Decembre dernier.

A Varsovie le 8 Mars 1721.

LE Roy est attendu ici vers le 15 de ce mois : le Comte de Flemming est allé le joindre à Dresde, pour le prévenir sur les Conférences que ce General a eues à plusieurs reprises avec l'Ambassadeur de l'Empereur & le Ministre du Roy de Prusse. On suppose que plusieurs Senateurs de ce Royaume entretiennent avec le Czar une correspondance très étroite dont on n'a point encore pu penetrer le dessein. Les Ministres qui sont ici, n'attendent que le retour du Roy.

Q ij

pour estre expediez ; & pour retourner dans leurs Cours. La succession du feu Staroste de Sandomir cause de nouveaux embarras aux Ministres de Sa Majesté ; le Roy par leurs conseils avoit envoyé le Palatin de Lublin & le Général Poniowski pour prendre possession de la Forteresse de Dubno en Lithuanie , qui devoit revenir à la Couronne après la mort de ce Staroste ; mais les Commissaires trouverent en arrivant que le Prince Zangusko , Epoux de la Princesse Lubomirski , heritiere de ce Staroste , s'en étoit mis en possession , & qu'il étoit dans la resolution de s'y deffendre jusqu'à la dernière extremité. Les peuples des environs étant disposez en sa faveur , les Commissaires du Roy sont revenus sans rien entreprendre. D'un autre côté on a reçu des avis certains que les Turcs avoient achevé les Fortifications de la Forteresse de Choczyn , & qu'ils formoient dans cette Place un Magasin de toutes sortes de munitions assez considerables pour entretenir pendant six mois une Armée de soixante & dix à quatre-vingts mille hommes. La petite Diète de Vilna , Capitale du Palatinat de ce nom , qui s'étoit assemblée pour élire des Députez pour la prochaine Diète generale , s'est separée sans avoir rien décidé. On a appris de Caminieck que la peste avoit recommencé à Hordensko , & que plusieurs personnes

en étoient mortes à Jaroslaw : d'autres avis portent que cette maladie se faisoit ressentir dans plusieurs Bourgs éloignez de la Ville de Cracovie de dix lieuës ; mais que cette Ville & ses environs n'en étoient point encore attaquez.

A Vienne le 16 Mars 1721.

MAlgré les assurances que le Grand Seigneur a fait donner au Secrétaire Resident de l'Empereur à Constantinople, que les préparatifs de la Porte ne regardoient point Sa Majesté Imperiale, & ne luy devoient point donner d'ombrage, la Cour a donné les ordres nécessaires pour faire mettre les Frontieres de Servie & de Hongrie en état de deffenses, en cas que les Turcs voulussent faire quelques tentatives de ce côté - là, & l'Empereur a envoyé un Exprès à Constantinople avec ordre à son Resident de demander au Grand Seigneur les raisons qui pouvoient l'engager à faire des préparatifs de guerre si extraordinaires dans un tems de paix. On travaille à un projet d'accommodement pour les différends de Religion dans l'Empire. L'Empereur a envoyé des ordres aux Directeurs du Cercle du Haut Rhin d'assembler leurs Troupes, pour obliger par la force des armes le Land Grave de Hesse - Cassel à faire

retirer ses Troupes des environs de la Forteresse de Rhinsfels qu'il tient investie ; on espere cependant que ce Prince fera cesser ces hostilités sans attendre la marche des Troupes du Cercle. L'Electeur de Mayence, l'Electeur Palatin & l'Evêque de Spire, ont fait assurer l'Empereur qu'ils avoient commencé d'exécuter le decret Imperial du 12 Avril 1720, & que dans peu leurs sujets Protestants n'auroient plus aucun sujet de se plaindre.

A Londres le 3 Mars 1721.

LE Roy donna le 22 du mois dernier son consentement à l'Acte du Parlement qui ordonne la levée de trois schellings par livre sur le revenu des Terres, & quelques jours après, on ouvrit les livres de l'Echiquier en vertu d'un ordre de la Trésorerie pour faire sur cette taxe un emprunt de cinq cent mille livres sterlings à six pour cent d'intérêt par an. Sur les instances de la Compagnie de la mer du Sud, le Roy a envoyé un Message à la Chambre des Communes, en faveur du quel la Chambre a donné à cette Compagnie un delay d'une année pour le payement qu'elle estoit obligée de faire au Gouvernement d'une somme de sept millions cent soixante quatre mille livres sterlings, en execution de l'acte

de la dernière cession du Parlement. La plupart des anciens Directeurs de la Compagnie de la mer du Sud, qui avoient été mis à la garde du Sergent d'armes de la Chambre des Communes, ayant donné les cautions requises, ont été mis en liberté; mais ils sont déclarés responsables sur leurs biens & effets de toutes les sommes qui manquent dans la caisse de la Compagnie, sur les reçus de la troisième & quatrième souscription, parce qu'ils les avoient déclaré remplies dans une assemblée générale de la Compagnie du 19 Septembre dernier. Le Roy a fait faire des funérailles magnifiques à son Ministre le Comte de Stanhope, pour marque de l'estime particulière qu'il avoit eue pour luy; & Sa Majesté a donné à la veuve de ce Ministre une pension de quatre mille livres sterlings sur le revenu de la Porte. L'Amiral Norris s'est rendu à Chartam, pour y presser l'Equipement de l'Escadre que le Roy a dessein d'envoyer cette année dans la mer Baltique, & tous les Capitaines qui doivent la monter, ont ordre de se rendre incessamment à leurs bords.

A Madrid le 20 Mars 1721.

Les Maures ayant commencé une ligne de Contrevallation, dans le dessein de recommencer le siège de Ceuta, le Mar-

quis de Leide fit sur eux une sortie la nuit du 13. du mois dernier, dans laquelle il leur tua beaucoup de monde, & fit combler leurs tranchées. Ce General, après avoir donné de bons ordres dans la Place, & y avoir laissé dix Bataillons de Troupes choisies, a fait embarquer le reste de son Armée, & s'embarqua lui-même : on a eu des nouvelles qu'il étoit heureusement arrivé à Cadix, & qu'il y a fait la revûe de ses Troupes, qui doivent rester en quartiers dans les environs de cette Ville. L'Infant Don Ferdinand, étant entré dans la huitième année de son âge, au 23. Septembre dernier, le Roy lui a fait la Maison, marqué son Appartement, & nommé les principaux Officiers qui doivent présider à son éducation.

A Rome le 14. Mars 1721.

LA Congregation établie par le Pape pour juger sur les prétentions du Cardinal Orsini & du Cardinal Tanara, au Decanat vacant, a décidé en faveur de ce dernier ; le Cardinal Del Giudice, troisième Concurrent, ayant déclaré quelques jours auparavant, qu'il n'y prétendoit plus. On a envoyé ici par la Poste à tous les Ministres, Cardinaux & Prélats de cette Cour, un Memoire imprimé en six feuilles dans

dans lequel l'Auteur qui écrit en faveur du Cardinal Alberoni , prétend prouver par plusieurs raisons tirées des Loix , de l'Histoire & de l'Usage , que cette Eminence n'est point tenue de comparoître en personne , pour se justifier sur ce qu'on lui impute , & qu'il lui suffit de répondre par Procureur. Quelques Lettres particulieres portent que le Pape avoit donné ordre à la Congregation du Saint-Office de surséoir les Procédures & les Informations qu'elle faisoit contre ce Cardinal.

On vient d'apprendre que le Pape Clement XI est mort à Rome le 19 de ce mois.

Suite du Journal de Paris.

Le 16 , jour d'audience , M. l'Archevêque de Cambray , Ministre & Secrétaire d'Etat , envoya six Carosses de sa livrée avec son Ecuier , pour prendre à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires , l'Ambassadeur de la Porte. Son Excellence monta dans le fond du premier Carosse , l'Interprete du Roy , & l'Ecuyer du Ministre étant sur le devant : la suite de l'Ambassadeur se plaça dans les autres Carosses. Son Excellence s'étant mise en marche, se rendit sur les onze heures chès M. l'Archevêque de Cambray. Elle trouva tous les appartemens remplis d'une infinité de gens d distinction , & d'une file de 40 Domestiques

ques de la livrée de M. l'Archevêque de Cambrai. Elle se reposa un moment dans la première pièce : ensuite l'Ambassadeur fut introduit par l'Ecuyer du Ministre dans la Chambre d'audience. M. l'Archevêque de Cambrai le fit asseoir sur un fauteuil , & lui , sur un autre , une table entre eux deux. La conversation dura quelque tems, après quoy on presenta à Son Excellence une grande quantité de rafraichissemens & de confitures seches. Après quelques complimens on se separa , & l'Ambassadeur retourna à son Hôtel avec le même cortège qu'il étoit venu.

Le 27 l'Ambassadeur de la Porte vit la représentation de l'Opera de Thésée : les premières loges furent louées 100 livres & les places du parterre cinq livres.

Il a paru dans le golfe de l'Amerique Meridionale nommé Bonaventure, le 18 Août 1720, un Monstre marin, qui avoit la tête d'un Barbet, la gueule d'une moyenne grandeur ; & les dents fort larges, les yeux étincelans comme ceux d'un homme en colere, des cheveux plats, le nez gros & épaté, les mains, les bras, les épaules, & tous les mouvemens tels que nous les avons, la peau bise, le sein d'une Nourrice, & ce qui distingue les deux sexes, pareil à celui d'un cheval ; il avoit huit pieds de hauteur, autant qu'on a pû en juger à l'œil.

Il a paru depuis dix heures du matin jusqu'à midy , si près du bord d'un vaisseau François , qu'on auroit pû le prendre à la main, s'il avoit été d'humeur à se laisser saisir. Le Capitaine du Vaisseau , pour parler mer , voulut le faire harponner ; mais il esquivâ deux fois le coup , en faisant le plongeon : Quelque temps après il revint sur l'eau , pris la ligne d'un de ceux qui le regardoient , la lui arracha des mains , & s'éloigna , en nageant comme un homme qui se baigne ; puis il se rapprocha du bord , & s'éleva hors de l'eau jusqu'à la hauteur des genoux , fit sans respect pour Messieurs les Marins , ce qu'on ne sçauroit poliment exprimer , & disparut enfin pour la dernière fois,

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

On croit que c'est un Monstre semblable à celui qui fut tué par un nommé M. Caron sur les Bancs de Boulogne l'an 1717.

Le mot de la première Enigme du mois passé , étoit *un Poulet* ou *Billet doux* ; & celui de la seconde , *les deux Eguilles du Cadran*.

E N I G M E.

*D*E la neige & des lys j'imito la candeur,
 Jeune, vieille, je suis agreable à la vue:
 Chacun peut me toucher, & me voir toute nue,
 Sans craindre de blesser les loix de la pudeur:
 Quoique Vierge innocente, on me condamne aux
 flâmes,
 Mes freres & mes sœurs n'ont pas un meilleur sort,
 Quand Hecate paroît, Vulcain saisit nos ames;
 Mais Zephire souvent differe notre mort.

A U T R E.

*S*ans avoir rien appris, j'instruis les plus sçavans,
 Ainsi que j'instruirois tous les plus ignorans:
 Je dois me promener dès que je viens au monde;
 Mon pas est bien réglé, ma promenade est ronde,
 Je suis toujours mon pere, il ne m'a jamais vu,
 Je mourrois aussi-tôt qu'il m'auroit apperçu;
 Il est pourtant toujours present à ma naissance,
 Sans qu'il puisse me voir dès ma plus tendre enfance.
 S'il vient à se coucher, alors je disparois,
 Et pérís, sans cesser d'estre ce que j'étois.
 Ma mere de concert s'opposant à mon pere,
 Dès qu'il me met au jour, m'enleve à la lumiere:
 Ne soyez pas surpris d'un si bizarre sort;
 Car je viens à la vie, ainsi qu'un autre en sort.



C H A N S O N.

L'air est de Monsieur Mourette.

A *Rendre la vie agreable ,*
Sans cesse occupons notre esprit ;
Fuyons l'usage méprisable
Que le grossier vulgaire suit :
Amis , passons la nuit à table ,
Et consomons le jour au lit.

On s'est ravisé au sujet de la Piece dont nous avons donné le commencement * sous le Titre , Essai sur l'Etat present de la Geographie , &c. Il sera facile au Lecteur d'unir les deux morceaux , quoique separez. On continuera le mois suivant à poursuivre ce dessein , qui ne peut que plaire aux amateurs de la Geographie.

* Page 39 du Mercure de Mars 1721.



§. 2. *Quelques observations sur nos Cartes modernes, & sur ceux qui les font.*

DEpuis quelques années le monde est plein de Cartes Geographiques, & ces Cartes sont pleines de fautes. Je ne dirai pas que celles de l'Europe en soient exemptes, mais pour celles des trois autres Parties du Monde, elles sont généralement si fautives, que l'on ne peut pas plus compter sur elles, que sur les Voyages de *le Blak*, *Mendez Pinto* ou *Lithgovv*, d'où il semble qu'on les ait tirées; s'en trouvant tres-peu sur lesquelles on puisse tracer quelque route tirée de *Thevenot*, *Della Valle*, ou autre Auteur digne de foi. L'on ne doit pas effectivement s'attendre à autre chose, lorsque ceux qui publient de telles Cartes, nous paroissent entendre mieux leur intérêt, que la Geographie, & prendre plus de peine pour augmenter leur avantage particulier, que celui du Public; ce qui est la cause que cette science perd en un jour par une telle Carte tous les avantages qui lui avoient été procurez pendant plusieurs siècles.

Je ne blâme pas nos Geographes de ce qu'ils publient des Cartes fautives, parce que nous ne devons jamais esperer d'en voir une de quelque Pays que ce soit parfaite-

ment exacte, mais de ce qu'ils ne font pas moins inexactes que les Cartes; car quoique l'on ne doive pas s'attendre de trouver une Carte plus exacte que les Découvertes du temps le peuvent permettre, on peut cependant compter de pouvoir en jouir d'une autant parfaite que ces Découvertes le permettront. C'est pourquoi je blâme les Geographes qui laissent les fautes anciennes, qu'ils auroient pû corriger avec tres-peu de peine, ce qui est cause que ceux qui lisent des livres de Voyages découvrent aisément ces fautes, & qu'ils ruinent par cet endroit la Geographie également comme les Auteurs mêmes, ou plutôt ces Graveurs de Cartes.

Ce n'est pas une excuse de dire qu'on copie telle chose d'après une Carte, parce qu'on ne doit rien copier qu'on ne l'ait premierement examiné, & qu'il ne soit d'accord avec les meilleures Découvertes. Il est bien vrai que ceux qui savent copier ou graver une Carte, prennent d'abord le titre de Geographes, croient qu'après cela la propriété leur en appartient, & qu'ainsi ils sont en droit de s'en dire vraiment les Auteurs. Il me paroît qu'un Copiste peut par la même raison se donner également le titre d'Auteur. Pour moi, j'ai été surpris plusieurs fois d'en voir s'exposer pour Geographes dans certaines Cartes, lorsqu'il est

clair que s'ils avoient entendu ce dont ils faisoient profession, ils ne les auroient jamais publiées. Mais on ne doit pas attendre autre chose de personnes qui ne s'attachent point à leur profession, ou la font remplir par d'autres qui n'en entendent que très-peu, ou l'ignorent tout-à-fait.

Une Carte ne paroît pas plutôt dans un autre Pays, que nos faiseurs de Cartes la réimpriment, quoiqu'elle soit contraire à ce qu'eux ou les autres ont publié sur le même sujet, & qu'elle contienne des fautes grossières : une Carte nouvelle parmi ces gens-là, est recommandable par sa nouveauté, & a la vogue, jusqu'à ce qu'une autre entièrement différente & pas moins absurde, paroisse au jour, qu'ils ne manquent pas d'épouser & de copier : ce qui est cause que l'on trouve rarement deux Cartes du même endroit semblables, quoique faites par la même main. Ils changent la situation & la figure des endroits aussi souvent qu'ils en font de nouvelles, & commettent des erreurs, où il n'y en avoit pas auparavant, de sorte que la plus nouvelle est communément la plus mauvaise.

Mais il y a des Cartes qui ne sont pas des copies exactes des autres, & ne sont que des morceaux d'une Carte & d'une autre qui sont ajustés ensemble sans soin ni jugement ; car le faiseur de Cartes le croit

souvent obligé d'être différent des autres, afin qu'il paroisse quelque chose de nouveau dans ce qu'il publie : ce qui fait qu'il change la situation des lieux, qu'il donne un cours différent aux rivières, qu'il étend ou resserre d'une manière étrange les limites des païs, des provinces & des côtes.

Ceci sautera aux yeux de ceux qui compareront avec les Voyageurs les Cartes qui ont été publiées avant celles de *M. de Pisse*, & plusieurs autres depuis. Il semble que les places y ont été plutôt jettées au hasard, & pour remplir les vuides, que pour en exprimer les situations. Il est à propos que les noms ne changent pas tous les jours, ce seroit autrement en vain que l'on chercheroit la même place dans une bonne Carte nouvelle & dans une du même païs faite il y a 100 ans, ou 30, même depuis deux ou trois ans, tant la différence de la nouvelle situation embrouilleroit le spectateur. Mais si celui qui publie une Carte étoit obligé de citer son auteur sur chaque changement qu'il feroit, il y auroit moins de ces fausses productions & les Cartes seroient plus correctes.

On doit remarquer que les côtes maritimes dans deux Cartes différentes des mêmes endroits, non seulement différent extraordinairement les unes des autres, mais aussi qu'elles s'accordent très rarement.

avec les Cartes marines : ce qui vient de leur negligence à consulter les gens de mer, se souciant fort peu d'être exacts, & s'imaginant peut-être qu'une Carte terrestre doit être dessinée autrement qu'une Carte marine.

J'observe que nos faiseurs de Cartes gardent un profond silence sur les chemins dans leurs Cartes, & qu'en copiant même celles qui en sont enrichies, ils les omettent. Ils n'ont certainement aucune connoissance de leur usage dans les Cartes, ils ne les priveroient pas sans cela d'une partie si essentielle, & ne les laisseroient pas à moitié imparfaites. Que peut apprendre une personne d'une multitude de lieux repandus confusément ? C'est comme un voyageur qui se trouve dans un bois sans sentiers, & ne fait de quel côté se guider. Ne seroit-ce pas une chose ridicule de voir sans ruës un plan de *Londres*, si l'on pouvoit lui donner ce nom ? On en tireroit une egale instruction, car il est aussi impossible de juger exactement de la situation des lieux dans la Carte d'un païs, que de celle des Eglises, des Palais, & autres Bâtimens publics, dans le plan d'une ville, où les ruës ne seroient pas marquées.

Les Geographes les plus judicieux ont toujours pris soin que leurs Cartes ne fussent jamais sans cet avantage nécessaire, y

ajoutant souvent les distances que l'on y compte, en lieuës ou milles entre les Places, selon la mesure des Pays où elles sont situées, & sans cela une Carte est toujours imparfaite. Car quoiqu'en traçant les routes, on fasse voir la communication d'une place à l'autre, cependant sans ce nombre marqué dans les intervalles, on ne peut pas juger quelles sont les distances que l'on y compte, tout le monde sçachant bien qu'elles sont différentes des Geographiques, ou bien si elles s'accordent; en cas qu'elles ne s'accordent pas, comme il arrive souvent dans des Pays trop étendus ou trop resserrez; je dis que, faute de ces nombres dans les intervalles, on ne peut pas les rectifier. Mais laissant ceci à part, il faut toujours exprimer les distances, quand ce ne seroit que parce qu'une personne ne porte pas toujours un compas sur elle; & que quand elle le feroit, c'est autant de peine épargnée par un tel moyen.

Tandis que nos faiseurs de Cartes se sont servis de ces mauvaises methodes dont on vient de parler, il n'est pas étonnant que l'on ait négligé les nouvelles découvertes, & les Observations des Voyageurs, & que par conséquent on ait trouvé leurs Cartes pleines de fautes grossieres. On a trouvé dans les Cartes la latitude de *Constantinople*, observée il y a 60 ans par M. Greaves,

placée deux degrez plus au Nord qu'elle ne doit être : cette Observation a été confirmée deux fois depuis par M. *Smyth*, & par le Chevalier *Vuhelet*, il y a quarante ans ; les faiseurs de Cartes ont toujours suivi l'ancienne erreur, & n'en ont pris connoissance que depuis peu, & l'ont corrigée, quoiqu'il s'en trouve encore quelques-uns qui restent dans l'erreur. On place encore dans plusieurs Cartes modernes *Caramid*, *Amid* & *Diarbekir*, comme trois places distinctes, à 80. milles de distance l'une de l'autre, quoiqu'il y ait 50 ans que *Thevenot* ait découvert cette erreur dans les Cartes de *Sanfon*, & qu'il ait trouvé que ces trois Villes n'étoient qu'une seule & même Ville. Le même Voyageur trouve que *Sanfon* a tort de placer *Orfa* sur une grande riviere, & d'en faire tomber une autre dedans venant de *Caramid* ; il nous assure de plus qu'il n'y a point de telle grande riviere appelée *Tiritiri*, comme il l'a fait passer par *Kengavir*, par *Susa* en *Perse*, & tomber ensuite dans le golfe de ce nom ; mais les faiseurs de Cartes ont eu tant d'indulgence pour *Sanfon* aux dépens de leur réputation, qu'ils n'ont pas fait attention à *Thevenot*. C'a été presque inutilement que d'autres Voyageurs avertissent & après, & que les Académies de France & d'Angleterre, d'une manière plus émi-

mente, ont pris les peines de communiquer leurs Observations pour le secours de ces faiseurs de Cartes, qui ne jettoient pas seulement les yeux dessus.

Je pourrois outre cela faire une énumération de quantité de fautes répandues dans nos Cartes les plus nouvelles. Par exemple, c'est une chose fort commune de trouver des Villes hors de leur véritable situation; quelques-unes étant mises à plusieurs lieues loin des rivières sur lesquelles elles doivent être placées; comme *Bir*, *Mosul*, & autres, dans la *Mesopotamie*, *Zulfa* en *Arménie*, *Schiras* en *Perse*, *Agra* & *Holobas*, dans l'Empire du *Mogol*. Quelques autres sur le côté opposé des rivières où elles doivent être; comme *Diarbeck* en *Arménie*, *Tiflis*, en *Georgie*, *Holobas* ou *Praya*, & *Brampour*, dans le *Mogol*. D'autres encore au dessous du confluent, ou de la division des rivières, lorsqu'elles doivent être au dessus; comme le *Caire* sur le *Nil*, fleuve que l'on représente encore avec ses sept embouchures. Il y a certains lieux séparés du Continent par de larges mers, & qui ne sont qu'à deux ou trois lieues l'un de l'autre; comme *Corée* & *Chusan*, sur la côte de la *Chine*. L'on voit des îles qui ne sont qu'à une petite distance de la terre, & que l'on en place à plusieurs lieues loin; comme *Ormuz*, & les Îles adjacentes, dans le golfe

de *Perse*, *Bombay*, sur la côte de *Decan*, dans les Indes Orientales. On s'est aussi servi quelquefois des mers pour separer du Continent, des Terres qui n'étoient que des Presqu'îles; comme la *Californie* en *Amerique*, la *Nouvelle Zemle* en *Moscovie*, & la *Corée*, proche de la *Chine*. L'on voit des *Détroits* qui paroissent avoir des degrez entiers de largeur, quoiqu'ils n'aient pas plus de dix milles; comme ceux de *Babel-Mandel*, d'*Ormuz*, de *Rhodes*: on fait ordinairement dans les Cartes les *Détroits* de *Constantinople* de 20, 40, & 50 milles de large, quoiqu'ils ne le soient que de trois quarts d'un mille: on donne à la *Mer Caspienne* une figure oblongue, de l'Est à l'Ouest, d'autre du Nord au Sud, & une troisiéme sorte la fait toute quarrée. Dans quelques Cartes la *Tartarie* s'étend presque jusqu'au 80 parallele; dans d'autres elle ne passe pas le 70; dans les unes sa figure est quarrée, dans d'autres ronde, & quelquefois irreguliere; souvent sa côte Orientale & Septentrionale n'y est pas marquée. Il y a plusieurs Cartes où l'on infere quantité d'Isles supposées, & d'autres où l'on omet plusieurs lieux remarquables. Enfin pour finir, j'ai vû une Carte de *Perse*, où l'on ne trouvoit point *Ispahan*.

On pouvoit esperer, lorsque les Cartes de *M. de l'Isle* ont paru, que les Geogra-

phes ayant un si bon exemple, ne donneroient pas lieu dans la suite à de tels reproches , & que l'on ne trouveroit plus dans leurs Cartes de ces anciennes erreurs si décriées : mais bien loin de cela , il y en a qui n'en ont pris aucune connoissance , & les ont embrassées comme auparavant.

Il y a une Carte de l'Empire des *Russes* , que l'on a mise au-devant du Voyage de l'Ambassadeur Moscovite à la *Chine* , imprimé en 1706 , qui contient toutes les especes d'erreurs , dont nous avons parlé , & peut être beaucoup davantage. Je ne parlerai pas de la figure & des dimensions de la *Tartarie* , qui sont très-differentes de celles des autres Cartes. La *Chine* y est extraordinairement changée. *Pekin* y est placé à 8 degrez avant dedans les terres , lorsqu'il n'y est pas plus d'un. L'Isle de *Chusan* qui n'est éloignée que de trois lieuës du Continent , en est mise à 60 , & marquée huit fois plus grande qu'elle ne doit être. On y voit la *Corée* à 30 lieuës du Continent. L'Empire du *Mogol* & l'Inde y sont autant extraordinairement retrecis de l'Orient à l'Occident , qu'ils y sont extravagamment étendus du Midi au Septentrion. *Caboul* y est placé deux fois à 7 degrez l'un de l'autre , allant du Nord-Est au Sud-Oüest. *Brampour* à 4 degrez plus proche du *Gange* qu'il ne faut , & 3 degrez

au-dessus de la latitude , sur une grande Riviere que l'on ne trouve point dans les autres Cartes , ni dans les Voyageurs. Les Côtes Maritimes y sont entierement fausses , & ce seroit un trop grand travail de dénombrer la confusion & le changement de situation des Places dans la *Georgie*, l'*Arménie* & Pays voisins. Mais pour faire voir davantage l'inexactitude de cette Carte , je vais la comparer avec celle de la Perse par *Olearius* , publiée dans ses Voyages il y a plus de soixante ans , par rapport aux lieux qui se trouvent sur la route entre *Ardebil* & *Ispahan* , dont cet Auteur exact a très-bien observé les latitudes.

La Table suivante fait voir la latitude de chaque lieu , avec la distance & l'aire de vent de l'un à l'autre.

	Lat.	Dist.	Aire.		Lat.	Dist.	Aire.
	Selon <i>Olearius</i> .				Selon <i>Ides</i> .		
Ardebil	38	5			36	15	
Miana	37	8	67 ESE		36	12	160 E
Sangan	36	48	65 ESE		36	17	85 E
Sultanie	36	30	15 SE $\frac{1}{4}$ E		37	4	50 NE
Casbin	36	15	52 SE $\frac{1}{4}$ S		37	5	88 E
Cashan	33	51	167 SSE		37	6	160 E
Ispahan	32	26	90 ESE		34	27	285 SO

Ispahan est éloigné d'*Ardebil* dans la Carte d'*Olearius* de 420 milles , & dans celle d'*Isbrand* de 320.

Je

Je ne me ferois pas arrêté sur l'inexactitude de cette Carte, étant persuadé que l'Auteur n'a jamais eu le dessein de donner aux Curieux les Pays voisins de la *Tartarie*, si je ne voyois pas que nos Faiseurs de Cartes en copient les plus grandes absurditez & dans leurs Cartes & sur leurs Globes : & il est étonnant comment ils tombent dans ces erreurs, lorsque la route de *Tauris* & d'*Ardebil* est si connue, qu'on la trouve passablement bien marquée dans les moindres Cartes : mais je veux bien croire qu'ils ne le font pas de propos délibéré.

Je ne peux pas m'empêcher de parler d'une collection de Cartes anciennes & modernes, faites depuis peu, que l'on vante beaucoup, & dont les plus grosses fautes ne sont pas celles du Graveur. J'en pourrois faire voir les grosses erreurs, comme l'inclination hors de nécessité des degrez de longitude, sur-tout dans les Cartes d'*Europe* & de *France*. La différence qui se trouve entre les deux Cartes d'*Asie*, le vuide qui se voit dans toutes les deux en general, & particulièrement dans l'*Afrique*, ou bien si cette precaution venoit de l'incertitude de l'exacte situation des lieux, on pouvoit omettre la Carte entierement, aussi-bien que plusieurs autres, sans que ceux qui les parcourent y

Q

eussent beaucoup perdu. Si les Cartes d'*Asie* sont si fautives, que ne doit-on pas attendre de celles de l'*Afrique* & de l'*Amerique*, qui sont bien moins connus ? Les dernières observations de la longitude & latitude de quelques Villes principales de l'Europe, jointes aux plans que des Nations particulieres ont faites de leurs Pays, ont fait voir un nombre infini de fautes dans les Cartes de cette partie du Monde.

M. de l'*Isle* a entrepris à propos la correction des Cartes, quoiqu'il y ait dans les siennes certaines choses à reformer. Il y a des personnes qui trouvent à redire à ses Projections, sur tout celle de l'*Asie*, parce qu'étant faite par la Methode Polaire, selon laquelle l'Equateur, qui doit être une ligne droite, devient ligne circulaire, les degrez de longitude dans tous les Paralleles au Midi de l'Equateur, sont plus grands que ceux de dessus l'Equateur.

D'autres objectent que dans des Cartes differentes, les mêmes endroits ont des figures & des situations differentes. Quelques-uns l'accusent de mettre dans les Cartes beaucoup de choses, sans autre fondement qu'un oüi-dire, sur-tout les *Nouvelles Philippines*, qu'ils concluent être imaginaires, parce que *Dampier* ne les a point trouvées dans son Voyage autour du Monde. Que cette accusation soit

vraye ou fausse, cela fait voir la necessité où un Auteur se trouve de donner une autorité pour chaque nouvelle chose qu'il insere.

Il y a aussi quelques parties de la *Perse* & de la *Tartarie*, que je suppose avoir été tirées des Tables Persannes de longitude & de latitude, qui pouvoient être corrigées sur le Geographe de *Nubie* & autres ; & je croi qu'il devoit suivre *Isbrand Ides* dans la *Tartarie*, aussi loin qu'il a été lui-même, puisqu'il nous dit dans le dernier Chapitre de ses Voyages, qu'il a pris la latitude de tous les principaux endroits où il a passé. Mais quand il y a tant d'erreurs à corriger, tant de Volumes à consulter, il est bien difficile que l'on ne passe par-dessus quelques-unes ; considerant enfin les difficultez qu'il a eues à surmonter, on doit être assez satisfait de la perfection que Pon remarque dans ses Cartes. J'avouë que les Faiseurs de Cartes n'ont pas sujet d'être contents de cet Auteur, parce que ce qu'il a executé a fait tomber toutes les Cartes precedentes, excepté deux ou trois de l'Europe.

On peut demander, si les Cartes de *M. de l'Isle* sont une amelioration dans la Geographie, d'où vient s'en trouve-t'il plusieurs qui ne sont pas si remplies de Places, comme celles qui ont paru avant les siennes.

Q ij

nes ? La raison en est sans doute , qu'il a eu soin de ne point mettre telles dont la situation étoit incertaine ; & je croi qu'il feroit fort difficile aux Faiseurs de Cartes de donner des autoritez pour la position d'un abondance de lieux que l'on trouve dans leurs Cartes.

A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *Le Mercure* pour le mois de Mars 1721 , & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris ce 31 Mars 1721.

HARDION.

T A B L E.

<i>Suite du songe d'Alcibiade.</i>	3
<i>Le sommeil indiscret.</i>	23
<i>Essai sur l'état present de la Geographie, c'est-à-dire sur les Cartes, sur les Livres qui traitent de cette Science, & ceux des Voyages, &c.</i>	39
<i>Extrait des Machabées.</i>	51
<i>Refutation des reflexions sur la maniere de Prêcher.</i>	73
<i>Observation d'un Parhelion.</i>	82
<i>Au o Parhelie.</i>	86
<i>Poësies.</i>	88
<i>Lettre de M. Egbert Guenellon, à M. de l'Isle Geographe de l'Academie Royale des Sciences.</i>	101

<i>Remarque sur la mort & sur la naissance des</i> <i>Enfans en Angleterre.</i>	114
<i>Morts de Paris.</i>	118
<i>Morts Etrangeres.</i>	120
<i>Mariages Etrangers.</i>	121
<i>Charges & Dignitez.</i>	122
<i>Relation de ce qui s'est passé depuis l'arrivée de</i> <i>Celeby-Mehemet Effendy, Ambassadeur Extra-</i> <i>ordinaire de l'Empereur des Turcs auprès de</i> <i>Louis XV, Empereur des François.</i>	125
<i>Journal de Paris.</i>	145
<i>Nouvelles Etrangeres.</i>	160
<i>Enigmes.</i>	172
<i>Chanson.</i>	173
<i>Suite de l'Essai sur l'état present de la Geogra-</i> <i>phie.</i>	174



Nous regardons à present comme une chose impossible, de pouvoir éviter certaines fautes grossieres qui se glissent de tems en tems dans le Mercure. Telle est la mort de M. l'Evêque de Mâcon, que nous avons annoncée page 127 du Mercure de Fevrier 1721, & cela par l'imprudence d'un Particulier qui nous avoit écrit de Mâcon.

Le Public éclairé reconnoît aujourd'huy que jamais feu M. R. n'a travaillé sur la Tragedie des Machabées; c'est un fait constant.



~~DE: LE: JOURNAL DE: LA: VILLE: DE: PARIS:~~

ARRESTS, EDITS & Declarations.

A R R E S T de la Cour des Aides du 5 Fevrier 1721, qui ordonne conformément aux Conclusions de M. l'Avocat General, la confiscation de neuf Cuilleres & Fourchettes d'Argent, saisies faute d'avoir esté marquées du Poinçon de Charge du Fermier de la Marque d'Or & d'Argent, avant que d'avoir été ébarbées, & reçu aucune sorte de travail; condamne l'Orfevre trouvé en contravention en 50 livres d'amende, & en tous les dépens tant des causes principales que d'Appel.

A R R E S T du Conseil d'Etat, du 11 Fevrier 1721, qui subroge au lieu & place de M. de Machault, M. Taschereau de Baudry Maître des Requestes, & Lieutenant General de Police, & commet Messieurs le Pelletier de Signy & Lallemand, avec Messieurs le Gendre de Saint-Aubin, de Berulle, de la Grandville, la Fond de Courchamp, de la Vigerie, & Olier de Tonquin, Maîtres des Requestes, &c. pour la liquidation des Communautéz d'Arts & Métiers de Paris, à l'examen & revision de leurs Comptes depuis 1689.

A R R E S T du Conseil, du 21 Fevrier 1721, par lequel S. M. ordonne que tous ceux qui sont encore porteurs de coupons des Actions des Fermes generales unies, pour l'année du Bail d'Aymard Lambert, seront tenus de recevoir dudit Lambert en Billers de la Banque dans le dernier Mars prochain pour tout delay, le payement du Dividende provisionnel desdites Actions, sur le pied de sept pour cent, ordonné par ledit Arrest,

Enon & à faute de ce, ordonne Sa Majesté que ce qui se trouvera resté de fonds dans la Caisse dudit Lambert audit jour dernier Mars prochain des six millions cinq cents dix sept mille sept cents soixante dix livres, à quoy monte la totalité dudit Dividende provisionnel; sera par lui porté & remis es mains du Garde du Tresor Royal en exercice la presente année, qui lui en fournira sa quittance pour lui servir de décharge dans la dépense du Bilan ou Compte general du profit desdites Fermes de l'année de sa jouissance; quoy faisant, ledit Lambert en sera bien & valablement déchargé envers les porteurs desdits coupons desdites Actions non rapportez, & tous autres; lesquels coupons demeureront nuls & de nul effet, sans que les Porteurs d'iceux en puissent rien demander ni pretendre, sous quelque prétexte que ce seroit ou puisse estre.

ARREST du Conseil du 22 Fevrier 1721, par lequel S. M. ordonne que les Articles VIII & XXV des Reglemens generaux de 1669, ensemble les Arrests de 1698 & 1717 pour la fabrique des Serges d'Aumalle, Grandvilliers & Feuquieres & autres lieux, seront executez, ce faisant conformément à la Sentence du 11 Aoust 1719, a fait & fait inhibitions & défenses aux Sergers de Feuquieres de faire aucunes Serges d'une aune de large, & de les vendre ou debiter, ou comme Serges de Saint-Lo, ou comme façon de Saint-Lo, le tout à peine de trois cents livres d'amende pour chacune contravention: Ordonne en consequence S. M. qu'à la diligence tant de l'Inspecteur des Manufactures de Picardie, que des Sergers de Saint-Lo, ou ceux qui seront par eux commis de l'autorité du Juge des lieux, les Rots de tous les Métiers montez pour lesdites Etoffes, seront reduits à la largeur ordinaire portée par ledit Article XXV des Reglemens generaux.

ARREST du Conseil du 11 Mars 1721, par lequel S. M. ordonne que les Arrests des 7 Octobre 1715 ; premier Aoust & 26 Septembre 1716, 20 Janvier, 15 Mars, 19 Juin, & 4 Decembre 1717, 20 Octobre & 24 Decembre 1718, & 19 May 1719, seront executez selon leur forme & teneur ; en consequence, que toutes les contestations formées ou à former à l'occasion des fournitures des Habits, Culotes, Bas, Chapeaux, Souliers, Bottes, Selles & Chevaux, & tous autres Traitez generalement quelconques ayant rapport aux Troupes de Sa Majesté, exprimez ou non exprimez dans les susdits Arrests entre les Entrepreneurs, sous-Entrepreneurs, Associez, Croupiers, Participes, Commis ou Employez dans lesdites fournitures & affaires, circonstances & dépendances, seront portées devant les sieurs Bignon, Ferrand, Conseillers d'Etat, & autres Commissaires nommez pour les affaires des Vivres, Fourrages & Etapes, pour estre par eux réglées & décidées definitivement & en dernier ressort, Sa Majesté leur en attribuant à cet effet toute Cour, Jurisdiction & connoissance, & icelle interdisant à toutes ses Cours & autres Juges : Veut Sa Majesté qu'en cas d'absence d'aucuns desdits sieurs Commissaires, ils puissent juger au nombre de cinq.

ARREST de la Cour du Parlement, du 21 Mars 1721, qui ordonne la suppression de trois Ecrits, l'un intitulé, *Une des Listes de ceux qui ont signé le Renouvellement d'Appel, & dont les Actes ont été envoyez à Nosseigneurs les Evêques Appellans*. Le second intitulé, *Memoire où l'on établit le devoir de parler en faveur de la vérité, par rapport à ceux qui ne reçoivent ni la Constitution Unigenitus, ni l'Accommodement*. Et le troisième intitulé ; *Lettre à Monseigneur l'Evêque de Soissons sur la fausse apparence de pain dans l'Eglise de France*.

OCT 13 1936



